



23, Avenue Chellah Apt N° 9 et 10
Hassan - Rabat -Maroc-
Tél : 0537 20 80 90
Fax : 0537 72 91 11
E-mail : phenixa@phenixa.com

COMPLEXE SOLAIRE D' OUARZAZATE

Maroc



Juillet 2011 / Mise à jour juin 2014



MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY (MASEN)

Etude d'impact environnementale et sociale cadre du projet de complexe solaire d'Ouarzazate

OUARZAZATE
MAROC

Auteurs de l'étude :

BURGEAP-PHENIXA : Khadija KOUZ, Cartographe, Phénixa
Hinde CHERKAOUI DEKKAKI, Docteur Hydrogéologue, Phénixa
Sarah CHEREL, Ingénieur de projets, Burgeap
Bertrand MALJOURNAL, Chef de projets, Burgeap
Christine LEGER, Directrice de PHENIXA

EXPERTS INDEPENDANTS : Etude paysagère : Bendaoud Attaous, Paysagiste
Etude faune-flore : Fabrice CUZIN, Ecologue
Etude socio-économique : Slimane AZIKI, Socio-économiste

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : MASEN

SOMMAIRE		
LISTE DES ANNEXES	6	
Avant-propos	7	
Liste des abréviations	8	
1 Résumé non-technique	9	
1.1 Préambule	9	
1.2 Le cadre juridique, administratif et réglementaire en vigueur	9	
1.3 Les raisons du choix	10	
1.4 Les variantes du projet	12	
1.4.1 Le photovoltaïque	14	
1.4.2 Le solaire à concentration (CSP)	15	
1.5 Equipements et utilités associés	16	
1.5.1 Le stockage thermique	16	
1.5.2 L'huile synthétique	16	
1.5.3 Les besoins en combustible fossile	16	
1.5.4 Les besoins et l'alimentation en eau	16	
1.5.5 Infrastructures associées	16	
1.5.6 Autres infrastructures et génie civil	16	
1.6 Montant d'investissement du projet et planning	17	
1.7 Analyse de l'état initial de l'environnement	18	
1.7.1 Milieu physique	19	
1.7.2 Milieu naturel	22	
1.7.3 Environnement socio-économique	25	
1.8 Les impacts des différentes variantes	27	
1.9 Synthèse : la solution la plus impactante	30	
1.10 Conclusion sur les impacts du complexe solaire	31	
1.11 Mesures d'atténuation et/ou de compensation, plan de gestion environnementale et sociale	31	
2 Executive Summary	33	
2.1 Preamble	33	
2.2 Project Rationale	33	
2.3 The variants of the project	35	
2.3.1 PV	37	
2.3.2 CSP	38	
2.4 Equipments and related utilities	39	
2.4.1 Thermal storage	39	
2.4.2 Synthetic oil	39	
2.4.3 Fossil fuel needs	39	
2.4.4 Water needs	39	
2.4.5 Associated infrastructures	39	
2.4.6 Other infrastructure and civil engineering	39	
2.5 Project investment and planning	40	
2.6 Environmental baseline	42	
2.6.1 Physical environment	42	
2.6.2 Natural Environment	45	
2.6.3 Socio-economic environment	48	
2.7 Impacts of the different variants	50	
2.8 Synthesis: the most impactful solution	53	
2.9 Conclusion on the solar project impacts	54	
2.10 Mitigation and/or compensation measures, environmental and social management plan	54	
3 Le cadre juridique, administratif et réglementaire en vigueur	56	
3.1 Textes réglementaires	56	
3.2 Présentation des procédures environnementales de la Banque Mondiale, bailleur de fonds	60	
3.3 Cadre institutionnel de la gestion de l'environnement	61	
3.3.1 Le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	61	
3.3.2 Les Agences de Bassins Hydrauliques	61	
3.3.3 Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)	62	
3.3.4 Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM)	62	
3.3.5 Ministère de l'Equipement et du Transport	62	
3.3.6 Ministère de l'Intérieur	62	
3.3.7 Ministère de la Santé	62	
3.4 Cadre institutionnel marocain de la gestion de l'énergie	62	
3.4.1 Département de l'Energie et des Mines au sein du MEMEE	62	
3.4.2 Office National de l'Électricité	63	
3.4.3 Moroccan Agency for Solar Energy	63	
4 Présentation et justification du projet	64	
4.1 Les raisons du choix	64	
4.1.1 Le choix du solaire	64	
4.1.2 Un contexte international favorable : Le Plan Solaire Méditerranéen	65	
4.1.3 Les objectifs nationaux : le Plan Solaire Marocain	66	
4.1.4 Bénéfices locaux et nationaux	66	
4.1.5 Justification du choix du site	69	
4.2 Description des variantes du projet	70	
4.2.1 Deux grands types de technologies solaires	70	
4.2.2 Le photovoltaïque	73	
4.3 Equipements et utilités associés	79	
4.3.1 Le stockage thermique	79	
4.3.2 L'huile synthétique	79	
4.3.3 Les besoins en combustible fossile	80	
4.3.4 Les besoins et l'alimentation en eau	80	
4.3.5 Infrastructures associées	80	
4.3.6 Autres infrastructures et génie civil	81	
4.4 Montant investissement	81	
4.5 Planning de réalisation	81	
5 Analyse de l'état initial de l'environnement	82	
5.1 Aire d'étude	82	
5.2 Situation géographique	84	
5.3 Situation hydrographique	84	
5.4 Accès	84	
5.5 Occupation des sols	84	
5.6 Milieu physique	88	
5.6.1 Morphologie et topographie	88	
5.6.2 Géophysique	91	
5.6.3 Pédologie	95	
5.6.4 Erosion du sol	95	
5.6.5 Climatologie	98	
5.6.6 Hydrologie	102	
5.6.7 Hydrogéologie	103	
5.6.8 Mobilisation des ressources en eaux souterraines et superficielles	104	
5.6.9 Air	105	
5.6.10 Ambiance sonore et vibration	105	
5.6.11 Les risques naturels	105	
5.7 Milieu biologique	110	
5.7.1 Méthodologie de travail	110	
5.7.2 Etat initial	110	

5.8	5.7.3 Hiérarchisation des unités de milieu 5.7.4 Aires protégées Milieu humain 5.8.1 Organisation administrative 5.8.2 Statut foncier du site et situation urbanistique 5.8.3 Analyse démographique et socio-économique 5.8.4 Aménagement du territoire, maîtrise foncière et occupation des sols 5.8.5 Contexte culturel et patrimonial 5.8.6 Les infrastructures et servitudes 5.8.7 Principaux projets 5.8.8 Actions sociales issues de l'acquisition du terrain du complexe NOOR 5.8.9 Le paysage 5.9 Synthèse de l'état initial 5.9.1 Milieu physique 5.9.2 Milieu naturel 5.9.3 Environnement socio-économique	112 114 116 116 116 116 116 118 118 118 121 121 123 128 128 130 132	8.5 8.6	concentration 8.4.1 En phase conception et travaux 8.4.2 En phase exploitation Plan de gestion environnementale et sociale pour le photovoltaïque 8.5.1 En phase conception et travaux 8.5.2 En phase exploitation Plan de surveillance et de suivi environnemental	163 163 166 168 168 170 171
6 Les impacts potentiels de l'installation sur l'environnement et les mesures compensatoires associées				133	
6.1	Méthodologie	133			
6.2	Milieu physique 6.2.1 Géologie et sols 6.2.2 Eaux souterraines 6.2.3 Eaux superficielles 6.2.4 Air 6.2.5 Climat 6.2.6 Risques naturels	133 133 133 136 137 140 141 141			
6.3	Milieu naturel 6.3.1 Impacts 6.3.2 Mesures d'atténuation	142 142 143			
6.4	6.3.3 Mesures d'accompagnement Intégration paysagère 6.4.1 Impacts 6.4.2 Mesures d'atténuation	143 145 145 145			
6.5	Environnement socio-économique 6.5.1 L'emploi et l'activité économique 6.5.2 La population locale 6.5.3 Le foncier et l'occupation des sols 6.5.4 Activités agropastorales 6.5.5 Le tourisme 6.5.6 Bruits et vibrations 6.5.7 La santé humaine 6.5.8 Les risques technologiques	145 146 146 147 147 147 147 149 150			
6.6	Remise en état du site en fin d'exploitation	150			
6.7	Synthèse comparative des impacts des différentes variantes	151			
6.8	Synthèse : la solution la plus impactante	154			
6.9	Conclusion sur les impacts du complexe solaire	155			
7 Programme de surveillance et de suivi environnemental				156	
7.1	Contenu du programme de surveillance environnementale	156			
7.2	Programme de suivi environnemental	158			
8 Plan de gestion environnementale et sociale				160	
8.1	Introduction	160			
8.2	Organisation de Masen pour le suivi environnemental	160			
8.3	Mesures pour la réalisation de l'aménagement et des infrastructures du site	161			
8.4	Plan de gestion environnementale et sociale pour le solaire à				
9 Note de synthèse 172					
10 Consultation et participation 173					
11 Analyse des méthodes et des difficultés rencontrées, bibliographie 174					
ANNEXES					
TABLEAUX					
Tableau 1 : Les différences majeures entre le PV et le CSP 12					
Tableau 2 : Comparaison des avantages et inconvénients majeurs du PV et du CSP 13					
Tableau 3 : Comparatif des technologies avec et sans trackers 14					
Tableau 4 : Avantages et inconvénients des tours solaires et des capteurs cylindro-paraboliques 15					
Tableau 5 : Synthèse générale de l'état initial – milieu physique 19					
Tableau 6 : Synthèse générale de l'état initial – milieu naturel 22					
Tableau 7 : Synthèse générale de l'état initial – environnement socio-économique 25					
Tableau 8 : Synthèse comparative des impacts des différentes technologies 27					
Tableau 9 : Solution la plus impactante 30					
Tableau 10 : Directives de la Banque Mondiale spécifiant les principes de protection des aspects sociaux et environnementaux et champ d'application au projet 60					
Tableau 11 : Les différences majeures entre le PV et le CSP 70					
Tableau 12 : Comparaison des avantages et inconvénients majeurs du PV et du CSP 71					
Tableau 13 : Tableau comparatif des différents types de cellules photovoltaïques 76					
Tableau 14 : Comparatif des technologies avec et sans trackers 77					
Tableau 15 : Avantages et inconvénients des tours solaires et des capteurs cylindro-paraboliques 78					
Tableau 16 : Volumes de sels fondus nécessaire au projet Erreur ! Signet non définit					
Tableau 17 : Consommation moyenne annuelle en eau des différentes technologies pour 500 MW Erreur ! Signet non définit					
Tableau 18 : Coupe lithologique synthèque du site du complexe solaire d'Ouarzazate 91					
Tableau 19 : Coordonnées des stations Tinouar, Tiflite et Mansour Ed Dahbi 98					
Tableau 20 : Degré d'aridité du climat au niveau du Haut Draa 101					
Tableau 21 : Caractérisation du climat de la zone d'étude d'après les indices (I) et					

(IM)	101
Tableau 22 : Débits caractéristiques au niveau de la zone d'étude	102
Tableau 23 : Situation et caractéristiques des puits prospectés au niveau de la zone d'étude	103
Tableau 24 : Coupe lithologique du forage pétrolier 738/63	104
Tableau 25 : Caractéristiques des chaâbas	106
Tableau 26 : Coefficient d'accélération au niveau des zones sismiques du Maroc	107
Tableau 27 : Caractéristiques des derniers séismes déclenchés au voisinage du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate	107
Tableau 28 : Occupation du sol au niveau du site du projet du complexe solaire et son périmètre rapproché	110
Tableau 29 : Classement des éléments du milieu naturel au niveau du site du projet du complexe solaire et son périmètre rapproché	112
Tableau 30 : Pourcentage des éléments du milieu naturel en fonction de leur intérêt patrimonial	113
Tableau 31 : Principales caractéristiques démographiques des douars relevant de la zone d'étude	116
Tableau 32 : Recensement animalier au niveau de la zone d'étude - Etat de décembre 2009	117
Tableau 33 : Situation de l'eau potable par douar	118
Tableau 34 : Réseau routier de la commune de Ghassate	119
Tableau 35 : Accès des douars de la zone d'étude par rapport au siège de la province d'Ouarzazate	120
Tableau 36 : Projets d'investissement de la commune Ghassate programmés en 2009	121
Tableau 37 : Synthèse générale de l'état initial – milieu physique	128
Tableau 38 : Synthèse générale de l'état initial – milieu naturel	130
Tableau 39 : Synthèse générale de l'état initial – environnement socio-économique	132
Tableau 40 : Impacts liés à l'imperméabilisation du sol	134
Tableau 41 : Impacts liés à une pollution accidentelle	135
Tableau 42 : Impacts sur les eaux superficielles	139
Tableau 43 : Synthèse des impacts par unité du milieu	142
Tableau 44 : Potentiels impacts paysagers en fonction des technologies et types d'installations proposés	145
Tableau 45 : Principales mesures d'atténuation des impacts paysagers en fonction des technologies et types d'installations proposés	145
Tableau 46 : Impacts sonores et vibratoires	148
Tableau 47 : Mesures de réduction du niveau acoustique	149
Tableau 48 : Synthèse comparative des impacts des différentes technologies	151
Tableau 49 : Solution la plus impactante	154
Tableau 50 : Analyse des méthodes	174
Table 51: The major differences between PV and CSP	Erreur ! Signet non définit
Table 52 : Comparison of the main advantages and inconveniences of PV and CSP	Erreur ! Signet non définit

Table 53 : Comparison of fixed / tracker PV plants	Erreur ! Signet non définit
Table 54 : Advantages and inconveniences of trough and tower CSP technologies	Erreur ! Signet non définit
Table 55 : General synthesis of the baseline – physical environment	Erreur ! Signet non définit
Table 56 : General synthesis of the initial state – natural environment	Erreur ! Signet non définit
Table 57 : General synthesis of the initial state – socio-economic environment	Erreur ! Signet non définit
Table 58 : Comparative impact synthesis of the different technologies	Erreur ! Signet non définit
Table 59 : Most impactful solution	Erreur ! Signet non définit

FIGURES

Figure 1 : Situation géographique du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate	11
Figure 2 : Schéma de principe d'une installation photovoltaïque	14
Figure 3 : Schémas de fonctionnement des 2 technologies CSP retenues	15
Figure 4 : Vue aérienne de la zone d'étude	18
Figure 5 : Inventaire du milieu physique	21
Figure 7 : Valeur patrimoniale relative des unités de milieu	24
Figure 8 : Inventaire du milieu humain	26
Figure 9 : Vue de la centrale d'Ain Beni Mathar (photo en cours de construction)	67
Figure 10 : Situation géographique du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate	68
Figure 11 : Vues du site : photos en haut : partie centrale du site	69
Figure 12 : Schéma de principe d'une installation photovoltaïque	73
Figure 13 : Module utilisant des cellules monocristallines	73
Figure 14 : Module utilisant des cellules polycristallines	74
Figure 15 : Module utilisant des cellules amorphes	74
Figure 16 : Module couche mince utilisant du tellure de cadmium	74
Figure 17 : Module à couche mince CIGS	75
Figure 18 : panneaux photovoltaïques fixes	77
Figure 19 : Tracker 1 axe (à gauche) et 2 axes (à droite)	77
Figure 20 : Schémas de fonctionnement des 2 technologies CSP retenues	78
Figures 21 : Exemples de centrales à tour solaire : Sierra SunTower, Lancaster – Etats-Unis (à gauche) et PS10 – Espagne (à droite)	79
Figures 22 : Exemple de centrales à capteurs cylindro-paraboliques : Andasol 1 – Espagne (à gauche) et Solar Electric Generating Station VI – Etats-Unis (à droite)	79
Figure 23 : Localisation du futur poste ONE 225kV au niveau du site et projection du couloir de la ligne de rabattement	81
Figure 24 : Représentation des différentes aires de la zone d'étude et superficie	

correspondante	82		
Figure 25 : Délimitation des périmètres d'étude	83	Figure 54 : Inventaire du milieu physique	109
Figure 26 : Situation hydrographique	86	Figure 55 : Unités de milieu au sein de l'aire d'investigation faune - flore	111
Figure 27 : Vue aérienne de la zone d'étude	87	Figure 56 : Valeur patrimoniale relative des unités de milieu	113
Figure 28 : Répartition spatiale de l'altitude	89	Figure 57 : Localisation des aires protégées dans la région	114
Figure 29 : Répartition spatiale de la pente topographique	90	Figure 58 : Situation du zonage de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain	115
Figure 30 : Répartition spatiale des couches géologiques	92	Figure 59 : Recensement animalier - Commune rurale de Ghassate - Etat de décembre 2009	117
Figure 31 : Secteur néotectonique du projet, en bordure Sud du Haut Atlas	93	Figure 60 : Inventaire du milieu humain	122
Figure 32 : Carte séismotectonique du Haut Atlas	93	Figure 61 : Proposition de réserve (en hachuré) sur la marge sud-est du site du complexe solaire d'Ouarzazate	144
Figure 33 : Carte schématique des failles actives du bassin d'Ouarzazate	94	Figure 62 : Geographical position of the Ouarzazate solar project site	Erreur ! Signet non définit
Figure 34 : Carte des principales failles à potentiel sismique dans la région d'Ouarzazate	94	Figure 63 : PV installation diagram	Erreur ! Signet non définit
Figure 35 : Coupe schématique de la bordure Sud du Haut Atlas	94	Figure 64 : Operation patterns of the two selected CSP technologies	Erreur ! Signet non définit
Figure 36 : Erosion du sol - Source : Etude IMPETUS Atlas du Maroc établi en 2007	96	Figure 65 : Aerial view of study zone	Erreur ! Signet non définit
Figure 37 : Répartition spatiale des couches pédologiques	97	Figure 66 : Inventory of the physical environment	Erreur ! Signet non définit
Figure 38 : Pluviométrie moyenne mensuelle - Période : 1975/76 - 2008/09	98	Figure 68 : Relative patrimonial value of the environmental units	Erreur ! Signet non définit
Figure 39 : Pluviométrie moyenne interannuelle (MIA) - 1975/76-2008/09 - Station Tinouar	98	Figure 69 : Inventory of the human environment	Erreur ! Signet non définit
Figure 40 : Pluviométrie moyenne interannuelle - 1975/76-2008/09 - Station Tiflite	98		
Figure 41 : Pluviométrie moyenne interannuelle - 1975/76-2008/09 - Station Mansour Ed Dahbi	98		
Figure 42 : Nombre de jours avec orages - Station Ouarzazate - Période : 2000 - 2009	99	LISTE DES ANNEXES	
Figure 43 : Nombre de jours avec grêle - Station Ouarzazate - Période : 2000 - 2009	99	ANNEXE 1 : PVs de réunions liées au projet de la centrale solaire d'Ouarzazate et Autorisations acquises et requises	
Figure 44 : Nombre de jours avec température < 0°C - Station Ouarzazate - Période : 2000 - 2009	99	ANNEXE 2 : Compléments concernant l'analyse de l'état initial de l'environnement	
Figure 45 : Température moyenne mensuelle (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi	99	ANNEXE 3 : Note relative à la procédure d'acquisition du foncier du Complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate	
Figure 46 : Température moyenne interannuelle (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi	100	ANNEXE 4 : Compte-rendu d'entretien avec les représentants de la collectivité ethnique des Aït Ougour	
Figure 47 : Température minimale absolue (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi	100	ANNEXE 5 : Statut des EIES et PAT des infrastructures associées	
Figure 48 : Diagramme ombrothermique - Station : Mansour Ed Dahbi - Période : 1980 - 2009	100	ANNEXE 6 : Tableau comparatif des procédures du cadre national marocain (les lois 12.03 et 10.95) et des politiques opérationnelles de la Banque mondiale OP 4.01, OP 4.12 et OP 4.37	
Figure 49 : Température moyenne interannuelle et hygrométrie de l'air	100	ANNEXE 7 : Compte-rendu de la consultation publique du 9 juin 2014	
Figure 50 : Durée d'insolation moyenne mensuelle - Station : Ouarzazate - Période : 2000 - 2009	101		
Figure 51 : Rose des Vents à base de données Tri-Horaires	101		
Figure 52 : ETP moyenne mensuelle au bac Colorado (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi	101		
Figure 53 : Apports moyens mensuels du Haut Draa - Station Tinouar	102		

Avant-propos

Le présent document est une **étude d'impact cadre** relative au projet de complexe solaire d'Ouarzazate - Maroc de 500 MW. Elle est faite conformément aux directives des institutions financières internationales et notamment l'Agence Française de Développement, la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Mondiale et la KfW Bankengruppe.

Elle résulte d'échanges effectués avec ces dernières à partir d'une étude d'impact environnemental et social sommaire établie au mois de juillet 2010 et complétée d'études techniques réalisées et d'une réunion publique tenue le 3 novembre 2010, à Ouarzazate.

Cette étude d'impact environnemental cadre servira de base pour le process d'acceptabilité environnementale que compte mener Masen pour ce complexe dans ses différentes composantes. Le Plan de Gestion Environnemental et Social qui en ressortira devra être respecté par l'ensemble des développeurs potentiels dudit Complex. En outre, si le projet final d'un développeur présente des déviations par rapport au contenu de la présente étude, il devra faire adapter et valider le PGES en conséquence. L'étude sera mise à disposition des développeurs dans le cadre des différents appels d'offres que lancera Masen pour le développement du complexe solaire d'Ouarzazate.

De plus, cette étude d'impact environnemental et social cadre devra être complétée par une étude d'impact environnemental et social "spécifique" qui permettra de prendre en compte les spécificités de la centrale et des installations connexes qui seront nécessaires. Cette étude "spécifique" sera également conforme aux exigences des institutions financières internationales.

L'étude présentée dans ce rapport contient les chapitres suivants :

Le **cadre juridique, administratif et réglementaire** en vigueur,

La **justification du projet** et la **présentation des différentes variantes** du projet (technologies photovoltaïques et thermiques)

Un état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages ;

Une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents des différentes variantes du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique ;

Les **mesures envisagées** pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet (pour chaque variante du projet) sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;

Le programme de surveillance et de suivi environnemental

Le plan de gestion environnemental et social ;

L'analyse des méthodes et des difficultés rencontrées.

Une **note de synthèse** et un **résumé non-technique** sont également joints à l'étude d'impact.

Liste des abréviations

ABH	Agence du Bassin Hydraulique
AGCE	Autorité Gouvernementale Chargées de l'Environnement
AEP	Alimentation en Eau Potable
CE	Conductivité Electrique
CGE	Comité de Gestion des Doléances
CNRST	Centre National de Recherches Scientifique et Technologique
CNEIE	Comité National des Etude d'Impact sur l'Environnement
CREIE	Comité Régional des Etude d'Impact sur l'Environnement
CRI	Centre Régional d'Investissement
CSP	<i>Concentrated Solar Power</i> ou Solaire à Concentration
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
DPH	Domaine Public Hydraulique
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
HCB	Hexachlorobenzène
PCB	Polychlorobiphényles
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
Masen	<i>Moroccan Agency for Solar Energy</i>
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau
ORMVAO	Office Régional de Mise en Valeur Agricole d'Ouarzazate
PCR	Poste de Coordination Régionale
PDAIRE	Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eaux
PDAR	Plan de Développement des Agglomérations Rurales
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
POP	Polluants Organiques Persistants
PPE	Profondeur du Plan d'Eau
PV	Photovoltaïque
RN	Route Nationale
RP	Route Provinciale
RR	Route Régionale
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SEEE	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement
SAU	Surface Agricole Utile
UGE	Unité de Gestion de l'Environnement

1 Résumé non-technique

1.1 Préambule

La présente étude concerne le projet du complexe solaire d'Ouarzazate. D'une puissance totale estimée de 500 MW, le projet sera composé de trois centrales de technologie thermosolaire (deux de type cylindro-parabolique, NOOR I et NOOR II, et une autre de type tour, NOOR III) et une centrale photovoltaïque.

NOOR I a une capacité brute de 160 MW avec un stockage thermique de 3 heures à pleine puissance. La capacité attendue pour NOOR II est comprise entre 150 et 200 MW. Celle de NOOR III sera comprise entre 100 et 150 MW. Les deux dernières centrales comprendront également une capacité de stockage de minimum 3 heures. Quant à la phase photovoltaïque, sa capacité prévisionnelle serait de 50 MW au minimum et est en cours de structuration.

Ce site est le premier de la série de plusieurs complexes solaires qui totaliseront une puissance minimale de 2 000 MW à l'horizon 2020.

A cet effet, une superficie globale d'environ 3 000 ha, résultant d'une première acquisition de 2 500 ha (qui accueillera NOOR I, NOOR II et NOOR III) et d'une seconde acquisition de 3 parcelles supplémentaires de 500 ha (pour répondre aux besoins supplémentaires éventuels), a été choisie sur le site de Tamzaghten Izerki, appartenant à la collectivité ethnique Ait Oukrour Toundout, sis commune rurale Ghessat. Le site se trouve à environ 10 km de la ville d'Ouarzazate sur la route nationale No.10 (RN10), allant vers la ville d'Errachidia. L'acquisition du terrain a été effectuée sur la base « d'acheteur consentant - vendeur consentant. »

La conception détaillée des projets du complexe NOOR Ouarzazate, ainsi que l'identification précise de leurs impacts environnementaux et sociaux seront fournies par les développeurs desdits projets, sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres internationaux. C'est la raison pour laquelle cette étude constitue une étude d'impact environnemental et social cadre dont une première version a été approuvée par les autorités marocaines et les institutions financières internationales et publiée en 2011.

Cette étude cadre sera complétée par des études d'impact environnemental et social spécifiques dédiées à chacun des projets. Celles-ci permettront de prendre en compte les spécificités de chaque centrale, et se baseront sur la proposition spécifique du développeur auquel le projet aura été attribué. Elles devront également être conformes aux exigences des autorités marocaines et des institutions financières internationales. Pour le projet NOOR I, une étude spécifique a été préparée et publiée en décembre 2012, conformément aux exigences des autorités marocaines et des institutions financières internationales¹.

1.2 Le cadre juridique, administratif et réglementaire en vigueur

La loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement, promulguée par le Dahir n° 1-03-06 du 10 Rabii I 1424 (12 mai 2003), établit la liste des projets assujettis, la procédure de réalisation et la consistance des études d'impact. Cette loi institue la création d'un comité national ainsi que des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. Cette loi est rendue applicable à travers les décrets n°2-04-563 du 5 Di Kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les attributions, les modalités de fonctionnement, la composition du comité national et des comités régionaux des études d'Impact, sur l'environnement et le décret n°2-04-564 du 5 Di Kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. Loi 10-95 du 16 août 1995 sur l'eau et ses textes d'application visant des dispositions légales la rationalisation de l'utilisation de l'eau, la généralisation de l'accès à l'eau, la solidarité inter régionale, la réduction des disparités entre les villes et les campagnes en vue d'assurer la sécurité hydraulique de l'ensemble du territoire du Royaume.

Les autres principales lois pertinentes et applicables dans le cadre du projet Noor sont les suivants :

- Dahir n° 1-10-16 portant promulgation de la loi n° 13 - 09 du 11 février 2010 relative aux énergies renouvelables
- Loi 11-03 de juin 2003 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Décret n° 2-97-787 du 6 Chaoual (4 février 1998) relatif aux normes de qualité des eaux et ses arrêtés conjoints
- Loi 28-00 du 7 décembre 2006 relative à la gestion des déchets et à leur élimination et ses décrets d'application
- Dahir n°1-60-063 du 30 Hijja 1379 (25 Juin 1960) relatif au développement des agglomérations rurales
- Charte Nationale Globale de l'Environnement et du Développement Durable

1.2.1 Législation nationale Protection de la biodiversité

1.2.1.1

Parmi les espèces de faune protégées par la loi selon l'arrêté annuel du Ministère des Eaux et Forêts, les espèces d'oiseaux suivantes sont les plus concernées : ensemble des Rapaces diurnes et nocturnes, toutes les espèces d'outardes, toutes les espèces de tadornes, les glaréoles, les grèbes, les courlis, les cormorans, la nette rousse et le fuligule nyroca. L'ensemble des échassiers (aigrette gazelle, avocette, cigogne, échasse, héron pique-bœuf, flamant rose, grues, ibis, spatule) est protégé de manière permanente (Arrêté du Ministère de l'Agriculture n°582-62 du 3/11/1962).

1.2.1.2 Conventions internationales

Le Maroc a signé et/ou ratifié de nombreuses conventions internationales dans le domaine de la biodiversité engageant le pays à respecter les engagements, parmi lesquelles les principales sont:

- Convention sur la conservation diversité biologique (dite de Rio)
- Convention Internationale pour la protection des oiseaux
- Convention de Barcelone : Etablie après la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Stockholm, 1972), réunissant l'ensemble des pays méditerranéens.
- La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)

Cadre institutionnel de la gestion de l'environnement relatif au projet Noor

La principale institution qui se préoccupe de la protection de l'environnement est le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) qui comprend le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE). Ce dernier exerce la tutelle sur les agences de bassins hydrauliques, qui sont chargées de mobiliser, gérer et protéger les ressources en eaux au niveau de chaque grand bassin versant.

En dehors du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, d'autres agences publiques dont l'action est pertinente et en relation avec le projet Noor sont les suivantes :

- Les Agences de Bassins Hydrauliques
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM)
- Ministère de l'Équipement et du Transport
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Santé
- Office National de l'Électricité et de l'Eau (ONEE)
- Moroccan Agency for Solar Energy

¹ Exigences telles que détaillées dans le corps de l'étude.

1.3 Les raisons du choix

Ce projet permettra de :

- Réduire la dépendance énergétique du Royaume (actuellement le Maroc dépend à 95% du pétrole pour ses besoins énergétiques),
- Valoriser une ressource nationale : le Maroc bénéficie d'un taux d'ensoleillement très important, le projet permettra d'assurer que la valorisation de la ressource solaire sera maîtrisée au niveau national et ainsi de faire bénéficier les populations des retombées économiques,
- Créer un avantage compétitif énergétique sur le long terme,
- Réduire les gaz à effet de serre : le Plan Solaire Marocain permettra d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂.

Le site de Ghessat a été retenu pour les raisons suivantes :

- Avec un DNI (Direct Normal Irradiation) d'environ 2 420 kWh/m²/an, le site d'Ouarzazate jouit d'un des plus importants ensoleillements au monde.
- Une piste aménagée au nord de la route nationale P32 mène directement au site (4 km).
- Le site se trouve à proximité du barrage Mansour Eddahbi (12 km).
- La topographie, la qualité du sol, ainsi que le bas risque sismique de la zone, favoriseront la mise en place du complexe solaire.
- L'installation d'un parc solaire sur le site de Tamzaghten Izerki n'engendrera qu'un très faible conflit d'usage car le site a actuellement une vocation pastorale à faible offre fourragère. Aucun déplacement de population ou d'activité économique n'est à prévoir.
- Le site se trouve à l'écart des principales zones habitées.
- Le site est localisé en dehors de toute zone naturelle ou touristique protégée, et aucune co-visibilité importante n'est à prévoir.

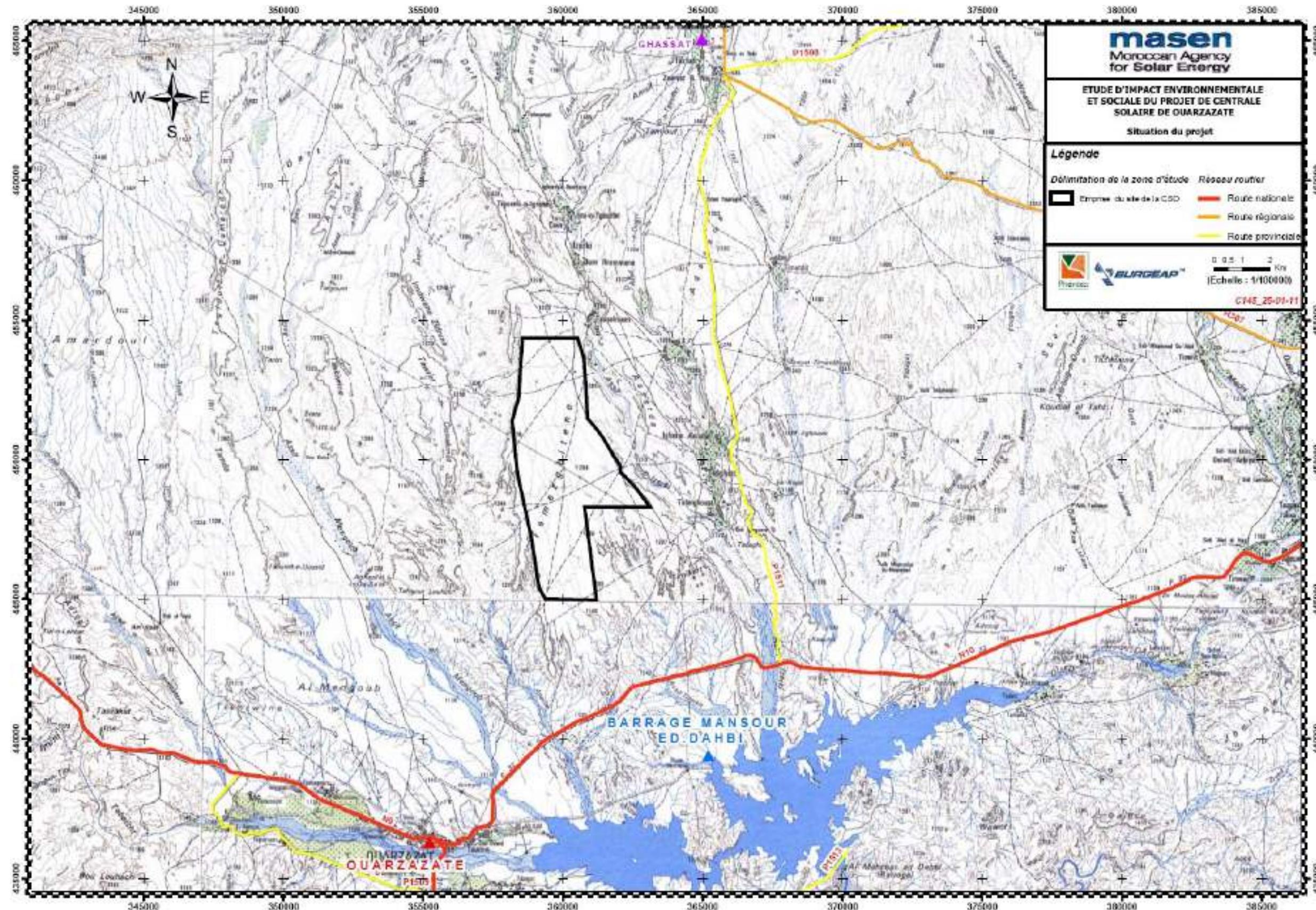


Figure 1 : Situation géographique du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate

1.4 Les variantes du projet

Le solaire photovoltaïque et le solaire à concentration sont deux types de technologies fondamentalement différents.

Le tableau 1 présente leurs différences majeures, tandis que le tableau 2 liste leurs avantages et inconvénients principaux, de manière globale.

Tableau 1 : Les différences majeures entre le PV et le CSP

Le solaire photovoltaïque (PV)	Le solaire à concentration (CSP: Concentrated Solar Power)
	
<p>Les technologies photovoltaïques exploitent directement l'énergie des photons et leur capacité à provoquer, dans certains milieux, une différence de potentiel utilisable pour générer un courant électrique.</p> <p>L'énergie solaire est directement convertie en électricité par des matériaux semi-conducteurs, comme le silicium, recouverts d'une mince couche métallique.</p>	<p>Le rayonnement solaire est concentré par des miroirs au niveau d'un foyer où circule un fluide caloporteur. La chaleur collectée produit de la vapeur, qui est ensuite convertie en électricité par un groupe turbo-alternateur.</p>
<p>Capte non seulement le rayonnement solaire direct du soleil, mais également le diffus (préférable pour les régions tempérées)</p>	<p>Capte uniquement le rayonnement direct (abondant dans les zones à fort ensoleillement comme les déserts de la ceinture solaire méditerranéenne)</p>
<p>Les panneaux photovoltaïques étant déjà fabriqués dans des usines à forte capacité, le prix d'une installation est pratiquement proportionnel à sa taille.</p>	<p>En solaire à concentration, seul le champ solaire est d'un coût proportionnel à sa taille, la salle des machines bénéficiant, comme dans les centrales classiques, d'un fort effet de taille. Le CSP est donc plutôt destiné aux installations de puissance élevée.</p>
<p>Le PV ne nécessite que très peu de personnel d'exploitation.</p>	<p>Besoin important de personnel d'exploitation, à l'instar de n'importe quelle centrale thermique. Là encore, le CSP est à réservé aux installations d'une puissance conséquente.</p>

Tableau 2 : Comparaison des avantages et inconvénients majeurs du PV et du CSP

	Le solaire photovoltaïque (PV)	Le solaire à concentration (CSP: <i>Concentrated Solar Power</i>)
AVANTAGES 	<ul style="list-style-type: none"> • L'énergie produite est directement de l'électricité : - aucun besoin de système de conversion de chaleur, nécessairement complexe, ce qui induit des risques technologiques et un coût financier important, - aucun besoin de fluide(s) de travail. • Délai d'installation des parcs rapide, • Besoin en maintenance très limité, • La consommation en eau en exploitation est minime, • Les coûts de production des panneaux décroissent rapidement du fait d'une production de masse observée actuellement et en particulier depuis ces 2 dernières années, • Technique éprouvée : plusieurs GW actuellement en exploitation dans le monde, • Les panneaux produisent de l'électricité même en présence d'une couverture nuageuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de stocker directement l'énergie thermique récupérée dans des stockages de sel fondu par exemple, permettant une production d'électricité jour et nuit, • Perspectives de fabrication locale des équipements nécessaires : technologies traditionnelles, simples des processus de construction, et déjà partiellement disponibles au Maroc, • Besoin important de main d'œuvre pendant les travaux et pendant l'exploitation, • Développement de l'économie locale grâce aux emplois indirects (hébergement, restauration,...) • Possibilité d'associer d'autres sources d'énergie autre que le soleil pour faire fonctionner les turbines (gaz par exemple), • Recyclage des installations simple après démantèlement.
INCONVENIENTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage possible uniquement en batteries, et possibilités très limitées (avec perte d'énergie dans le temps), • Performance généralement décroissante avec l'augmentation de la température (mais progrès technologiques en cours), • Mode de production des installations plus énergivore que celui des CSP : moins bon bilan carbone, • Toxicité des panneaux PV usagés, • Recyclage complexe avec une consommation énergétique importante, • Les besoins en maintenance étant très limités, les centrales PV sont peu créatrices d'emploi pour la phase exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé des investissements nécessaires (lié à la turbine et à toutes les installations annexes), mais pouvant s'équilibrer sur des centrales de grandes échelles. • La construction est complexe, et fait appel à plusieurs technologies et composants différents, • Risque technique : certaines technologies sont encore au stade de R&D et sont encore très peu développées à l'échelle du MW (la plus grande CSP actuellement en exploitation a une puissance de 90 MW), • Production d'électricité uniquement par temps clair, sans nuages, • Nécessité d'un refroidissement du système de conversion de la chaleur, le refroidissement humide étant énormément consommateur d'eau, • Nécessité d'une alimentation en combustible fossile pour le maintien du fluide caloporteur à la bonne température. • Selon la technologie CSP, il peut exister des risques incendie ou explosion liés à la présence de gaz, de vapeur à haute pression, et d'huile synthétique à haute température, des risques de pollution des sols (utilisation d'huile synthétique), des rejets d'eau importants (dans le cas d'un refroidissement humide).

1.4.1 Le photovoltaïque

1.4.1.1 Principe général

Le solaire photovoltaïque permet de récupérer et de transformer directement la lumière du soleil en électricité par des panneaux photovoltaïques. La conversion directe de l'énergie solaire en électricité se fait par l'intermédiaire d'un matériau semi-conducteur.

La cellule photovoltaïque est un composant électronique qui est la base des installations produisant cette énergie. Elle fonctionne sur le principe de l'effet photoélectrique. Plusieurs cellules sont reliées entre-elles pour former ce qu'on appelle un module solaire photovoltaïque. Par la suite, plusieurs modules sont regroupés pour former une installation solaire. Cette installation produit de l'électricité qui peut être consommée sur place ou alimenter un réseau de distribution.

La puissance d'une centrale solaire photovoltaïque est proportionnelle à la surface de modules installée.

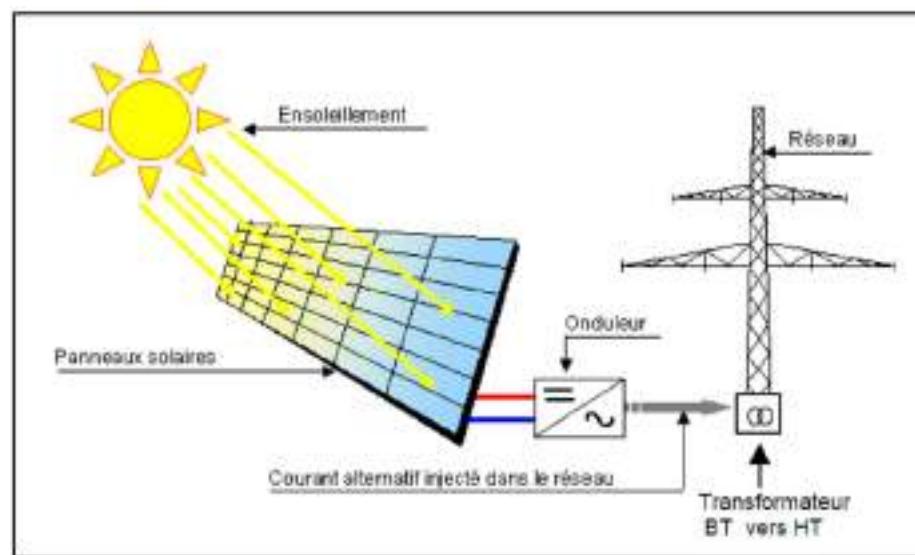


Figure 2 : Schéma de principe d'une installation photovoltaïque

Les principales caractéristiques des centrales photovoltaïques sont les suivantes :

- Haute fiabilité, pas de pièce mobile (sauf sur des systèmes de trackers, le mouvement est cependant très lent),
- Système silencieux,
- Entretien réduit, peu de coût de fonctionnement,
- Production d'électricité uniquement le jour,
- Stockage de l'électricité difficile (coûts importants, perte de la charge au cours du temps), et possible à l'heure actuelle pour des puissances modérées.

Parmi les différents types de cellules photovoltaïques existantes, il est possible de distinguer deux grandes familles : à base de silicium cristallin ou les « couches minces ».

1.4.1.2 Le photovoltaïque à concentration (CPV)

Le photovoltaïque à concentration (CPV) est basé sur un principe simple : la lumière du soleil est concentrée plusieurs centaines de fois par un dispositif optique (miroir parabolique ou lentille de Fresnel) avant d'atteindre la cellule photovoltaïque. Grâce à la concentration, la surface de cellule utilisée est beaucoup plus faible et donc la quantité de matériaux semi-conducteurs, composant le plus coûteux d'un module solaire, est diminuée.

Le rendement d'un module photovoltaïque à concentration est nettement supérieur à celui des autres technologies. A puissance égale, une centrale CPV nécessite donc moins d'espace qu'une centrale PV classique.

1.4.1.3 Les deux variantes PV

En plus des différentes technologies de cellules, deux types de centrales PV existent : les centrales PV fixes et les centrales solaires PV avec un système trackers d'un axe ou de deux axes ou « suiveurs solaires » (permettant de suivre la course du soleil). Ces dernières peuvent permettre d'augmenter le productible de la centrale en plus de 40% par rapport aux centrales solaires PV traditionnelles.

Tableau 3 : Comparatif des technologies avec et sans trackers

Le photovoltaïque sans tracker	Le photovoltaïque avec tracker
Coûts plus faibles aussi bien en production qu'en exploitation (moins de maintenance)	Rendement supérieur de 30 % environ (surtout pour les trackers 2 axes)
Le fonctionnement de ces panneaux ne nécessite pas d'énergie, contrairement aux trackers ou un moteur est nécessaire pour orienter les panneaux (avec une consommation faible)	
Imperméabilisation du sol plus faible (panneaux en général fixés à l'aide de pieux, alors que les trackers demandent en général des embases béton)	Surface continue de panneaux moins importante (facilite le ruissellement des eaux pluviales)
Hauteur beaucoup plus faible des panneaux d'où un impact paysager plus réduit	Hauteur plus importante, d'où une utilisation des sols sous les panneaux plus importante
Technologie la plus couramment employée	Technologie plutôt employée dans des régions très ensoleillées pour compenser les coûts de production
Mise en place facile des panneaux et démantèlement aisés	S'adapte plus facilement aux différences de relief

Dans la suite de notre étude, nous effectuerons, pour la partie impact un comparatif entre les technologies avec et sans tracker, sans différencier les types de cellules. Ainsi, le CPV sera intégré dans la variante « avec tracker ».

1.4.2 Le solaire à concentration (CSP)

Deux technologies de solaire à concentration ont été retenues pour le projet d'Ouarzazate : la technologie des miroirs cylindro-paraboliques et les centrales solaires à tour.

- **cylindro-paraboliques** : la structure utilise des miroirs courbes pour concentrer la lumière du soleil sur un tube rempli d'un fluide. Un liquide collecte l'énergie thermique et la transporte au « bloc usine» où elle est convertie en vapeur, puis en électricité par l'entremise d'une turbine.
- **les tours solaires** : une tour soutient un capteur dominé par un champ équipé de centaines de miroirs héliostats (miroirs orienteurs), qui suivent chacun le soleil. Comme pour les miroirs cylindro-paraboliques, un liquide transporte l'énergie vers la centrale énergétique.

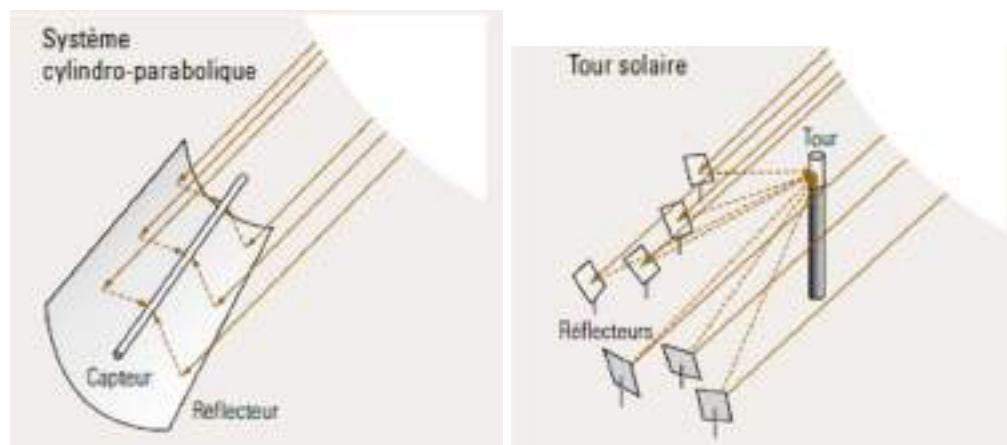


Figure 3 : Schémas de fonctionnement des 2 technologies CSP retenues

Source : WorldWatch Institute

Tableau 4 : Avantages et inconvénients des tours solaires et des capteurs cylindro-paraboliques

	La tour solaire « Tower »	Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> Stockage à haute température Pertes à l'ambiance inférieures aux collecteurs linéaires (surface exposée limitée) Technique éprouvée commercialement : 30 MW en production actuellement (hors projets en construction) 	<ul style="list-style-type: none"> Technique la plus éprouvée : production commerciale depuis les années 80 ; plus de 400 MW en production actuellement (hors projets en construction) Modularité
INCONVÉNIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Impact paysager d'une tour de plusieurs dizaines de mètres de hauteur. Impact négatif pour les oiseaux en raison du flux de chaleur élevé près du récepteur de la tour. Utilisation de sels fondus (mélanges binaires ou ternaires de nitrate ou nitrite) comme fluide caloporteur : solides à température ambiante et figeant à environ 200°C, ils nécessitent une fusion initiale et un maintien en température durant toute la vie de la centrale. De plus, leur classification comme non-dangereux peut être mise en doute. 	<ul style="list-style-type: none"> LEC (Levelized Electricity Cost) le plus important des CSP : coût lié à la forme du verre et à la structure devant être munie d'extrémités assurant la compatibilité entre les dilatations thermiques inégales de l'acier et du verre Importantes contraintes mécaniques liées au vent² Utilisation d'huiles thermiques comme fluide caloporteur (risques pour l'environnement et la sécurité dus à leur inflammabilité et leur toxicité, et limitation de la température de travail à environ 400°C induisant une vapeur de moins bonne qualité)

² Par exemple, la centrale Andasol en Espagne fonctionne normalement jusqu'à des vitesses de vent atteignant 13,6 m/s (environ 49 km/h). La production doit être arrêtée pour des vitesses supérieures à 20 m/s (environ 72 km/h).

1.5 Equipements et utilités associés

1.5.1 Le stockage thermique

La valeur des systèmes CSP augmente si un **stockage thermique** leur est attaché, ce qui permet d'adapter la production d'électricité au plus près des pics de demandes, soit en fin d'après-midi. Le concept est simple : utiliser l'énergie pour chauffer un produit (p. ex. des sels fondus) durant la journée, puis récupérer l'énergie de la chaleur pour continuer à faire fonctionner les générateurs après le coucher du soleil.

Le stockage se fera au moyen de sels fondus. **Les sels fondus sont un mélange de 60% de nitrate de sodium (NaNO_3) et de 40% de nitrate de potassium (KNO_3).**

1.5.2 Entre 84 000 et 140 000 tonnes de sels fondus seront nécessaires pour le complexe d'Ouarzazate. L'huile synthétique

Dans le cas du choix de la technologie des centrales cylindro-paraboliques, le fluide caloporeur utilisé sera de l'huile synthétique. Entre 15 000 et 17 000 tonnes d'huile synthétique seront nécessaires pour le complexe d'Ouarzazate. L'huile synthétique peut atteindre des températures élevées (400 °C), elle se solidifie à environ 12°C. Sa viscosité est importante à température ambiante et limite les effets d'infiltration. Les fuites au moment de la mise en charge des circuits et au niveau des raccords de conduits en exploitation sont des sources de pollution ponctuelle des sols.

1.5.3 Les besoins en combustible fossile

L'apport d'énergie par un combustible fossile est indispensable pour les raisons suivantes :

- Pour maintenir le système de conversion de la chaleur en activité, et notamment la turbine, qui doit tourner en permanence, lorsque la ressource solaire est insuffisante et que le stockage thermique est vide (en effet, pour des raisons économiques, aucun stockage supérieur à 8h n'a pu être construit)
- Pour conserver le sel fondu à haute température afin de le maintenir liquide (solidification à 110°C)
- Pour maintenir la température de l'huile au-dessus de sa température minimale de travail (8°C pour l'huile synthétique) et pour alimenter durant la nuit les pompes permettant d'assurer la circulation de l'huile dans les circuits

Pour le complexe d'Ouarzazate, les besoins en combustible d'appoint ont été estimés à environ 19 T/jour de gas-oil pour une capacité de 500 MW. C'est le gas-oil à une teneur en soufre de 50 ppm qui est recommandé.

1.5.4 Les besoins et l'alimentation en eau

Dans le cas d'un parc photovoltaïque, aucun besoin de refroidissement n'est nécessaire. En revanche, c'est le cas pour les autres centrales solaires. Du fait de contraintes thermodynamiques, une partie seulement de l'énergie de la chaleur peut être convertie en électricité ; la plus grande part doit être rejetée dans l'environnement par l'entremise d'un processus de refroidissement. Celui-ci peut se faire soit à sec au moyen d'aérocondenseurs, soit par voie humide grâce à des tours de refroidissement, très consommatrices d'eau.

De plus, l'eau consommée peut difficilement être utilisée en circuit fermé, en raison de la nécessité de la refroidir de façon importante (coût et bilan énergétique négatif).

La technologie du refroidissement sec (à l'air) disponible aujourd'hui conduit à un kWh au coût plus élevé (les ventilateurs utilisés pour le système de refroidissement consomment une partie de la production électrique de la centrale).

Les consommations d'eau augmentent avec la durée de stockage d'énergie. **Dans le cas d'un refroidissement humide, elles seront comprises entre 4,48 et 5,68 millions de mètres cube annuelles. Elles seront bien moindres dans le cas d'un refroidissement sec : entre 730 000 et 880 000 m³/an.** En l'occurrence, pour le complexe NOOR Ouarzazate, la consommation est estimée entre 2,5 et 3,0 millions de m³, sur la base d'un projet à refroidissement humide et deux projets à refroidissement sec.

Les technologies photovoltaïques requièrent de l'eau uniquement pour le nettoyage des panneaux solaires. Elles consomment environ 200 fois moins d'eau qu'une technologie thermosolaire à refroidissement humide et 40 fois moins d'eau qu'un refroidissement sec.

La source d'approvisionnement en eau pour le complexe solaire sera le barrage de Mansour Eddabhi (situé à 12 km du projet). Aucun forage ou alimentation en eau souterraine ne sera mis en place. En phase de construction, les besoins actuels en eau (pour NOOR I) sont assurés par un approvisionnement direct à partir du réservoir du barrage Mansour Eddabhi par camions citernes avec stockage dans un étang provisoire dans un premier temps, et via une conduite provisoire dans un second temps. Les modalités techniques d'approvisionnement en eau pour les constructions de NOOR II et III seront définies par le(s) entreprise(s) adjudicatrice(s) de ces centrales.

Pour des raisons de sécurité des systèmes de refroidissement, notons que des réservoirs de stockage d'eau (d'une capacité totale de 30 000 m³) sont en construction au niveau du site.

1.5.5 Infrastructures associées

Masen a également décidé de développer les infrastructures nécessaires au bon déploiement du complexe solaire NOOR Ouarzazate offrant ainsi une meilleure visibilité aux développeurs des centrales et s'assurant une plus grande synergie et une optimisation des coûts et des délais dans le cadre de leur mise en place. Il s'agit notamment d'infrastructures associées telles que les infrastructures routières, hydrauliques ou électriques.

Pour les éléments non détaillés dans cette étude cadre, des études dédiées seront mises en place par les entités qui auront la charge de la construction desdites infrastructures, conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences des institutions financières internationales, et ce, avant le lancement des travaux y afférent.

1.5.6 Autres infrastructures et génie civil

Le site sera composé de différents ouvrages et bâtiments dont la nature peut varier selon les technologies utilisées :

Bâtiments ou constructions provisoires à usage d'habitation pour les ouvriers lors de la construction (base vie). Les ouvriers pourront aussi être logés à l'extérieur du site dans les villages ou dans la ville d'Ouarzazate.

Bâtiments définitifs à usage administratif et technique,

Ouvrages génie civil pour accueillir les blocs moteur (turbines),

Ouvrage génie civil destiné à recevoir le bloc moteur,

Ouvrages de stabilisation et de protection,

Ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux pluviales,

Voiries au sein du site,
Déplacement de la piste d'accès au douar Tasselmante (sur une dizaine de kilomètres),
Mise en place des réseaux Télécoms.

1.6 Montant d'investissement du projet et planning

Le montant d'investissement du projet est estimé à 28 milliards de dirhams. Le projet sera réalisé en plusieurs phases et fera appel à des développeurs ou des constructeurs, via des appels d'offres internationaux.

NOOR I a été attribué en septembre 2012. L'appel d'offres pour NOOR II et NOOR III a été lancé en 2013.

La mise en exploitation des centrales du complexe démarera graduellement à partir de l'année 2015.

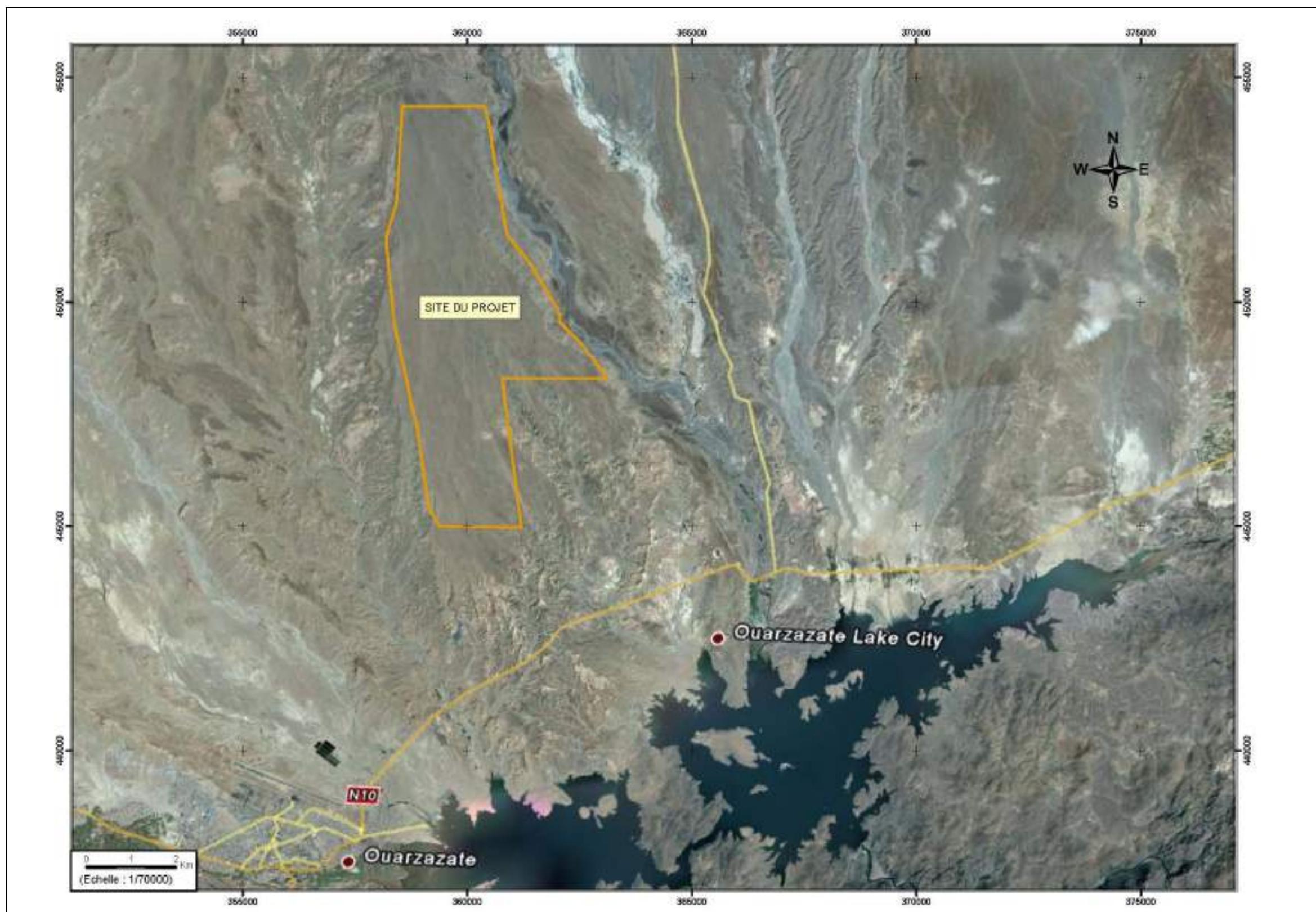


Figure 4 : Vue aérienne de la zone d'étude

1.7 Analyse de l'état initial de l'environnement

Les caractéristiques du secteur d'étude et les compatibilités ou sensibilités vis-à-vis d'un projet de centrale solaire sont listées dans le tableau suivant.

Enjeu très fort	Enjeu modéré
Enjeu fort	Enjeu faible

1.7.1 Milieu physique

Tableau 5 : Synthèse générale de l'état initial – milieu physique

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Topographie	Il s'agit d'une zone de plateaux plats morcelés par l'érosion, avec des altitudes fluctuant dans une fourchette de valeurs allant de 1100m à 1450m. Leur surélévation au-dessus des vallées des oueds qui les entaillent est de l'ordre de dizaine de mètres. Ces plateaux sont entaillés par des lits de cours d'eau dessinant des vallées verdoyantes localement. Les bordures de ces plateaux sont fragiles avec des éboulements fréquents.	Le périmètre rapproché au site du projet est constitué par une zone de pente ravinée par l'érosion. Au Nord Est et au Sud Est du site du projet, des éboulis argileux sont basculés sur des falaises d'une dizaine de mètres.	Faible	Faible	L'absence de relief est en faveur de faible possibilité de vision lointaine vers le site. Les enjeux liés à la visibilité du site seront dépendant de la technologie choisie (par exemple les tours pour le CSP qui peuvent atteindre 150m).
Climatologie	- Le climat de la zone est aride - La moyenne interannuelle des températures est de l'ordre de 20°C et le coefficient de variation des températures moyennes mensuelles, est de 7%. - Deux périodes humides s'étalent respectivement de mi - septembre à la fin du mois de décembre et de janvier jusqu'à la fin de mars. Ces deux périodes s'alternent avec un épisode climatique sec s'étalant du mois d'avril jusqu'à la mi-septembre. - La durée d'insolation moyenne interannuelle est de 288 heures. - Les vents dominants soufflent de l'Ouest à Nord Ouest avec des vitesses de 2 à 4 m/s.		Faible		Insolation exceptionnelle (une des plus fortes du monde), très favorable pour un tel projet.
Géologie	Les plateaux morcelés correspondent à des terrains crétacés et éocènes qui s'ennuent sous un complexe détritique tertiaire et quaternaire. Le long des vallées des cours d'eau les formations géologiques dominantes à l'affleurement correspondent aux alluvions récentes, surmontées de limons.	Le plateau support du site correspond à des terrains crétacés et éocènes qui s'ennuent sous un complexe détritique tertiaire et quaternaire. Le long de la bordure Est du site, la coupe géologique affleurante sur environ 10m de hauteur montre du haut vers le bas : - Limons sablo - argileux ; - Conglomérats à ciments argileux brun - rouge avec des passées de grès - Argiles calcaires brun rouge pâteux.	Faible	Faible	Nature géologique compatible, sous réserve de la prise en compte des résultats de l'étude géotechnique
Eaux souterraines	Au dessous des vallées, gitent des nappes alluviales à eau saumâtre et de faible productivité.	Le plateau support du site est stérile hydrogéologiquement. Au dessous de la vallée de l'oued Izerki, au niveau du douar Tasselmant, circule une nappe alluviale à eau saumâtre et de faible productivité	Aucun	Faible	Les conditions hydrogéologiques locales décrites ne présentent aucune sensibilité notée vis-à-vis du projet quelque soit la variante retenue
Eaux superficielles	Le périmètre éloigné est drainé par les confluents de l'oued Izerki à l'Est dont l'assif N'Ougni, l'assif Tizerkit au Sud, l'assif Issil Tfeig au Sud Est et l'oued Wargouine à l'Ouest.	Le périmètre rapproché est drainé essentiellement à l'Est par l'oued Izerki. Ces cours d'eau sont à régime très irrégulier. Le site du projet est drainé par un réseau de	Faible	Moyen	Régime hydrologique irrégulier. Réseau hydrographique drainant les périmètres rapproché et éloigné ne représentant pas de sensibilité

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
	Ces cours d'eau sont à régime très irrégulier.	chaabas et cours d'eau à sec, dont Issil Tfeig. Ce dernier coule vers le Sud Est. Présence du barrage Mansour Eddahbi où les apports moyens sont de 404,8 Mm ³ /an.	 	 	importante vis-à-vis du projet. Afin de faciliter les écoulements des eaux, une partie du réseau de chaabas pourrait être conservée, et/ou complété par un système de drainage. La disponibilité en eau permet d'envisager un tel projet même en refroidissement humide plus consommateur d'eau
Air	Le périmètre éloigné pourrait être exposé à une pollution routière liée au trafic de la RN10 et la RP1511. Le long du tronçon de la RN 10 reliant Ouarzazate à Klaat M'Gouna, le trafic routier enregistré est de 120 495 véhicule/km/jour (état de 2002), le trafic moyen journalier annuel correspondant est de 1385 véhicules/jour.	Le périmètre rapproché au site du projet correspond à un milieu rural isolé, loin de toute activité industrielle polluante, la qualité de l'air peut être considérée localement bonne. Un seul douar, ne disposant d'aucune infrastructure génératrice de pollution aérienne, y est implanté.	 	 	Qualité de l'air compatible avec le projet quelque soit la variante retenue
Risques naturels	Risque d'éboulement au niveau des bordures des plateaux morcelés			 	Précautions à prendre pour la stabilité du site d'implantation du projet afin d'éviter les éboulements pouvant toucher ses abords
	- Risque d'inondation - Risque d'invasion acridienne - Risque de vibrations liées aux activités sismiques au voisinage			 	Ces risques sont faibles et n'engendrent pas de contraintes pour le projet.
	Le site se trouve au niveau d'une zone à fort risque d'érosion.			 	Des mesures devront être mises en place afin de prendre en compte le fort risque d'érosion du site.

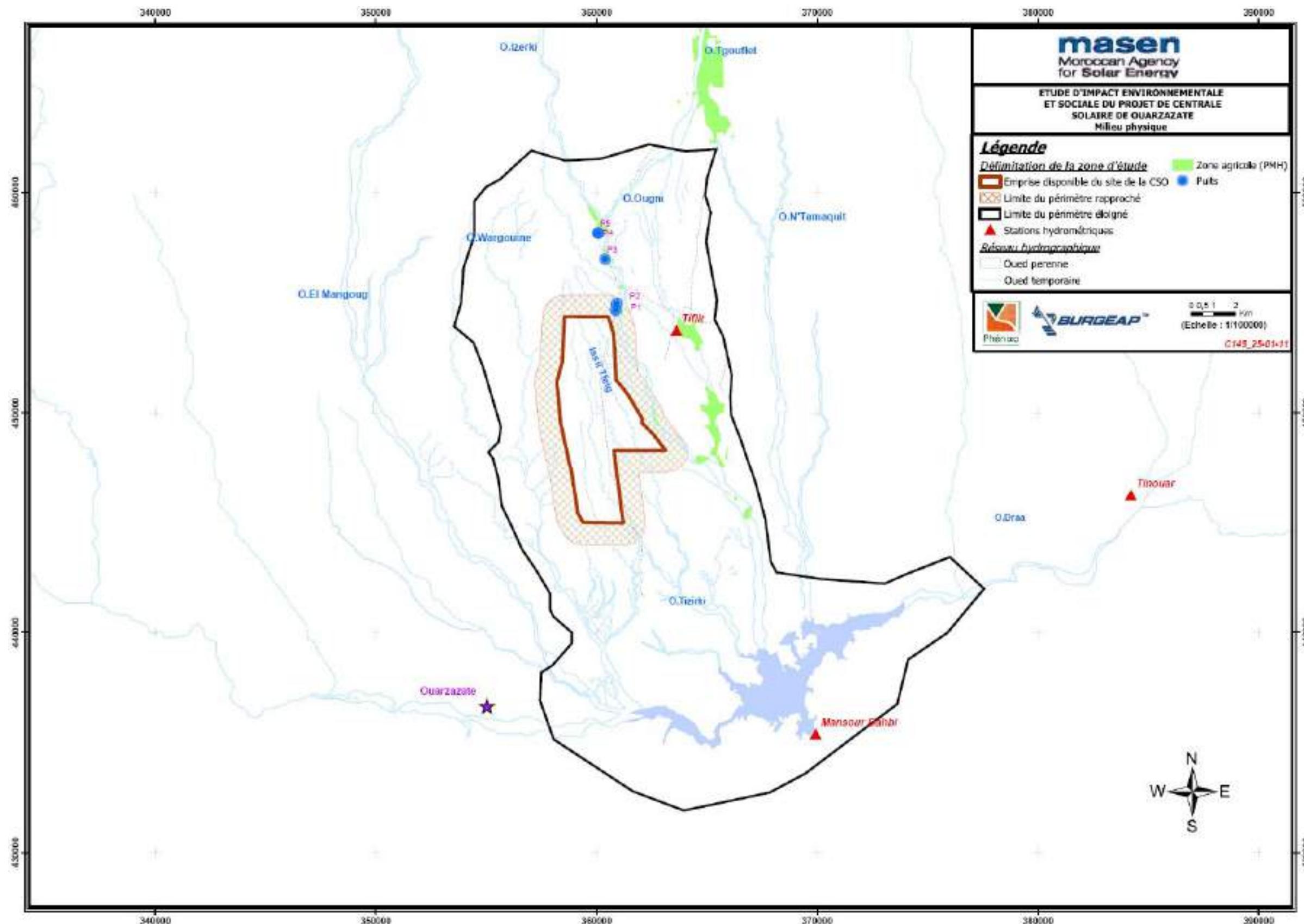


Figure 5 : Inventaire du milieu physique

1.7.2 Milieu naturel

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques principales du milieu naturel du site d'implantation, et leurs compatibilités avec le projet.

Enjeu très fort	Enjeu modéré
Enjeu fort	Enjeu faible

Tableau 6 : Synthèse générale de l'état initial – milieu naturel

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée		Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
				Aire éloignée	Aire rapprochée	
Espaces protégés		La zone d'étude du projet du complexe solaire d'Ouarzazate n'est incluse dans aucune zone naturelle protégée ; toutefois, dans son périmètre éloigné se trouve :		Modéré	Aucun	Aucune sensibilité de ces aires vis-à-vis du projet n'est à enregistrer sauf le cas du lac du barrage Mansour Ed Dahbi, sis en aval du site du projet. Ce dernier est sensible à une éventuelle pollution provenant du site.
Habitat naturel et flore		Milieu	Unité de milieu	Flore		
	Reg	Reg de terrasse alluviale	28 espèces: Forte diversité		Modéré	Aucune des espèces floristiques trouvées au niveau du site du projet et son périmètre rapproché n'est considérée comme rare ou menacée Des valeurs patrimoniales de point de vue faune et flore ont été identifiées, Le site du projet du complexe solaire est reconnu comme étant de faible valeur patrimoniale. Les aires à forte valeur patrimoniale se situent en bordures Est et Ouest du site du projet. Des mesures pourront être mises en place pour les protéger.
		Reg de pente raviné	9 espèces: Diversité faible		Faible	
	Pente	Milieu de pente	17 espèces: Assez forte diversité		Modéré	
		Ravinements argile gypse	7 espèces: Faible diversité		Faible	
	Oued	Lit d'oued Izerki	13 espèces: Faible diversité			
		Oueds secs	41 espèces: Forte diversité		Fort	
	Artificiel	Douar Tasselmante	Pas de flore sauvage		Aucun	
		Oasis cultures	Nombre assez réduit d'espèces, et faible intérêt		Faible	
Faune		Milieu	Unité de milieu	Faune		
		Reg	Reg de terrasse alluviale	Faible diversité, mais quelques espèces d'intérêt ; site de nourrissage		
		Pente	Reg de pente raviné	Faible diversité		
			Milieu de pente	Diversité moyenne, avec espèces d'intérêt (en particulier traquet deuil) ; sites à chauves-souris et refuge (Issil Tfeig)		
		Oued	Ravinements argile gypse	Faible diversité		
			Lit d'oued Izerki	Faible diversité		
		Artificiel	Oueds secs	Assez forte diversité, site de nourrissage fondamental		
			Douar Tasselmante	Très peu d'espèces et espèces banales		

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Paysage		<p>Le site est caractérisé par l'absence d'obstacles physique (espace dégagé), la planéité de sa surface (pente très légère de 1.1%) ainsi que sa proximité de la route (RN10).</p> <p>Après exploration et prospection de l'environnement avoisinant le site du projet. Il s'avère que la situation du site choisi et sa géomorphologie se prêt parfaitement à la réalisation de ce projet. La nature des installations ne présente pas d'impact visuel majeur, vu leur très basse hauteur et vu la situation du plateau (son altitude et son positionnement loin des douars).</p> <p>Notant que tout les douars avoisinants le site du projet sont installés dans la vallée (pour s'approcher aux sources d'eaux) ce qui réduit le champ visuel du plateau à presque 0% (on aperçoit que la ligne de crête du haut du talus).</p> <p>Le plateau support du site, visuellement plat renferme une richesse paysagère non négligeable. Une pente douce vers le Sud presque uniforme sur tout le plateau.</p>	Faible	Modéré	<p>Le site accuse peu d'enjeux en termes de co-visibilité lointaine</p> <p>Quelques précautions sont à prendre afin de gérer les enjeux locaux quelque soit la variante retenue</p>

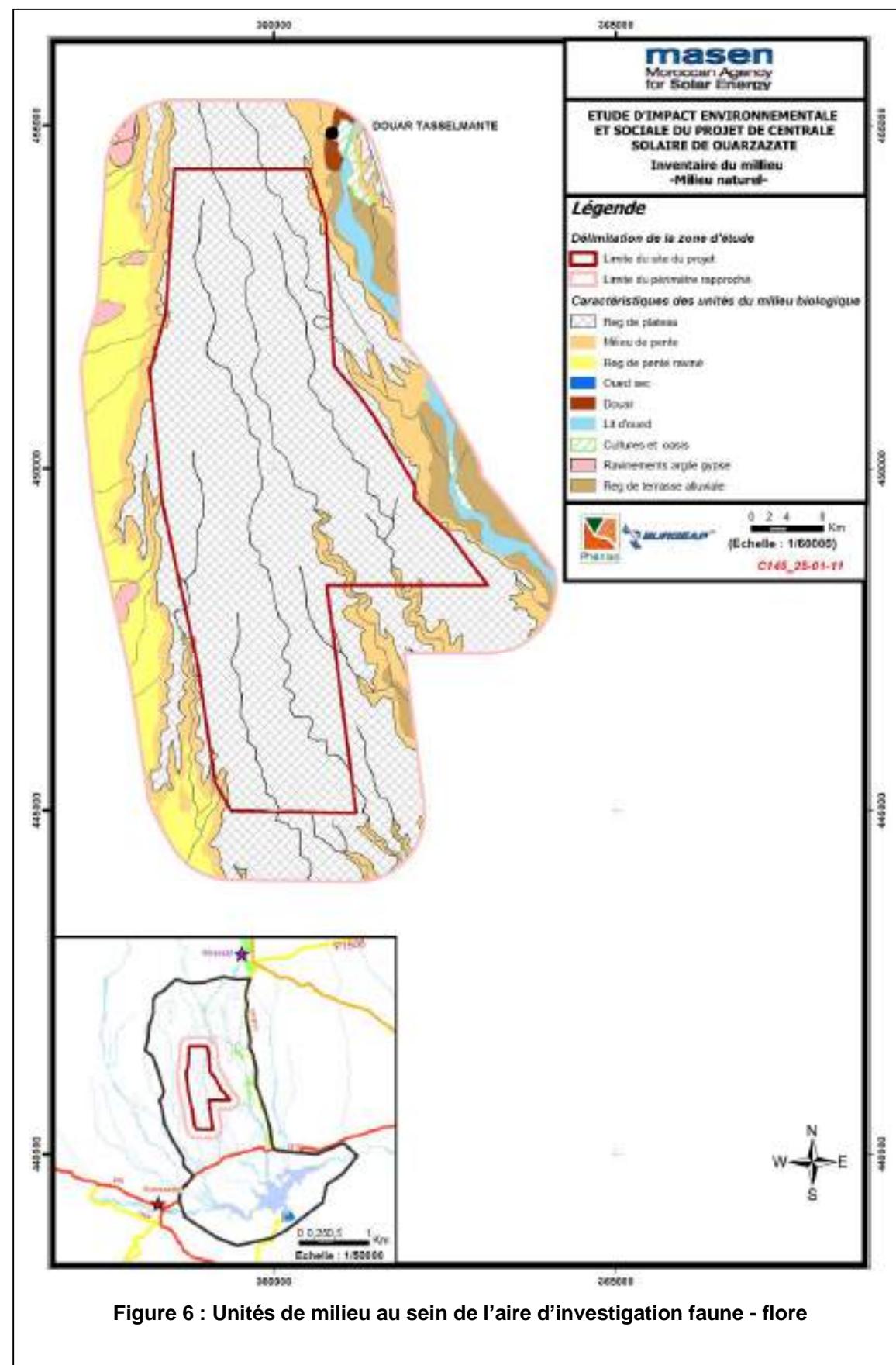


Figure 6 : Unités de milieu au sein de l'aire d'investigation faune - flore

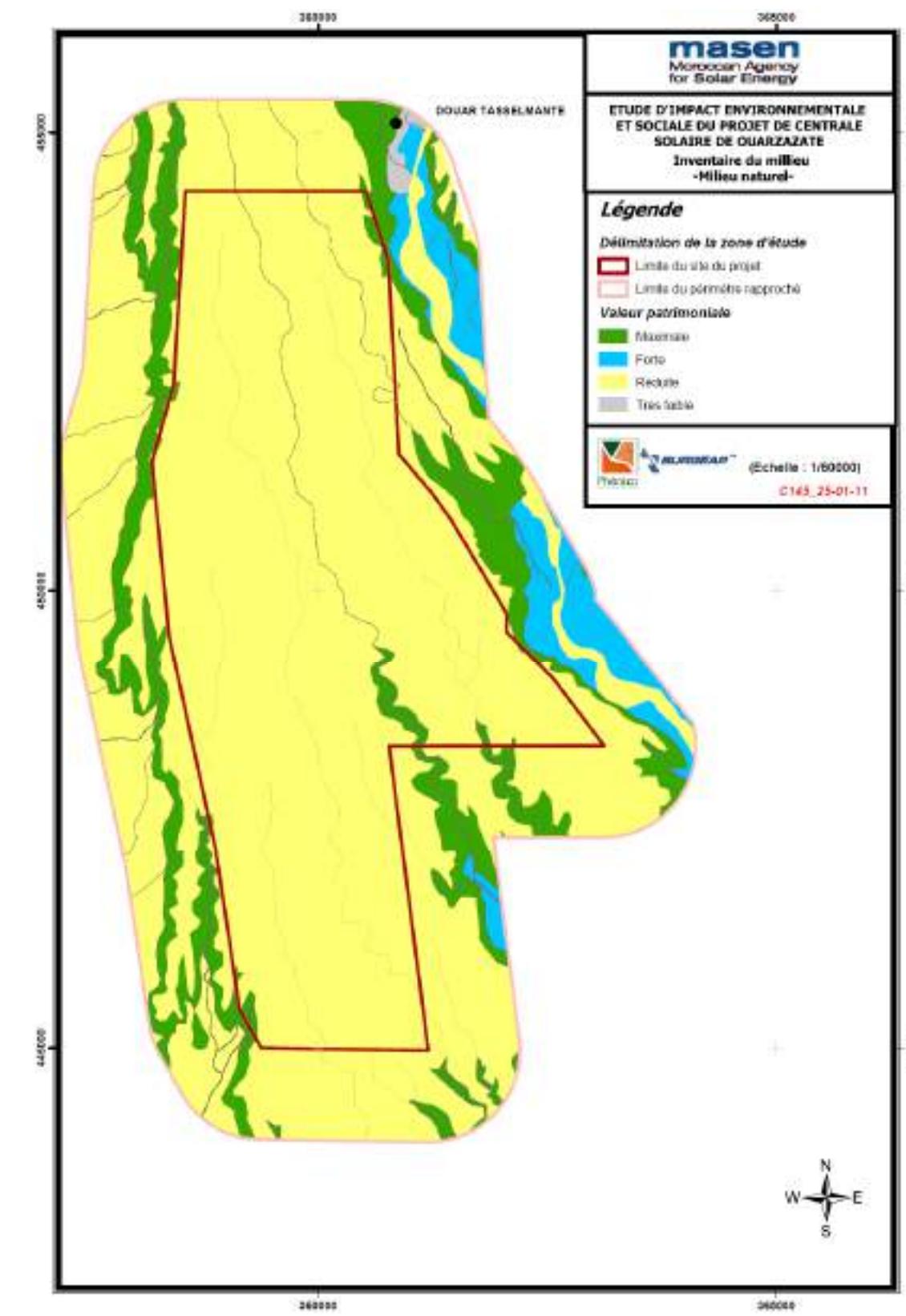


Figure 7 : Valeur patrimoniale relative des unités de milieu

1.7.3 Environnement socio-économique

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques principales de l'environnement socio-économique du site d'implantation du projet, et leurs compatibilités avec le projet.

Enjeu très fort	Enjeu modéré
Enjeu fort	Enjeu faible

Tableau 7 : Synthèse générale de l'état initial – environnement socio-économique

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Population	La commune de Ghassate comptait en 2009 8300 Habitants avec une densité de l'ordre de 8,8 Habitants/km ² Le périmètre éloigné compte environ 8 douars repartis à l'Est et au Nord Est du site du projet	Seuls quelques habitats isolés du douar Tasselmann sont implantés au niveau du périmètre rapproché	Faible	Faible	Le projet est situé au sein d'une zone à faible densité de population. Aucune habitation n'est présente directement sur le site du projet. Le projet produira (1 150GWh/an) qui sera injecté dans le réseau national. Tous les ayant droits des Ait Ougrour ont été indemnisés selon les procédures en vigueur.
Activité économique	La population entièrement rurale, s'active essentiellement dans les domaines suivants : Elevage, agriculture, artisanat et commerce		Faible		A l'état actuel, il n'existe pas de centrale solaire dans la région, ni d'ailleurs au Maroc, cette centrale s'ajoutera aux activités économiques locales et pourra compléter la taxe professionnelle locale. Il est estimé qu'entre 2000 – 2500 emplois pourraient être créés en phase de construction et entre 400 et 500 emplois en phase d'exploitation.
Patrimoine culturel et touristique	Aucun site d'intérêt historique ou culturel n'est recensé. Toutefois, des sites sépulcraux (marabouts, zaouias, etc.) sont à noter au niveau des deux périmètres rapproché et éloigné. Le tourisme n'est pas particulièrement développé au niveau de la zone du projet.		Faible		Le site du complexe solaire d'Ouarzazate n'est pas à proximité d'aucun site d'intérêt patrimonial Aucune sensibilité vis à vis des sites sépulcraux n'est identifiée vis-à-vis du projet
Servitudes et urbanisme	la zone d'étude, y compris le site du projet, n'est actuellement couverte par aucun document urbanistique. Cette zone se trouve à proximité des aires couvertes par les documents d'urbanismes suivants : - Le SDAU du Grand Ouarzazate qui est homologué en 2001, le PDAR du centre Ghassate en cours d'étude et le PDAR du centre d'Idalsane prorogé en 2009. Le douar Tasselmann inclus dans le périmètre rapproché ainsi que les douars du périmètre éloigné soient : Oum Romane, Essour, Agouddim Izerki, Iznaguene, Tiflite, Igherm Amellal, Tidgheste et Taferghouste, appartiennent au groupement ethnique des Ait Ougrour - Toundout Par contre, il ne faut pas négliger la piste d'accès au douar Tasselmann, qui traverse le site du Sud au Nord. Cette piste d'accès fait actuellement 14km, jusqu'au douar de Tasselmann. Au démarrage du projet, cette piste devra être déviée.		Aucun		Le site du projet est hors délimitation de tous les documents urbanistiques définis dans la zone Tous les ayant droits des Ait Ougrour - Toundout ont été indemnisés.
Bruit et vibrations Ambiance sonore	Les extrémités méridionale et orientale du périmètre éloigné, bordées respectivement par la RN10 et la RP 1511, peuvent être impactées par le bruit du trafic routier. Ponctuellement, le site peut être impacté par les activités du champ de tir militaire (à 2 km du site du projet) et par l'aéroport international d'Ouarzazate (à 7 km à vol d'oiseaux)	Aucune source de bruits remarquables, ni un niveau sonore inhabituel ne sont détectés.	Faible	Faible	Le site du projet est inhabité, et loin de toute habitation Le douar le plus proche, soit Tasselmann, sera a priori protégé de toute nuisance sonore émanant du site.

La zone d'étude paraît donc favorable à l'implantation d'un parc solaire sous réserve de la prise en compte des différentes contraintes existantes et d'une étude de variantes d'implantation permettant de proposer la meilleure solution possible.

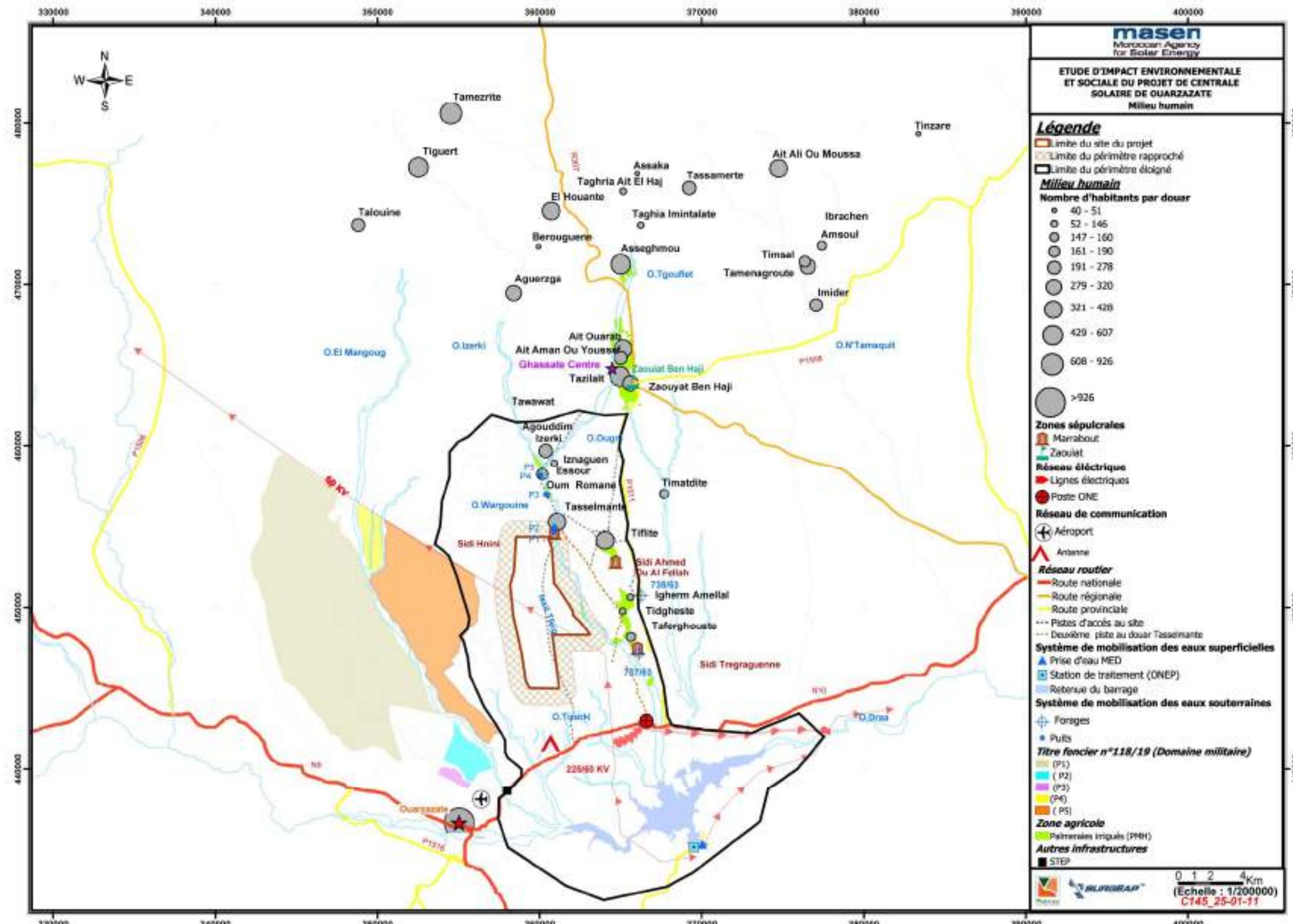


Figure 8 : Inventaire du milieu humain

1.8 Les impacts des différentes variantes

Impact très fort	Impact modéré	Impact positif faible
Impact fort	Impact faible	Impact positif fort

Tableau 8 : Synthèse comparative des impacts des différentes technologies

		Photovoltaïque sans tracker	Photovoltaïque avec trackers	La tour solaire « Tower »		Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »	
							
Refroi-dissement		/	/	Humide	Sec	Humide	Sec
Géologie et sols	Imperméabilisation	Dalle des locaux techniques (transformateurs, onduleurs) (6 000 m ² environ) Ancrages des panneaux (de 1000 m ² à 6 000 m ²) Bâtiment administratif et parking (200 à 300 m ² pour 25 personnes environ) Soit un total de 12 300m².	Dalle des locaux techniques (transformateurs, onduleurs) (6 000 m ² environ), Bâtiment administratif et parking (200 à 300 m ² pour 25 personnes environ) Ancrage structure des trackers (400 000 m ² environ) Soit au total 406 000 m²	Bâtiment turbine (12 000 m ²), Dalle des tours (4 tours de 50 à 100 m ² soit environ 400 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes) Ancrages des panneaux (1 000 m ² pour des ancrages par pieux) Soit au total d'environ 35 000 m²	Bâtiment turbine (12 000 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes) Ancrage structure des capteurs (400 000 m ² environ) Soit au total maximum de 434 000 m²		
	Tasse-ment	Impact faible des travaux Peu de déplacements (peu de personnel)		Impact modéré des travaux Beaucoup de déplacements (beaucoup de personnel en travaux comme en exploitation)			
	Erosion			Impact très faible (aucun défrichement ne sera nécessaire)			
	Pollution	Impact très faible (seulement si pollution accidentelle en phase travaux)		Sels fondus (stockage thermique) Combustible fossile (alimentation d'appoint de la centrale)	Huile synthétique (fluide caloporteur) Sels fondus (stockage thermique) Combustible fossile (alimentation d'appoint de la centrale)		
Eaux souterraines		Aucun besoin en alimentation, absence de nappe au niveau du site (nappe très peu vulnérable en contrebas)					

Photovoltaïque sans tracker		Photovoltaïque avec trackers		La tour solaire « Tower »		Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »			
									
Refroi-dissement	/		/		Humide	Sec	Humide	Sec	
Eaux superficielles	<p>Faible surface à imperméabiliser (seulement les locaux techniques et administratifs – 12 000 m² environ)</p> <p>Faible consommation d'eau (seulement arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage peu fréquent des panneaux)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation - Aucun rejet d'eau</p> <p>Aucun risque de contamination des eaux pluviales (pas de produits dangereux stockés sur site)</p>		<p>Surface à imperméabiliser importante (surtout en raison des ancrages béton des trackers – 40 ha)</p> <p>Faible consommation d'eau (seulement arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage peu fréquent des panneaux)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation - Aucun rejet d'eau</p> <p>Aucun risque de contamination des eaux pluviales (pas de produits dangereux stockés sur site)</p>		<p>Surface à imperméabiliser moyenne (bâtiments techniques et administratifs – 35 000 m² environ)</p> <p>Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de combustible fossile (cas du gas-oil)</p>	<p>Surface à imperméabiliser moyenne (bâtiments techniques et administratifs – 35 000 m² environ)</p> <p>Consommation d'eau modérée (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – 6 Mm³/an)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de l'huile synthétique et de combustible fossile (cas du gas-oil).</p>	<p>Surface à imperméabiliser très importante (43 ha)</p> <p>Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – 6 Mm³/an)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de l'huile synthétique et de combustible fossile (cas du gas-oil).</p>	<p>Surface à imperméabiliser très importante (43 ha)</p> <p>Consommation d'eau modérée (arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage fréquent des miroirs incurvés)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de l'huile synthétique et de combustible fossile (cas du gas-oil).</p>	
Air	Gaz d'échappement et poussières des véhicules								
Cli-mat	Economie d'un million de tonnes de CO ₂ par an								
Risques	Pas d'effet sauf sur risque incendie (présence d'équipements électriques)		Source importante de risque liée à la présence de combustible fossile (gaz ou gas-oil)		Source importante de risque liée à la présence de combustible fossile Risque incendie augmenté du fait de la présence d'huile à haute température (400°C)				
Milieu naturel	<p>Impacts faibles durant la phase travaux (peu de terrassements et peu de déblais dans les unités de milieu de pente)</p> <p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux</p> <p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces entre les panneaux</p> <p>Risque nul de pollution des oueds à valeur patrimoniale élevée</p> <p>Impacts liés à la destruction de la végétation</p>		<p>Impacts modérés durant les travaux (terrassements, risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente).</p> <p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux et l'exploitation (personnel nombreux)</p> <p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces interstitiels (impact plus faible que pour le PV)</p> <p>Risque de pollution très faible ayant peu de chance d'affecter les oueds à valeurs patrimoniale élevée en aval du site.</p>		<p>Impacts modérés durant les travaux (terrassements, risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente).</p> <p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux</p> <p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces interstitiels (impact positif plus faible que pour le PV, car la surface imperméabilisée est plus grande)</p> <p>Risques de pollution liés à la présence d'huile comme fluide caloporteur (fuites au niveau des canalisations) pouvant affecter indirectement les oueds à valeurs patrimoniale élevée en aval du site, et du Lac du barrage Mansour Ed Dahbi. Cependant fluide caloporteur biodégradable</p>				
Milieu biologique	Pas d'effet ni sur la faune, ni la flore		Impact négatif sur les oiseaux en raison du flux de chaleur élevé près du récepteur de la tour (risque d'éblouissement provenant des miroirs héliostat pouvant causer momentanément l'aveuglement des oiseaux). Aucun impact sur les pilotes dont les couloirs de vol ne surplombent pas le site de complexe solaire.		Risque de dérangement de la faune pendant la construction				

Photovoltaïque sans tracker		Photovoltaïque avec trackers		La tour solaire « Tower »		Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »							
													
Refroi-dissement		/		/		Humide	Sec						
Paysage		En se limitant aux plates formes planes du site (vers le centre), l'impact visuel sera néant		En se limitant aux plates formes planes du site (vers le centre), les panneaux seront perçus depuis la RP1511 qui mène à Ghassate ainsi que depuis les pistes d'accès aux douars sis à l'Est du site		Projet très visible même depuis la ville d'Ouarzazate (signalons que les antennes à l'entrée du site depuis la RN10 sont visibles depuis la ville)							
Environnement socio-économique	Emploi et activité économique	Nombreux emplois en phase construction, environ 25 à 50 emplois à plein temps en phase d'exploitation. Nombreux emplois indirects. Accès à l'électricité, réduction de l'isolement, formations et transfert de technologies.		Nombreux emplois en phase construction (2 000 à 2 500) et de 400 à 500 à plein temps en phase d'exploitation. Nombreux emplois indirects. Accès à l'électricité, réduction de l'isolement, formations et transfert de technologies.									
	Foncier	Le projet ne nécessite aucune destruction d'habitat, déplacement de population ou d'activités économiques. Seule la piste d'accès au douar Tasselmate sera modifiée par le projet. La ligne 60 kV pourra être déplacée Le site n'a à l'heure actuelle qu'une vocation pastorale à faible offre fourragère, facilement transférable sur les sites alentours, et un faible intérêt touristique (piste de quad).											
	AgroPastoralisme	Pas d'impact sur la SAU. Seul un changement d'itinéraire des bergers est à prévoir.											
	Tourisme	Aucun impact sur le patrimoine culturel local Impact positif sur le tourisme et les retombées médiatiques du projet Rôle pédagogique du projet											
	Bruit et vibrations	Nuisances faibles en phase chantier liées au trafic routier et à l'ancrage des panneaux Impact sonore négligeable durant la phase d'exploitation		Phase chantier : impacts importants liés aux besoins importants en équipements, main d'œuvre, assemblage sur site et constructions. Phase exploitation : impacts importants liés à la rotation de la turbine et aux condenseurs.									
	Santé humaine	Aucun impact (hormis les nuisances temporaires durant la phase chantier)		Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles Risque lié à la présence de légionnelles	Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles	Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles Risque lié à la présence de légionnelles	Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles						
	Remise en état en fin d'exploitation	Démontage facile des installations Recyclage des panneaux à prévoir, et plus ou moins compliqué selon le type de panneaux.		Capteurs entièrement recyclables Démantèlement des bâtiments d'exploitation complexe Maintien d'une surface imperméabilisée si les dalles béton ne sont pas toutes enlevées									

1.9 Synthèse : la solution la plus impactante

Les impacts ont été évalués pour chaque variante pour un complexe solaire de 500 MW composée uniquement d'une technologie.

Le présent chapitre présente l'étape suivante : la sélection de la solution la plus impactante. Pour chaque domaine environnemental et sociétal étudié, l'impact retenu est le plus fort des 4 variantes.

Impact très fort	Impact modéré	Impact positif faible
Impact fort	Impact faible	Impact positif fort

Tableau 9 : Solution la plus impactante

		Solution la plus impactante	
Géologie et sols	Imperméabilisation	<p>Capteurs cylindro-paraboliques</p> <p>Bâtiment turbine (12 000 m²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m² environ pour 500 personnes) Ancre structure des capteurs (400 000 m² environ)</p> <p>Soit au total maximum de 434 000 m²</p>	
	Tassement	<p>Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire</p> <p>Impact faible des travaux Beaucoup de déplacements (beaucoup de personnel en travaux comme en exploitation)</p>	
	Erosion	<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Impact très faible (aucun défrichement ne sera nécessaire)</p>	
	Pollution	<p>Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile)</p> <p>Huile synthétique (fluide caloporteur) Sels fondus (stockage thermique) – risque limité uniquement en phase travaux Combustible (alimentation appoint de la centrale)</p>	
Eaux souterraines		<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Aucun besoin en alimentation, nappe inexistante au niveau du site (nappe très peu vulnérable en contrebas dans la vallée)</p>	
Eaux superficielles		<p>Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile, refroidissement humide)</p> <p>Surface à imperméabiliser très importante (43 ha) Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – 6 Mm³/an) Mise en place d'un bassin d'évaporation – absence de rejets d'eau dans le milieu Risque de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation d'huile synthétique et de fioul</p>	
Air		<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Gaz d'échappement et poussières des véhicules et rejets liés à l'alimentation en combustible fossile</p>	

		Solution la plus impactante	
Climat		<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Economie d'un million de tonnes de CO₂ par an</p>	
Risques	<p>Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile)</p> <p>Source importante de risque liée à la présence de combustible fossile Risque incendie augmenté du fait de la présence d'huile à haute température (400°C)</p>		
	<p>Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile)</p> <p>Impacts modérés durant les travaux (terrassements, risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente).</p>		
	<p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux</p>		
	<p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces interstitiels (impact positif plus faible que pour le PV, car la surface imperméabilisée est plus grande)</p> <p>Risques de pollution liés à la présence d'huile comme fluide caloporteur (fuites au niveau des vannes, des pompes et des raccordements de canalisations) pouvant affecter les sols et indirectement les oueds à valeur patrimoniale élevée en aval du site, et du Lac du barrage Mansour Ed Dahbi.</p>		
Milieu naturel	<p>Tour solaire</p> <p>Impact négatif sur les oiseaux en raison du flux de chaleur élevée près du récepteur de la tour (risque d'éblouissement provenant des miroirs héliostat pouvant causer momentanément l'aveuglement des oiseaux). Aucun impact sur les pilotes dont les couloirs de vol ne surplombent pas le site de complexe solaire.</p>		
	<p>Tour solaire</p> <p>Projet très visible même depuis la ville d'Ouarzazate (signalons que les antennes à l'entrée du site depuis la RN10 sont visibles depuis la ville)</p>		
Environnement socio-économique	<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Nombreux emplois en phase construction, entre 2 000 et 2 500 emplois/an et entre 400 et 500 en phase d'exploitation.</p> <p>Nombreux emplois indirects.</p> <p>Accès à l'électricité, réduction de l'isolement, formations et transfert de technologies.</p>		
	<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Le projet ne nécessite aucune destruction d'habitat, déplacement de population ou d'activités économiques. Seule la piste d'accès au douar Tasselmente sera modifiée par le projet.</p> <p>Le site n'a à l'heure actuelle qu'une vocation pastorale à faible offre fourragère, facilement transférable sur les sites alentours, et un faible intérêt touristique (piste de quad).</p>		
	<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Pas d'impact sur la SAU. Seul un changement d'itinéraire des bergers est à prévoir.</p>		
Tourisme	<p>Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque</p> <p>Aucun impact sur le patrimoine culturel local</p> <p>Impact positif sur le tourisme et les retombées médiatiques du projet</p>		
	<p>Rôle pédagogique du projet</p>		

		Solution la plus impactante
	Bruit	<p>Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire</p> <p>Phase chantier : impacts forts liés aux besoins importants en équipements, main d'œuvre, assemblage sur site et constructions.</p> <p>Phase exploitation : impacts forts liés à la rotation de la turbine et aux condenseurs.</p>
	Santé humaine	<p>Capteurs cylindro-paraboliques (refroidissement humide) et tour solaire</p> <p>Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles.</p> <p>Risque lié à la présence de légionnelles.</p>
Remise en état en fin d'exploitation		<p>Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire</p> <p>Capteurs entièrement recyclables</p> <p>Démantèlement des bâtiments d'exploitation complexe</p> <p>Maintien d'une surface imperméabilisée si les dalles béton ne sont pas toutes enlevées</p>

1.10 Conclusion sur les impacts du complexe solaire

En conclusion, on voit que la solution la plus impactante a des impacts très forts sur l'imperméabilisation des sols, sur les eaux superficielles, le milieu naturel et le risque incendie, principalement liés aux consommations importantes d'eau du procédé de refroidissement humide et à l'utilisation de produits polluants.

La tour solaire aura un impact paysager très fort puisqu'elle sera visible même depuis la ville d'Ouarzazate. En plus, elle pourra avoir un impact négatif sur l'avifaune de la zone en quête de nourriture pour leur survie sous l'effet de la chaleur et de la lumière éblouissante provenant des héliostats de la tour solaire.

Des impacts forts sont à prévoir sur l'ambiance sonore, notamment lors de la phase chantier.

Le tassement du sol et la remise en état du site en fin d'exploitation sont des impacts modérés du projet.

Rappelons que cette évaluation est théorique et a pour objectif d'évaluer l'impact potentiel maximal du complexe solaire. Les impacts ont été calculés en supposant une capacité de 500 MW avec la même technologie. Toutefois, le complexe, tel que défini actuellement, sera constitué de plusieurs technologies. Par conséquent, son impact sera moindre, en comparaison avec ce qui a été défini dans la précédente étude.

Soulignons enfin l'impact très positif du projet sur le climat, sur l'emploi, l'activité économique et le tourisme.

Des études d'impact environnemental et social spécifiques qui permettront de prendre en compte les spécificités de chaque centrale seront également réalisées conformément aux exigences des institutions financières internationales et à la réglementation marocaine. Elles incluront un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) plus spécifique que celui inclus dans cette étude cadre.

1.11 Mesures d'atténuation et/ou de compensation, plan de gestion environnementale et sociale

Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été réalisé dans le cadre de la présente étude. Il récapitule les mesures d'atténuation et de compensation qui seront mises en place dans le cadre du projet du complexe solaire d'Ouarzazate. Afin de s'assurer de la prise en compte de l'ensemble de ces mesures, ce PGES sera intégré au dossier d'appel à projets de développement de chacune des centrales composant ledit complexe. En outre, le développeur devra compléter et revalider le PGES par les autorités compétentes à la suite de l'établissement du projet du développeur.

Comme nous l'avons vu tout au long de la présente étude d'impact, les impacts et mesures varient fortement d'une technologie à une autre. C'est pourquoi deux PGES différents ont été réalisés : l'un pour les technologies photovoltaïques (avec et sans tracker) et l'autre pour les technologies de solaire à concentration (tour solaire et capteurs cylindro-paraboliques). Pour chacun sont détaillées les mesures en phase conception et travaux, et en phase d'exploitation.

Le promoteur du projet et le constructeur doivent mettre en place des mécanismes de suivi et se conformer à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE), aux exigences de la loi marocaine et aux directives des institutions financières internationales au cours de la construction. Le constructeur doit préparer un plan de gestion sociale et environnementale de la construction et se conformer à ces exigences applicables, qui comprennent des exigences spécifiques des impacts environnementaux et sociaux. L'entrepreneur doit également préparer un plan d'intervention d'urgence, plan d'accès, plan de gestion des déchets, l'assistance médicale et un plan d'enquête relatif aux accidents et des procédures d'évaluation des risques pour régir les activités de ses travailleurs sur place, et les soumettre à l'approbation de Masen. En outre, l'entrepreneur doit également développer des requis d'hygiène, sécurité et environnement pour ses sous-traitants. Des procédures supplémentaires, concernant des activités spécifiques telles que le travail dans des espaces confinés, levage critique, et l'installation et l'assemblage de miroirs, devraient être développées avant que les activités de construction ne commencent.

Un rapport mensuel HSE de suivi de chantier sera préparé et soumis à Masen tout au long de la phase travaux. Lors de l'exploitation, un bilan mensuel sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement devra être réalisé et envoyé à Masen. Ces rapports feront suite à une inspection détaillée de l'ensemble du site par au moins un membre de l'équipe HSE qui sera mise en place.

Ces rapports comprendront notamment la liste des incidents/accidents survenus durant la période, les données sur les consommations d'eau, les volumes de déchets et les filières de traitement utilisées, les types et quantités de produits dangereux, des données sur le trafic engendré, les plantations, les éventuelles découvertes archéologiques, ainsi que toutes données utiles sur les mesures mises en place afin de protéger l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

Consultation et Information Publique

Une consultation publique d'information et de concertation sur le projet de la «STATION SOLAIRE D'OUARZAZATE» a eu lieu le 03 Novembre 2010 à l'hôtel Palace Berbère, Ouarzazate, en présence, entre autres, du Gouverneur de la Région d'Ouarzazate, du Président du directoire de Masen et de ses collaborateurs, des représentants du groupement de bureaux d'études Phenixa-Burgeap et de l'équipe de travail, des élus des communes de la région, des représentants des départements ministériels concernés (Energies et Mines, Environnement, Agriculture et Forêts); l'ONEE, les Associations de la société civile, etc. Le thème de la consultation portait sur la présentation et les discussions des résultats de «l'Etude d'Impact sur l'Environnement EIE» réalisée par le groupement des bureaux d'études « PHENIXA-BURGEAP ».

Dans le cadre de la mise à jour de la présente étude, une consultation publique a été tenue le 9 Juin 2014 au siège de la commune rurale de Ghassate à Ouarzazate, en présence, entre autres, du Président de la commune rurale de Ghassate, des naibs de terres collectives et représentants de la population des douars de la commune de Ghassate, des représentants de la province d'Ouarzazate, des représentants de Masen ainsi que du représentant du groupement de bureaux d'études Phenixa-Burgeap.

L'objectif de cette consultation a été d'informer l'ensemble du public sur les résultats d'actualisation de la FESIA du complexe solaire NOOR Ouarzazate suite aux changements affectant le projet, présenter l'état d'avancement du projet (y compris les infrastructures communes et annexes réalisées dont les infrastructures routières, électriques, celles liées à l'eau, etc), répondre aux questions des différents

participants et procéder à la collecte de leurs appréciations, questionnements, objections et propositions liées à ces changements.

Dans le cadre des études d'impact environnemental et social spécifiques à chaque centrale qui seront réalisées conformément aux exigences des institutions financières internationales et à la réglementation marocaine, des consultations publiques d'information et de concertation seront organisées. Elles seront menées en présence de la population et des représentants de la population, des élus des communes concernées, des représentants des départements ministériels concernés et des représentants de Masen. Elles auront pour objectif de présenter chaque projet spécifique, les résultats de l'étude d'impact environnemental et social menée, et enfin collecter les questions de la population afin de leur apporter des réponses appropriées.

Masen a établi un processus d'information, de consultation et de concertation avec les parties prenantes afin de détecter et de traiter tout mécontentement, doléance, conflit ou plainte. Une boîte aux lettres est installée dans les locaux de MASEN sur site à Ouarzazate, et sert à recueillir les plaintes de la population. En outre, un expert en matière sociale recruté par Masen, basé sur site à Ouarzazate, directement rattaché au département développement local de Masen, et en contact direct avec la population, est chargé du recueil et du traitement des plaintes et doléances, de la gestion des conflits et enfin du suivi et de l'évaluation des projets de développement local. Les plaintes enregistrées sont intégrés dans les rapports périodiques qui aussi fait référence aux actions qui ont été pris pour répondre à ces plaintes.

Masen et/ou ses sous-contractants mettront en œuvre les moyens humains et matériels pour assurer l'application du PGES en phase de réalisation et d'exploitation. L'EIESC permettra aux structures chargées de la conduite du projet d'évaluer, de façon large et prospective, les impacts environnementaux et sociaux des activités futures et d'élaborer des mesures d'atténuation ou de compensation sur la base d'indications claires, précises, concises et opérationnelles. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), qui inclut les éléments clés de la gestion, les sous-composantes, leurs impacts potentiels et les mesures d'atténuation, ainsi que la mise en œuvre de ces mesures et les responsabilités institutionnelles, le suivi, et le budget pour leur mise en œuvre, a été élaboré.

Le tableau ci-dessous représente l'estimation des coûts des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux et des mesures de mise en œuvre du programme et du plan de suivi sur le projet :

Activités	Coûts (MdH)
Coût des mesures d'atténuation des impacts	33
Coût des mesures de mise en œuvre du programme et plan de suivi	42
TOTAL	75

2 Executive Summary

2.1 Preamble

This study concerns the Ouarzazate solar complex project. With an estimated total capacity of 500 MW, the project will be composed of three solar thermal technology plants (two Concentrating Solar Power type, NOOR I and NOOR II, and one tower type, NOOR III), and a photovoltaic plant.

NOOR has a gross capacity of 160 MW with a thermal storage of 3 hours at full power. The expected capacity for NOOR II is between 150 and 200 MW. The capacity for NOOR III will be between 100 and 150 MW. The last two plants will also include a storage capacity of at least 3 hours. As for the photovoltaic phase, its expected capacity would be 50 MW minimum and is being structured.

This site is the first of several solar complexes which will reach a minimum capacity of 2000 MW by 2020.

To this end, a total area of about 3,000 ha, resulting of a first acquisition of 2500 ha (which will welcome NOOR I, NOOR II and NOOR III) and a second acquisition of three additional plots of 500 ha (to meet any additional needs), was chosen on the site of Tamzaghten Izerki belonging to the ethnic community Ait Oukrour Toundout, rural town located in the village of Ghessat. The site is located about 10 km from the city of Ouarzazate on the national highway No.10 (RN10), towards the town of Errachidia. The land acquisition was performed on the basis of willing buyer "-willing seller."

The detailed design of NOOR Ouarzazate project and the precise identification of their environmental and social impacts will be provided by the developers of these projects, selected through international competitive bidding. This is why this study is an environmental and social impact framework whose first version was approved by the Moroccan authorities and the international financial institutions and published in 2011.

This study will be completed by specific environmental and social impact studies dedicated to each project. These will take into account the specificities of each plant, and will be based on the specific proposal which the project developer has been awarded to. They must also comply with the requirements of the Moroccan authorities and international financial institutions. For NOOR I project, a specific study has been prepared and published in December 2011, as required by the Moroccan authorities and international financial institutions

2.2 Project Rationale

This project will:

- Reduce energy dependence of the Kingdom (Morocco currently has a strong dependency on oil for its energy needs – 95%),
- Value a national resource: Morocco has a very high sunlight rate, and the project will allow to ensure that the solar resource valuation will be controlled at the national level and thus to make the population benefit from the economic fallout,
- Create a long term competitive advantage in the energy sector,
- Reduce greenhouse gas emissions: the Moroccan Solar Plan will prevent the emission of 3.7 million tons of CO₂.

The site of Ghessat was selected for the following reasons:

- With a DNI (Direct Normal Irradiation) of about 2,420 kWh/m²/year, the site of Ouarzazate enjoys one of the most important sunlight levels in the world.
- A track north of the P32 national road leads directly to the site (4 km).
- The site is located near the *Eddahbi Mansour* dam (12 km).
- The area's topography, soil quality, and low seismic risk will promote the development of the solar complex.
- The development of a solar complex at the site of *Tamzaghten Izerki* will only generate very low resource-usage conflict levels as the site is a pastoral land with low fodder resources. No displacement of population or economic activity is expected.
- The site is located away from major populated areas.
- The site is located outside any protected natural area or tourism, and no significant co-visibility is expected.

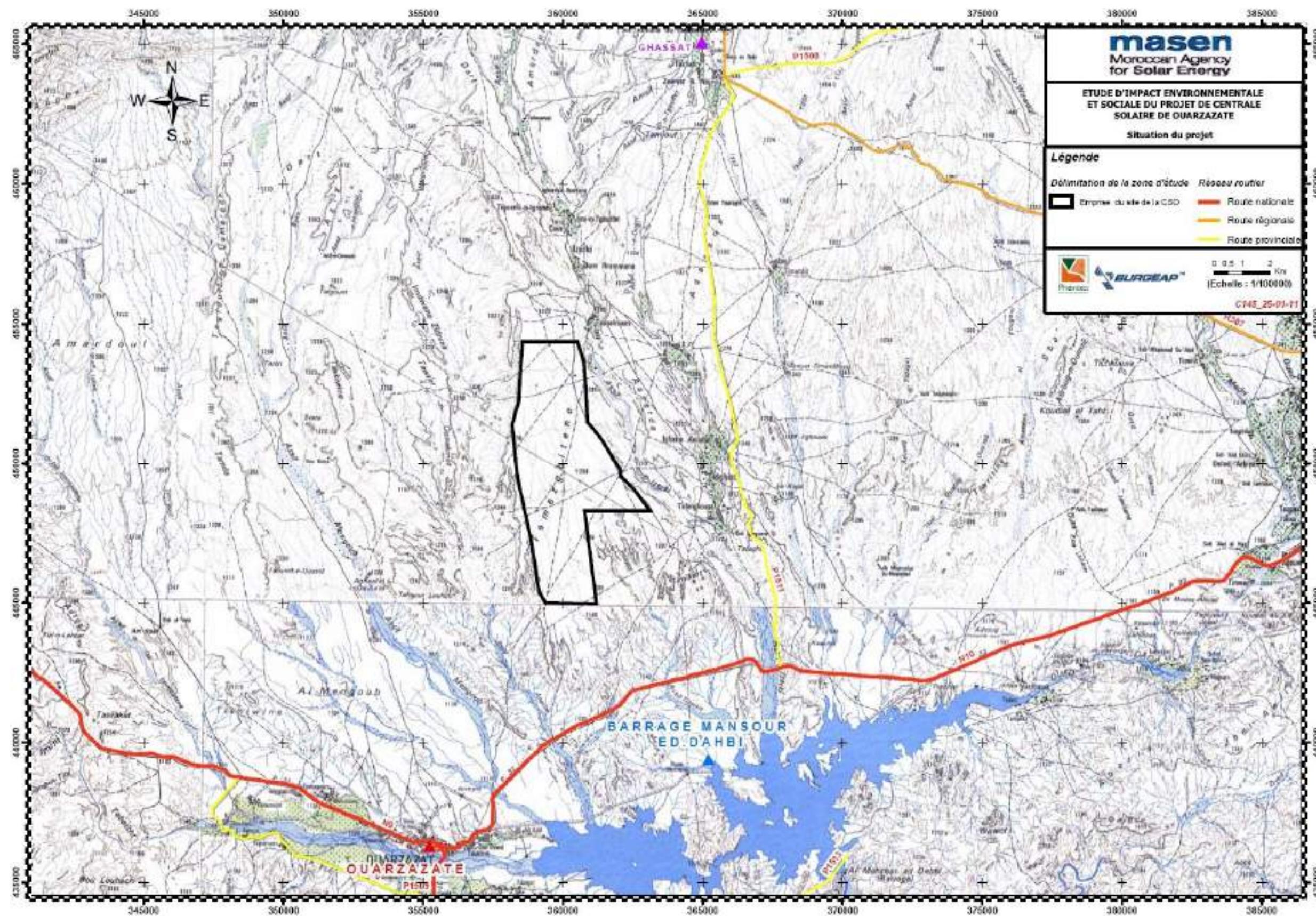


Figure 9 : Geographical position of the Ouarzazate solar project site

2.3 The variants of the project

Photovoltaics (PV) and Concentrating Solar Power (CSP) are two fundamentally different types of technologies.

Table 1 shows their major differences, while Table 2 lists their main overall advantages and disadvantages.

Table 10: The major differences between PV and CSP

Photovoltaics (PV)	Concentrated Solar Power (CSP)
	
<p>Photovoltaic technologies directly exploit photons' energy and their ability to cause, in some environments, a potential difference used to generate an electrical current.</p> <p>Solar energy is directly converted into electricity by semiconductor materials like silicon, covered with a thin metal layer.</p>	<p>Solar radiation is concentrated by mirrors onto a focal spot where a heat transfer fluid flows.</p> <p>The collected heat produces steam, which is then converted into electricity through a turbine generator.</p>
<p>Captures not only direct solar radiation from the sun, but also diffuse skylight (preferable in temperate regions)</p>	<p>Only captures direct radiation (abundant in strong sunlight areas as the deserts of the Mediterranean sun belt)</p>
<p>Photovoltaic panels already being manufactured in factories with high capacity, the price of an installation is almost proportional to its size.</p>	<p>By concentrating solar, solar field is the only components with a cost proportional to its size, the engine room benefits from a strong size effect, as in conventional power plants. CSP is rather intended for high power plants.</p>
<p>PV requires very little operating personnel.</p>	<p>Significant need for operating staff, like any thermal power plant. Again, CSP is intended for facilities with substantial power.</p>

Table 11 : Comparison of the main advantages and inconveniences of PV and CSP

	PV	CSP
ADVANTAGES 	<ul style="list-style-type: none"> • Energy directly produced is electricity: - no need for heat conversion system, necessarily complex, which leads to technological risks and important financial costs, - no need for work fluid(s). • Fast setup, low setup periods • Very limited maintenance needs, • Minimal water consumption for operations, • Panel production costs rapidly decrease due to the currently observed mass production and in particular since the last 2 years • Proven technology: several GW currently in operation worldwide, • Panels produce electricity even in the presence of cloud cover. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ability to store energy directly recovered thermal storage in molten salt for example, allowing production of electricity day and night, • Prospects for local manufacturing of equipment: simple and traditional technologies of construction processes, and already partially available in Morocco, • Significant labor need during construction and during operation, • Development of a local economy through indirect jobs (accommodation, catering, ...) • Ability to involve other energy sources other than the sun to power turbines (eg gas), • Simple recycling of facilities after dismantling.
INCONVENIENTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Storage is only feasible with batteries, with very limited possibilities (with energy loss over time), • Performance generally decreases with increasing temperature (but technological advances in progress), • Production is more energy intensive than CSP: worse carbon footprint, • Toxicity of used PV panels, • Complex recycling with high energy consumption, • Maintenance requirements being very limited, PV power plants have a low job creation potential for the operation phase. 	<ul style="list-style-type: none"> • High cost of required investments (related to the turbine and all related facilities), but can be balanced on large scale plants, • Construction is complex, and involves several different technologies and components, • Technical risk: some technologies are still in R&D phase and are still very poorly developed (the largest CSP currently in operation has a 90 MW capacity), • Electricity production only feasible with clear and cloudless weather, • Need for cooling the heat conversion, wet cooling is highly water-intensive, • Need for fossil fuel supply for maintaining the heat transfer fluid at the correct temperature, • Depending on the CSP technology, there may be risks of fire or explosion due to the presence of gas, high pressure steam and high temperature synthetic oil, there may also be risks of soil pollution (use of synthetic oil), and important water releases (in the case of wet cooling).

2.3.1 PV

2.3.1.1 General Principles

Photovoltaics can recover and convert sunlight directly into electricity with photovoltaic panels. Direct conversion of solar energy into electricity is done through a semiconductor material.

The photovoltaic cell is an electronic component which is the basis of the production facilities. It operates with the principle of the photoelectric effect. Several cells are connected together to form what is called a PV solar module. Subsequently, several modules are combined to form a solar system. This facility produces electricity that can be locally consumed or fed into the distribution network.

The power of a solar PV plant is proportional to the area of modules installed.

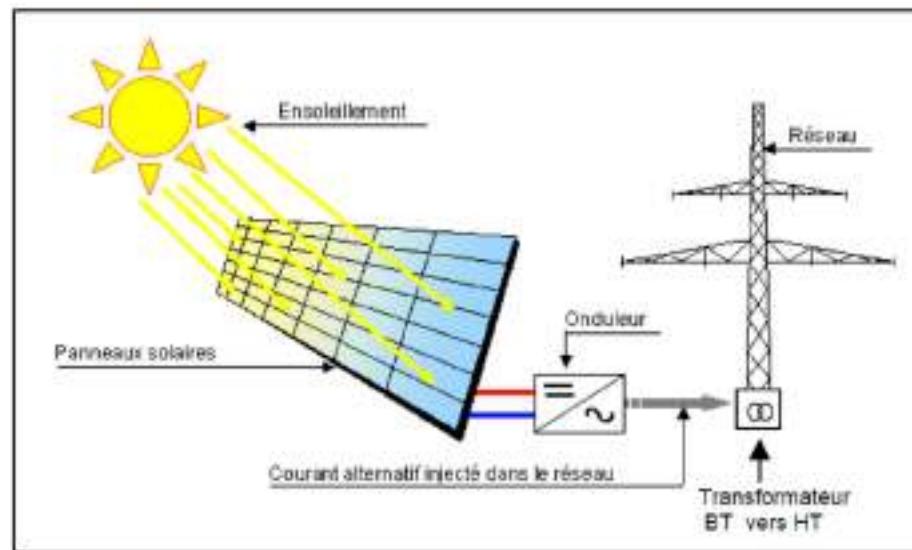


Figure 10 : PV installation diagram

The main characteristics of PV plants are:

- High reliability, no moving parts (except on trackers systems, however movement is still very slow),
- Quiet system,
- Low maintenance, low operating cost,
- Electricity production only during the day,
- Storage of electricity is difficult (high costs, losses over time), but possible today for moderate capacities.

Among the various types of existing PV cells, it is possible to distinguish two main groups: crystalline silicon and thin films.

2.3.1.2 Concentrating PV (CPV)

Concentrating PV (CPV) is based on a simple principle: sunlight is concentrated several hundred times by an optical device (parabolic mirror or Fresnel lens) before reaching the photovoltaic cell. Thanks to the concentration, the cell surface used is much lower and thus the amount of semiconductor material, the most expensive component of a solar module, is reduced.

The yield of a CPV module is significantly higher than other technologies. At equal capacity, a CPV plant requires less space than a conventional PV plant.

2.3.1.3 The two PV variants

In addition to the different cell technologies, two types of PV plants exist: fixed PV plants and PV plants with tracker systems: 1 axis, 2 axis or "solar trackers" (to follow the path of the sun). These can help increase the plant's output by more than 40% compared to traditional PV plants.

Table 12 : Comparison of fixed / tracker PV plants

No tracker (fixed)	With tracker
Lower costs both in production and operation (less maintenance)	Higher yield of 30% (especially for 2-axis trackers)
The operation of these panels does not require energy, in contrast to trackers for which a motor is needed for the panels (with a low consumption)	
Lower soil waterproofing (generally panels secured with stakes, while trackers generally require concrete bases)	Less important continuous panel surface (easier stormwater runoff)
Lower panels height, and therefore a smaller impact on the landscape	Higher panel height, and therefore larger land use
Most commonly used technology	Technology rather used in very sunny to offset production costs
Easy setup and dismantling of the panels	More adaptable to landscape differences

In the impact part of the study, we will establish a comparison between the technologies (with and without tracker), without differentiating cell types. Thus, the CPV will be integrated in the "with tracker" variant.

2.3.2 CSP

Two CSP technologies were selected for the Ouarzazate project: parabolic trough and power tower.

- **Parabolic trough:** the structure uses curved mirrors to concentrate sunlight onto a tube filled with a fluid. A liquid collects thermal energy and transfers it to "factory block" (*bloc usine*) where it is converted into steam and then electricity through a turbine.
- **Solar Power Tower:** a tower supporting a sensor with a field equipped by hundreds of heliostats mirrors following the sun. As for parabolic trough, a liquid transports energy to the power plant.

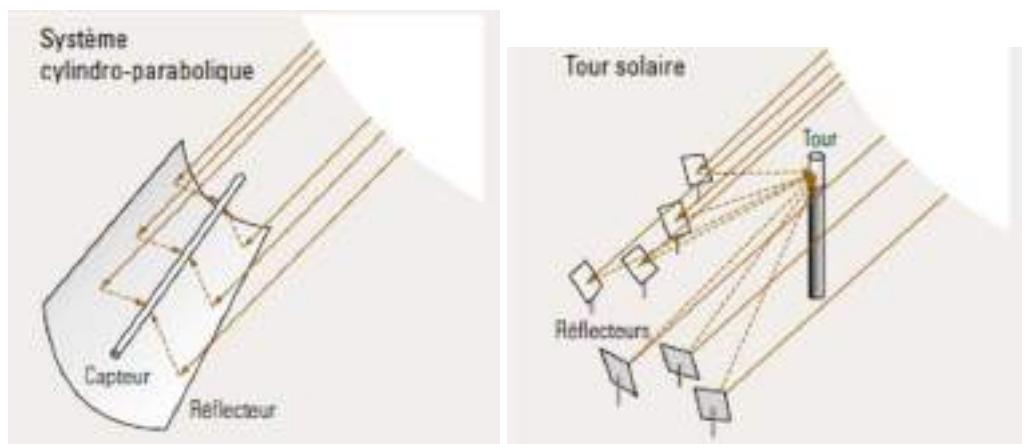


Figure 11 : Operation patterns of the two selected CSP technologies

Source : WorldWatch Institute

Table 13 : Advantages and inconveniences of trough and tower CSP technologies

	Solar Power Tower « Tower »	Parabolic Trough « Trough »
ADVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> Storage at high temperature Lower losses compared to linear collectors (limited exposed surface) Commercially proven technology : 30 MW currently in production (excluding projects under construction) 	<ul style="list-style-type: none"> Most proven technology : commercial production since the 80s, more than 400 MW currently in operation (excluding plants under construction) Modularity
INCONVENIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Landscape impact of towers. Negative impact for birds due to the high heat flow near the receiver tower. Use of molten salt (binary or ternary mixtures of nitrate or nitrite) as heat transfer fluid: solid at ambient temperature and freezes at approximately 200°C, they require an initial melting and temperature maintenance throughout the life of the plant. Moreover, their classification as non-hazardous may be doubted. Impact of a landscape tour of several tens of meters high (up to 150 m at present) Use of molten salts (binary or ternary mixtures of nitrate or nitrite) as a transfer medium: solid at room temperature and freezing at about 200 ° C, they require an initial melting and temperature maintenance throughout the life of the plant. Moreover, their classification as non-hazardous may be doubted. 	<ul style="list-style-type: none"> Highest LEC (Levelized Electricity Cost) of all CSP technologies: cost linked to the shape of the glass and to the structure equipped with ends ensuring compatibility between the unequal thermal expansion of steel and glass. Important mechanical constraints due to wind³ Use of oil as heat transfer fluid (environmental and safety risks due to their flammability and toxicity, and limitation of working temperature to about 400°C, inducing a lower quality of steam).

³ For example, the Andasol plant in Spain is operating normally until wind speed reaches 13,6 m/s (environ 49 km/h). Production must be stopped for speeds above 20 m/s (environ 72 km/h).

2.4 Equipments and related utilities

2.4.1 Thermal storage

The value of CSP systems increases if a thermal storage attached to them, which allows to adapt power generation closer to demand peaks, i.e. in late afternoon. The concept is simple: use energy to heat a product (eg. Molten salts) during the day, then recover the heat energy to continue to operate the generators after sunset.

The storage will be using molten salts. The molten salts are a mixture of 60% sodium nitrate (NaNO_3) and 40% potassium nitrate (KNO_3).

Between 84 000 and 140 000 tonnes of molten salt will be needed for the Ouarzazate complexe Ouarzazate.

2.4.2 Synthetic oil

In the case of the choice of technology parabolic trough power plants, the heat transfer fluid to be used will be synthetic oil. Between 15 000 and 17 000 tons of synthetic oil will be need for the Ouarzazate complex. Synthetic oil can reach high temperatures (400°C), it solidifies at about 12°C . Its viscosity is important at room temperature and limits infiltration effects. Leaks at the time of circuit loading and at the level of operating duct connections are sources of soil pollution.

2.4.3 Fossil fuel needs

The energy input from fossil fuels is needed for the following reasons:

- To maintain the heat/work conversion system, including the turbine, which must run continuously when solar resources are insufficient and thermal storage is empty (indeed, for economic reasons, no storage system above 8h could be constructed).
- To keep the molten salt at high temperature to keep it liquid (solidification at 110°C).
- To keep oil temperature above the minimum working temperature (8°C for synthetic oil) and to power pumps at night to ensure oil flow in the circuits.

For the Ouarzazate plant, the needs in terms of auxiliary fuel were estimated at about 19 T/day of gas-oil for a 500 MW capacity. 50 ppm gas-oil is recommended.

2.4.4 Water needs

In the case of a photovoltaic park, no need for cooling is necessary. However, it is the case with other solar plants. Due to thermodynamic constraints, only part of the heat energy can be converted into electricity, the largest share must be released into the environment through a cooling process. This can be done either by air cooled condensers (dry cooling) or cooling towers, highly water-consuming (wet cooling).

In addition, water consumption can hardly be used in closed circuit, because of the need to cool it significantly (negative cost and energy balance).

The dry cooling technology available today leads to a higher cost per kWh (the fans used for cooling system consume a portion of electricity generation plant).

the estimated consumption is between 2.5 and 3.0 million m³, on the basis of one wet cooling project and two dry cooling projects.

PV technologies require only water for cleaning solar panels. They consume about 200 times less water than a solar thermal technology to wet cooling and 40 times less water than dry cooling.

The initial source of water supply for the Ouarzazate solar complexe is the Mansour Eddabhi dam (located 12 km from the project). No drilling or underground water supply will be established. During the construction phase, water needs are provided by a direct supply from the dam by tankers with storage in a temporary pond at fisrt and then stored via a provisional pipe at a second stage. The technical arrangements for water supply for construction of NOOR II and NOOR III will be defined by the firms developing these plants.

For security reasons related to the cooling system, please note that a water storage tanks (of a total capacity of 30 000 m³) are under construction in the site.

2.4.5 Associated infrastructures

Masen has also decided to develop the needed infrastructures for the correct deployment of Ouarzazate solar complex offering a better visibility to developers' plants and ensuring greater synergy and optimization of costs and delays in their implementation. These include associated infrastructures such as road, water or electricity infrastructures.

For items not detailed in this framework study, dedicated studies will be implemented by entities that will be responsible for the construction of those facilities, in accordance with current regulations and requirements of the international financial institutions, and before the start of work of these associated facilities.

2.4.6 Other infrastructure and civil engineering

The site will consist of various buildings and structures whose nature can vary depending on the technologies used:

- Temporary buildings for residential use for the workers during construction. The workers can also be housed off site in nearby villages or in the city of Ouarzazate,
- Permanent buildings for administrative and technical use,
- Civil engineering works to accommodate the engine blocks (turbines),
- Civil Engineering works for receiving the engine block,
- Stabilization and protection works,
- Drainage works and stormwater drainage,
- Roads within the site,
- Moving the access road to Douar Tasselante (about ten kilometers),
- Establishment of Telecommunications networks.

Water consumption increases with the duration of energy storage. **In the case of wet cooling, water consumption will vary between 4.48 and 5.68 million m³ annually. It will be much less in the case of a dry cooling: between 0.73 and 0.88 million m³. For The NOOR Ouarzazate complexe,**

2.5 Projet investment and planning

The amount of project investment is estimated at 28 billion dirhams. The project will be realized in several phases and will need the intervention of developers or builders, through international competitive tendering process.

NOOR I has already been attributed in September 2012. The tender process for NOOR II and NOOR III has been launched in 2013.

The commissioning of the plants of the complex will start gradually from the year 2015.

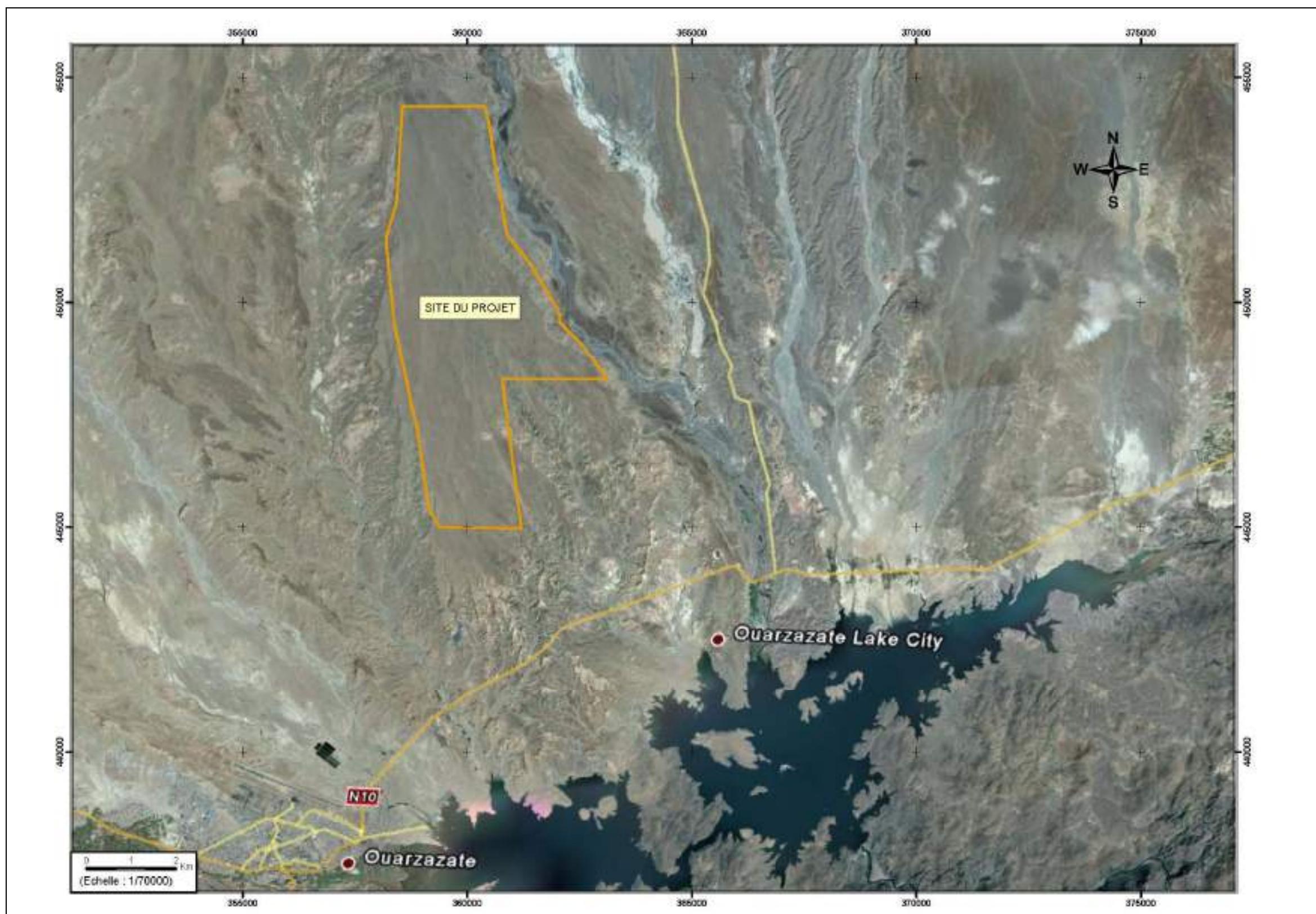


Figure 12 : Aerial view of study zone

2.6 Environmental baseline

The main characteristics of the physical environment of the project's site, as well as their compatibility with the project, are listed in the table below.

Very high stakes	Moderate stakes
High stakes	Low stakes

2.6.1 Physical environment

Table 14 : General synthesis of the baseline – physical environment

Theme	Distant perimeter characteristics	Nearby perimeter characteristics	Stakes level		Compatibility with the Project
			Distant area	Nearby area	
Topography	<p>This is an area of flat plateaus fragmented by erosion, with altitudes fluctuating within a range of values ranging from 1100m to 1450m. Their elevation above the oueds valleys that cut into them is in the order of tens of meters.</p> <p>These plateaus are cut by the beds of rivers drawing green valleys locally. The edges of these plates are fragile with frequent landslides.</p>	<p>The perimeter near the project site consists of a slope area furrowed by erosion.</p> <p>In the North East and South East sides of the project site, clayey boulders are tipped out on cliffs of ten meters.</p>	Low	Low	<p>The flatness of the landscape is in favor for low possibilities of distant vision.</p> <p>The stakes related to the visibility of the site will depend on the chosen technology (eg CSP towers that can reach 150m).</p>
Climatology	<ul style="list-style-type: none"> - The climate of the area is arid - The average inter-annual temperature is around 20°C and the variation coefficient of monthly mean temperatures is 7%. - Two wet periods respectively span from mid-September to late December and from January to late March. These two periods alternate with a dry climatic episode stretching from April until mid-September. - Average interannual sunshine duration is 288 hours. - Prevailing winds blow from West to North West with speeds of 2 to 4 m/s 		Low		Exceptional sunshine (one of the highest worldwide), very favorable for such a project.
Geology	<p>The fragmented plateaus correspond to Cretaceous and Eocene lands submerged under a tertiary and quaternary detrital complex.</p> <p>Along the valleys of rivers dominant geological formations in the outcrop correspond to recent alluvial deposits, topped with silt.</p>	<p>The support plate of the site corresponds to Cretaceous and Eocene lands submerged under a tertiary and quaternary detrital complex.</p> <p>Along the eastern edge of the site, the flushing geological section of about 10m in height shows from top to bottom:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sandy – clayey silt; - Conglomerates with red-brown clayey cements with elements of sandstone. - Pasty red / brown calcareous clay. 	Low	Low	Compatible geological nature, subject to consideration of the results of the geotechnical study.
Groundwater	Brackish alluvial groundwater of low productivity can be found below the valleys.	The site's support plateau is hydrogeologically sterile. Below the valley of Oued Izerki, at the Douar Tasselmant circulates an alluvial brackish groundwater of low productivity	Aucun	Low	The local hydrogeological conditions described are not sensitive vis-à-vis the project, whatever the chosen variant.

Theme	Distant perimeter characteristics	Nearby perimeter characteristics	Stakes level		Compatibility with the Project
			Distant area	Nearby area	
Surface water	The perimeter is drained away by the confluence of the Oued Izerki to the east including the assif N'Ougni, the assif Tizerkit South, and the assif Issil Tfeig south east and the Oued Wargouine to the west. These streams have an irregular rate of flow	The nearby perimeter is mainly drained to the east by the Oued Izerki. These streams have an irregular rate of flow. The project site is drained by a network of chaaba and streams, including Issil Tfeig. The latter flows south east. The average intake at the level of the Mansour Eddahbi dam is of 404.8 Mm3/year.	Low	Moderate	Irregular hydrological rate of flow. Hydrographical network draining nearby and far perimeters do not represent significant sensitivity vis-à-vis the project. In order to facilitate the water flow, part of the chaabas could be kept, and/or supplemented by a drainage system. Water availability allows considering such a project even with wet cooling option.
Air	The distant perimeter could be exposed to traffic-related pollution of the RN10 and RP1511 roads Along the stretch of the RN 10 between Ouarzazate Klaat M'Gouna, traffic recorded is 120 495 vehicles/km /day (as of 2002), the corresponding annual average daily traffic is 1385 vehicles per day.	The near perimeter is an isolated rural environment, far from any polluting industrial activity, the air quality can be considered good locally Only one Douar, not having any air-polluting infrastructure, is implanted there.	Low	Low	Air quality compatible with the project regardless of the chosen alternative
Natural risks	Risk of landslides at the edges of the fragmented plateaus			Moderate	
	- Risk of flooding - Risk of acridian invasion - Risk of vibrations from the seismic activity in the vicinity			Low	
	The site is located at an area with high erosion risk.			High	Measures should be implemented to take into account the high risk of erosion.

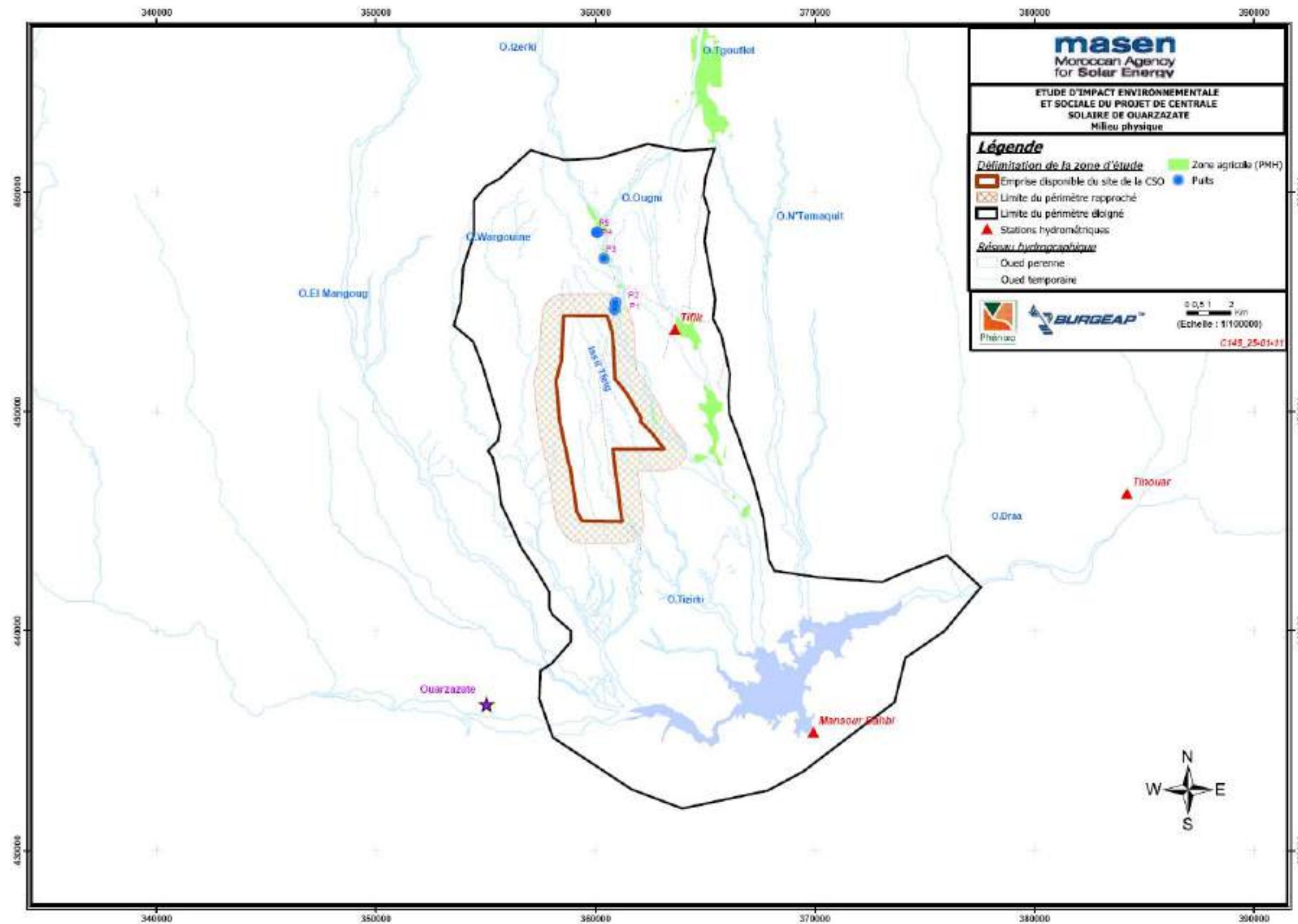


Figure 13 : Inventory of the physical environment

2.6.2 Natural Environment

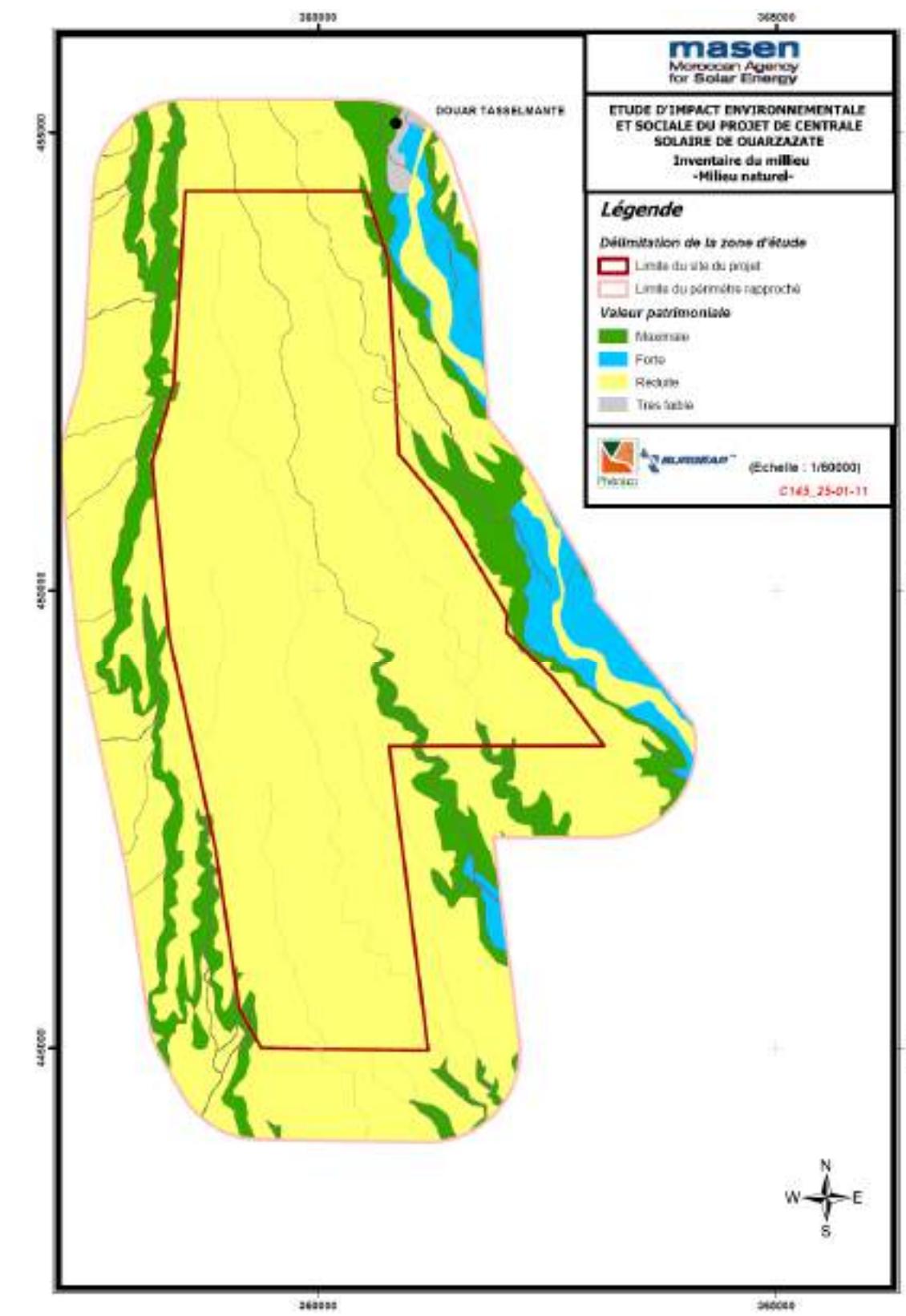
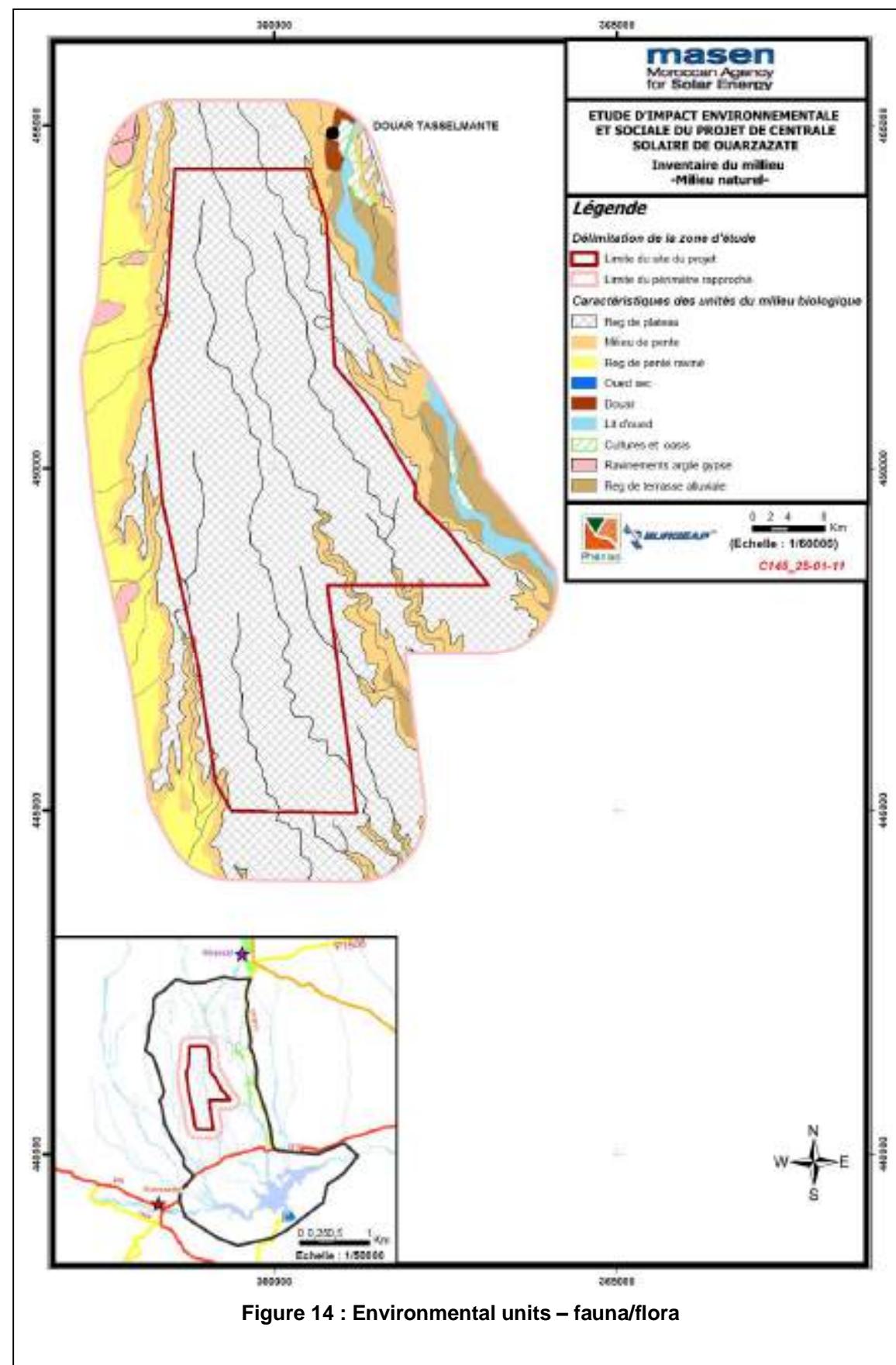
The main characteristics of the site's natural environment, as well as their compatibility with the project are listed in the table below.

Very high stakes	Moderate stakes
High stakes	Low stakes

Table 15 : General synthesis of the initial state – natural environment

Theme	Distant perimeter characteristics	Nearby perimeter characteristics		Stakes level		Compatibility with the Project
				Distant area	Nearby area	
Protected areas	The study area of the Ouarzazate solar complex project is not included in any protected natural area, but in its scope far, we can find: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lake of the Mansour Ed Dahbi dam, part of a RAMSAR site ▪ The reserve of gazelles dorcas at Bouljir (13 km north - west of the site) ▪ The reserve of Iguernane (15 km north - west of the site) ▪ The Sbaa Shaab site (20 km east of the site) ▪ The Biosphere Reserve (solar complex in the buffer zone B of the Biosphere Reserve) 		Moderate	None		No particular sensitivity of these areas vis-à-vis the project except for Lake Mansour Ed Dahbi, located downstream from the project site. The latter is sensitive to any possible pollution from the site.
Natural habitats and flora		Environment	Environmental unit	Flora		
Natural habitats and flora	Reg	Alluvial terrace Reg	28 species: High diversity		Moderate	None of the flora species found at the project site and its perimeter is considered near threatened or rare.
		Gullied slope Reg	9 species: Low diversity		Low	
	Slope	Middle slope	17 species: Fairly high diversity		Moderate	The patrimonial values from a flora and fauna points of view have been identified,
		Clay/Gypsum gully erosion	7 species: Low diversity		Low	
	Oued	River bed (oued Izerki)	13 species: Low diversity			The project site of the solar complex is recognized as being of low patrimonial value.
		Dry oueds	41 species: High diversity		High	
	Artificial	Douar Tasselmente	No savage flora		None	Areas of high heritage value are located in the east and west edges of the project site.
		Oasis cultures	Fairly limited number of species, and limited interest		Low	
Fauna	Fauna	Environment	Environmental unit	Fauna		
		Reg	Alluvial terrace Reg	Low diversity, but presence of some species of interest ; breeding site		Moderate
		Slope	Gullied slope Reg	Low diversity		Low
			Middle slope	Average diversity, with species of interest (in particular Mourning Wheatear) ; sites with bats and shelters (Issil Tfeig)		High
		Oued	Clay/Gypsum gully erosion	Low diversity		Low
			River bed (oued Izerki)	Low diversity		Low

Theme	Distant perimeter characteristics	Nearby perimeter characteristics		Stakes level		Compatibility with the Project
		Distant area	Nearby area			
	Artificial	Dry oueds	Fairly high level of diversity, important breeding site		Moderate	
		Douar Tasselmannet	Very few species, banal species		Low	
Landscape	<p>The site is characterized by the absence of physical barriers (clear space), the flatness of its surface (very slight slope of 1.1%) and its proximity to the road (RN10).</p> <p>After exploring and prospecting the environment surrounding the project site, it turns out that the situation of the chosen site and its geomorphology are perfectly ready to host this project. The nature of the facilities has no major visual impact, given their low height and given the situation of the plateau (altitude and distance from douars).</p> <p>Noting that all the douars surrounding the project site are located in the valley (to get close to water sources) which reduces the visual field of the plateau at almost 0% (only the crest line of the upper slope is visible).</p> <p>The site's supporting plateau, visually flat, contains a non negligible wealth of landscape, with a gentle slope to the south almost uniform across the plateau.</p>				Low	Moderate
						<p>There are few issues in terms of distant co-visibility</p> <p>Some precautions have to be taken to manage local stakes, whatever the chosen alternative</p>



2.6.3 Socio-economic environment

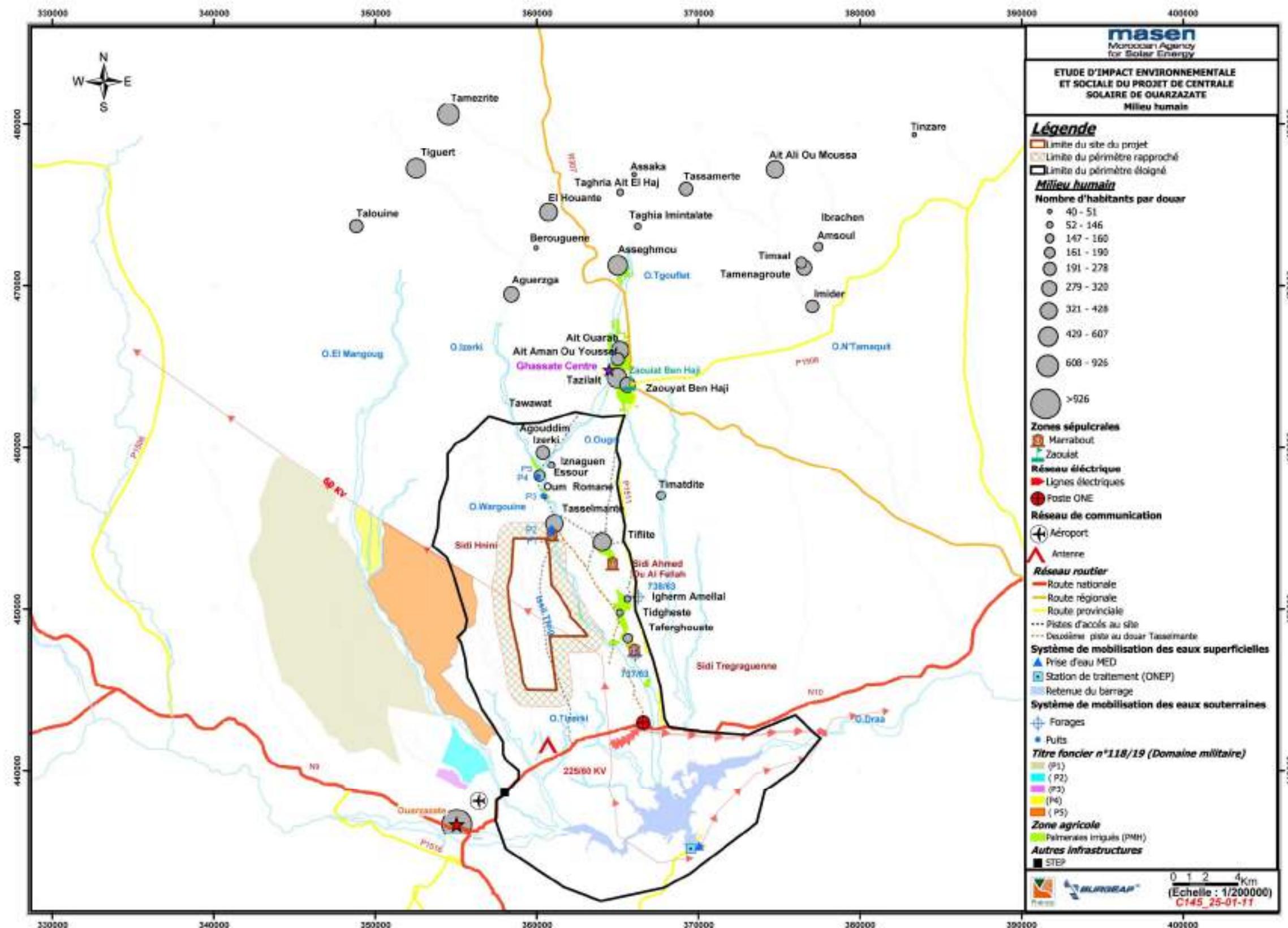
The main characteristics of the site's socio-economic environment, as well as their compatibility with the project are listed in the table below.

Very high stakes	Moderate stakes
High stakes	Low stakes

Table 16 : General synthesis of the initial state – socio-economic environment

Theme	Distant perimeter characteristics	Nearby perimeter characteristics	Stakes level		Compatibility with the Project
			Distant area	Nearby area	
Population	The population of the Ghassate commune was 8300 inhabitants in 2009, with a density of 8.8 inhabitants/km ² . The distant perimeter includes 8 douars scattered east and northeast of the project site.	Only a few isolated habitats from the Tasselmannet douar are located in the nearby perimeter.	Low	Low	<p>The project is located within an area of low population density. No residence is directly present on the project site.</p> <p>The project will produce 1 150GWh/y to be injected into the national grid.</p> <p>All the entitled persons from Ait Ougrour were compensated according to procedures in force.</p>
Economic activity	Entirely rural population, primarily active in the following areas: farming, agriculture, handicraft, and trade		Low		<p>At present, there is no solar power in the region, nor in Morocco, this plant will be added to local economic activities and will be able to complete the local professional tax (taxe professionnelle).</p> <p>It is estimated that between 2000 - 2500 jobs could be created during the construction phase and between 400 and 500 jobs during the operational phase.</p>
Cultural and touristic patrimony	No site of historical or cultural interest has been identified. However, sepulchral sites (marabouts zaouias, etc..) should be noted at both distant and nearby perimeters. Tourism is not particularly developed in the project area.		Low		<p>The Ouarzazate solar complex's site is not located near any site of heritage interest</p> <p>No sensitivity towards sepulchral sites has been identified as regards to the project</p>
Easements and planning	The study area, including the project site is currently not covered by any urban document. This area is located near the areas covered by the following urban documents: - The SDAU of the Grand Ouarzazate (approved in 2001), the PDAR of center Ghassat (under study) and the PDAR of center Idalsane (extended in 2009) The douar Tasselmannet included in the nearby perimeters as well as the following douars of the distant perimeter: Oum Romane, Essour, Agouddim Izerki, Iznaguene, Tiflite, Igherm Amellal, Tidgheste and Taferghouste, belong to the ethnic group of the Ait Ougrour – Toundout. However, the access track to douar Tasselmannet should not be overlooked, which crosses the site from south to north. This access road is currently 14km long and reaches the Tasselmannet douar. At the start of the project, this track will have to be deviated.		None		<p>The project site is outside the boundaries of all urban documents identified in the area</p> <p>All the Ait Ougrour rightholders were indemnified.</p>
Noise and vibration Soundscape	The southern and eastern ends of the distant perimeter, bordered respectively by the N10 and PR 1511, may be impacted by the noise from road traffic. Occasionally, the site may be impacted by the military firing range activities (2 km from the project site) and by the Ouarzazate International Airport (7 km as the crow flies).	No source of noticeable noise nor unusual noise levels were detected.	Low	Low	<p>The project site is uninhabited, and away from habitation sites.</p> <p>The nearest douar, Tasselmannet, will a priori be protected from noise emanating from the site.</p>

The study area thus seems to favor the installation of a solar park subject to the consideration of various existing constraints and a study of alternatives for proposing the best possible solution.



2.7 Impacts of the different variants

Very strong impact	Moderate impact	Weak positive impact
Strong impact	Weak impact	Strong positive impact

Table 17 : Comparative impact synthesis of the different technologies

		PV no tracker	PV with tracker	Solar Power Tower « Tower »		Parabolic Trough « Trough »	
							
Cooling		/	/	Wet	Dry	Wet	Dry
Geology and soils	Waterproofing	Plant rooms slab (transformers, UPS) (6000 m ²), Panel anchors (from 1000 m ² to 6000 m ²), Administrative building and parking lot (200 to 300 m ² for 25 people), Total of 12 300 m².	Plant rooms slab (transformers, UPS) (6000 m ²), Panel anchors (approx. 400 000 m ²), Administrative building and parking lot (200 to 300 m ² for 25 people), Total of 406 000 m².	Turbine building (12,000 m ²), Towers' slab walls (4 towers of 50 to 100 m ² or about 400 m ²), Storage tanks for thermal energy (20 000 m ² for 500 MW for 4 hours), Administrative building and parking lot (2000 m ² for 500 people), Panel anchor (1 000 m ² for anchors with stakes), Total of approximately 35 000 m²		Turbine building (12,000 m ²), Storage tanks for thermal energy (20 000 m ² for 500 MW for 4 hours), Administrative building and parking lot (2000 m ² for 500 people) Collector structure anchor (approx. 400 000 m ²) Total of approximately 434 000 m²	
	Settlement	Low work impact Low displacement level (few staff)		Moderate work impact High displacement level (important staff in construction as well as in operation phases)			
	Erosion	Very low impact (land clearing will not be necessary)					
	Pollution	Very low impact (only if accidental pollution during the construction phase)		Molten salt (thermal storage) Fossil fuel (backup power)	Synthetic Oil (heat transfer fluid) Molten salt (thermal storage) Fossil fuel (backup power)		
Ground waters		No need for power, no groundwater at the site (very low vulnerability of groundwater located below)					

PV no tracker		PV with tracker		Solar Power Tower « Tower »		Parabolic Trough « Trough »			
									
Cooling	/		/		Wet	Dry	Wet	Dry	
Supercificial waters	<p>Low surface to waterproof (technical and administrative facilities only – approx. 12 000 m²)</p> <p>Low water consumption (only track watering, bathroom fittings and infrequent panel cleaning)</p> <p>Establishment of an evaporation pond - No water discharge</p> <p>No risk of contamination of storm water (no hazardous materials stored on site)</p>		<p>Important surface to waterproof (especially because of tracker anchors – 40 ha)</p> <p>Low water consumption (only track watering, bathroom fittings and infrequent panel cleaning)</p> <p>Establishment of an evaporation pond - No water discharge</p> <p>No risk of contamination of storm water (no hazardous materials stored on site)</p>		<p>Medium surface to waterproof (technical and administrative facilities only – approx. 35 000 m²)</p> <p>Very important water consumption (watering tracks, bathroom fittings, frequent cleaning of curved mirrors and in particular wet cooling)</p> <p>Establishment of an evaporation pond - No water discharge in the natural environment</p> <p>Very localized risk of storm water contamination associated with fossil fuel use (gas oil)</p>	<p>Medium surface to waterproof (technical and administrative facilities only – approx. 35 000 m²)</p> <p>Moderate water consumption (watering tracks, bathroom fittings, frequent cleaning of curved mirrors and in particular wet cooling - 6 Mm3/an)</p> <p>Establishment of an evaporation pond - No water discharge in the natural environment</p> <p>Very localized risk of storm water contamination associated with fossil fuel use (gas oil)</p>	<p>Very important surface to waterproof (43 ha)</p> <p>Very important water consumption (watering tracks, bathroom fittings, frequent cleaning of curved mirrors and in particular wet cooling - 6 Mm3/an)</p> <p>Establishment of an evaporation pond - No water discharge in the natural environment</p> <p>Very localized risk of storm water contamination associated with synthetic oil and fossil fuel use (gas oil)</p>	<p>Very important surface to waterproof (43 ha)</p> <p>Moderate water consumption (watering tracks, bathroom fittings, frequent cleaning of curved mirrors)</p> <p>Establishment of an evaporation pond - No water discharge in the natural environment</p> <p>Very localized risk of storm water contamination associated with synthetic oil and fossil fuel use (gas oil)</p>	
Air	Exhaust fumes and dust from vehicles								
Clim ate	Savings of one million tons of CO ₂ per year								
Risks	No effect except on fire risk (presence of electrical equipment)								
Natural environment	<p>Low impact during the construction phase (some earthworks and few cuttings in units of mid-slope)</p> <p>Risk of wildlife disturbance during construction</p> <p>Positive impacts associated with space enclosure between panels</p> <p>No risk of pollution of oueds with high patrimonial value</p> <p>Impacts associated with the destruction of vegetation</p>			<p>Important source of risk associated with the presence of fossil fuel (gas or diesel)</p>		<p>Important source of risk associated with the presence of fossil fuel</p> <p>Increased fire risk due to the presence of oil at high temperature (400 ° C)</p>			
				<p>Moderate impacts during construction (earthworks, spoil ground risks on the slopes, in mid-slope units).</p>		<p>Moderate impacts during construction (earthworks, spoil ground risks on the slopes, in mid-slope units).</p>			
				<p>Risk of wildlife disturbance during construction and operation (large staff)</p>		<p>Risk of wildlife disturbance during construction</p>			
				<p>Positive impacts associated with enclosure of interstitial spaces (weaker impact compared to PV)</p>		<p>Positive impacts associated with enclosure of interstitial spaces (weaker impact compared to PV, because of a higher waterproofed surface)</p>			
				<p>Very low risk of pollution with little chance of affecting the oueds with high patrimonial value downstream of the site.</p>		<p>Pollution risk associated with the presence of oil as a heat transfer fluid (leakage from pipelines) may indirectly affect the high patrimonial value oueds downstream of the site, and the Lake of the Mansour Ed Dahbi dam. However, the fluid is biodegradable.</p>			
Biologic al environ ment	No effect on the fauna or flora.			<p>Negative impact on birds due to the high heat flow near the receiver tower (risk of glare from heliostat mirrors can cause momentary blindness birds). No impact on pilots whose flight paths do not overlook the site solar complex.</p>		<p>Risk of disturbance of wildlife during construction</p>			

PV no tracker		PV with tracker		Solar Power Tower « Tower »		Parabolic Trough « Trough »							
													
Cooling		/		/		Wet	Dry						
Landsc ape		By limiting ourselves to the flat platforms of the site (towards the center), the visual impact will be nil		By limiting ourselves to the flat platforms of the site (towards the center), the panels will be visible from the RP1511 leading to Ghassate and from access tracks to douars located east of the site		The project is visible even from the town of Ouarzazate (note that the antennas at the entrance of the site from the N10 are visible from the city)							
Socio-Economic Environment	Yment and Econo mic	Many jobs in construction phase, approximately 25 to 50 full-time in operating phase. Many indirect jobs. Access to electricity, isolation reduction, training and technology transfer.		Many jobs in construction phase (2000 to 2500), approximately 400 to 500 full-time jobs in operating phase. Many indirect jobs. Access to electricity, isolation reduction, training and technology transfer.									
	Land Proper ty	The project requires no destruction of habitat, displacement of population or economic activities. The only modification by the project will be the deviation of the access track to the Tasselmente douar. The 60 kV line will eventually be moved The site is currently a pastoral land with low fodder, easily transferable to nearby sites, and with low touristic interest (quad bike trail).											
	Agropastor alism	No impact on the useful agricultural lands (UAL). Only a rerouting of the shepherds is expected.											
	Tourism	No impact on the local cultural heritage Positive impact on tourism and media cover of the project Educational role of the project											
	Noise and Vibration	Low nuisance related to road traffic and panel anchoring in construction phase Negligible noise impact during operation phase		Construction phase: significant impacts related to important needs in equipment, labor, site assembly and construction. Operating phase: significant impacts related to the rotation of the turbine and condensers.									
	Human Health	No impact (except for temporary nuisance during the construction phase)		Very low risk, due to releases of steam and combustion gases in small quantities Risk associated with the presence of Legionella	Very low risk, due to releases of steam and combustion gases in small quantities	Very low risk, due to releases of steam and combustion gases in small quantities Risk associated with the presence of Legionella	Very low risk, due to releases of steam and combustion gases in small quantities						
Rehabilitation at the end of the time of operation		Easy facility disassembly Panel recycling signs to anticipate, more or less complicated depending on the panel type.		Fully recyclable collectors Complex dismantling of production buildings Maintaining a sealed area where the concrete slabs are not all removed.									

2.8 Synthesis: the most impactful solution

Impacts were evaluated for each variant for a 500 MW solar complex consisting of only one technology.

This chapter presents the next step: the selection of the most impactful solution. For each environmental and societal area studied, the strongest impact among the 4 variants is retained.

Very strong impact	Moderate impact	Weak positive impact
Strong impact	Weak impact	Strong positive impact

Table 18 : Most impactful solution

		Most impactful solution	
Geology and soils	Waterproofing	Trough	<p>Turbine building (12,000 m²), Storage tanks for thermal energy (20 000 m² for 500 MW for 4 hours), Administrative building and parking lot (2000 m² for 500 people) Collector structure anchor (approx. 400 000 m²)</p> <p>Total of approximately 434 000 m²</p>
	Settlement	Trough and Tower	<p>Moderate work impact High displacement level (important staff in construction as well as in operation phases)</p>
	Erosion	Trough, Tower, and PV	<p>Very low impact (land clearing will not be necessary)</p>
	Pollution	Trough (with oil)	<p>Synthetic Oil (heat transfer fluid) Molten salt (thermal storage) Fossil fuel (backup power)</p>
Underground waters		Trough, Tower, and PV	<p>No need for power, no groundwater at the site (very low vulnerability of groundwater located below)</p>
Superficial waters		Trough (with oil and wet cooling)	<p>Very important surface to waterproof (43 ha) Very important water consumption (watering tracks, bathroom fittings, frequent cleaning of curved mirrors and in particular wet cooling - 6 Mm³/an) Establishment of an evaporation pond - No water discharge in the natural environment Very localized risk of storm water contamination associated with synthetic oil and fossil fuel use (gas oil)</p>

		Most impactful solution	
Air	Trough, Tower, and PV	Exhaust fumes and dust from vehicles, releases from fossil fuel supply	
Climate	Trough, Tower, and PV	Savings of one million tons of CO ₂ per year	
Risks	Trough (with oil)	Important source of risk associated with the presence of fossil fuel Increased fire risk due to the presence of oil at high temperature (400 °C)	
Natural environment	Trough (with oil)		
	Moderate impacts during construction (earthworks, spoil ground risks on the slopes, in mid-slope units).		
	Risk of wildlife disturbance during construction		
	Positive impacts associated with enclosure of interstitial spaces (weaker impact compared to PV, because of a higher waterproofed surface)		
Biological environment	Tower		
	Pollution risk associated with the presence of oil as a heat transfer fluid (leakage from pipelines) may indirectly affect the high patrimonial value oueds downstream of the site, and the Lake of the Mansour Ed Dahbi dam.		
	Negative impact on birds due to the high heat flow near the receiver tower (risk of glare from heliostat mirrors can cause momentary blindness birds). No impact on pilots whose flight paths do not overlook the site solar complex.		
Landscape	Tower		
	The project is visible even from the town of Ouarzazate (note that the antennas at the entrance of the site from the N10 are visible from the city)		
Environnement socio-économique	Trough and Tower		
	Many jobs in construction phase (2000 to 2500), approximately 400 to 500 full-time jobs in operating phase. Many indirect jobs. Access to electricity, isolation reduction, training and technology transfer.		
Land property	Trough, Tower, and PV		
Agropastoralism	Trough, Tower and PV		
	The project requires no destruction of habitat, displacement of population or economic activities. The only modification by the project will be the deviation of the access track to the Tasselmante douar. The 60 kV line will eventually be moved The site is currently a pastoral land with low fodder, easily transferable to nearby sites, and with low touristic interest (quad bike trail).		
	Trough, Tower and PV		
	No impact on the useful agricultural lands (UAL). Only a rerouting of the shepherds is expected.		

		Most impactful solution
Tourism		Trough, Tower and PV No impact on the local cultural heritage Positive impact on tourism and media cover of the project Educational role of the project
	Noise	Trough and Tower Construction phase: significant impacts related to important needs in equipment, labor, site assembly and construction. Operating phase: significant impacts related to the rotation of the turbine and condensers.
Human Health		Trough (wet cooling) and Tower Very low risk, due to releases of steam and combustion gases in small quantities Risk associated with the presence of Legionella
Rehabilitation on at the end of the time of operation		Trough and Tower Fully recyclable collectors Complex dismantling of production buildings Maintaining a sealed area where the concrete slabs are not all removed.

2.9 Conclusion on the solar project impacts

In conclusion, we see that the most impactful solution has strong impacts on soil permeability, superficial waters, natural environment and fire risk, mainly associated with high consumption of water from the wet cooling process and the use of pollutants.

The solar tower will have a strong impact on the landscape as it will be visible even from the town of Ouarzazate. Also, it could have a negative impact on the avifauna of the area looking food for their survival, due to the effect of heat and glare from solar tower heliostats.

Strong impacts are expected on the soundscape, particularly during the construction phase.

Soil settlement and site rehabilitation at the end of operation are moderate impacts of the project.

Remember that this assessment is theoretical and aims at assessing the potential maximum impact of the solar complex. The impacts have been calculated by assuming a capacity of 500 MW with the same technology. In practice, the complex will likely consist of several technologies. Its impact will be lower than what was defined in this study. Finally, let us underline the positive impact of the project on climate, employment, economic activity and tourism.

Specific environmental and social impact assessments which will take into account the specificities of each plant will also be conducted, in accordance with national regulation and meeting the expectation of international financial institutions; and it will include an environmental and social management plan (ESMP), more specific than the one included in this study.

2.10 Mitigation and/or compensation measures, environmental and social management plan

An environmental and social management plan and (ESMP) was conducted as part of this study. It summarizes the mitigation and compensation measures to be implemented in the framework of the Ouarzazate solar complex. To ensure consideration of all these measures, the ESMP will be included in the tender for each plant constitutive of the complex. In addition, the developer will need to complete and revalidate the ESMP by the competent authorities following the realization of the project by the developer.

As we have seen throughout this impact assessment, impacts and measures vary considerably from one technology to another. Therefore, two different ESMP were developed: one for photovoltaic technologies (with and without tracker) and the other for the two main CSP technologies (solar tower and parabolic trough). For each technology, measures are detailed in construction phase, as well as in operation phase.

The project developer should establish an environmental and social management system that integrates environmental and social hygiene and safety, during both the construction phase and the operation phase. This system will be translated into an EHS manual that will integrate all procedures to be implemented during the construction and operation of the site to preserve the site's environment, as well as the health and safety of the workers and of surrounding populations. This manual will be subject to validation by Masen.

A monthly EHS report will monitor the construction of the site and will be prepared and submitted to the Masen throughout the construction phase. During operation, a monthly report on environment, health and safety will be sent to Masen. These reports will follow a detailed inspection of the entire site by at least one member of the EHS team that will be implemented.

These reports will include the list of incidents/accidents occurred during the period, data on water consumption, waste volumes and treatment methods used, types and quantities of hazardous materials, data on generated traffic, plantations, potential archaeological discoveries, as well as all relevant data on adopted EHS measures.

Consultation and Public Information

A public consultation information and consultation on the "OUARZAZATE SOLAR STATION" project took place on November 03, 2010, at the Berbere Palace hotel, Ouarzazate, in the presence, among others, the Governor of the Ouarzazate Region, the President of the Board of Masen and colleagues, representatives of the Phenixa-Burgeap study Group and work team, the region's elected representatives of the municipalities, representatives of the concerned ministerial departments (energy and mining, environment, Agriculture and forests); the ONEE, civil society Associations, etc. The theme of the consultation was on the presentation and discussion of the results of the "environment Impact Assessment- EIA" carried out by the Group of accredited firm "PHENIXA-BURGEAP".

As part of the update of this study, a public consultation was held on June 9, 2014 at the headquarters of the rural town of Ghassate at Ouarzazate, in the presence, among others, the President of the rural town of Ghassate, the naibs of the collective lands and representatives of the population of the municipality of Ghassate's douars, the representatives of the Province of Ouarzazate, the representatives of Masen and the representative of the the consultant Phenixa-Burgeap.

The objective of this consultation was to inform the public about the changes resulting from the update of this study regarding Ouarzazate NOOR solar complex, presenting the progress of the project (including common and associated infrastructure such as roads, electrical infrastructures, water infrastructures, etc.), answer questions from participants and collect their feedback, questions, objections and proposals related to these changes.

In the framework of the specific environmental and social impact studies for each plant which will be conducted in accordance with the requirements of international financial institutions and the Moroccan regulations, public consultations, information and consultation will be organized. They will be conducted in the presence of the population and representatives of the population, elected officials of the municipalities concerned, representatives of departments concerned and representatives of Masen. They will aim to present each specific project; the results of the environmental and social impact conducted, and finally collect questions from the public to give them appropriate answers.

Masen has established a process of information, consultation and dialogue with stakeholders to identify and address any dissatisfaction, complaint or dispute. A mailbox is installed in the premises of MASEN site in Ouarzazate, and collects complaints from the population. In addition, an expert in social matters recruited by Masen, based on site at Ouarzazate, directly related to local development Masen's department, and in direct contact with the population, is responsible for the collection and processing of complaints and grievances, management conflict and finally monitoring and evaluation of local development projects.

Masen and/or its subcontractors will implement human and material resources to ensure the implementation of the ESMP during the construction and exploitation. The CESIA will allow the structures in charge of conducting the project to evaluate, in a broad and forward-looking, the environmental and social impacts of future activities and to develop mitigation or compensation measures on the basis of clear, precise, concise and operational indications. An environmental and social management Plan (ESMP), which includes the key elements for management, the sub-components, their potential impacts and mitigation measures, as well as the implementation of these measures and the institutional responsibilities, monitoring, and the budget for their implementation, has been developed.

The table below represents the cost estimates of mitigation measures of environmental and social impacts and of the implementation of the project's monitoring program and plan:

Activities	Coûts (MdH)
Cost of the impacts' mitigation measures	33
Cost of the implementation of monitoring/program plan	42
TOTAL	75

3 Le cadre juridique, administratif et réglementaire en vigueur

3.1 Textes réglementaires

3.1.1 Loi 12-03 sur les Etudes d'impact et ses décrets d'application

La loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement, promulguée par le Dahir n° 1-03-06 du 10 Rabii I 1424 (12 mai 2003), établit la liste des projets assujettis, la procédure de réalisation et la consistance des études d'impact.

Cette loi institue la création d'un comité national ainsi que des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement.

Les projets soumis à l'étude d'impact sur l'environnement sont :

Les établissements insalubres, incommodes ou dangereux classés en première catégorie (décret du 25 août 1914) ;

Les projets d'infrastructures ;

Les projets industriels en particulier les industries de l'énergie comprenant les unités de transformation de l'énergie

L'agriculture ;

Les projets d'aquaculture et de pisciculture.

A travers le décret n°2-04-563 du 5 Di Kaada 1429 (4 novembre 2008), cette loi a récemment fixé les attributions, les modalités de fonctionnement ainsi que la composition du comité national et des comités régionaux des études d'Impact, sur l'environnement.

Chaque comité régional est présidé par le wali de la région devant abriter le projet ou son représentant. D'autre part, le décret n°2-04-564 du 5 Di Kaada 1429 (4 novembre 2008), fixe les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. En l'absence de publication de l'arrêté fixant le coût de l'enquête publique, celle-ci n'est pas encore réalisée de manière systématique.

Cette étude est réalisée conformément à la loi 12-03.

3.1.2 Dahir n° 1-10-16 portant promulgation de la loi n° 13 - 09 relative aux énergies renouvelables

Ce texte publié le 26 safar 1431 soit le 11 février 2010 et portant promulgation de la loi 13 - 09 relative aux énergies renouvelables vise à instaurer un cadre juridique offrant des perspectives de réalisation et d'exploitation d'installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergies renouvelables par des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, en précisant en particulier les principes généraux qu'elles doivent suivre, le régime juridique applicable y compris pour la commercialisation et l'exportation.

Dans le but d'encourager le développement d'installations de production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables, un système financier et fiscal approprié sera mise en place.

A travers cet ensemble d'objectifs, la présente loi agira en synergie avec la politique énergétique nationale, dont les grands axes s'articulent autour :

Du renforcement de la sécurité d'approvisionnement en énergie à travers la diversification des sources et ressources, l'optimisation du bilan énergétique et la maîtrise de la planification des capacités ;

De l'accès généralisé à l'énergie par la disponibilité d'une énergie moderne pour toutes les couches de la population et à des prix compétitifs ;

Du développement durable par la promotion des énergies renouvelables, pour le renforcement de la compétitivité des secteurs productifs du pays, la préservation de l'environnement par le recours aux technologies énergétiques propres, en vue de la limitation des émissions des gaz à effet de serre et la réduction de la forte pression exercé sur le couvert forestier ;

Du renforcement de l'intégration régionale à travers l'ouverture aux marchés euro-méditerranéens de l'énergie et l'harmonisation des législations et des réglementations énergétiques.

Cette loi soumet tout projet à la réalisation d'une EIE.

3.1.3 Loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement

Cette loi publiée en juin 2003 fixe le cadre général de la protection de l'environnement au Maroc en fixant :

Les principes de la protection de l'environnement liée aux établissements humains et à la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Les principes de normes de rejets et la définition des sources de nuisances ;

Les instruments de gestion et de protection et de l'environnement que sont les études d'impact sur l'environnement, les plans d'urgence et les normes et standards de qualité de l'environnement et les incitations financières et fiscales. La loi institue également un fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement dont le cadre et le fonctionnement seront fixés par des textes réglementaires ;

Les règles de procédures définissant les responsabilités et les obligations dans le cas de préjudices.

Les dispositions générales de la loi n°11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement visent à :

Protéger l'environnement contre toutes formes de pollution et de dégradation qu'elle qu'en soit l'origine ;

Améliorer le cadre et les conditions de vie de l'homme ;

Définir les orientations de base du cadre législatif, technique et financier concernant la protection et la gestion de l'environnement ;

Mettre en place un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement et à l'indemnisation des victimes.

L'application des dispositions de cette loi, se base sur les principes généraux suivants :

La protection, la mise en valeur et la bonne gestion de l'environnement font partie de la politique intégrée du développement économique, social et culturel ;

La protection et la mise en valeur de l'environnement, constituent une utilité publique et une responsabilité collective nécessitant la participation, l'information et la détermination des responsabilités ;

L'instauration d'un équilibre entre les exigences du développement national et celles de la protection de l'environnement lors de l'élaboration des plans sectoriels de développement et l'intégration du concept du développement durable lors de l'élaboration et de l'exécution de ces plans ;

La prise en considération de la protection de l'environnement et de l'équilibre écologique lors de l'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement du territoire ;

La mise en application effective des principes de « l'usager payeur » et du « pollueur - payeur » en ce qui concerne la réalisation de la gestion des projets économiques et sociaux et la prestation de services ;

Le respect des pactes internationaux en matière d'environnement lors de l'élaboration aussi bien des plans et programmes de développement que la législation environnementale.

Les décrets d'application de cette loi ne sont pas publiés à ce jour.

3.1.4 Loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air

La loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air a été publiée au BO en juin 2003.

Le chapitre II de cette loi, à l'article 2 précise que la loi s'applique à toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, qui possède ou détient ou utilise ou exploite des immeubles ou des installations minières, industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales. Elle s'applique également aux véhicules ou engins à moteurs ou appareils de combustion ou d'incinération de déchets ou de chauffage ou de réfrigération.

Le chapitre III de cette loi, à l'article 4 précise « qu'il est interdit de dégager, d'émettre ou de rejeter, de permettre le dégagement, l'émission ou le rejet dans l'air de polluants tels que les gaz toxiques ou corrosifs, les fumées, les vapeurs, la chaleur, les poussières, les odeurs au-delà de la qualité ou de la concentration autorisée par les normes fixées par voie réglementaire».

Cet article précise également « qu'en l'absence de normes fixées par voie réglementaire, les exploitants des installations prévues à l'article 2 sont tenus d'appliquer les techniques disponibles et plus avancées afin de prévenir ou de réduire les émissions ».

A travers le décret n°2-09-286 du 20 Di Hijja 1430 (8 décembre 2009), cette loi fixe les normes de qualité de l'air et les modalités de surveillance de l'air et le décret n° 2-09-631 du 23 rejab 1431 (6 juillet 2010) fixe les normes d'émissions (valeurs générales) pour les sources fixes.

3.1.5 Loi 10-95 sur l'eau et ses textes d'application

La loi sur l'eau a été promulguée le 16 août 1995. Elle s'est fixée pour objectif la mise en place d'une politique nationale de l'eau basée sur une vision prospective qui tient compte d'une part de l'évolution des ressources, et d'autre part des besoins nationaux en eau. Elle prévoit des dispositions légales visant la rationalisation de l'utilisation de l'eau, la généralisation de l'accès à l'eau, la solidarité inter régionale, la réduction des disparités entre les villes et les campagnes en vue d'assurer la sécurité hydraulique de l'ensemble du territoire du Royaume.

Un des volets de la loi est la gestion des ressources en eau dans le cadre d'une unité géographique, le bassin hydraulique permettant de concevoir et de mettre en œuvre une gestion décentralisée de l'eau.

Parmi les dispositions en relation avec l'assainissement et l'épuration :

La domanialité publique des ressources en eau, y compris les eaux usées épurées ;

La réglementation de l'utilisation des eaux usées épurées.

Toute utilisation des eaux usées épurées est soumise à autorisation de l'agence de bassin.

Tout prélèvement sur les ressources en eaux superficielles ou souterraines est soumis à autorisation de l'agence de bassin concernée.

Les rejets, dépôts directs ou indirects, déversement, écoulement dans une eau superficielle ou une nappe souterraine, susceptible d'en modifier les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques sont soumis à l'autorisation de l'Agence de Bassin Hydraulique.

La zone du projet dépend de l'Agence de Bassin Hydraulique de Souss - Massa - Draa. Cependant le prélèvement d'eau sera effectué par l'ONEE qui devra en obtenir l'autorisation.

Les principaux décrets d'application de cette loi publiés à ce jour sont :

Décret n°2-04-553 du 13 Hijja 1425 (24 janvier 2005) relatif au déversement des eaux usées et ses arrêtés conjoints

Ce décret relatif aux déversements, écoulement, rejets dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines.

Ce décret ouvre la voie à l'application effective des procédures de déclaration des rejets existants et du paiement subséquent de la redevance. Les redevances sont collectées par l'agence de bassin auprès du gestionnaire du service d'assainissement ou de l'auteur du rejet direct dans la nature.

La mise en vigueur du décret précité induit la nécessité de :

- Demander une autorisation de déversement à l'Agence de Bassin concernée ;
- Respecter les valeurs limites de rejet domestique fixées par l'arrêté n°1607-06 (25 juillet 2006).

Décret n° 2-97-787 du 6 Chaoual (4 février 1998) relatif aux normes de qualité des eaux et ses arrêtés conjoints

Ce décret relatif aux normes de qualité des eaux et à l'inventaire du degré de pollution des eaux, a pour objectif de définir des classes de qualité permettant de normaliser et d'uniformiser l'appréciation de la qualité des eaux. Il définit également via des arrêtés les normes de qualité auxquelles une eau doit satisfaire selon l'utilisation qui en sera faite, notamment :

- Les eaux alimentaires destinées directement à la boisson ou à la préparation, au conditionnement ou à la conservation des denrées alimentaires destinées au public ;
L'eau destinée à la production de l'eau potable ;
L'eau destinée à l'irrigation ;
L'eau usée destinée à l'irrigation et les eaux piscicoles.

A ce jour, les principaux arrêtés publiés relatifs à ce décret sont les suivants :

Arrêté n° 1277-01 du 17 octobre 2002 portant fixation des normes de qualité des eaux superficielles utilisées pour la production de l'eau potable ;

Arrêté du 17 octobre 2002 portant fixation des normes de qualité des eaux destinées à l'irrigation ;

Arrêté n° 1275-01 du 17 octobre 2002 définissant la grille de qualité des eaux de surface ;

Arrêté n° 2028-03 du 10 novembre 2003 fixant les normes de qualité des eaux piscicoles.

D'autre part, à partir ce décret un inventaire du degré de pollution des eaux superficielles et souterraines visé à l'article 56 de la loi 10-95 précitée, est à effectuer par chaque Agence de Bassin Hydraulique au moins une fois tous les cinq ans.

3.1.6 Loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination et ses décrets d'application

La loi 28-00 a été publiée au BO n°5480 du 7 décembre 2006.

Cette loi définit les différents types de déchets, spécifie leur mode de gestion et précise le niveau de leur prise en charge. Elle introduit également la notion des déchets dangereux et leur gestion en les soumettant à un système d'autorisation préalable à tous les stades de leur gestion : collecte, transport, stockage et élimination.

La loi pose aussi des règles d'organisation des décharges existantes et appelle à leur remplacement par des décharges contrôlées qui seront classées en trois catégories distinctes en fonction du type des déchets qu'elles sont autorisées à recevoir.

Le décret d'application n° 2-07-253 du 18 Juillet 2008 portant classification des déchets et fixant la liste des déchets dangereux a été publié. Ce texte inventorie et classe les déchets en fonction de leur nature et de leur provenance dans un catalogue dénommé « Catalogue marocain des déchets ».

Le Décret 2-09-284 (8 décembre 2009) concernant les procédures administratives et les prescriptions techniques relatives aux décharges contrôlées. Ce texte détermine les procédures à respecter pour l'ouverture de site de décharge (Classe 1, 2 ou 3) et définit quelques prescriptions techniques. Des arrêtés complémentaires sont encore en cours d'élaboration.

La production des déchets banals et dangereux (éventuellement terres polluées) dans les phases de construction et d'exploitation du complexe solaire relève de cette loi.

3.1.7 Dahir portant loi n°1-72-255 du 22 février 1973 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures, tel que modifié et complété par la loi n°4-95

Ce texte énonce notamment les opérations soumises à agrément ou à autorisation. L'activité d'importation d'hydrocarbures raffinés tels que le super carburant, le super sans plomb, l'essence, le pétrole lampant, le carburateur, le gasoil, les fuel oils et les gaz de pétrole liquéfiés, est soumise à agrément. Selon l'article 2, alinéa 2, une autorisation administrative est requise pour la création d'ateliers de traitement et de conditionnement d'hydrocarbures raffinés. L'alinéa 3 prévoit une autorisation pour l'implantation de nouvelle capacité de stockage.

Le stockage de combustible d'appoint (fuel ou gaz) relève de ce texte réglementaire.

3.1.8 Dahir du 25 août 1914 portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux

Les établissements classés sont régis par un texte très ancien : le Dahir du 25 août 1914 modifié par le Dahir du 13 octobre 1933 et le Dahir du 18 janvier 1950.

Le dahir du 13 octobre 1933 fixe trois classes d'installations classées suivant la nature des opérations qui y sont effectuées ou les inconvénients qu'ils présentent de point de vue de la sécurité, de la salubrité ou de la commodité publique.

Les installations des classes 1 et 2 doivent obtenir une autorisation délivrée par :

- Un arrêté du Ministère de l'Equipement et du Transport pour les établissements de première classe ;
- Un arrêté du Pacha ou caïd sur avis de l'autorité municipale ou locale de contrôle pour les établissements de deuxième classe.

Les établissements relevant de la troisième catégorie ne sont soumis qu'à déclaration auprès des autorités communales. Ils devront toutefois faire l'objet avant leur ouverture, d'une déclaration écrite adressée à l'autorité municipale ou locale de contrôle du lieu où sera situé l'établissement.

A l'état actuel, le projet de centrale solaire n'est situé dans aucune des trois classes citées ci-dessus.

3.1.9 Loi 12-90 relative à l'urbanisme

La loi du 17 juin 1992 relative à l'urbanisme promulguée par le dahir N°1.92.31 du 17 juin 1992 a pour objet de définir les différents documents d'urbanisme, les règlements de construction ainsi que d'instituer des sanctions pénales. Elle est composée de 93 articles et d'un décret d'application n°2-92-832 divisé en 43 articles explicitant le contenu de la loi. Le tout fournit une définition juridique des différents documents d'urbanisme (SDAU, PZ, PA, arrêtés d'alignement, permis de construire) et réglemente la construction.

Cette loi s'applique aux :

- Communes urbaines, c'est-à-dire les municipalités et les centres autonomes ;
- Centres délimités des communes rurales, c'est-à-dire les parties du territoire d'une commune rurale dont les limites sont fixées par voie réglementaire ;
- Zones périphériques des communes urbaines, c'est-à-dire les territoires ruraux avoisinant les villes qui s'étendent sur quinze kilomètres à partir du périmètre municipal ;

Groupements d'urbanisme, c'est-à-dire un ensemble de communes urbaines, avec leurs zones périphériques et éventuellement des communes rurales avoisinantes qui ont une relation économique nécessitant un aménagement d'ensemble.

3.1.10 Dahir n°1-60-063 du 30 Hijja 1379 (25 Juin 1960) relatif au développement des agglomérations rurales

Ce texte s'applique à toutes les agglomérations à caractère rural situées en dehors des périmètres définis à l'article 18 de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme promulguée par dahir n°1-92-31 du 15 Hijja 1412 (17 Juin 1992), c'est à dire en dehors des :

- Communes urbaines ;
- Centres délimités ;
- Zones périphériques des communes urbaines et des centres délimités ;
- Groupements d'urbanisme ;
- Zones à vocation spécifique.

Le dahir du 25 Juin 1960 a institué d'une part un document d'urbanisme pour les agglomérations rurales - le plan de développement - qui est à la fois un document graphique et juridique, et d'autre part, les moyens de contrôle de l'évolution de la construction dans ces petites agglomérations.

Ce dahir est une législation simple et efficace dont la réglementation adaptée est suffisamment souple pour faciliter et stimuler le développement des agglomérations rurales.

3.1.11 Loi 78.00 portant sur la charte communale telle qu'elle a été modifiée et complétée en 2002 par la loi n° 01-03 et en 2009 par la loi n° 17-08

Cette loi attribue expressément au conseil communal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune et décider des mesures à prendre pour assurer le développement économique, social et culturel de la commune. Il peut faire des propositions et des suggestions et émettre des avis sur les questions d'intérêt communal relevant de la compétence de l'Etat ou de toute autre personne morale de droit public.

Selon l'article 39, le conseil communal décide de la création et de la gestion des services publics communaux, notamment dans les secteurs suivants :

- Approvisionnement et distribution d'eau potable ;
- Distribution de l'énergie électrique ;
- Assainissement liquide ;
- Etc.

Il est également chargé aux termes de l'article 40 de veiller à l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement et délibère sur la politique communale en matière :

- D'évacuation des eaux usées et pluviales ;
- De préservation de la qualité de l'eau, notamment de l'eau potable et des eaux de baignade ;
- De préservation des rives des fleuves ;
- De lutte contre toutes les formes de pollution, de dégradation de l'environnement et de l'équilibre naturel.

Le même article ajoute qu'à ce titre, le conseil décide de la création de bureaux d'hygiène et de l'adoption de règlements généraux communaux d'hygiène et de salubrité publique.

Selon l'article 44 de cette loi, le conseil communal présente des propositions, des suggestions et émet des avis. A ce titre :

Il est préalablement informé de tout projet devant être réalisé par l'Etat ou tout autre collectivité ou organisme public sur le territoire de la commune ;

Il donne obligatoirement son avis sur tout projet devant être réalisé par l'Etat ou toute autre collectivité ou organisme public sur le territoire de la commune, dont la réalisation est susceptible d'entrainer des charges pour la collectivité ou de porter atteinte à l'environnement.

3.1.12 Dahir n° 1-08-153 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 17 -08 modifiant et complétant la loi n° 78-00 portant charte communale, telle que modifiée et complétée

A travers la loi 17-08 publiée au Bulletin Officiel n° 5714 du Jeudi 5 Mars 2009, sont modifiées et complétées comme suit les dispositions, des articles 6 (6et 7éalinéas) , 11, 12, 14, 16, 34, 36, 37, 39, 48, 50, 54, 55, 69, 71, 78, 79 , 83, 85, 101, 102, 104, 106, 111 et 126 de la loi n° 78-00 portant Charte communale promulguée par le dahir n° 1-02-297 du 25 rajeb 1423 (3 octobre 2002).

Cette loi permettra en premier lieu de fixer les mécanismes de gouvernance locale permettant aux communes d'accompagner les mutations rapides des questions de proximité et des besoins des populations locales. Notamment par renforcement du pouvoir des communes, autonomisation de leur gestion financière, amélioration de l'efficacité et du professionnalisme de l'administration locale, création de nouveaux mécanismes en vue de développer la gestion et la qualité des services publics et clarification des rôles de ces communes et ceux des arrondissements.

3.1.13 Loi n° 65-99 relative au Code du Travail

Le nouveau code de travail se caractérise par sa conformité avec les principes de bases fixés par la Constitution et avec les normes internationales telles que prévues dans les conventions des Nations unies et de ses organisations spécialisées en relation avec le domaine du travail. Cette loi a été promulguée par le Dahir n° 1-03-194 du 11 septembre 2003 et a été publiée au BO n° 5210 du 6 mai 2004. Les décrets fixant l'application des articles du code du travail ont été publiés le 29 décembre 2004.

3.1.14 Autres textes concernant le projet

Décret N° 2-98-482 du 30/12/1998 fixant les conditions de passation des marchés, fournitures ou services pour le compte de l'Etat ;

Arrêté N°2.10.510 du 8/10/1970 relatif aux mesures prophylactiques à prendre sur les chantiers ;

Arrêté du 23 novembre 1950 relatif aux médicaments et matériels médicaux à prévoir sur chantier de 100 ouvriers, en permanence ou chantiers situés à plus de 10 km d'un centre d'approvisionnement.

3.1.15 Charte Nationale Globale de l'Environnement et du Développement Durable

Conformément aux orientations Royales, notamment suite au discours du Trône du 30 juillet 2009, une Charte nationale globale de l'environnement est en cours d'élaboration par le gouvernement marocain. L'objectif étant de fédérer toutes les forces vives du pays autour d'un projet commun, structurant, pour «un environnement considéré comme un patrimoine commun de la nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir».

Cette charte est avant tout un pacte établi en concertation sur des valeurs partagées, sur un code de relation et de vie en commun.

C'est là un document d'orientation, fil conducteur des actions à engager permettant *la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable ; et qui devrait également prévoir la préservation des sites naturels, vestiges et autres monuments*

historiques qui font la richesse d'un environnement considéré comme un patrimoine commun de la nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir.

3.1.16 Protection de la biodiversité

3.1.16.1 Législation nationale

Parmi les espèces de faune protégées par la loi selon l'arrêté annuel du Ministère des Eaux et Forêts, les espèces d'oiseaux suivantes sont les plus concernées : ensemble des Rapaces diurnes et nocturnes, toutes les espèces d'outardes, toutes les espèces de tadornes, les glaréoles, les grèbes, les courlis, les cormorans, la nette rousse et le fuligule nyroca. L'ensemble des échassiers (aigrette garzette, avocette, cigogne, échasse, héron pique-bœuf, flamant rose, grues, ibis, spatule) est protégé de manière permanente (Arrêté du Ministère de l'Agriculture n°582-62 du 3/11/1962).

3.1.16.2 Conventions internationales

Le Maroc a ratifié de nombreuses conventions internationales dans le domaine de la biodiversité engageant le pays à en respecter les engagements.

Convention sur la diversité biologique (dite de Rio)

Le Maroc a signé cette convention en 1995, et elle est entrée en vigueur la même année.

Cette convention traite des divers aspects de conservation de la biodiversité. Selon l'article 14, les signataires s'engagent à faire réaliser des études d'impact sur l'environnement pour les projets ayant un effet négatif probable sur la biodiversité, afin d'éviter ou de minimiser ces effets.

Convention Internationale pour la protection des oiseaux

La Convention internationale pour la protection des oiseaux a été adoptée en 1950, à Paris, et elle substitue et améliore la Convention pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture tenue aussi à Parisien 1902 par douze États européens. Contrairement à la Convention de 1902, celle de 1950 est essentiellement fondée sur des considérations écologiques, même si l'article 5 introduit un argument éthique et s'il interdit l'infliction de souffrances inutiles aux oiseaux. Cette Convention est appliquée sans exception sur l'ensemble des oiseaux en état sauvage et elle vise spécialement à assurer une protection rigoureuse de toutes les espèces pendant leur période de reproduction et de migration. Les espèces menacées d'extinction ou présentant « un intérêt spécifique » sont protégées toute l'année. Les Etats adhérés peuvent obtenir la concession d'exceptions aux dispositions de cette Convention au cas où certaines espèces seraient, de par le nombre élevé d'exemplaires, nuisibles pour l'agriculture.

Cette convention est en vigueur depuis le 17 janvier 1963. L'adhésion du Maroc à cette convention date du 17 septembre 1956.

La convention sur la conservation des espèces migratoires (CSM) dite de Bonn

Cette convention mondiale créée en 1979 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) compte 114 pays contractants. Son secrétariat est situé à Bonn, Allemagne.

Il s'agit d'une convention visant la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Deux annexes énumèrent les espèces migratrices qui nécessitent des mesures de conservation.

L'Annexe 1 regroupe les espèces en danger d'extinction, par ex. le Goéland d'Audouin qui niche dans des zones isolés le long du Rif⁴ et hiverne en grand nombre sur le littoral atlantique du Maroc, ou encore le Courlis à bec grêle, un des oiseaux le plus rare au monde pour lequel le Maroc a une responsabilité patrimoniale.

L'Annexe 2 énumère les espèces migratrices dont l'état de conservation exige un accord international de coopération. Les Cigognes blanche et noire, l'Erismature à tête blanche, la Spatule blanche, le Balbuzard pêcheur et plusieurs espèces de chauve-souris appartiennent à cette catégorie.

Dans le cadre de la Convention de Bonn le Maroc a signé plusieurs accords dont l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique - Eurasie (AEWA). A cette fin les parties contractantes

⁴ 2^{ème} colonie en nombre au niveau mondial

"... étudient les problèmes qui se posent du fait d'activités humaines et s'efforcent de mettre en œuvre des mesures correctrices y compris des mesures de restauration et de réhabilitation d'habitats et des mesures compensatoires pour la perte d'habitat".

Plus récemment, une trentaine d'Etats a ratifié le Protocol sur la conservation des rapaces migrateurs en Afriques et Eurasie.

Le Maroc occupe un territoire stratégique pour ces rapaces migrateurs.

La convention CITES (dite de Washington)

Le Maroc a signé cette convention en 1975, et elle est entrée en vigueur en 1976. Bien que d'un intérêt indirect dans le cadre qui nous concerne, cette convention, visant à réguler le commerce international des espèces menacées, est régulièrement citée comme référence pour le niveau de menace des espèces. Ainsi, toutes les espèces d'outardes (en dehors de quelques espèces figurant en annexe I de la convention) figurent en annexe II de la convention, qui comprend des espèces qui, bien que non nécessairement menacées d'extinction, pourraient le devenir si le commerce international n'est pas régulé.

La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (dite de Berne)

Le Maroc a signé cette convention en 2001, et elle est entrée en vigueur la même année. Cette convention concerne la protection d'espèces de flore et de faune menacées, et de leur habitat, ainsi que d'autres habitats menacés.

Dans l'annexe II de la convention (regroupant toutes les espèces de faune strictement protégées) figurent de très nombreuses espèces présentes dans le secteur d'étude.

La convention Africaine pour la conservation de la Nature et des Ressources Naturelles

Cette convention a été signée à Alger le 15 septembre 1968, remplaçant la Convention de Londres de 1933. La Convention africaine a été souscrite dans le cadre de l'Organisation d'Unité Africaine.

Parmi ses objectifs figurent la conservation des espèces, la création de zones protégées, ainsi que la conservation, l'utilisation et le développement du sol, l'eau, la flore et la faune. Cette convention établit trois catégories de zones protégées des parcs naturels, des réserves intangibles et des réserves spéciales et introduit la notion de manipulation optimale durable pour les ressources faunistiques.

Cette convention prévoit déjà des principes comprenant la réalité environnementale, des approches globales ainsi que des critères liés au développement durable caractérisant à terme le droit environnemental international.

Convention de Barcelone

Etablie après la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Stockholm, 1972), la Convention de Barcelone réunit l'ensemble des pays méditerranéens. En ratifiant cette convention, ces pays ont approuvé le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Le secrétariat général de cette convention se trouve à Athènes.

Plusieurs protocoles spécifiques ont été ratifiés dont un protocole sur la biodiversité marine et littorale. Un réseau d'aires spécialement protégées a été constitué (SPAMI).

Le Faucon d'Eléonore est une des 15 espèces du Plan d'Action pour la Conservation des Espèces d'Oiseaux de la Convention de Barcelone sur la Protection du Milieu Marin et Littoral mise en œuvre par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spéciales de Protection dont le siège se trouve à Tunis. Le Maroc abrite une des plus grandes colonies (îles de Mogador au large d'Eassouira) de cette espèce dont la population mondiale est estimée à 6 200 couples.

La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)

La Convention de Stockholm sur les POP, adoptée en 2001 et entrée en vigueur en 2004, a pour objectif de contrôler, de réduire ou d'éliminer les rejets, les émissions ou les fuites de polluants organiques persistants. Trois types de mesures sont obligatoires aux termes du Protocole, selon la nature des substances : en éliminer la production et l'utilisation, en limiter considérablement l'utilisation et, dans le cas des substances formées de façon non intentionnelle au cours d'opérations d'incinération ou de traitement, en réduire les émissions totales annuelles. Le Protocole prévoit un mécanisme permettant d'ajouter des substances ou de modifier les obligations à mesure que de nouvelles données sont connues.

Cette convention vise l'élimination ou la restriction de production et d'utilisation de tous les POP produits au niveau international énumérés dans la Convention. Au départ, les substances chimiques devant être éliminées sont l'aldrine, le chlordane, la dieldrine, l'endrine, l'heptachlore, l'hexachlorobenzène (HCB), le mirex, le toxaphène et les diphenyles polychlorés (PCB). L'utilisation du DDT est encore permise pour la lutte contre les vecteurs jusqu'à ce qu'on trouve un moyen de rechange sûr, abordable et efficace. Les pays doivent déployer des efforts vigoureux pour identifier, étiqueter et mettre hors d'usage l'équipement contenant des PCB d'ici 2005 et gérer ces déchets de façon écologique. La Convention vise aussi la réduction constante et, si possible, l'élimination complète des rejets de POP produits de façon non intentionnelle, comme les dioxines et les furannes. Les stocks et les déchets contenant des POP doivent être gérés et éliminés de façon sûre, efficace et écologique, compte tenu des règles, des normes et des prescriptions internationales. Chaque Partie doit élaborer un plan d'exécution de ses obligations prises aux termes de la Convention.

Jusqu'à présent, la Convention de Stockholm a privilégié l'élimination d'un groupe de douze POP. Cependant, lors de la Conférence des parties de mai 2009, neuf nouvelles substances seront considérées en vue d'actions futures.

3.2 Présentation des procédures environnementales de la Banque Mondiale, bailleur de fonds

La Banque Mondiale a arrêté des politiques et procédures propres à assurer que ses opérations soient viables sur les plans économique, financier, social et environnemental.

Ces politiques et procédures sont inscrites dans le Manuel des opérations de la Banque Mondiale.

La Banque Mondiale appuie la protection, le maintien et la réhabilitation des habitats naturels et de leur fonction. La Banque Mondiale n'apporte pas son appui aux projets qui impliquent une modification ou une dégradation significative d'habitats naturels critiques.

Les documents définissant la politique environnementale de la Banque Mondiale et régissant l'intégration de l'environnement dans les projets financés par la Banque Mondiale sont souvent utilisés par d'autres organismes financiers internationaux notamment les « Guidelines » régissant les études d'impact environnementales.

La politique environnementale de la Banque Mondiale est présentée dans ses directives et recommandations. Le document principal abordant les études d'impact environnementales est "Environmental Assessment Sourcebook".

Les directives de la Banque Mondiale concernant les études d'impact sont réunies au sein du document OP 4.01 réactualisé régulièrement depuis 1989.

Ce document définit les concepts environnementaux de base, présente les recommandations pratiques pour la réalisation des recommandations de la Banque Mondiale, et définit les guides à utiliser pour la préparation des études d'impact environnementales dans différents secteurs d'activités industrielles.

Dix principes spécifiant les principes de protection des aspects sociaux et environnementaux ont été introduits dans les procédures de la Banque Mondiale afin de prévenir ou atténuer tout effet néfaste sur l'environnement ou sur des groupes humains vulnérables pouvant résulter d'un projet ou d'une activité financés par la Banque.

Ces dix principes sont repris dans les 10 directives suivantes :

Tableau 19 : Directives de la Banque Mondiale spécifiant les principes de protection des aspects sociaux et environnementaux et champ d'application au projet

Sujet et Numéro de Politique Opérationnelle	Champ d'application au projet
Evaluation environnementale (OP/BP/GP 4.01)	Oui

Sujet et Numéro de Politique Opérationnelle	Champ d'application au projet
Habitats naturels (OP/BP/GP 4.04)	Non
Foresterie (OP/GP 4.36)	Non
Lutte antiparasitaire (OP 4.09)	Non
Propriété culturelle (OPN 11.03, OP 4.11)	Non
Peuples Autochtones (OD 4.20, OP 4.10)	Non
Réinstallation involontaire des personnes (OP/BP 4.12)	Oui
Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)	Oui
Projets relatifs aux Voies d'Eau Internationales (OP/BP/GP 7.50)	Non
Projets dans des zones en litiges (OP/BP/GP 7.60)	Non

Source : Banque Mondiale

OP 4.01 : La présente étude intègre un PGE.

OP 4.12 : Le cadre de procédure pour la consultation et la participation de la communauté comprend les étapes pour l'élaboration d'une stratégie participative qui sont :

Identification et recensement des populations qui pourraient être affectées par le projet ;
Définition des critères d'éligibilité des populations affectées par le projet ;
Elaboration des critères d'identification des groupes vulnérables ;
Elaboration du processus de consultation et de dialogue ;
Proposition d'une démarche pour associer les populations à l'exécution du projet.

Toujours conformément à cette Politique, l'évaluation environnementale et sociale détaillée devra prendre compte le cadre de politique générale du Maroc ainsi que sa législation nationale en matière de protection de l'environnement et les obligations incombant au Maroc en vertu des traités et accords internationaux pertinents sur l'environnement.

OP 4.37 : L'étude relative à la sécurité des barrages a été réalisée conformément aux exigences de la Banque Mondiale dans l'étude d'impact environnemental et social relative à l'adduction d'eau brute depuis le barrage Mansour Eddahbi vers le réservoir du site. Toute la documentation relative à la sécurité du barrage Mansour Eddahbi et ses procédures d'auscultation est disponible dans le PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) de cette étude d'impact.

Pour les projets tels que la construction d'une centrale solaire (projet industriel), la Banque mondiale recommande une étude d'impact environnementale et sociale. Cette étude environnementale doit comprendre les éléments suivants :

Contexte juridique, législatif et administratif ;
Description du projet ;
Présentation des données de base ;
Identification et évaluation des impacts environnementaux ;
Analyse des alternatives ;
Plan de mitigation ;
Gestion environnementale ;
Plan de suivi environnemental.

En annexe 6 est joint un tableau récapitulatif et de comparaison entre les politiques du Maroc et la Banque Mondiale concernant les aspects environnementaux.

3.3 Cadre institutionnel de la gestion de l'environnement

La principale institution qui se préoccupe de la protection de l'environnement est le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) qui comprend le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE). Ce dernier exerce la tutelle sur les agences de bassins hydrauliques, qui sont chargées de mobiliser, gérer et protéger les ressources en eaux au niveau de chaque grand bassin versant.

3.3.1 Le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

Le MEMEE est chargé de coordonner les actions du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Ses principales attributions lui donnent un rôle de coordination, de surveillance, de contrôle et de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel. A travers le SEEE, ce Ministère œuvre pour :

Intégrer la dimension environnementale au niveau des études et de la planification régionale, notamment les schémas directeurs d'assainissement liquide et les plans directeurs de gestion des déchets ;
Collecter et actualiser l'information concernant l'état de l'environnement régional ;
Mener des actions de sensibilisation en faveur de la protection de l'environnement ;
Instruire les requêtes relatives aux atteintes à l'environnement ;
Instruire et formuler des avis concernant les projets soumis à la procédure d'étude d'impact sur l'environnement ;
Assister les collectivités locales dans le domaine de l'environnement.

Le MEMEE assure la coordination et le secrétariat du CNEIE / CREIE.

3.3.2 Les Agences de Bassins Hydrauliques

La loi sur l'eau 10/95 a institué les agences de bassins hydrauliques (ABH). Il est ainsi créé, au niveau de chaque bassin hydraulique ou ensemble de bassins hydrauliques, sous la dénomination d' « agence de bassin », un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La zone du projet dépend de l'ABH De Souss Massa et Draa.

Les agences de bassins ont pour mission d'évaluer, de planifier, de gérer, de protéger les ressources en eau et de délivrer les autorisations et concessions relatives au Domaine Public Hydraulique (DPH) de leurs zones d'action.

La loi précise, en son article 20 en particulier, les missions dont elles sont chargées. Ces missions sont très étendues et de diverses natures :

Une mission de planification et de gestion décentralisée à l'échelle du bassin versant :

- Elaborer le Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) relevant de sa zone d'action ;
- Veiller à l'application du PDAIRE à l'intérieur de sa zone d'action ;
- Gérer et contrôler l'utilisation des ressources en eau mobilisées.

Des missions régaliennes d'administration du DPH et de police des eaux et une mission d'intérêt général de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau :

- Délivrer les autorisations et concessions d'utilisation du DPH ;
- Tenir un registre des droits des eaux reconnus et des autorisations de prélèvement accordées ;

- Réaliser toutes les mesures piézométriques et de jaugeages ainsi que les études hydrologiques, de planification et de gestion de l'eau, tant au plan quantitatif que qualitatif ;
- Réaliser toutes les mesures de qualité et appliquer les dispositions de la loi 10-95 et des lois en vigueur relatives à la protection des ressources en eau et à la restauration de leur qualité, en collaboration avec l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement ;
- Proposer et exécuter les mesures adéquates pour assurer l'approvisionnement en eau en cas de pénurie d'eau déclarée, ou pour prévenir les risques d'inondation.

Des missions d'appui technique et d'aide financière aux acteurs de l'eau :

- Fournir toute aide financière et toute prestation de service, notamment d'assistance technique, aux personnes publiques ou privées qui en feraient la demande, soit pour prévenir la pollution des ressources en eau, soit en vue d'un aménagement ou d'une utilisation du DPH.

Des missions de maîtrise d'ouvrage :

- Réaliser les infrastructures nécessaires à la prévention et à la lutte contre les inondations.

3.3.3 Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)

Le HCEFLCD est chargé :

- D'assurer l'administration, par délégation de M. le Premier ministre et conformément aux disposition du dahir du 20 hija 1335 (10 octobre 1917) sur la conservation et l'exploitation du domaine forestier de l'état et les autres biens soumis au régime forestier ainsi que la police et le contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires y afférents ;
- De conserver, aménager, développer et promouvoir les ressources forestières, alfatières, sylvopastorales dans les terrains soumis au régime forestier, ainsi que les ressources cynégétiques et piscicoles continentales, et valoriser leurs multiples produits, services et avantages ;
- D'œuvrer à la promotion et à la mise en œuvre des actions d'extension et de développement de la forêt sur des terres à vocation forestière autres que celles du domaine forestier de l'état ;
- De coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des bassins versants et des parcs et réserves naturelles et en assurer le suivi et l'évaluation en concertation avec les différents départements ministériels ou d'autres organismes concernés ;
- De coordonner la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets de développement intégré des zones forestières et alfatières, participer à leur exécution et en assurer le suivi et l'évaluation ;
- De promouvoir les actions de coopération et de partenariat avec les différents départements ministériels ou d'autres organismes concernés, les collectivités locales, les partenaires bilatéraux et les organisations régionales et internationales, les professionnels, les organisations non gouvernementales et tous les usagers du domaine forestier ;
- De coordonner, en concertation avec les différents départements ministériels et organismes concernés, la mise en œuvre, au niveau national, des dispositions des conventions internationales relatives à la lutte contre la désertification, aux forêts, à la faune sauvage et à son habitat naturel.

Dans le domaine de la gestion de la biodiversité, le Haut Commissariat chargé des Eaux et Forêts est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de toute action devant contribuer à la conservation des ressources forestières et sylvopastorales, des eaux et du sol, cynégétiques et piscicoles.

En conséquence, il a pour mission la conservation et la réglementation de la faune et de la flore sauvage dans leur biotope ainsi que la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles.

De par son organisation, le Haut Commissariat chargé des Eaux et Forêts dispose d'une forte présence sur le terrain au travers des postes de garde forestier répartis sur tout le territoire national.

Le département de l'environnement est un acteur institutionnel intervenant dans les programmes nationaux de protection de la biodiversité.

Ce département ne dispose cependant pas d'outils opérationnels sur le terrain.

3.3.4 Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM)

Le MADRPM est chargé de coordonner les actions du gouvernement en matière de développement agricole et rural. Dans un but de décentralisation, 9 ORMVA (Offices régionaux de mise en valeur agricole) ont été créés à partir de 1966. Ces organismes publics sont chargés de l'application de l'ensemble de la politique agricole dans toutes ses composantes dans leurs périmètres d'intervention respectifs (Loukkos, Moulouya Gharb, Doukkala, Haouz, Tadla, Souss-Massa, Ouarzazate et Errachidia). Ils sont dotés de l'autonomie financière tout en gardant leur statut d'établissement public.

Chaque ORMVA est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Ministre de l'Agriculture, et composé des représentants des Directions techniques du Ministère, de représentants d'autres ministères concernés et des représentants des agriculteurs.

Leur mission, définies dans leurs textes de création, porte sur la création et l'exploitation des ouvrages hydrauliques nécessaires à l'irrigation et à la mise en valeur agricole de leur région, ainsi que la gestion des ressources en eau à usage agricole qui leurs sont confiées globalement dans leurs zones d'action.

Les ORMVA sont en place pour les périmètres irrigués. Mentionner peut-être la nouvelle réorganisation du Ministère de l'agriculture avec les directions régionales. C'est cette institution qui va être impliquée et non l'ORMVAZ d'Ouarzazate non ?

3.3.5 Ministère de l'Equipement et du Transport

Le Ministère de l'Équipement et du transport est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines des routes, des ports, des équipements publics et du Transport (Routier, Ferroviaire, Maritime et Aérien).

A travers le département de l'Equipement, ce Ministère assure également pour le compte d'autres Ministères ou collectivités territoriales ou établissements publics, la réalisation, la supervision ou le contrôle d'études à caractère technique, ainsi que la réalisation d'ouvrages techniques ou le contrôle technique de travaux.

3.3.6 Ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur assure la tutelle hiérarchique des communes. La charte communale pose le principe de l'autonomie des communes et des communautés urbaines en matière de gestion des déchets solides, des infrastructures et de l'assainissement liquide. Leurs budgets et leurs investissements sont toutefois soumis au contrôle du Ministère de l'Intérieur.

3.3.7 Ministère de la Santé

Le ministère de la santé est l'autorité compétente pour la gestion des hôpitaux et des centres de soins sur tout le territoire national. Il contrôle aussi la qualité de l'eau potable en faisant des analyses dans ses laboratoires décentralisées. Il peut intervenir pour le contrôle sanitaire des puits et/ou piézomètres à proximité ou au niveau du site du projet.

3.4 Cadre institutionnel marocain de la gestion de l'énergie

3.4.1 Département de l'Energie et des Mines au sein du MEMEE

Le département de l'Energie et des Mines est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'énergie, des mines et de la géologie ainsi que le contrôle des autres secteurs dépendant de son autorité. Il assure la tutelle des entreprises et établissements publics qui relèvent de sa compétence (y compris l'ONEE). Parmi ses missions :

Définir les options et prendre les mesures nécessaires à même de garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques, de généraliser l'accès aux services énergétiques commerciaux pour les populations rurales et urbaines, et d'assurer la sûreté des personnes et des installations énergétiques et minières,

Assurer en permanence une vision stratégique et prospective permettant l'approvisionnement électrique du pays dans les meilleures conditions de sécurité et de qualité.

3.4.2 Office National de l'Electricité

L'ONE est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Il est chargé de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique ainsi que de l'étude des programmes et des possibilités d'approvisionnement en énergie électrique de tous les usagers industriels, agricoles et domestiques.

Il est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires pour aménager les ressources d'énergie électrique et pour exploiter les ouvrages publics destinés à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique.

Il est autorisé à occuper les parcelles du domaine public nécessaires à l'établissement des ouvrages de production, de transport et de distribution.

3.4.3 Moroccan Agency for Solar Energy

La société anonyme à capitaux publics, Moroccan Agency for Solar Energy, d'acronyme Masen a été créée en mars 2010 afin de porter le plan solaire marocain annoncé le 2 novembre 2009 à Ouarzazate sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI. Elle est détenue par l'Etat, le Fonds Hassan II pour le développement économique social, l'Office National de l'Electricité et la Société d'Investissements Energétiques, un fonds public dédié à l'appui aux énergies. .

L'objet de Masen, tel que défini par la loi N°57-09 portant sur sa création, consiste à développer un programme de projets intégrés de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, d'une capacité totale minimale de 2 000 MW à horizon 2020, comprenant :

- Des centrales de production électrique solaire ;
- Des réalisations et activités connexes contribuant au développement des zones d'implantation et du pays.

Ainsi, les missions de Masen s'articulent comme suit :

- Développer des centrales pour la production de l'électricité à partir de l'énergie solaire et ce, à travers l'étude, la conception, le financement, la réalisation et la gestion des projets solaires ;
- Contribuer au développement d'une expertise dans le secteur de l'énergie solaire, à travers :
 - Le développement de la recherche appliquée et la promotion des innovations technologiques dans les filières solaires de production d'électricité ;
 - La contribution à l'élaboration et à la mise en place de dispositifs d'intégration industrielle pour l'émergence d'une industrie compétitive liée aux énergies solaires ;
 - La participation à la mise en place de filières de formation spécialisées;
 - L'identification des actions de développement local sur les lieux d'implantation des centrales solaires.
- Etre force de proposition à l'échelle nationale et internationale dans le domaine des énergies solaires.

4 Présentation et justification du projet

La présente étude concerne le projet de complexe solaire d'Ouarzazate. D'une puissance totale estimée de 500 MW, le site sera composé de trois centrales de technologie thermosolaire (deux de type cylindro-parabolique, NOOR I et NOOR II, et une autre de type tour solaire, NOOR III) et une centrale photovoltaïque.

NOOR I a une capacité brute de 160 MW avec un stockage thermique de 3 heures à pleine puissance. La capacité attendue pour NOOR II est comprise entre 150 et 200 MW. Celle de NOOR III sera comprise entre 100 et 150 MW. Ces deux dernières centrales comprendront également une capacité de stockage de minimum 3 heures chacun. Quant à la phase photovoltaïque, sa capacité prévisionnelle serait de 50 MW au minimum et est en cours de structuration.

Ce site est le premier de la série de plusieurs complexes solaires qui totaliseront une puissance minimale de 2 000 MW à l'horizon 2020.

A cet effet, une superficie globale d'environ 3 000 ha, résultant d'une première acquisition de 2 500 ha (qui accueillera NOOR I, NOOR II et NOOR III) et d'une seconde acquisition de 3 parcelles supplémentaires de 500 ha (pour répondre aux besoins supplémentaires éventuels), a été choisie sur le site de Tamzaghten Izerki, appartenant à la collectivité ethnique Ait Oukrour Toundout, sis à la commune rurale Ghessat. Le site se trouve à environ 10 km de la ville d'Ouarzazate sur la route nationale numéro 10 (RN10) allant vers la ville d'Errachidia.

Afin de s'aligner aux résultats de l'étude sur l'érosion, une nouvelle délimitation de la centrale NOOR I a été arrêtée.

Le schéma suivant illustre la nouvelle délimitation de NOOR I dont une partie de la centrale, représentant environ 0,6% (15 hectares) de la superficie totale du complexe solaire NOOR, a été rajoutée sur la parcelle situé à l'est de ladite centrale.



L'ancienne délimitation de la centrale NOOR I apparaît en rose sur le schéma, la nouvelle délimitation en bleu.

L'évacuation de l'énergie électrique produite par la centrale sera notamment effectuée par le poste 225/60 KV d'Ouarzazate qui se trouve à proximité du complexe.

Le montant total de l'investissement est estimé à 28 milliards de dirhams. Le projet sera réalisé en plusieurs phases et fera appel à des développeurs ou des constructeurs, via des appels d'offres internationaux.

NOOR I a été attribué en septembre 2012. L'appel d'offres pour NOOR II et NOOR III a été lancé en 2013.

La mise en exploitation des centrales du projet démarrera graduellement à partir de l'année 2015.

4.1 Les raisons du choix

4.1.1 Le choix du solaire

Les énergies renouvelables sont encore peu exploitées dans la région Méditerranée, **comptant pour seulement 4% du bilan énergétique des pays méditerranéens (hydroélectricité incluse)**.⁵ Les pays méditerranéens bénéficient pourtant de conditions d'ensoleillement extrêmement favorables et possèdent de vastes espaces libres pouvant accueillir des capacités de production d'électricité de taille importante.

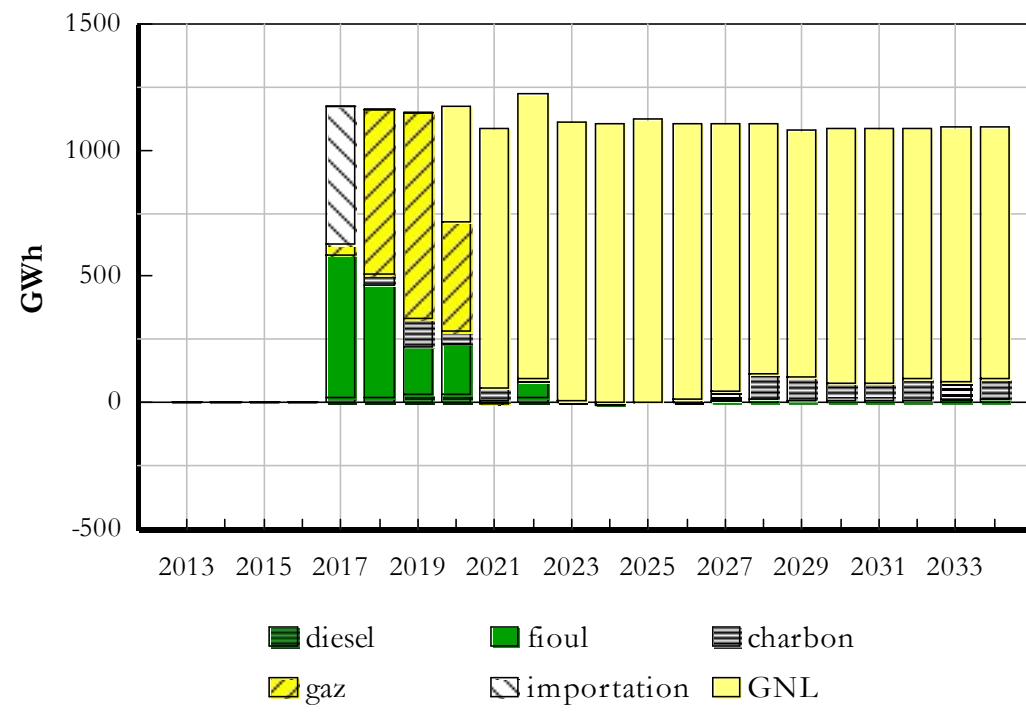
La construction de centrales solaires permettra l'accroissement des capacités de production des pays du Sud et la satisfaction de la consommation domestique. Une partie de ces capacités supplémentaires pourrait être destinée à l'exportation vers les pays de l'Union européenne. Le développement de l'énergie solaire et l'augmentation de l'efficacité énergétique entraîneront une diversification du mix énergétique et une réduction de la dépendance et des risques liés au recours massif aux énergies fossiles.

Au niveau industriel, ces technologies sont encore peu développées : elles représentent donc un potentiel important pour la création de nouveaux marchés et sont prometteuses en terme de création d'emploi, de transfert technologique et donc de développement économique et social.

Dans les pays producteurs, le développement des centrales solaires permet de préserver des ressources fossiles rares. Cela participe de la pérennisation des revenus d'exportation important pour le développement national. Enfin, l'énergie solaire contribue, comme toutes les énergies renouvelables, à la lutte contre le changement climatique et procure des avantages financiers liés aux économies de CO₂.

Les alternatives aux centrales CSP sont des centrales d'électricité conventionnelles étant donné la qualité de l'électricité des centrales CSP qui sont capables de fournir de l'électricité en pointe ainsi que pour la charge de base. Les alternatives pour le complexe solaire NOOR peuvent être déterminées à travers la modélisation du secteur énergétique à moindre coût qui se fait au Maroc par l'ONEE basée sur le modèle WASP. Cette modélisation montre que l'alternative principale au projet NOOR I est une centrale à fioul lourd. L'alternative principale pour les centrales NOOR II et NOOR III est une centrale au gaz naturel liquide (GNL) (et au fioul lourd pendant les premières années d'exploitation de NOOR II et NOOR III). Le graphe ci-dessous montre la modélisation du secteur énergétique à moindre coût au Maroc basée sur le modèle WASP, relatif au centrales NOOR II et NOOR III.

⁵ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/Situation_energetique_region_euro-mediterranee_cle11e48a.pdf



4.1.2 Un contexte international favorable : Le Plan Solaire Méditerranéen

L'Union Pour la Méditerranée (UPM), lancé le 13 juillet 2008 par le Président de la République Française et 43 Etats membres, a pour objectif de promouvoir une nouvelle politique de coopération et de développement dans toute la région méditerranéenne. Afin d'y parvenir, l'Union pour la Méditerranée veut réaliser des projets concrets répondant aux principaux défis qui se posent aux pays des deux rives de la Méditerranée.

L'UPM a défini six grands projets d'intérêt régional :

- a) **Le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) ;**
- b) La dépollution de la Méditerranée ;
- c) Le développement des « autoroutes de la mer » en Méditerranée ;
- d) Le programme méditerranéen de protection civile ;
- e) La création d'une université euro-méditerranéenne ;
- f) L'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

4.1.2.1 Objectifs du PSM

Le Plan Solaire Méditerranéen est un de ces projets-phares concrets. Il vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à renforcer l'efficacité énergétique dans la région. Il permettra ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la vulnérabilité du système énergétique de chaque pays et de la région dans son ensemble.

Les principaux objectifs du PSM sont :

- la construction de capacités additionnelles de production d'électricité bas carbone, et notamment solaire, dans les pays du pourtour méditerranéen, d'une puissance totale de 20 Gigawatt à l'horizon 2020 ;
- la consommation d'une partie de l'électricité produite par le marché local et l'exportation d'une partie de la production vers l'Union Européenne, afin de garantir la rentabilité des projets ;
- la réalisation d'efforts significatifs pour maîtriser la demande d'énergie et augmenter l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans tous les pays de la région.

4.1.2.2 Domaines d'actions prioritaires du PSM

Le PSM intégrera et complétera les activités existantes dans le domaine de la coopération euro-méditerranéenne sur les énergies renouvelables et l'intégration des réseaux. Il portera son attention en particulier sur :

- la mise en place de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels adaptés au développement massif de projets durables et rentables dans le domaine des énergies renouvelables et notamment solaires ;
- le développement de mesures d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande d'énergie en vue de l'objectif de 20% d'économies d'énergie en 2020 par rapport à 2005 ;
- la facilitation du développement des interconnexions électriques entre pays de la région euro-méditerranéenne et la mise en place d'un système incitatif et viable d'exportation d'électricité renouvelable du Sud et de l'Est de la Méditerranée vers l'Europe
- la promotion de la coopération technologique, y compris par la création de pôles et de réseaux de compétitivité régionaux alliant acteurs industriels et institutions de recherche et de développement.

De nombreux acteurs seront amenés à participer au PSM :

- Etats membres de l'Union pour la Méditerranée ;
- Entreprises de tous les pays, pour le développement des projets et leur exploitation ;
- Investisseurs, fonds publics et privés, organisations financières bilatérales et multilatérales, pour la mise en place de solutions d'investissement et de financement innovantes ;
- Agences spécialisées, experts, ONG, société civile, pour le conseil et le soutien qu'ils pourront apporter à la réalisation des projets sur le terrain.

4.1.2.3 Préparation et mise en œuvre du PSM

Le PSM se déroulera en trois étapes :

- 1) 2008 : définition des objectifs et préparation du PSM
- 2) 2009/2010 : phase pilote avec un «plan d'action immédiat» composé de projets pilotes à lancer pendant la présidence franco-égyptienne de l'UPM, afin de tester les mécanismes réglementaires, financiers et institutionnels mis en place
- 3) 2011-2020 : phase de déploiement à grande échelle de projets d'énergie renouvelables et d'efficacité énergétique.

Une étude de *Master Plan* a été lancée au premier semestre 2009 pour évaluer l'existant et le potentiel en termes de développement des énergies renouvelables, préciser les besoins pour l'atteinte des objectifs du PSM et faire des recommandations pratiques pour chaque étape de mise en œuvre. Les conclusions de cette étape ne sont pas encore disponibles.

4.1.2.4 Atouts du Maroc pour le PSM

Le Maroc bénéficie d'un fort potentiel solaire (et éolien), et les infrastructures de transport de l'énergie sont déjà présentes et matures entre le Maroc et l'Europe : l'ONEE est aujourd'hui le 4^{ème} acteur sur le marché électrique espagnol.

Ainsi, le développement de projets d'énergies renouvelables au Maroc peut non seulement contribuer à la diversification de l'approvisionnement du royaume, mais il peut aussi apporter une contribution non négligeable à la problématique de développement durable et de réduction de gaz à effet de serre européen.

L'ONEE a une position de leader régional arabo-africain dans les énergies renouvelables : ses capacités installées et son programme de développement sont les plus importants de la région.

D'après le Ministère du Développement Durable, les objectifs du Plan Solaire Marocain (voir ci-après) s'inscrivent dans ceux du Plan Solaire Méditerranéen (PSM).

Le projet du complexe solaire d'Ouarzazate est prioritairement destiné à une production locale. Une partie de la production pourrait être exportée vers l'Europe. Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Union pour la Méditerranée et dans un contexte international exigeant d'augmenter la part de production d'énergie solaire.

4.1.3 Les objectifs nationaux : le Plan Solaire Marocain

Les énergies renouvelables font partie des objectifs du millénaire que s'est fixé le Maroc : **en 2020, le Maroc prévoit que la part de la puissance électrique installée en énergie renouvelable (éolien, solaire, hydraulique) s'établira à 42% du parc de production électrique total.**

L'Office National de l'Électricité au Maroc a donc lancé un vaste projet faisant appel à l'énergie éolienne et au solaire, le but étant d'augmenter la production d'électricité pour le Maroc, mais aussi de vendre à l'Europe cette électricité verte.

Le Plan Solaire Marocain, axe majeur de ce projet prévoit la construction d'une capacité de production électrique utilisant l'énergie solaire de 2 GW entre 2015 et 2019. Selon Mme Ben Khadra, Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement du Maroc, ce projet devrait permettre annuellement "d'économiser en combustibles 1 million de tonne équivalent pétrole et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂".

Le projet marocain, comportera 5 complexes solaires répartis sur le territoire.

Les 2 GW prévus correspondent à 38% de la puissance électrique totale installée actuellement au Maroc et l'objectif de la capacité de production de 4 500 GWh de ces 5 sites solaires correspond à 18% de la production nationale actuelle.

4.1.4 Bénéfices locaux et nationaux

4.1.4.1 Réduction de la dépendance énergétique

Le Maroc a décidé de lancer ce projet afin de réduire sa dépendance énergétique puisque sa consommation dépend à plus de 95% du pétrole. La dépendance du Maroc au pétrole s'explique par les faibles ressources énergétiques et minières du pays. Le Maroc cherche donc depuis quelques années à diversifier ses ressources et à être moins dépendant de certains pays qui l'approvisionnent en pétrole.

Le Maroc importe actuellement de l'électricité du nord. Le projet du complexe d'Ouarzazate contribuera donc à la réduction de la dépendance énergétique du pays. Selon la ministre Amina Benkhadra, « nous allons réduire la dépendance énergétique du pays de 95% à 85% ».

La dépendance énergétique aux combustibles fossiles expose le Royaume à la volatilité et à la tendance à la hausse des prix des combustibles fossiles, ainsi qu'aux risques liés à la sécurité d'approvisionnement à moyen et long termes.

De plus, les facteurs de croissance de la consommation d'énergie par habitant au sud de la Méditerranée sont forts, sous l'effet notamment de la démographie, de l'accroissement du niveau de vie et des besoins des entreprises. C'est ainsi que, selon l'Observatoire Méditerranéen de l'Energie (OME), **la demande énergétique devrait croître de 4,8 %/an d'ici à 2020** sur les rives sud et est de la Méditerranée (contre 1,3% au nord) et la demande d'électricité de 6,0% (contre 1,7%).

4.1.4.2 Maîtrise de la valorisation d'une ressource nationale

Les forts taux d'ensoleillement que connaît le Maroc, constituent une formidable ressource naturelle nationale, gratuite et inépuisable, à valoriser.

La mise en place du Plan Solaire Marocain par le gouvernement permet d'assurer que la valorisation de cette ressource sera maîtrisée au niveau national.

Le gouvernement marocain souhaite une forte intégration de la filière solaire au maroc tant pour la construction que pour l'exploitation. Le niveau de réalisation au niveau local et d'intégration de la filière sera partie intégrante des critères de choix des développeurs du projet.

Ainsi, le Maroc s'assure de **faire bénéficier les populations des retombées économiques du projet**, notamment en termes d'emplois, directs et indirects, de participation industrielle locale, mais également en recherche et développement (transfert technologique).

4.1.4.3 Création d'un avantage compétitif énergétique de long terme

La volonté du gouvernement marocain de diversifier les sources d'approvisionnement pourra être considérée comme un modèle pour l'ensemble des pays du proche et moyen Orient, gros producteurs de pétrole tardant à opérer cette transition énergétique.

Faute d'être producteur d'or noir, le Maroc pourrait devenir un leader dans les énergies renouvelables.

Etant le premier pays d'Afrique et du Moyen-Orient à lancer un projet aussi ambitieux, le Royaume s'assure un avantage compétitif énergétique sur le long terme.

De plus, le Maroc bénéficie déjà d'une expérience probante avec la **centrale thermosolaire à cycle combiné d'Aïn Beni Mathar**, qui se trouve dans sa phase finale de construction. Cette centrale d'une puissance totale de 472 MW, utilise la technologie des capteurs cylindro-paraboliques pour une part de 20 MW. La surface du champ solaire est de 183 000 m².



Figure 17 : Vue de la centrale d'Aïn Beni Mathar (photo en cours de construction)
(Source : Abengoa)

4.1.4.4 Réduction des gaz à effet de serre

Selon Mme Ben Khadra, Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement du Maroc, le projet du Plan Solaire Marocain devrait permettre annuellement "**d'économiser en combustibles 1 million de tonne équivalent pétrole et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂**".

Lancée au cœur des débats et préoccupations internationales sur le climat, cette action forte en faveur de la réduction des gaz à effet de serre améliorera l'image de marque du Royaume, au niveau international comme sur le plan national pour les populations concernées.

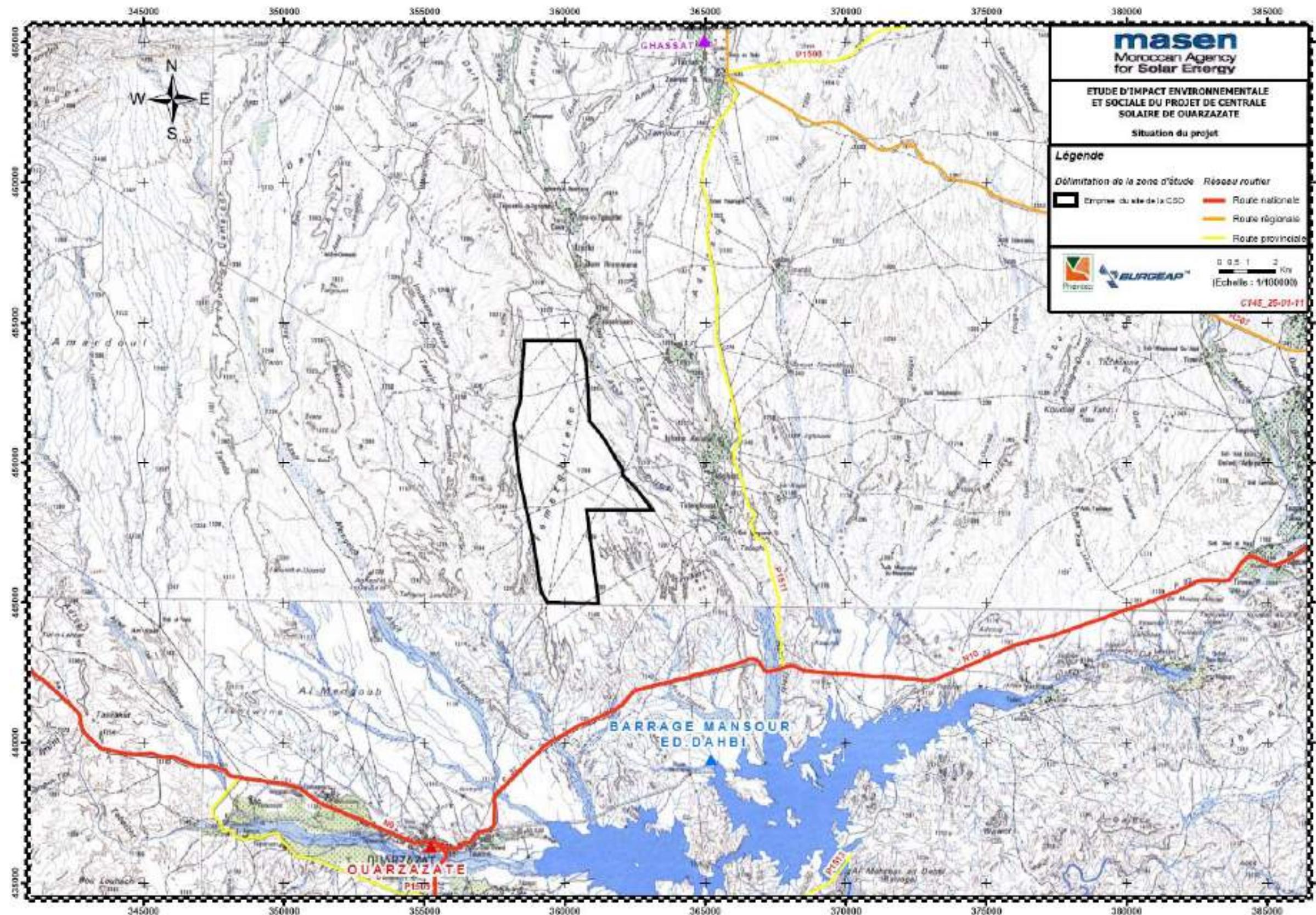


Figure 18 : Situation géographique du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate

4.1.5 Justification du choix du site

Le choix du site du complexe solaire au niveau de la région d'Ouarzazate était essentiellement lié au fort ensoleillement caractéristique de la région.

Avec un DNI (Direct Normal Irradiation) d'environ 2420 kWh/m²/an, le secteur jouit en effet d'un important gisement solaire.

Dans ce sens, trois sites ont été identifiés à Ouarzazate.

Seul le site retenu à Ghessat et dit « Tamzaghten Izerki » répond aux besoins du projet en termes de superficie, les deux premiers sites disposant d'une superficie inférieure à 600 ha.

Au sein de la région d'Ouarzazate, plusieurs autres critères d'ordre technique et socio-économique ont concouru au choix du site « Tamzaghten Izerki ». Ils sont listés ci-dessous :

- Le site se trouve à proximité du barrage Mansour Eddahbi (12 km).
- La topographie du site (plane sur toute sa surface excepté quelques ravins) permet l'optimisation du rendement des futures centrales du complexe (notamment pour le cas des centrales solaires CSP, cela réduit les coûts de pompage du fluide caloporteur).
- L'installation d'un parc solaire sur le site de Tamzaghten Izerki, appartenant à la collectivité ethnique Ait Oukrour Toundout, sis commune rurale Ghessat n'engendrera qu'un très faible conflit d'usage car le site a actuellement une vocation pastorale à faible offre fourragère. Aucun déplacement de population ou d'activité économique n'est à prévoir.
- Le site se trouve à l'écart des principales zones habitées.
- Le site est localisé en dehors de toute zone naturelle ou touristique protégée, et aucune co-visibilité importante n'est à prévoir.



Figure 19 : Vues du site : photos en haut : partie centrale du site

En bas : photo de la bordure Est du site

(Photos PHENIXA)

Le terrain a été acquis par Masen à la fin du mois d'Octobre 2010.



4.2 Description des variantes du projet

4.2.1 Deux grands types de technologies solaires

Plusieurs types de technologies solaires coexistent. Elles connaissent toutes de très fortes évolutions, autant au niveau R&D que d'un point de vue commercial, avec des dizaines de projets annoncés totalisant plusieurs GW, si bien que les données sont très rapidement obsolètes, et que de nouvelles technologies ou des évolutions sur les contraintes des technologies existantes apparaissent régulièrement.

Le solaire photovoltaïque et le solaire à concentration sont deux types de technologies fondamentalement différents.

Le tableau suivant présente leurs différences majeures, tandis que le tableau 12 liste leurs avantages et inconvénients principaux, de manière globale.

Tableau 20 : Les différences majeures entre le PV et le CSP

Le solaire photovoltaïque (PV)	Le solaire à concentration (CSP: Concentrated Solar Power)
<p>Les technologies photovoltaïques exploitent directement l'énergie des photons et leur capacité à provoquer, dans certains milieux, une différence de potentiel utilisable pour générer un courant électrique.</p> <p>L'énergie solaire est directement convertie en électricité par des matériaux semi-conducteurs, comme le silicium, recouverts d'une mince couche métallique.</p>	<p>Le rayonnement solaire est concentré par des miroirs au niveau d'un foyer où circule un fluide caloporteur.</p> <p>La chaleur collectée produit de la vapeur, qui est ensuite convertie en électricité par un groupe turbo-alternateur.</p>
<p>Capte non seulement le rayonnement solaire direct du soleil, mais également le diffus (préférable pour les régions tempérées)</p>	<p>Capte uniquement le rayonnement direct (abondant dans les zones à fort ensoleillement comme les déserts de la ceinture solaire méditerranéenne)</p>
<p>Les panneaux photovoltaïques étant déjà fabriqués dans des usines à forte capacité, le prix d'une installation est pratiquement proportionnel à sa taille.</p>	<p>En solaire à concentration, seul le champ solaire est d'un coût proportionnel à sa taille, la salle des machines bénéficiant, comme dans les centrales classiques, d'un fort effet de taille. Le CSP est donc plutôt destiné aux installations de puissance élevée.</p>
<p>Le PV ne nécessite que très peu de personnel d'exploitation.</p>	<p>Besoin important de personnel d'exploitation, à l'instar de n'importe quelle centrale thermique. Là encore, le CSP est à réservé aux installations d'une puissance conséquente.</p>

Tableau 21 : Comparaison des avantages et inconvénients majeurs du PV et du CSP

	Le solaire photovoltaïque (PV)	Le solaire à concentration (CSP: <i>Concentrated Solar Power</i>)
AVANTAGES 	<ul style="list-style-type: none"> • L'énergie produite est directement de l'électricité : - aucun besoin de système de conversion de chaleur, nécessairement complexe, ce qui induit des risques technologiques et un coût financier important, - aucun besoin de fluide(s) de travail. • Délai d'installation des parcs rapide, • Besoin en maintenance très limité, • La consommation en eau en exploitation est minime, • Les coûts de production des panneaux décroissent rapidement du fait d'une production de masse observée actuellement et en particulier depuis ces 2 dernières années, • Technique éprouvée : plusieurs GW actuellement en exploitation dans le monde, • Les panneaux produisent de l'électricité même en présence d'une couverture nuageuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de stocker directement l'énergie thermique récupérée dans des stockages de sel fondu par exemple, permettant une production d'électricité jour et nuit, • Perspectives de fabrication locale des équipements nécessaires : technologies traditionnelles, simples des processus de construction, et déjà partiellement disponibles au Maroc, • Besoin important de main d'œuvre pendant les travaux et pendant l'exploitation, • Développement de l'économie locale grâce aux emplois indirects (hébergement, restauration,...) • Possibilité d'associer d'autres sources d'énergie autre que le soleil pour faire fonctionner les turbines (gaz par exemple), • Recyclage des installations simple après démantèlement.
INCONVENIENTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage possible uniquement en batteries, et possibilités très limitées (avec perte d'énergie dans le temps), • Performance décroissante avec l'augmentation de la température, • Mode de production des installations plus énergivore que celui des CSP : moins bon bilan carbone, • Toxicité des panneaux PV usagés, • Recyclage complexe avec une consommation énergétique importante, • Les besoins en maintenance étant très limités, les centrales PV sont peu créatrices d'emploi pour la phase exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé des investissements nécessaires : la filière CSP n'a pas encore bénéficié des économies d'échelle comme pour le PV, • La construction est complexe, et fait appel à plusieurs technologies et composants différents, • Risque technique : certaines technologies sont encore au stade de R&D et sont encore très peu développées à l'échelle du MW (la plus grande CSP actuellement en exploitation a une puissance de 90 MW), • Production d'électricité uniquement par temps clair, sans nuages, • Nécessité d'un refroidissement du système de conversion de la chaleur, le refroidissement humide étant énormément consommateur d'eau, • Nécessité d'une alimentation en combustible fossile afin d'assurer la circulation du fluide caloporteur, • Selon la technologie CSP, il peut exister des risques incendie ou explosion liés à la présence de gaz, de vapeur à haute pression, et d'huile synthétique à haute température, des risques de pollution des sols (utilisation d'huile synthétique), des rejets d'eau importants (dans le cas d'un refroidissement humide).

La question clé du besoin en stockage

La question du besoin en stockage est un point déterminant pour le choix de la technologie à retenir. A l'heure actuelle, le PV, ainsi que la technologie des paraboles à moteur Stirling, ne permet pas de stockage d'électricité (alors que les autres CSP permettent un stockage de chaleur). 3 parcs PV dans le monde d'une puissance de l'échelle du MW utilisent actuellement du stockage en batterie. Ce stockage ne permet qu'une production de 15 minutes environ (source : FirstSolar). Cependant, la recherche et développement est importante dans ce domaine, et il existe déjà une dizaine de technologies de stockage, dont de nombreux types de batteries différents. Les capacités pourraient donc s'améliorer très rapidement.

Dans une installation connectée au réseau, le stockage permet de pouvoir continuer à alimenter le réseau lorsque le champ solaire ne le permet plus, c'est-à-dire pendant la nuit, et pour les CSP, qui fonctionnent à partir du rayonnement direct, lorsque le temps est nuageux ou obscurci (tempête de sable, invasion de criquet par exemple).

Cependant, en fonction du profil horaire de consommation dans le secteur pour lequel est destinée la production, et en fonction des autres sources de production alentour, un stockage n'est pas forcément nécessaire. Ainsi, dans certaines zones, le profil de consommation peut correspondre au profil de production.

Ainsi, il est primordial que le profil horaire de consommation, les besoins du réseau et les sources de production environnantes soient soigneusement étudiés afin de vérifier le besoin éventuel de stockage de l'énergie pour le projet du complexe d'Ouarzazate. Les résultats de cette étude seront déterminants pour le choix de la technologie.

4.2.2 Le photovoltaïque

4.2.2.1 Principe général

Le solaire photovoltaïque permet de récupérer et de transformer directement la lumière du soleil en électricité par des panneaux photovoltaïques. La conversion directe de l'énergie solaire en électricité se fait par l'intermédiaire d'un matériau semi-conducteur.

La cellule photovoltaïque est un composant électronique qui est la base des installations produisant cette énergie. Elle fonctionne sur le principe de l'effet photoélectrique. Plusieurs cellules sont reliées entre-elles pour former un module solaire photovoltaïque, plusieurs modules sont regroupés pour former une installation solaire. Cette installation produit de l'électricité qui peut être consommée sur place ou alimenter un réseau de distribution.

La puissance d'une centrale solaire photovoltaïque est proportionnelle à la surface de modules installée.

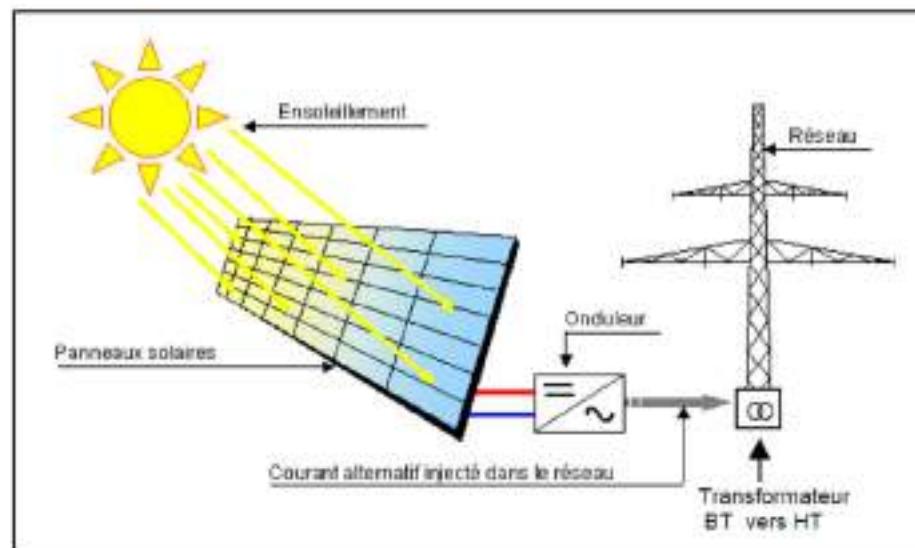


Figure 20 : Schéma de principe d'une installation photovoltaïque

Les principales caractéristiques des centrales photovoltaïques sont les suivantes :

- Haute fiabilité, pas de pièce mobile (sauf sur des systèmes de trackers, le mouvement est cependant très lent),
- Système silencieux,
- Entretien réduit, peu de coût de fonctionnement,
- Production d'électricité uniquement le jour,
- Stockage de l'électricité difficile (coûts importants, perte de la charge au cours du temps), et possible à l'heure actuelle pour des puissances modérées.

Parmi les différents types de cellules photovoltaïques existantes, il est possible de distinguer deux grandes familles :

- Technologie à base de silicium cristallin,
- Technologie dite de « couches minces ».

En plus de ces différentes technologies de cellules, deux types d'installation existent : les installations fixes et les installations utilisant un système de trackers ou « suiveurs solaires » (permettant de suivre la course du soleil).

4.2.2.2 Les différents types de cellules

Cellules cristallines

Ce type de cellule est constitué de fines plaques de silicium, un élément chimique très abondant et qui s'extracte notamment du sable ou du quartz. Le silicium est obtenu à partir d'un seul cristal ou de plusieurs cristaux : on parle de cellules monocristallines ou polycristallines.

Ce type de cellule est celui qui est actuellement le plus employé dans le monde (plus de 80% de la production mondiale).

Les cellules monocristallines :

Lors du refroidissement, le silicium fondu se solidifie en ne formant qu'un seul cristal de grande dimension. On découpe ensuite le cristal en fines tranches qui donneront les cellules. Ces cellules sont rondes pourpres ou bleu uniforme.



Figure 21 : Module utilisant des cellules monocristallines

Les cellules polycristallines :

Elles sont élaborées à partir d'un bloc de silicium cristallisé en plusieurs cristaux (formés pendant le refroidissement du silicium) dont les orientations sont différentes. Ce genre de cellule est également bleu, mais pas uniforme, on distingue des motifs créés par les différents cristaux.



Figure 22 : Module utilisant des cellules polycristallines

Cellule silicium amorphe

Le silicium lors de sa transformation, produit un gaz, qui est projeté sur une feuille de verre. La cellule est gris très foncé ou marron. C'est la cellule des calculatrices et des montres dites "solaires".

Ces cellules, de part leur poids réduit, sont souvent utilisées sur des toitures.



Figure 23 : Module utilisant des cellules amorphes

Tellurure de cadmium :

Le tellurure de cadmium est un composé stable du cadmium et de tellure, et est utilisé comme semi-conducteur.

Une couche d'absorption en tellurure de cadmium est ainsi placée sur un support de verre puis couverte par une plaque de verre qui scelle le panneau hermétiquement.

Couches minces

Les cellules en couches minces sont fabriquées en déposant une ou plusieurs couches semi-conductrices et photosensibles sur un support de verre, de plastique ou d'acier.

Trois types de matériaux absorbeurs sont utilisés : le silicium amorphe, le tellurure de cadmium (CdTe) et l'indium (CIS ou CIGS).



Figure 24 : Module couche mince utilisant du tellurure de cadmium

CIS ou CIGS :

Les cellules CIS représentent la nouvelle génération de cellules solaires sous forme de films minces, de type cuivre-indium-sélénium (CIS).

Les cellules élaborées à partir de cuivre, d'indium et de sélénium semblent être les plus prometteuses en l'état actuel de la technologie. Sa bande interdite faisant défaut, on lui allie souvent du gallium (Ga) pour optimiser ses qualités et accroître la tension disponible, de sorte qu'on rencontre parfois également l'abréviation **CIGS**.



Figure 25 : Module à couche mince CIGS

Le tableau présenté dans la page suivante montre les avantages et les inconvénients des différentes technologies photovoltaïques.

4.2.2.1 Le photovoltaïque à concentration (CPV)

Le photovoltaïque à concentration (CPV) est basé sur un principe simple : la lumière du soleil est concentrée plusieurs centaines de fois par un dispositif optique (miroir parabolique ou lentille de Fresnel) avant d'atteindre la cellule photovoltaïque. On parle de haute concentration lorsque l'on dépasse un facteur 400 en concentration, selon la définition du laboratoire national des énergies renouvelables américain (NREL).

Grâce à la concentration, la surface de cellule utilisée est beaucoup plus faible et donc la quantité de matériaux semi-conducteurs, composant le plus coûteux d'un module solaire, est diminuée.

Le rendement d'un module photovoltaïque à concentration dépend à la fois de la cellule mais aussi du système optique. De l'ordre de 30%, il est nettement supérieur à celui des autres technologies. A puissance égale, une centrale CPV nécessite donc moins d'espace qu'une centrale PV classique.

Les modules CPV nécessitent un ensoleillement direct, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir d'obstacles, comme les nuages par exemple, entre le soleil et les modules. Cela implique aussi que le système doit suivre en permanence le soleil afin de recevoir son rayonnement direct, grâce à un tracker car il ne fonctionne que si le soleil est apparent.

Le tableau suivant reprend les principaux avantages et inconvénients des différents types de cellules PV. Il est à noter que les chiffres mentionnés dans ce tableau ne sont donnés qu'à titre estimatif.

Tableau 22 : Tableau comparatif des différents types de cellules photovoltaïques

Cellules cristallines		Couches minces		
Cellules monocristallines	Cellules polycristallines	Silicium amorphe	CIS / CIGS	Tellure de cadmium
AVANTAGES <ul style="list-style-type: none"> bon rendement, de 14 à 16% ; bon ratio Wc/m² (d'environ 150 Wc/m²) ce qui permet un gain de place si nécessaire (surface de 1,75 ha environ nécessaire pour 1MWc de puissance) durée de vie importante (+/- 30 ans) nombre de fabricants élevé stabilité de production 	<ul style="list-style-type: none"> bon rendement, de 11 à 13% ; bon ratio Wc/m² (environ 120 Wc/m²) mais cependant un peu moins bon que pour le monocristallin (surface de 2 ha environ nécessaire pour 1MWc de puissance) durée de vie importante (+/- 30 ans) meilleur marché que le monocristallin cellule carrée permettant un meilleur foisonnement dans un module ; stabilité de production adapté à la production à grande échelle 	<ul style="list-style-type: none"> fonctionne avec un éclairement faible ou diffus (même par temps couvert) ; un peu moins chère que les autres technologies ; intégration sur supports souples ou rigides. Moins sensible aux températures élevées 	<ul style="list-style-type: none"> permet d'obtenir les meilleurs rendements par rapport aux autres cellules photovoltaïques en couche mince (rendement de 13%, avec des perspectives de 20% en laboratoire) permet de s'affranchir du silicium les matériaux utilisés ne causent pas de problème de toxicité la cellule peut être construite sur un substrat flexible coût moindre que pour le silicium amorphe 	<ul style="list-style-type: none"> très bonne capacité d'absorption de lumière rendement plus élevé, comparativement aux modules traditionnels, notamment aux hautes températures stockage efficace du cadmium au sein d'un composé stable pendant des dizaines d'années durée d'amortissement rapide (coûts de production faibles) faible empreinte de carbone parmi les technologies courantes sur base d'un cycle de vie.
INCONVENIENTS <ul style="list-style-type: none"> coût de production élevé ; rendement faible sous un faible éclairement. Méthode de production laborieuse 	<ul style="list-style-type: none"> rendement faible sous un faible éclairement. 	<ul style="list-style-type: none"> rendement faible en plein soleil, de 5% à 7% nécessité de couvrir des surfaces plus importantes que lors de l'utilisation de silicium cristallin (ratio Wc/m² faible, environ 60 Wc/m²) - (surface de 3,75 ha environ nécessaire pour 1MWc de puissance) performances qui diminuent avec le temps, d'environ 7%. Durée de vie courte (+/- 10ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ratio Wc/m² moyen (surface de 2,75 ha environ nécessaire pour 1MWc de puissance) moins performant que le silicium traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> utilisation d'un composé toxique (cadmium). Bien qu'enfermé entre des plaques de verres, la fabrication et le recyclage peuvent s'avérer potentiellement polluants surface nécessaire pour obtenir 1 MWc de puissance d'environ 2,75 ha

4.2.2.2 Les différents types d'installation : panneaux fixes et trackers

Les panneaux fixes sont disposés sous forme de rangées, orientées plein sud. A l'inverse, les trackers permettent aux panneaux de s'orienter, en suivant le déplacement du soleil. Les trackers peuvent s'orienter soit selon un axe unique (horizontal), soit selon 2 axes (vertical et horizontal).

L'utilisation de trackers peut permettre d'augmenter la production électrique de 30 % environ (20% sur un axe et 40% sur deux axes).



Figure 26 : panneaux photovoltaïques fixes



Figure 27 : Tracker 1 axe (à gauche) et 2 axes (à droite)

Le tableau suivant présente les avantages de chacune des 2 techniques.

Tableau 23 : Comparatif des technologies avec et sans trackers

Le photovoltaïque sans tracker	Le photovoltaïque avec tracker
Coûts plus faibles aussi bien en production qu'en exploitation (moins de maintenance)	Rendement supérieur de 30 % environ (surtout pour les trackers 2 axes)
Le fonctionnement de ces panneaux ne nécessite pas d'énergie, contrairement aux trackers ou un moteur est nécessaire pour orienter les panneaux (avec une consommation faible)	
Imperméabilisation du sol plus faible (panneaux en général fixés à l'aide de pieux, alors que les trackers demandent en général des embases béton)	Surface continue de panneaux moins importante (facilite le ruissellement des eaux pluviales)
Hauteur beaucoup plus faible des panneaux d'où un impact paysager plus réduit	Hauteur plus importante, d'où une utilisation des sols sous les panneaux plus importante
Technologie la plus couramment employée	Technologie plutôt employée dans des régions très ensoleillées pour compenser les coûts de production
Mise en place facile des panneaux et démantèlement aisé	S'adapte plus facilement aux différences de relief

A ce stade, si les technologies à installer pour les centrales solaires à concentration (CSP) utilisant les capteurs cylindro-paraboliques sont connues dans le cadre de NOOR I et de NOOR II, il n'en démeure pas moins que celles qui feront l'objet des installations des centrales photovoltaïques ne sont pas encore définies. Ceci sera possible pendant la finalisation de la procédure d'appel d'offre pour la construction de ladite centrale.

Dans la suite de notre étude, nous effectuerons, pour la partie impact un comparatif entre les technologies avec et sans tracker, sans différencier les types de cellules. Ainsi, le CPV sera intégré dans la variante « avec tracker ».

Le solaire à concentration (CSP)

On distingue 4 technologies dans le solaire à concentration, qui se distinguent principalement par leurs types de capteurs.

Deux familles de capteurs, les **concentrateurs ponctuels** (comprenant les tours solaires et les capteurs paraboliques), concentrent la chaleur en un point, ce qui permet d'obtenir des **températures élevées** et donc de bons rendements thermodynamiques. Afin d'assurer la continuité de son fonctionnement, les capteurs de ce type doivent se déplacer **selon deux axes**, ce qui leur permet de suivre le mouvement du soleil.

Pour les deux autres familles de capteurs, la concentration du rayonnement solaire ne se fait plus en un point unique mais sur une ligne. Les flux et **températures sont donc plus faibles** que pour les concentrateurs ponctuels. Pour les **concentrateurs linéaires** (cylindro-paraboliques ou miroirs de Fresnel), le mouvement du capteur ne se fait plus que **selon un seul axe**.

Suite à l'étude d'impact sommaire sur l'environnement réalisée par BURGEAP / PHENIXA (rapport daté du 1^{er} juillet 2010), la Masen a retenu deux des quatre technologies présentées ci-dessus : **la tour solaire et les capteurs cylindro-paraboliques**. Les autres, pas encore en exploitation à grande échelle, ne bénéficient pas de retour d'expérience suffisant pour le projet d'Ouarzazate.

4.2.2.3 Principe de fonctionnement

La technologie des miroirs cylindro-paraboliques est la plus ancienne. Depuis ses débuts commerciaux dans le désert Mojave en 1985, le cylindro-parabolique a produit davantage de wattheures que toutes les autres technologies solaires combinées (hors PV). Comme son nom le laisse entendre, la structure utilise des miroirs courbes pour concentrer la lumière du soleil sur un tube rempli d'un fluide. L'alignement d'environ 3 mètres sur 100 utilise des mécanismes qui suivent la lumière du matin au soir pour que l'incidence des rayons du soleil sur le capteur soit perpendiculaire à tout moment. Un liquide collecte l'énergie thermique et la transporte au « bloc usine» où elle est convertie en vapeur, puis en électricité par l'entremise d'une turbine.

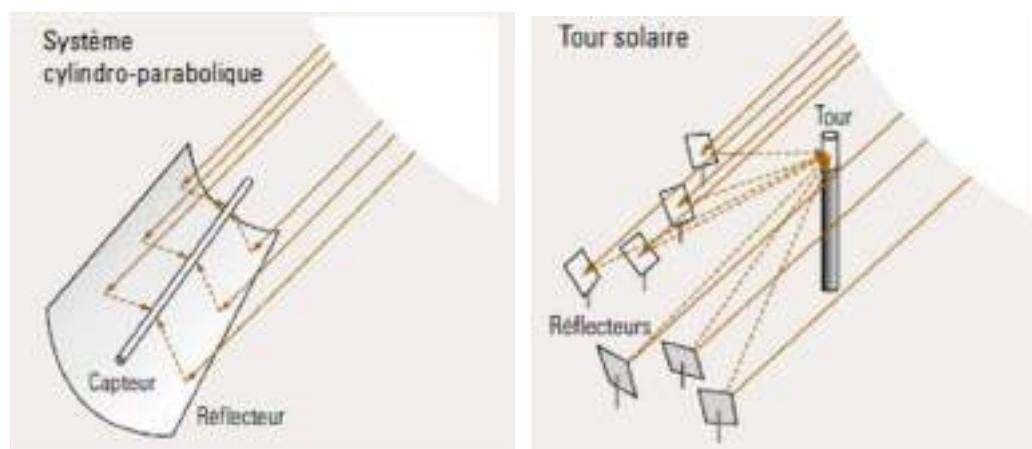


Figure 28 : Schémas de fonctionnement des 2 technologies CSP retenues

Source : WorldWatch Institute

Les centrales solaires à tour sont considérées comme hautement prometteuses bien qu'elles souffrent d'une moins longue expérience que la technologie des miroirs cylindro-paraboliques. Une tour de 40 étages soutient un capteur dominé par un champ équipé de centaines de miroirs héliostats (miroirs orienteurs), qui suivent chacun le soleil. Comme pour les miroirs cylindro-paraboliques, un liquide transporte l'énergie vers la centrale énergétique. La tour solaire nécessite moins de tuyaux sur le terrain, mais elle souffre du grand nombre d'héliostats équipés de suiveurs complexes à deux axes. Les tours solaires sont entrées dans le domaine commercial en avril 2007 avec le lancement de la centrale Abengoa de 10 mégawatts, PS10, à Sanlúcar près de Séville en Espagne.

Tableau 24 : Avantages et inconvénients des tours solaires et des capteurs cylindro-paraboliques

	La tour solaire « Tower »	Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »
		
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> Stockage à haute température Pertes à l'ambiance inférieures aux collecteurs linéaires (surface exposée limitée) Technique éprouvée commercialement : 30 MW en production actuellement (hors projets en construction) 	<ul style="list-style-type: none"> Technique la plus éprouvée : production commerciale depuis les années 80 ; plus de 400 MW en production actuellement (hors projets en construction) Modularité
INCONVÉNIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Impact paysager d'une tour de plusieurs dizaines de mètres de hauteur. Impact négatif pour les oiseaux en raison du flux de chaleur élevé près du récepteur de la tour. Utilisation de sels fondus (mélanges binaires ou ternaires de nitrate ou nitrite) comme fluide caloporteur : solides à température ambiante et figeant à environ 200°C, ils nécessitent une fusion initiale et un maintien en température durant toute la vie de la centrale. De plus, leur classification comme non-dangereux peut être mise en doute. 	<ul style="list-style-type: none"> LEC (Levelized Electricity Cost) le plus important des CSP : coût lié à la forme du verre et à la structure devant être munie d'extrémités assurant la compatibilité entre les dilatations thermiques inégales de l'acier et du verre Importantes contraintes mécaniques liées au vent⁶ Utilisation d'huiles thermiques comme fluide caloporteur (risques pour l'environnement et la sécurité dus à leur inflammabilité et leur toxicité, et limitation de la température de travail à environ 400°C induisant une vapeur de moins bonne qualité)

4.2.2.4 Avantages et inconvénients liés à chaque technique

⁶ Par exemple, la centrale Andasol en Espagne fonctionne normalement jusqu'à des vitesses de vent atteignant 13,6 m/s (environ 49 km/h). La production doit être arrêtée pour des vitesses supérieures à 20 m/s (environ 72 km/h).



Figures 29 : Exemples de centrales à tour solaire : Sierra SunTower, Lancaster – Etats-Unis (à gauche) et PS10 – Espagne (à droite)

(Sources : ESolar et Abengoa Solar)



Figures 30 : Exemple de centrales à capteurs cylindro-paraboliques : Andasol 1 – Espagne (à gauche) et Solar Electric Generating Station VI – Etats-Unis (à droite)

Source : SolarPaces

4.3 Equipements et utilités associés

4.3.1 Le stockage thermique

La valeur des systèmes CSP augmente si un **stockage thermique** leur est attaché, ce qui permet d'adapter la production d'électricité au plus près des pics de demandes, soit en fin d'après-midi. Le concept est simple : utiliser l'énergie pour chauffer un produit (p. ex. des sels fondus) durant la journée, puis récupérer l'énergie de la chaleur pour continuer à faire fonctionner les générateurs après le coucher du soleil. Dans une étude en 2006, la firme de consultants Black and Veatch a estimé que l'ajout de 6 heures de stockage n'accroît le coût de l'électricité que de 2%⁷.

Cependant, le stockage par sels fondus nécessite de conserver en permanence le stockage à très haute température ; en effet, une température supérieure à 120°C est requise pour empêcher la solidification des sels. L'isolation doit donc être particulièrement soignée et de la puissance est consommée pour ce maintien à haute température. A Ouarzazate, les températures élevées sont plutôt propices, mais des problèmes pourraient intervenir avec le refroidissement nocturne.

Le stockage se fera au moyen de sels fondus. **Les sels fondus sont un mélange de 60% de nitrate de sodium (NaNO₃) et de 40% de nitrate de potassium (KNO₃).**

Les quantités de sels fondus nécessaires dépendent de la durée de stockage prévue et de la technologie choisie.

Entre 84 000 et 140 000 tonnes de sels fondus seront nécessaires pour le complexe d'Ouarzazate.

Les phases de risque associées à ces produits sont les suivantes :

Nitrate de sodium :

- Nocif en cas d'ingestion.
- Favorise l'inflammation des matières combustibles

Nitrate de potassium :

- Favorise l'inflammation des matières combustibles

Ces produits ne sont pas référencés comme dangereux pour l'environnement. De plus, à température ambiante, les sels sont solides.

Il n'est pas prévu d'appoint pour ces produits. Une fois mis en place ils ne se dégradent pas.

4.3.2 L'huile synthétique

Dans le cas du choix de la technologie des centrales cylindro-paraboliques, le fluide caloporeur utilisé sera de l'huile synthétique. Entre 15 000 et 17 000 tonnes d'huile synthétique seront nécessaires pour le complexe d'Ouarzazate.

Le type d'huile synthétique sera à proposer par les développeurs du projet. D'après la fiche de données de sécurité d'une huile communément utilisée dans les centrales cylindro-paraboliques en fonctionnement, composée à 73,5% d'oxyde de biphenyl et à 26,5% de biphenyl (appelée Thermolin), les risques associés sont les suivants :

- Nocif
- Dangereux pour l'environnement
- Nocif par inhalation.
- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le point de cristallisation de cette huile est à 12°C, la densité de 1068 kg/m³, la solubilité est de 25mg/l. Selon les données sécurité, ce produit est biodégradable.

Les risques liés à la présence d'huile synthétique proviennent des fuites éventuelles pouvant avoir lieu au moment de la mise en charge des circuits et lors de l'exploitation au niveau des pompes et des zones de raccords des éléments de circuit. Les pollutions engendrées sont ponctuelles au niveau des sols.

⁷ Les informations contenues dans cette page sont tirées de l'article « L'abécédaire des CSP » de J. Thomas McKinnon, paru dans le magazine « L'état de la Planète » n°31 de mai/juin 2008.

4.3.3 Les besoins en combustible fossile

A l'heure actuelle, toutes les centrales CSP (sauf les paraboles) existantes nécessitent une énergie pour pallier au manque de ressource solaire lors des épisodes de faibles rayonnements (la nuit par exemple) ou pour augmenter la production lors des pics de consommation soit en :

- Augmentant la chaleur de la vapeur produite (exemple de la centrale SEGS I),
- Ou en produisant de la vapeur lorsque la ressource solaire est insuffisante (cas des centrales SEGS II-VII),
- Ou en chauffant l'huile en parallèle du champ solaire lorsque la radiation est insuffisante (cas des centrales VIII-IX).

Pour la centrale solaire d'Ouarzazate, cette énergie complémentaire sera fournie par un combustible fossile (Fuel à teneur en soufre inférieure ou égale à 50 ppm).

L'apport d'énergie par un combustible fossile est indispensable pour les raisons suivantes :

- Pour maintenir le système de conversion de la chaleur en activité, et notamment la turbine, qui doit tourner en permanence, lorsque la ressource solaire est insuffisante et que le stockage thermique est vide (en effet, pour des raisons économiques, aucun stockage supérieur à 8h n'a pu être construit)
- Pour conserver le sel fondu à haute température afin de le maintenir liquide (solidification à 110°C)
- Pour maintenir la température de l'huile au-dessus de sa température minimale de travail (12°C pour l'huile synthétique) et pour alimenter durant la nuit les pompes permettant d'assurer la circulation de l'huile dans les circuits

Dans le cas du choix d'une technologie CSP, le fioul ou le gaz seront donc choisi comme source d'appoint. Une alimentation et un stockage devront être prévus. Les besoins en fuel sont estimés à environ 19 T/jour pour une puissance de 500 MW.

4.3.4 Les besoins et l'alimentation en eau

Dans le cas d'un parc photovoltaïque, aucun besoin de refroidissement n'est nécessaire. En revanche, c'est le cas pour les autres centrales solaires. Du fait de contraintes thermodynamiques, une partie seulement de l'énergie de la chaleur peut être convertie en électricité ; la plus grande part doit être rejetée dans l'environnement par l'entremise d'un processus de refroidissement. Celui-ci peut se faire soit à sec au moyen d'aérocondenseurs, soit par voie humide grâce à des tours de refroidissement, très consommatrices d'eau.

De plus, l'eau consommée peut difficilement être utilisée en circuit fermé, en raison de la nécessité de la refroidir de façon importante (coût et bilan énergétique négatif).

La technologie du refroidissement sec (à l'air) disponible aujourd'hui conduit à un kWh au coût plus élevé (les ventilateurs utilisés pour le système de refroidissement consomment une partie de la production électrique de la centrale).

D'après les données fournies par Masen pour différentes puissances, les consommations moyennes annuelles en eau des différentes variantes ont été calculées pour une puissance de 500 MW.

L'eau brute nécessaire pour alimenter les centrales du projet (NOOR I, II, III et phase photovoltaïque) proviendra du réservoir d'eau du barrage Mansour Eddabhi existant dont l'eau sera canalisée par pompage et stockée au niveau du site du projet (dans deux réservoirs de capacité 15,000 m³ chacun). Les quantités d'eau nécessaires pour alimenter le système de refroidissement des différentes centrales sont estimées.

Les consommations d'eau augmentent avec la durée de stockage d'énergie. **Dans le cas d'un refroidissement humide, elles seront comprises entre 4,48 et 5,68 millions de mètres cubes**

annuellement. Elles seront bien moindres dans le cas d'un refroidissement sec : entre 730 000 et 880 000 m³/an. En l'occurrence, pour le complexe NOOR Ouarzazate, la consommation est estimée entre 2,5 et 3,0 millions de m³/an, sur la base d'un projet à refroidissement humide et deux projets à refroidissement sec.

Les technologies photovoltaïques requièrent de l'eau uniquement pour le nettoyage des panneaux solaires. Elles consomment environ 200 fois moins d'eau qu'une technologie thermo-solaire à refroidissement humide et 40 fois moins d'eau qu'un refroidissement sec. En l'occurrence pour la phase photovoltaïque, la consommation d'eau avoisinerait 1 900 m³ par an, à raison de 2 lavages par an.

Afin de subvenir aux besoins en eau du complexe solaire, un système d'adduction en eau sera créé par Masen à partir du barrage de Mansour Eddabhi (situé à 12 km du projet) via des pompes immergées encastrées sur un pont cantilever et un système de conduites d'adduction et stations de pompage. Aucun forage ou alimentation en eau souterraine ne sera mis en place.

Pour des raisons de sécurité des systèmes de refroidissement, notons que des réservoirs de stockage d'eau (d'une capacité de 30 000 m³) sont en construction au niveau du site.

4.3.5 Infrastructures associées

Masen a également décidé de développer les infrastructures nécessaires au bon déploiement du complexe solaire NOOR Ouarzazate offrant ainsi une meilleure visibilité aux développeurs des centrales et s'assurant une plus grande synergie et une optimisation des coûts et des délais dans le cadre de leur mise en place. Il s'agit notamment d'infrastructures associées telles que :

- 1) Infrastructures routières : la route d'accès au site et l'extension de la route d'accès ;
- 2) Infrastructures hydrauliques : le réservoir de stockage d'eau brute, le drainage de l'eau, la conduite d'eau brute ;
- 3) Infrastructures électriques : les lignes 22kV pour l'infrastructure d'eau brute, les lignes 22kV sur site, l'extension du poste 225/60 kV d'Ouarzazate, la création du poste 225 kV sur site, la réalisation de la ligne 225 kV Complexé - OZZ (8,6 km), la création du poste 225/60 kV de Tinghir, l'extension du poste 225/60 kV d'Errachidia, la réalisation de la ligne 225 kV OZZ-Errachidia, l'extension du poste 225/60 kV de Tazarte, la réalisation de la ligne 225 kV Complexé-Tazart et la déviation de la ligne 60 kV traversant initialement le site ;
- 4) Autres infrastructures : infrastructures télécom, infrastructures de sécurité, bâtiments et éclairages associés.

Pour les éléments non détaillés dans cette étude cadre, des études dédiées seront mises en place par les entités qui auront la charge de la construction desdites infrastructures, conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences des institutions financières internationales, et ce, avant le lancement des travaux y afférent.

Certaines infrastructures ont déjà fait l'objet d'études spécifiques et de plans d'acquisition de terrain approuvés par les institutions financières internationales. Le statut d'avancement des études et plans d'acquisition de terrain de ces infrastructures est détaillé dans les tableaux en annexe 5.

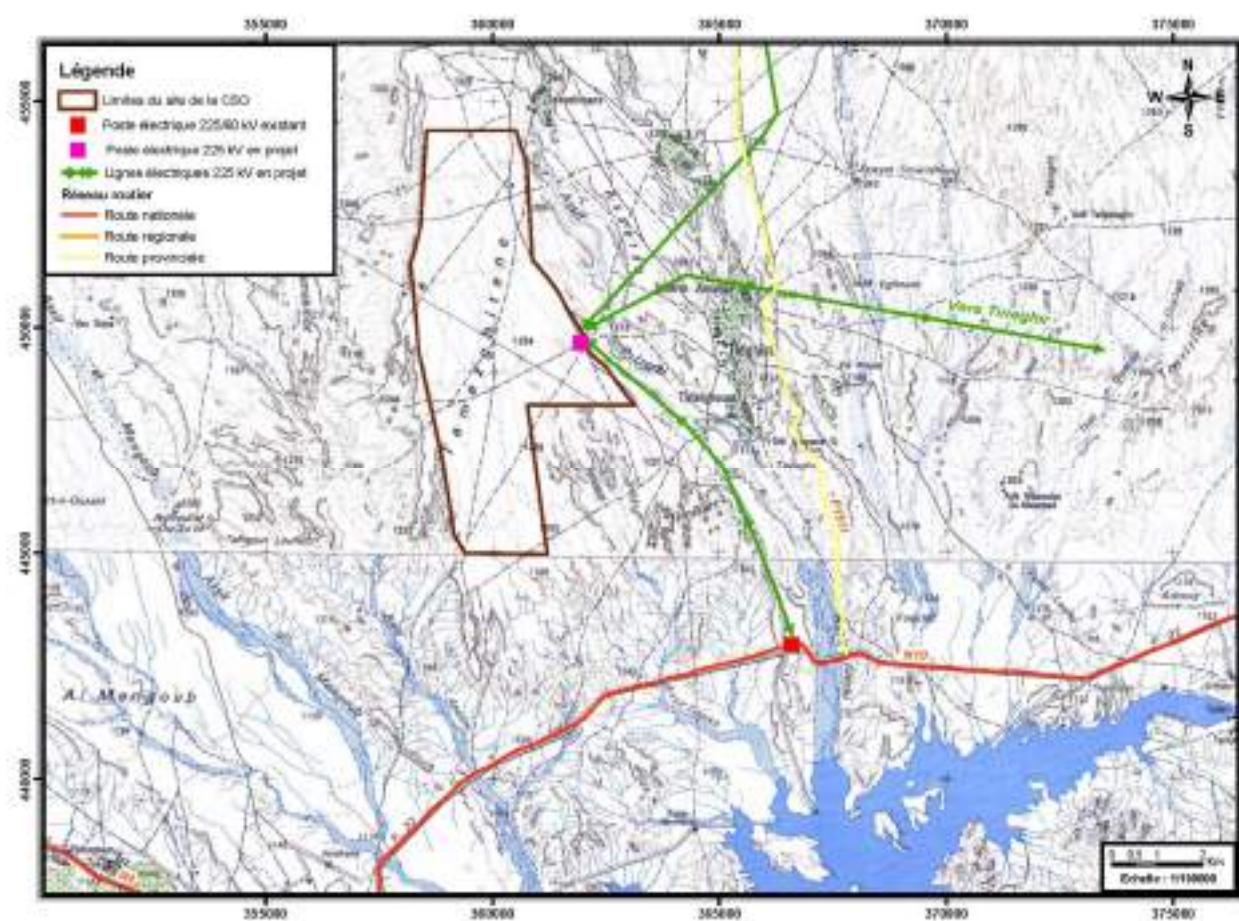


Figure 31 : Localisation du futur poste ONE 225kV au niveau du site et projection du couloir de la ligne de rabattement

4.3.6 Autres infrastructures et génie civil

Le site sera composé de différents ouvrages et bâtiments dont la nature peut varier selon les technologies utilisées :

- Bâtiments ou constructions provisoires à usage d'habitation pour les ouvriers lors de la construction (base vie),
- Bâtiments définitifs à usage administratif et technique,
- Ouvrages génie civil pour accueillir les blocs moteur (turbines),
- Ouvrage génie civil destiné à recevoir le bloc moteur,
- Ouvrages de stabilisation et de protection,
- Ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux pluviales,
- Voiries au sein du site,
- Déplacement de la piste d'accès au douar Tasselmante (sur une dizaine de kilomètres),
- Mise en place des réseaux Télécoms.

4.4 Montant investissement

Le montant de l'investissement du complexe solaire d'Ouarzazate est estimé à 28 milliards de dirhams.

4.5 Planning de réalisation

Le planning global de mise en œuvre du projet est présenté ci-dessous.

Trimestres	2011				2012				2013				2014				2015			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Etudes techniques																				
Travaux d'infrastructures																				
Construction centrale																				
Démarrage exploitation																				

Les travaux de construction de NOOR I ont débuté en Août 2013, et sa mise en service est prévue pour le 4^{eme} trimestre de 2015.

5 Analyse de l'état initial de l'environnement

5.1 Aire d'étude

L'aire d'étude globale comprend deux zones concentriques autour du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate. Ainsi, du centre vers la périphérie de cette zone, on distingue :

- Le site du projet ;
- Le périmètre rapproché ;
- Le périmètre éloigné.

Le **site du projet** est sis au-dessus d'un plateau triangulaire ouvert vers le Sud, surélevé par rapport aux vallées les bordant des deux limites orientale et occidentale.

Le **périmètre rapproché** correspond à une bande d'environ 1 km de part et d'autre du site d'implantation du projet. A l'intérieur de ce périmètre, une analyse fine du milieu doit être conduite. Cette analyse comprend notamment l'étude faune/flore/habitats et l'analyse des documents d'urbanisme. Cette zone correspond aux aires susceptibles d'être touchées par les travaux ou l'exploitation du parc (parcelles d'implantation des panneaux, miroirs, tours, ou autre élément selon la technologie retenue, et parcelles voisines, chemins d'accès, parcelles d'implantation des postes électriques, tracé du réseau de câblage enterré, aires de montage et d'assemblage des différents éléments relatifs à la technologie retenue).

Le **périmètre éloigné** correspond à la zone des impacts potentiels du projet à plus grande échelle. Dans le cadre de la présente étude d'impact environnemental et social, le périmètre éloigné de la zone d'étude correspondra essentiellement à l'aire des impacts paysagers. En effet, tout ou partie des habitants des douars avoisinants, seront affectés directement ou indirectement par le projet et l'emprise qu'il constituera à l'échelle locale. Dans cette aire éloignée ainsi définie, les éléments cités ci-après seront pris en considération :

- La ressource en eau, y compris les cours d'eau et la retenue du barrage Mansour Ed Dahbi ;
- Le sol ;
- La faune ;
- La flore ;
- Le bruit ;
- L'odeur ;
- La circulation ;
- Les principaux éléments socioéconomiques.

La délimitation finale correspond à la coalescence des zones d'influence de ces principaux éléments considérés.

Ainsi, **de point de vue topographique**, la zone d'étude correspond à un ensemble de plateaux souvent triangulaires morcelés par des cours d'eau.

De point de vue hydrologique, les principaux cours d'eau drainant le périmètre éloigné sont l'assif Izerki et son confluent l'assif N'Ougni à l'Est, l'assif Tizerkit au Sud et Wargouine à l'Ouest.

En effet, la limite orientale du site du projet borde en forme de falaise la rive droite d'Izerki, qui draine aussi le périmètre rapproché. A l'Est de la vallée de ce cours d'eau, un deuxième plateau triangulaire ouvert vers le Nord, est entaillé par l'assif N'Ougni.

Le site du projet est drainé par un réseau de chaabas et cours d'eau à sec, dont Issil Tfeig. Ce dernier coule vers le Sud Est en traversant les périmètres rapproché et éloigné.

Les eaux superficielles de ces cours d'eau sont mobilisées via un réseau de seguias, sur les deux rives. Par contre, le réseau de Khettaras, mobilisant les eaux souterraines locales n'est implanté que le long de la vallée de l'assif N'Ougni. Ces ouvrages sont essentiellement utilisés au niveau des douars Tiflite, Igherm Amellal, Tidghiste et Taferghouste.

La limite occidentale du même site est principalement entaillée par le cours d'eau Wargouine.

Les limites méridionale et occidentale correspondent aux réseaux de ravins liés aux confluents des principaux assifs Tizerkit et Wargouine, et autres alimentant la partie occidentale de la retenue du barrage Mansour Ed Dahbi (Issil Tfeig).

De point de vue hydrogéologique, le plateau support du site du projet est stérile. Toutefois, une nappe d'accompagnement de l'oued Izerki gîte localement dans les alluvions et limons quaternaires et emmagasine une eau saumâtre. Son sens d'écoulement général suit la direction NW-SE.

De point de vue habitat, les douars les plus proches au site du projet soient douars Tasselmante, Oum Romane et Essour, sont situés au Nord, en rive droite de la vallée d'Izerki. Plus au Nord de ces douars, deux autres localités sont à signaler : douars Iznaguene et Agouddim Izerki.

Le long de la partie orientale du site du projet du complexe, les douars inclus dans une bande de 5 km sont : Tiflite, Igherm Amellal, Tidghiste et Taferghouste.

Au sein de l'aire globale de l'étude, seuls quelques habitats isolés du douar Tasselmante sont inclus dans le périmètre rapproché. Les huit autres douars sont répartis au sein du périmètre éloigné de cette même aire.

De point de vue circulation, les voies routières à inclure dans la zone d'étude sont : la piste reliant la RN⁸10 au site au douar Tasselmante dans le périmètre rapproché, la RN10 (en particulier le tronçon reliant Ouarzazate à Klaat M'Gouna) ainsi que la RP⁹1511 au sein du périmètre éloigné.

De point de vue foncier, le site du projet appartenait au groupement ethnique Ait Ougrour Toundout, en particulier Ait Ougrour Sud incluant les 9 douars : Tasselmante, Oum Romane, Essour, Iznaguene, Agouddim Izerki, Tiflite, Igherm Amellal, Tidghiste et Taferghouste. Ce terrain est maintenant acquis par Masen. Il est limité au Sud Ouest par un terrain de titre foncier privé de l'Etat (T 11891/28) correspondant à un champ de tir militaire.

L'aire finale de l'étude considérée est représentée sur la figure n°4.

Les aires correspondantes aux différents éléments de la zone d'étude sont présentées sur la figure ci-dessous :

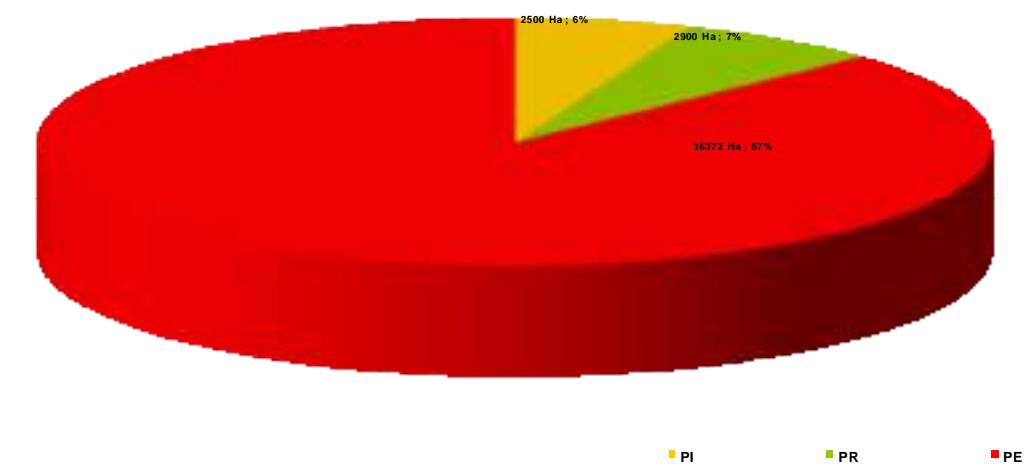


Figure 32 : Représentation des différentes aires de la zone d'étude et superficie correspondante

L'aire finale de la zone d'étude considérée est représentée sur la figure 4 ci-après.

⁸ Route Nationale
⁹ Route Provinciale

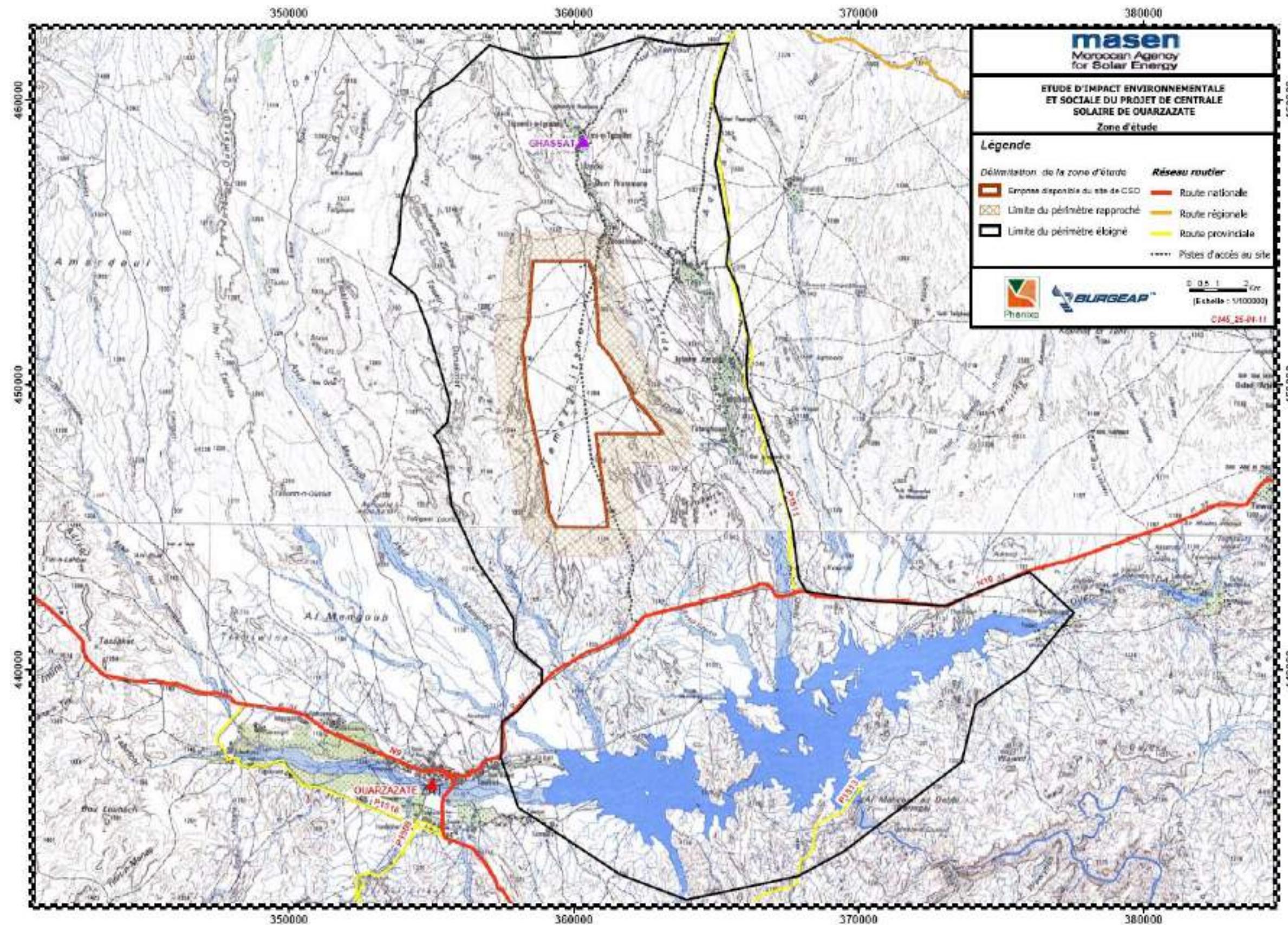


Figure 33 : Délimitation des périmètres d'étude

5.2 Situation géographique

Etendu sur une superficie totale 2 500 ha, le site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate est situé à environ 14 km au Nord Est de la ville d'Ouarzazate et 10 km au sud ouest de la commune rurale de Ghassate.

Ouarzazate est située au Sud Est du Maroc, au croisement des routes nationales RN9 reliant Marrakech à Zagora et la RN 10 reliant Taroudant à Errachidia (Cf. Figure n°2).

5.3 Situation hydrographique

La zone d'étude globale est située au Nord du bassin versant de l'oued Draa. Celui-ci, sis au Sud du Haut Atlas, draine des terrains hétérogènes sur une superficie totale de l'ordre de 100 000 Km² à l'océan atlantique. Il prend naissance à la confluence des oueds Ouarzazate et Dades à zaouiat N'Ourbaz (siège du barrage Mansour Ed Dahbi).

Considéré parmi les plus grands collecteurs des eaux du Haut Atlas central, le bassin versant de cet oued se subdivise en trois unités homogènes, qui sont de l'amont vers l'aval :

Le Haut Draa : Couvrant une superficie de l'ordre de 15 170 Km² à zaouiat N'Ourbaz. Il est issu des apports des principaux affluents : **Dades, Ouarzazate et N'Ait Douchen**, et se subdivise à son tour en trois sous-bassins qui sont :

- **Le sous - bassin versant de l'oued Dades :** Celui-ci prend naissance à partir des sources des calcaires jurassiques des jbel Assamer N'Ighil et Arahmon. L'alimentation de cet oued s'effectue principalement via les assifs suivants :
 - M'Goun ;
 - Skoura ;
 - Izerki ;
 - Imassine.
- **Le sous - bassin versant de l'oued Ouarzazate :** Cet oued draine le versant sud du Haut Atlas, avec ses principaux affluents :
 - Mellah ;
 - Imini ;
 - Iriri ;
 - Tidili.
- **Le sous - bassin versant de l'oued N'Ait Douchen :** Drainant le massif de Siroua et la boutonnière de Zenaga.

Le Moyen Draa : S'étend d'Agdez à M'Hamid, sur une superficie d'environ 9 000 Km². Il s'agit en fait d'une succession de six palmeraies qui sont d'amont en aval : Mezguita, Tinzouline, Ternata, Fezouata, Ktaoua et M'Hamid.

Le Bas Draa : Ce dernier tronçon du bassin de Draa est alimenté par les oueds du versant sud du jbel Bani, en particulier l'oued Zguid. Son régime est indépendant de celui du Moyen Draa, sauf lors des grandes crues.

L'ensemble de la zone d'étude est sis au niveau du Haut Draa, en particulier au niveau du sous bassin versant de l'oued Dades à l'Ouest du cours d'eau Izerki. Le périmètre rapproché de cette aire d'étude est drainé essentiellement à l'Est par l'oued Izerki. Le périmètre éloigné est drainé par les confluents de l'oued Izerki à l'Est dont l'assif N'Ougni, l'assif Tizerkit au Sud, l'assif Issil Tfeig au Sud Est et l'oued Wargouine à l'Ouest. Le site du projet est drainé par un réseau de chaabas et cours d'eau à sec, dont Issil Tfeig. Ce dernier coule vers le Sud Est en traversant les périmètres rapproché et éloigné. Cet ensemble de cours d'eau dessine ainsi un réseau hydrographique à chevelu moyennement dense.

Le bassin du barrage Mansour Eddahbi :

Le barrage Mansour Eddahbi, opérationnel depuis 1972, a une capacité moyenne de 440 millions de m³. Le volume régulier annuel est de 250 millions de m³, représentant 57% de taux de remplissage. L'eau provenant de ce barrage est utilisée pour les besoins locaux en eau potable, industrielles ou agricole, et servira pour satisfaire les besoins du complexe solaire.

5.4 Accès

L'accès au site du complexe solaire d'Ouarzazate se fait à partir de la piste desservant douar Tasselmann relevant de la commune rurale de Ghassate et partant de la RN10 en direction d'Errachidia. Cette piste, non classée, non goudronnée et non entretenue traverse tout le site sur environ 10 km avant d'atteindre Tasselmann.

5.5 Occupation des sols

Sise au versant Sud du haut Atlas à une quinzaine de kilomètres au Nord Est de la ville d'Ouarzazate, la zone d'étude dans son ensemble est constituée essentiellement des éléments d'occupation des sols suivants :

Sols nus caillouteux dominants au niveau des plateaux, y compris le site d'implantation du projet ;
Espace de culture correspondant à de petites parcelles irriguées, essentiellement le long des vallées de l'oued Izerki et son principal affluent l'assif N'Ougni au niveau des périmètres rapproché et éloigné ;
Surface en eau, le long des cours d'eau, au niveau des périmètres rapproché et éloigné ;
Zone de Bâti correspondant à des habitats dispersés et/ ou groupés en douars au niveau des périmètres rapproché et éloigné.



Photo 1 : Sol nu du site du complexe solaire d'Ouarzazate



Photo 2 : Oued Izerki traversant douar Tasselmante – Espace de culture en étage (Palmier et céréaliculture)



Photo 3 : Douar Oum Romane au niveau du périmètre éloigné de centrale solaire d'Ouarzazate



Photo 4 : Douar Tasselmante

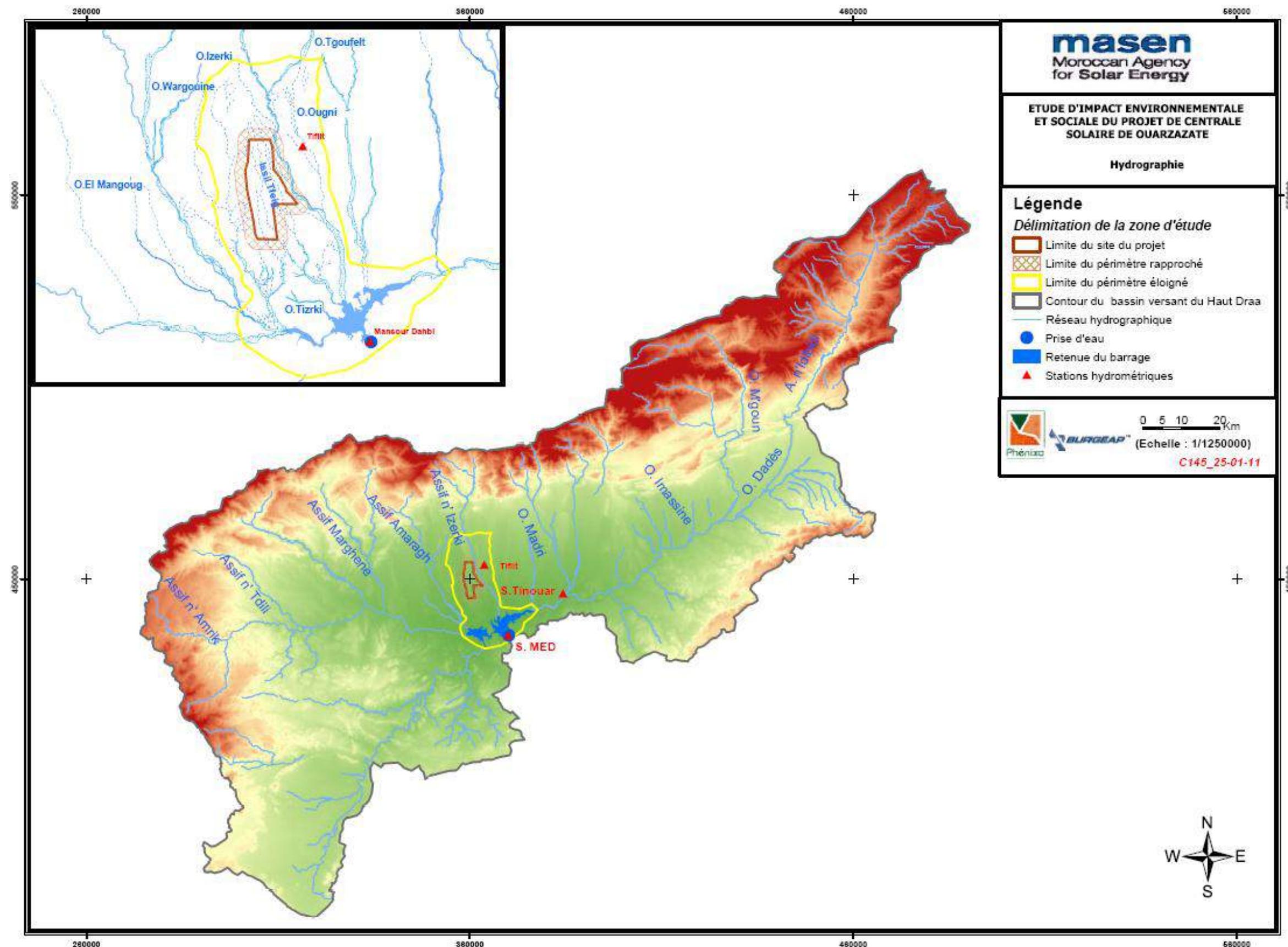


Figure 34 : Situation hydrographique



Figure 35 : Vue aérienne de la zone d'étude

5.6 Milieu physique

5.6.1 Morphologie et topographie

Dans son ensemble, le Haut Draa est subdivisé en trois zones bien distinctes :

La bordure septentrionale, haut atlasique, avec des altitudes atteignant les 4165 m ;

La zone de dépression centrale, avec des altitudes allant jusqu'à 1700 m ;

La bordure méridionale, anti-atlasique, avec des altitudes n'atteignant pas les 3000m.

La pente topographique décroît du Nord vers le Sud. La classe des pentes dominantes dans des valeurs comprises entre 0 et à 5%, au niveau de la zone de dépression centrale (figures 28 et 29).

L'ensemble de la zone d'étude est localisé à l'Est de la zone de dépression centrale. Les aires rapprochée et éloignée au site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate correspondent à des zones de plateaux morcelés par l'érosion, avec des altitudes fluctuant dans une fourchette de valeurs allant de 1100m à 1450m. Leur surélévation au-dessus des vallées des oueds qui les entaillent est de l'ordre de quelques dizaines de mètres.

Au niveau du plateau support du site du projet, la pente dominante y est douce ($\leq 5\%$) ; elle décroît vers le Sud et est presque uniforme sur tout le plateau.

Dans sa majeure partie, le plateau est sillonné par des dépressions de faible profondeur issues de la partie septentrionale et deviennent plus profondes vers Sud. Ce réseau de dépressions assure le drainage naturel des eaux pluviales et leur acheminent vers les oueds bordiers sud (cas d'Issil Tfeig), est et ouest.

Les bordures du plateau correspondent à des unités de pente sur substrat hétérogène, du fait de l'érosion. Au Sud Est du site, de nombreuses falaises y sont tracées, des éboulis de grandes tailles sont basculés vers le bas. A l'Ouest et au Nord Est du site, des formations argileuses et gypseuses en pente sont fortement ravinées.

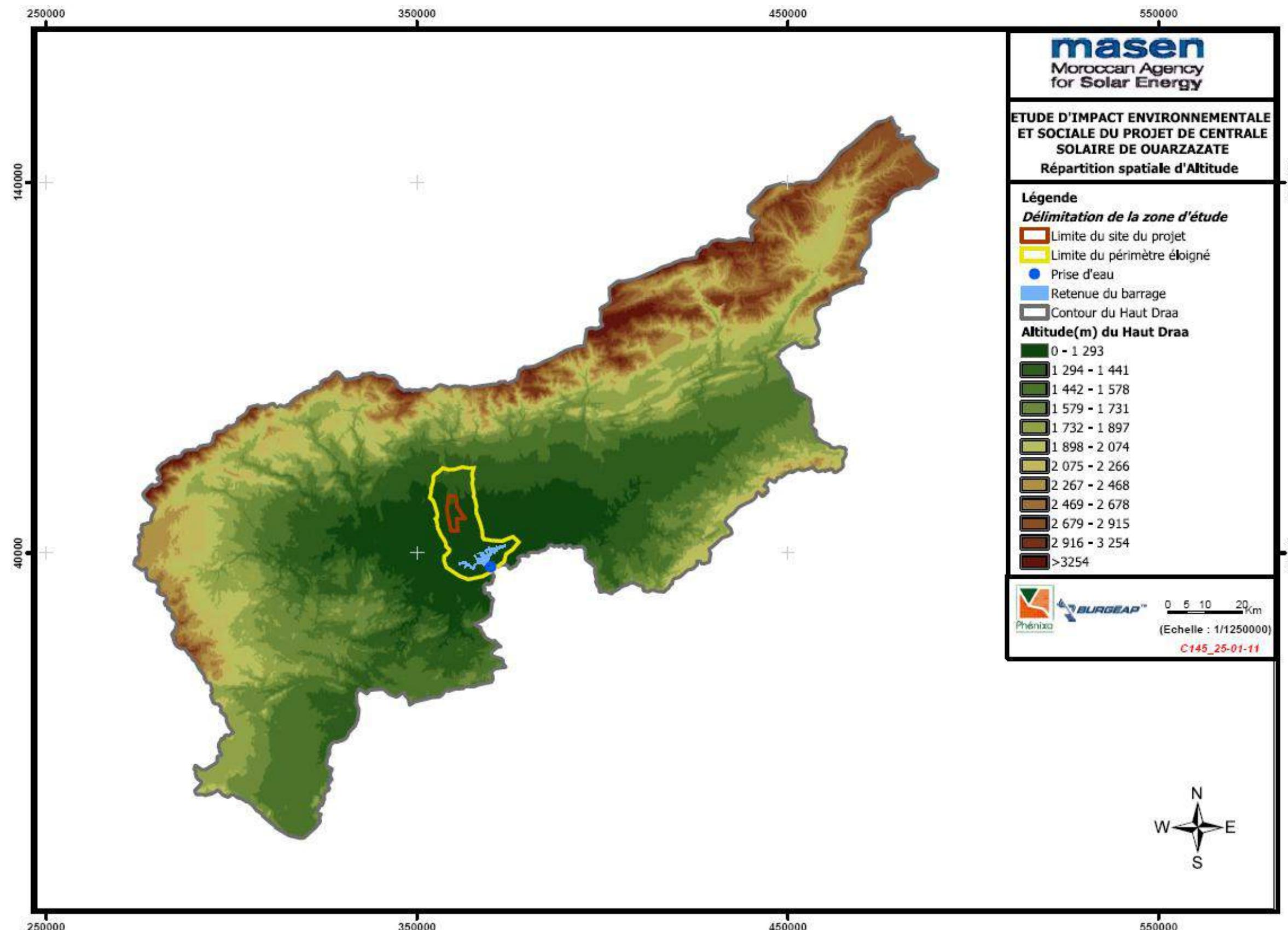


Figure 36 : Répartition spatiale de l'altitude

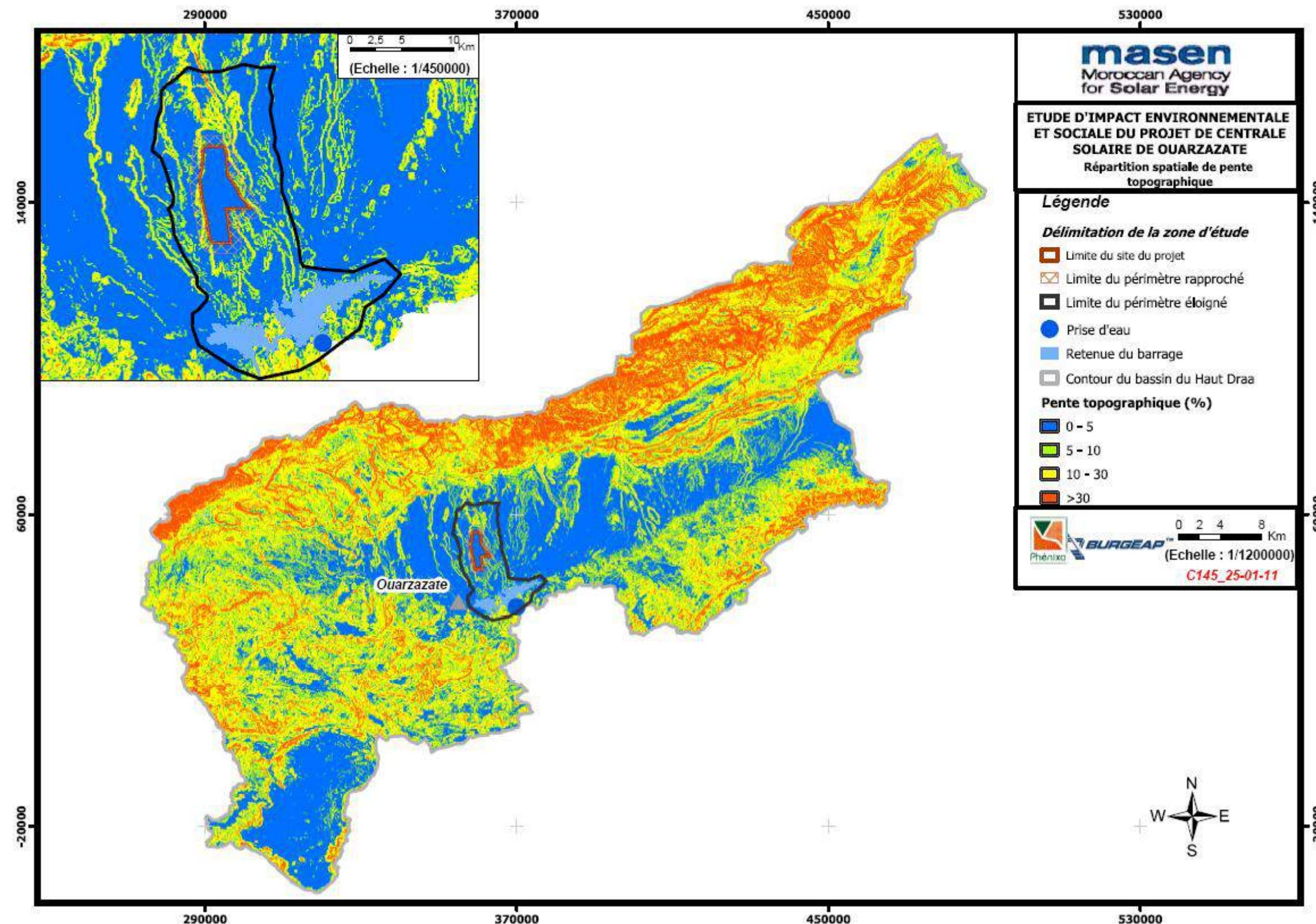


Figure 37 : Répartition spatiale de la pente topographique

5.6.2 Géophysique

5.6.2.1 Stratigraphie

Entre l'accident sud-atlasique et l'Anti-Atlas, les affleurements du sous bassin versant du Haut Draa, support de la zone d'étude sont représentés par des faciès post-liaïques qui vont du Crétacé inférieur au Quaternaire récent ; le remplissage sédimentaire s'étend du Trias au Quaternaire récent.

Dans la partie occidentale, de ce sous - bassin, l'oued Mellah, principal affluent de l'oued Ouarzazate, ainsi que de nombreux petits cours d'eau centraux, drainent des formations évaporitiques (souvent gypseuses) d'âge Crétacé et Eocène supérieur, responsables de l'augmentation de la salinité des eaux superficielles drainantes et l'individualisation des croûtes salées blanchâtres le long des lits de ces cours d'eau.

Au Sud, les formations anti atlasiques, sont représentées par des termes éruptifs métamorphiques et sédimentaires du Précambrien, à l'Est d'Ouarzazate formant ainsi le principal faciès du massif de Saghro. A L'Ouest d'Ouarzazate, un socle infracambrien et cambrien anti atlasique, affleure.

Le Nord Ouest du Haut Draa, au niveau du massif de Siroua, est couvert d'un plateau crétacé carbonaté.

Dans ce cadre géologique, le matériel stratigraphique dominant à l'affleurement est représenté par :

Formations géologiques du Crétacé : La série complète du Crétacé comprend quatre termes principaux :

- Des termes rouges gréseux, conglomératiques, souvent gypseux et lagunaires, qui peuvent représenter le Crétacé inférieur ou Infracénomanien ;
- Un horizon marno-gréseux et argileux où s'intercalent des niveaux de calcaires dolomitiques dans le Dadès -Todra. Cet horizon est attribué au Cénomanien inférieur ;
- Des calcaires marins cénonano-turoniens, à caractère néritique, formant des bancs épais souvent dolomitiques ;
- Des termes argilo-gréseux et lagunaires sénoniens, recouvrant les horizons crétacés.

Les formations géologiques de l'Eocène : Les formations tertiaires sont très puissantes. On y distingue trois horizons principaux :

- Eocène inférieur, phosphaté où l'on différencie plusieurs séries marines représentées par des grès coquilliers et des niveaux calcaires peu épais, séparés par des horizons marneux et des formations détritiques grossières ;
- Eocène moyen, débutant presque toujours par un épisode calcaire formé de plusieurs assises séparées par des niveaux marneux ;
- Eocène supérieur, laguno-continental rouge, essentiellement détritique. Des grès calcaires marneux et des marnes roses gypseuses alternent, dans une succession de bancs résistants et de petites combes évidées.

Les formations géologiques du Néogène et du Villafranchien :

Dans ces formations, le matériel pontico-Pliocène est continental et discordant sur les formations antérieures. La lithologie dominante est très variée ; elle varie des grès et marnes roses à des poudingues et conglomérats, passant accessoirement par des marnes et calcaires lacustres. Au Nord du bassin, ces formations recouvrent le Crétacé et se poursuivent au Sud sur les contreforts du Sarho où elles sont discordantes sur le Précambrien. En général, les formations pontico-pliocènes se biseautent vers l'Est près de Tinerhir. Le Villafranchien, peu étendu, se rencontre sous forme de conglomérats et d'éboulis. Son rôle hydrogéologique est faible et localisé.

Au niveau des périmètres rapproché et éloigné du site du complexe solaire d'Ouarzazate, les formations géologiques dominantes et observées à l'affleurement correspondent aux alluvions récentes, surmontées de limons le long des vallées des cours d'eau.

Les plateaux morcelés correspondent à des terrains crétacés et éocènes qui s'envoient sous un complexe détritique tertiaire et quaternaire.

A une échelle locale, les sondages carottés SC1 à SC5 (Cf. Figure 38) de reconnaissance réalisés au niveau du site du complexe solaire d'Ouarzazate, pour le compte de l'ONEE, sont en faveur de la coupe lithologique type suivante :

Couche meuble superficielle, constituée d'une variété de limons sablo-graveleux, dont l'épaisseur peut atteindre 6,00 m ;

Couche sous-jacente alluvionnaire, qui n'a été rencontrée que dans le sondage SC4. Ces alluvions sont à matrice sableuse. L'épaisseur de cette couche est de 2,20 m ;

Formation de conglomérats polygéniques à passages non cimentés. Elle apparaît à partir d'une profondeur comprise entre 5,50 m et 8 m. Elle s'étend au-delà du fond des sondages, arrêtés à 10 m de profondeur.

D'autre part, les résultats de la reconnaissance géophysique (étude de la résistivité du sol, réalisée par l'ONEE) ainsi que des observations in situ, on permis d'établir une coupe lithologique synthétique au sein du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate :

Tableau 25 : Coupe lithologique synthétique du site du complexe solaire d'Ouarzazate

Horizon	Nature	Epaisseur et profondeur	Vitesse sismique de l'onde de cisaillement	Résistivités électriques
H1	Couches de couverture (conglomérats et alluvions cimentées)	7 à 10 m (7 à 10 m)	350 à 550 m/s	> 120 Ω.m
H2	Argile sableuse	8 à 16 m (10 à 25 m)	500 à 800 m/s	20 à 100 Ω.m
H3	Massif gréseux	20 m environ (15 à 45 m)	900 m/s	60 à 250 Ω.m
H4	Marne argileuse	- (34 à 50 m)	-	< 30 Ω.m

Comme précisé plus haut, le terrain est constitué essentiellement de matériaux détritiques plus ou moins grossiers (conglomérats et grès), comportant une intercalation de couches d'argile sableuse. L'ensemble de cette couverture est souligné par un substratum conducteur ($\rho < 30 \Omega.m$) de nature probablement marneuse situé entre 34 et 50 m de profondeur.

Les formations détritiques grossières et résistantes dominent au Nord et au Nord Ouest du site. Quant aux formations détritiques fines et les argiles sableuses, elles sont conductrices et occupent l'Est et le Sud Est du site.

Toutes ces formations détritiques sont globalement homogènes. Elles se poursuivent latéralement avec peu ou pas de variation de leurs faciès.

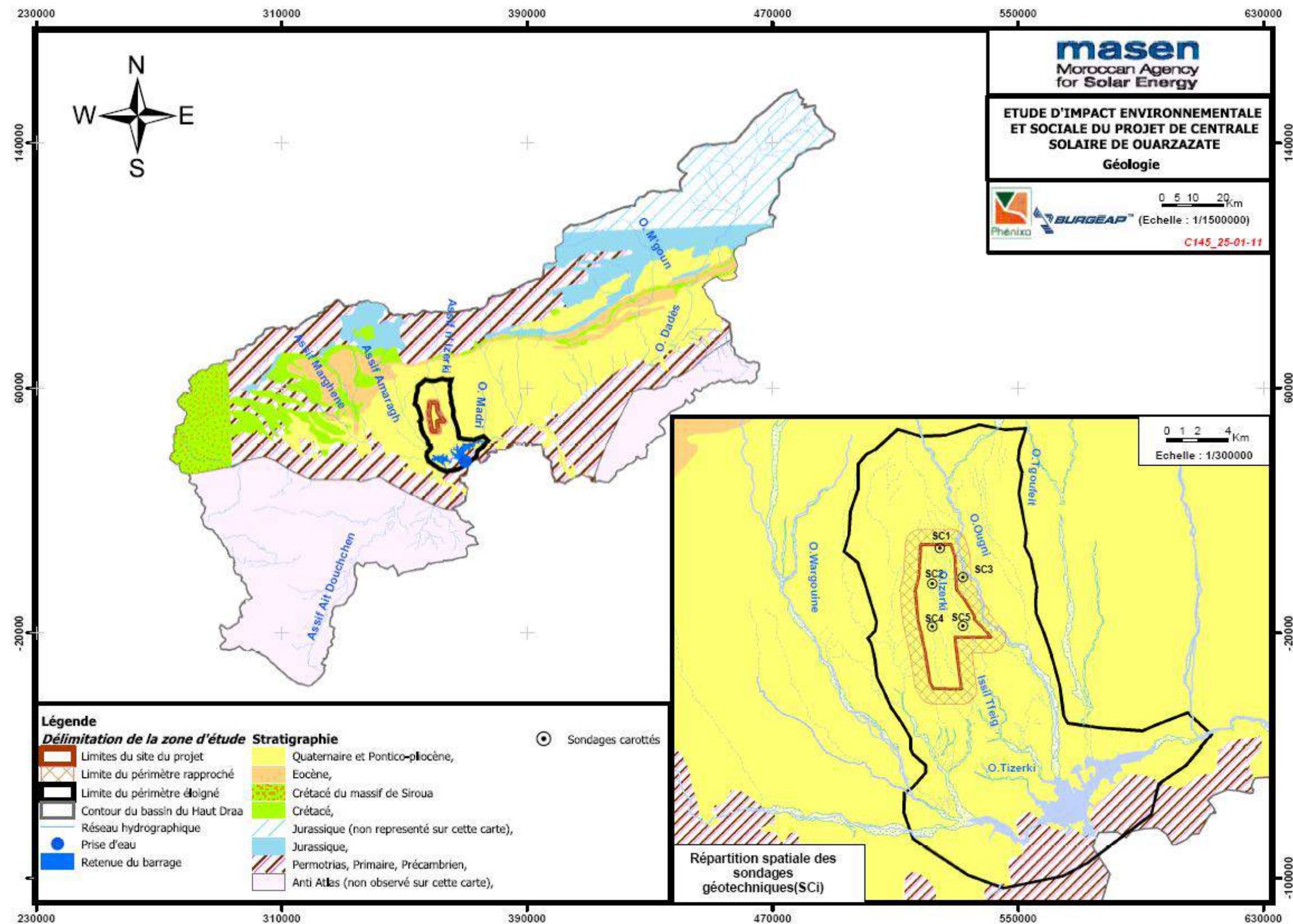


Figure 38 : Répartition spatiale des couches géologiques

5.6.2.2 Néotectonique et failles actives

5.6.2.2.1 Tectonique autour du site

Le bassin d'Ouarzazate est un bassin sédimentaire à remplissage Plio-Quaternaire. Il consiste en dépôts intra-montagneux et d'épandages sur la surface du Miocène. Il est inséré entre les formations éocènes et crétacées au Nord ; et précambriennes au Sud.

D'après l'étude de l'alea sismique par rapport au site du complexe solaire d'Ouarzazate (réalisée pour le compte de l'ONE), le site en question, est caractérisé par un environnement tectonique compressif. La cinématique autour du site correspond à la limite Mio-Pliocène. Il s'agit d'une compression dont la trajectoire est d'orientation SSE/NNW. La tendance de déformation correspond à un décrochement par rapport au massif atlasique au Nord. Il en a résulté des failles de deux types :

Failles inverses à composantes chevauchantes ;

Failles décrochantes.

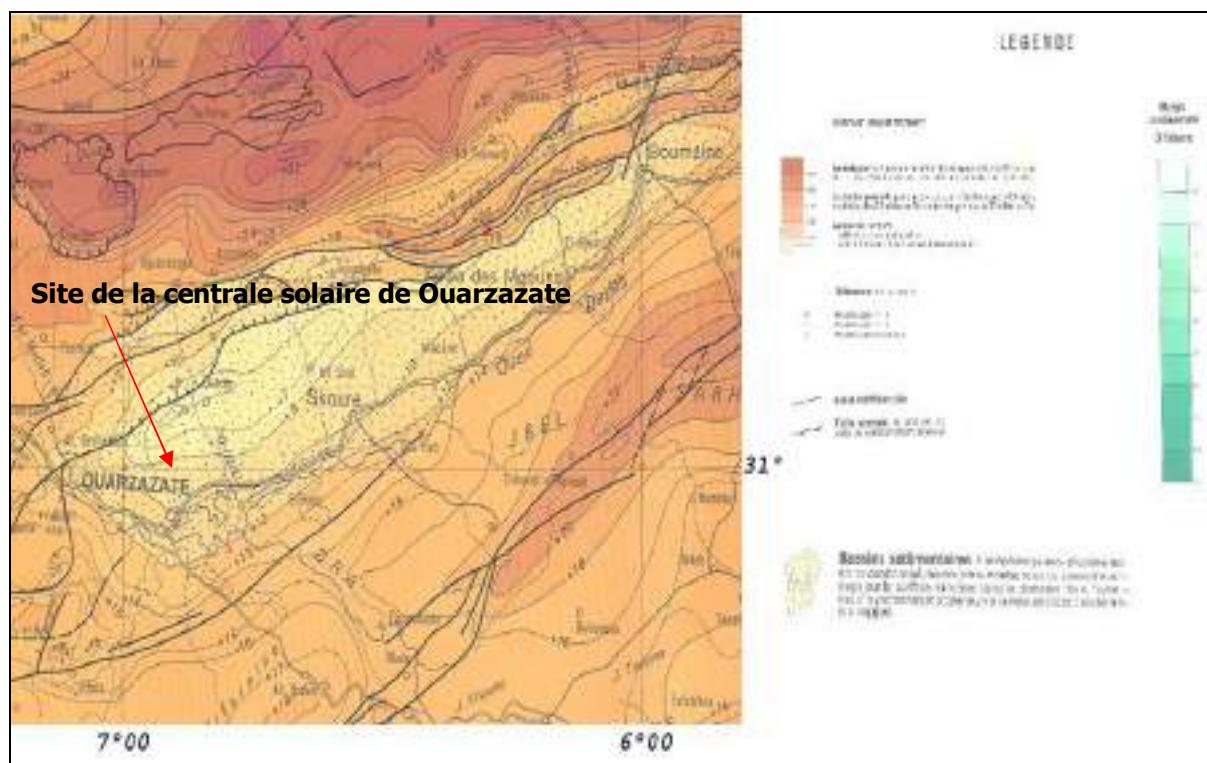


Figure 39 : Secteur néotectonique du projet, en bordure Sud du Haut Atlas

Le Haut Atlas fut le siège d'une intense compression au cours du cycle tectonique alpin. La figure ci-après représente le réseau des failles qui l'affecte et la répartition des foyers sismiques.

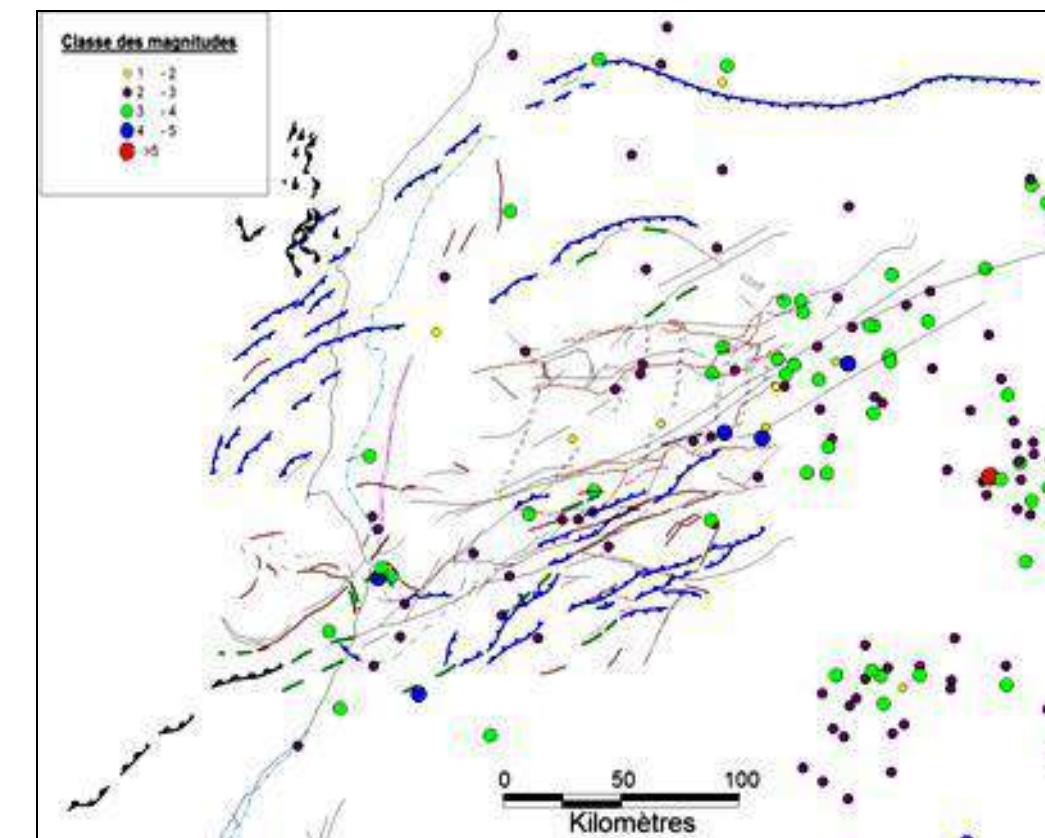


Figure 40 : Carte séismotectonique du Haut Atlas

5.6.2.2.2 Failles influençant le site

Le site du complexe solaire d'Ouarzazate est bordé par des structures tectoniques complexes, autour de la zone Toundout - Boumalène. Trois grands ensembles y sont distingués :

Les unités décollées, en avant de la nappe de Toundout ;

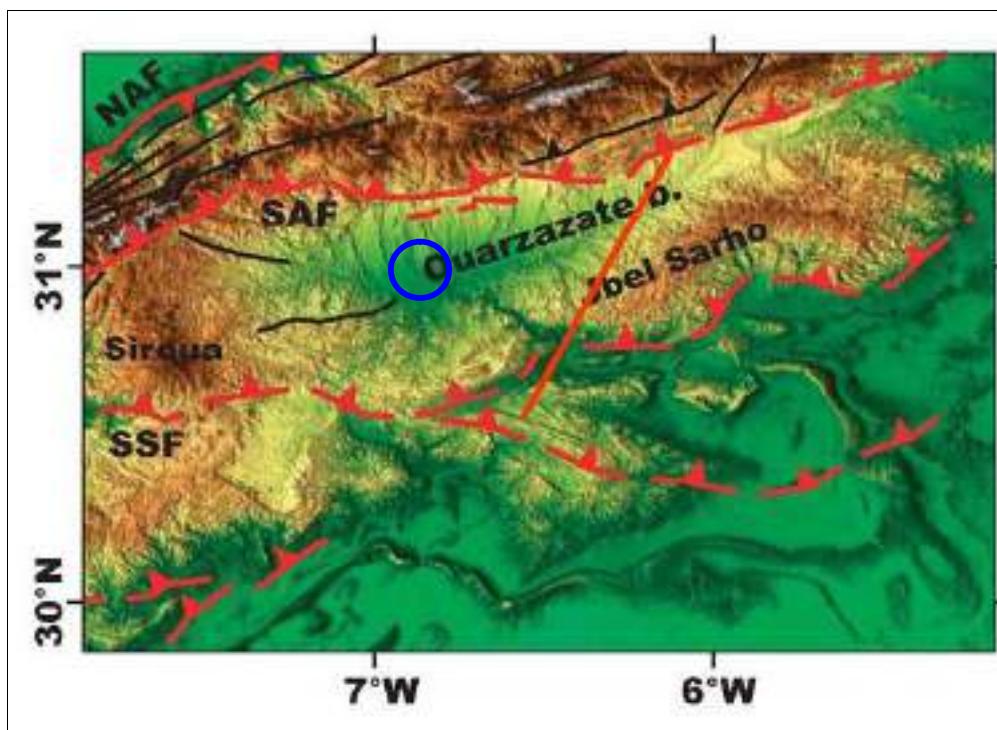
La nappe de Toundout elle-même et les duplex sous-jacents ;

Le substratum soulignant la nappe de Toundout. Ce substratum est lui-même constitué des formations suivantes :

Unité de Tinzar-Azdal ;

Unités de lamtiq ;

Unités du sillon Tamezrit-Megdaz.



**Figure 41 : Carte schématique des failles actives du bassin d'Ouarzazate
(En bleu : Emplacement du site du projet)**

Le bassin d'Ouarzazate forme, entre les deux Atlas, un vaste synclinal dissymétrique. Quatre grands réseaux de failles l'affectent. On y distingue, en effet, successivement du Nord au Sud :

Réseau de failles ENE-WSW :

- Bordure Sud du Haut Atlas (Z₁-RBSHA) : Ce réseau, qui longe la bordure Sud du Haut Atlas, présente plusieurs branches, avec un jeu en failles inverses à chevauchantes, responsables de la structuration du Haut Atlas au Néogène et au Quaternaire ;
- Bordure Nord du bassin d'Ouarzazate (Z₂-RBNBO) : Ce réseau, qui longe la bordure Nord du bassin d'Ouarzazate, présente plusieurs branches avec un jeu en faille inverse à chevauchante intra-bassin, dont certaines sont aveugles. Elles affectent les formations détritiques récentes du bassin d'Ouarzazate ;
- Bordure Sud du bassin d'Ouarzazate (Z₃-RBNBO) : Ce réseau longe la bordure sud du bassin d'Ouarzazate de la localité d'Anezal à Tagdilt.

Réseau NNE-SSW (Z4RF).

C'est un réseau pluri kilométrique qui prend naissance au niveau d'Agdz. Il se prolonge au Nord dans le bassin d'Ouarzazate, vers Kelaâ des Mgouna et Boulmane.



Figure 42 : Carte des principales failles à potentiel sismique dans la région d'Ouarzazate

Ainsi, la bordure Sud du Haut Atlas est une zone faillée qui se traduit par des séries de failles importantes, parallèles à la chaîne ; par des plis en genoux et des flexures importantes ; parfois par des chevauchements du Lias de l'Atlas sur les sédiments plus récents du bassin. Le flanc Sud des synclinaux présente au contraire des pendages faibles vers la plaine, qui peuvent cependant cacher des accidents tectoniques importants. L'axe des synclinaux du bassin d'Ouarzazate est sans doute proche de l'accident atlasique. Il peut ainsi être relayé par une série de failles de style alpin, sous les remplissages de la dépression.

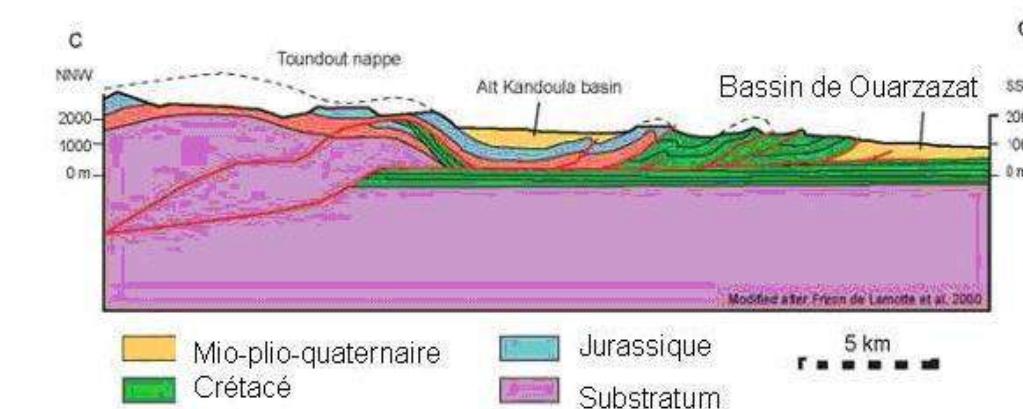


Figure 43 : Coupe schématique de la bordure Sud du Haut Atlas

(Existence de failles inverses aveugles intrabassins)

Coupe cc' de la figure 42 ci-dessus

5.6.3 Pédologie

A partir de la figure 37 issue de la digitalisation de l'esquisse préliminaire de la carte des sols du Maroc, les principaux sols développés sur le sous - bassin versant du Haut Draa sont partagés en douze classes, groupées en deux grandes catégories. Chaque classe représente un type ou une association de sols dominants. Ainsi :

Pour **les sols des plaines et plateaux**, les classes caractéristiques, représentent les sols suivants :

- **Classe 14** : Sols châtais et châtais clairs des espaces dénudés et érodés des Hauts plateaux avec horizon encroutés, développés principalement sur roches mésozoïques (du Crétacé et du Jurassique) portant *Stipa tenacissima* et *Artémisia Herba Alba* ;
- **Classe 15** : Sols châtais rouges, châtais clairs et les autres sols de la vallée de la Moulouya à horizon encrouté ou à concrétions de bieloglazka et bielovatiza sur dépôts d'aspect loessique, souvent durcis par cimentation, portant : *Stipa tenacissima*, *Artémisia Herba Alba*, etc. ;
- **Classe 17** : Sols sableux et pierreux désertiques rouges bruns, jaunes bruns et blanchâtres des espaces dénudés du Tertiaire et du Quaternaire, des bassins des oueds Draa, Douara et autres avec une végétation sahariennes raréfiée : *Anabasis aretiodes* – *xerophytes épineux* – *salsola vermiculata*, *Launaea arborescens*, *Haloxylon scorarium*, *Carthamus fruticosus*, *Acacia*, etc. ;
- **Classe 18** : Sols squelettiques, pierreux sur roches éruptives et paléozoïques des montagnes dénudées et désertiques de la zone transatlantique avec une végétation désertique très rare ;
- **Classe 21** : Sols gris-clairs (sierozems) des oasis sur dépôts d'aspect loessique des vallées des oueds et des dayas du désert ;

Pour **les sols des régions montagneuses de l'Atlas et de la Meseta**, les classes caractéristiques, représentent les sols suivants :

- **Classe 31** : Sols de montagnes forestiers podzolisés : sols rouges et sols de type latéritique de formations contemporaines ou anciennes, sur les versants sud de hautes montagnes et des vallées étroites et profondes. Sols rouges et sols bruns, légèrement lessivés ou carbonatés, souvent érodés squelettiques, du Paléozoïque ou d'origine éruptive, couverts de forêts sèches ;
- **Classe 32** : Sols forestiers de montagnes bruns rouges, sols châtais, en général érodés, squelettiques, entrecoupés de surfaces rocheuses du paléozoïques ou d'origine éruptive, couverts rarement de forêts clairsemées : *Argania spinosa*, *Callitris (Tetraclinis) articulata*, *Juniperus phoenicea* et autres avec *Euphorbia Echinus* (ce dernier près de la zone océanique) ;

- **Classe 33** : Sols forestiers de montagnes ; sols rouges, sols bruns et sols carbonatés érodés, squelettiques, entrecoupés de grandes surfaces rocheuses de calcaire mésozoïque et couverts de forêts sèches composés principalement de *Juniperus phonicea* ;
- **Classe 34** : Podzols, sols bruns et rouges podzolisés, sols bruns des forêts de *Q.Ilex*, avec formations de Cyprès, pins d'Alep et autres. Sols érodés et des espaces dénudés rocallieux, désertiques, sur roches paléozoïques et éruptives etc ;
- **Classe 35** : Sols podzoliques, sols rouges et bruns podzolisés, sols rouges, sols bruns et sols humifères- carbonatés de forêts *Q.Ilex*, Cèdres, etc. en association avec des sols érodés et des espaces dénudés désertiques avec sols dans les fissures de roches calcaires mésozoïques ;
- **Classe 38** : Sols de haute montagne : Podzols (rares), sols podzolisés et sols régénérés, portant des *Juniperus thurifera* (en voie de disparition) et, en associations variées, Genêts, *Pyrethrum*, *Artemisia*, sur « terra rossa » et sur roches calcaires mésozoïques, en association avec des espèces dénudées, rocallieuses, et désertiques ;
- **Classe 40** : Sols de hautes montagnes de prairies humifères, souvent acides parmi des espaces dénudés, rocheux et pierreux de désert montagneux avec végétation de genêts et autres xérophytes épineux sur roches calcaires mésozoïques.

Au niveau de la zone d'étude, les sols dominants appartiennent à la classe 14, soit des sols châtais et châtais clairs des espaces dénudés et érodés des Hauts plateaux avec horizons encroutés. Localement, sur les plateaux morcelés, s'étendent des sols bruns isohumiques calcaires à surface caillouteuse. Sur les lits des oueds, se sont développés des sols minéraux bruts d'apport à texture sableuse, et caillouteuse.

Sur la majorité des basses terrasses, se forment des sols peu évolués, d'apports alluviaux moyennement profonds.

5.6.4 Erosion du sol

D'après l'étude IMPETUS Atlas du Maroc établie en 2007, le bassin du Drâa est particulièrement vulnérable à l'érosion du sol en raison de la forte déclivité du terrain, du surpâturage, de la végétation clairsemée et de l'agressivité des précipitations. Cette érosion cause des effets indésirables pour le réservoir Mansour Eddahbi, tel que l'ensablement (causant également des problèmes pour l'agriculture irriguée en aval).

La figure ci-après présente une estimation du risque d'érosion dans la zone d'étude.

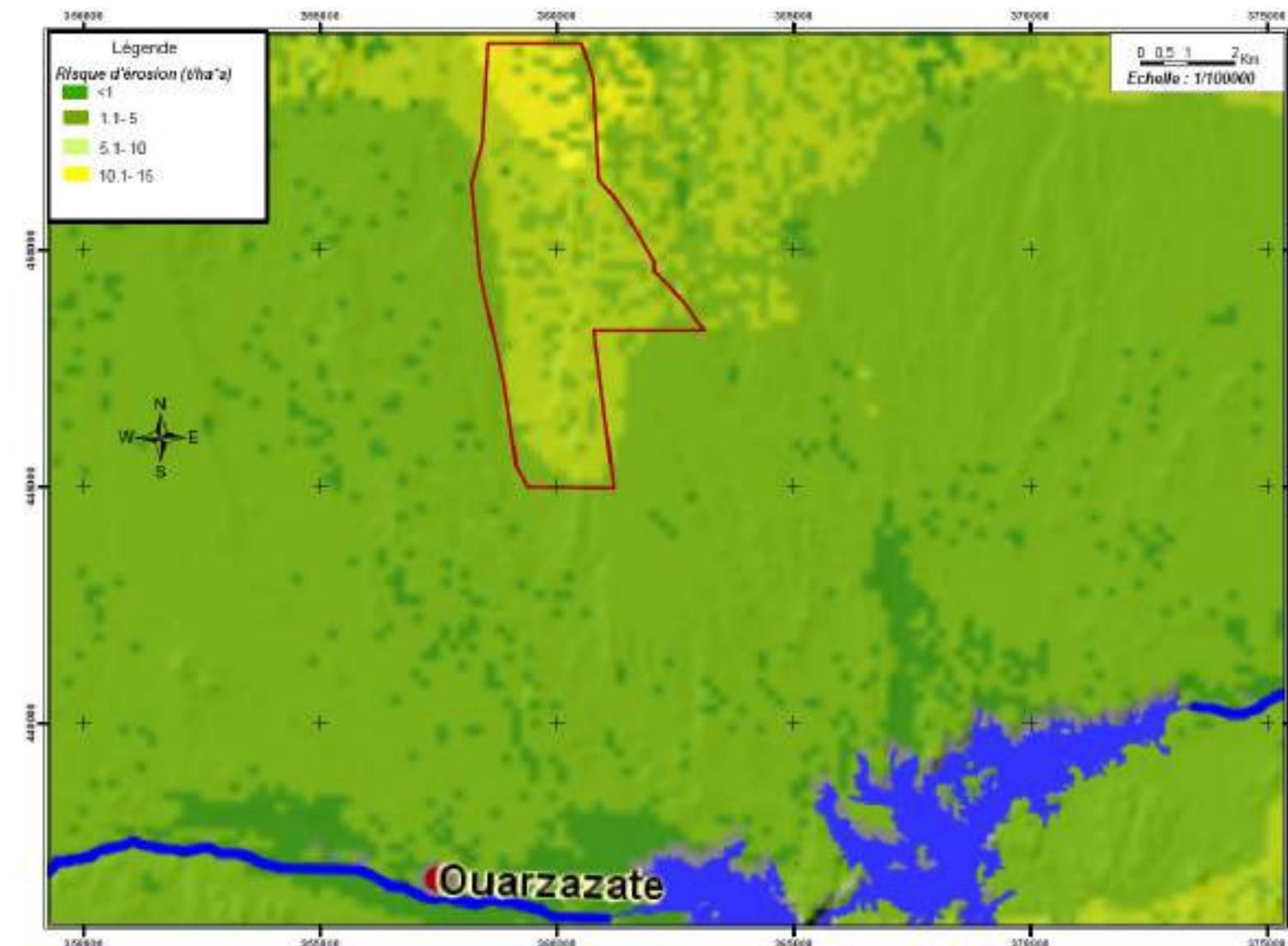


Figure 44 : Erosion du sol - Source : Etude IMPETUS Atlas du Maroc etabli en 2007

Le site du projet se trouve ainsi au niveau d'une zone à fort risque d'érosion. En effet, le risque d'érosion est estimé dans la grande partie du site à des valeurs comprises entre 5 et 10 t/ha*an à l'exception de la partie Nord du site où le risque d'érosion peut atteindre 15 t/ha*an.

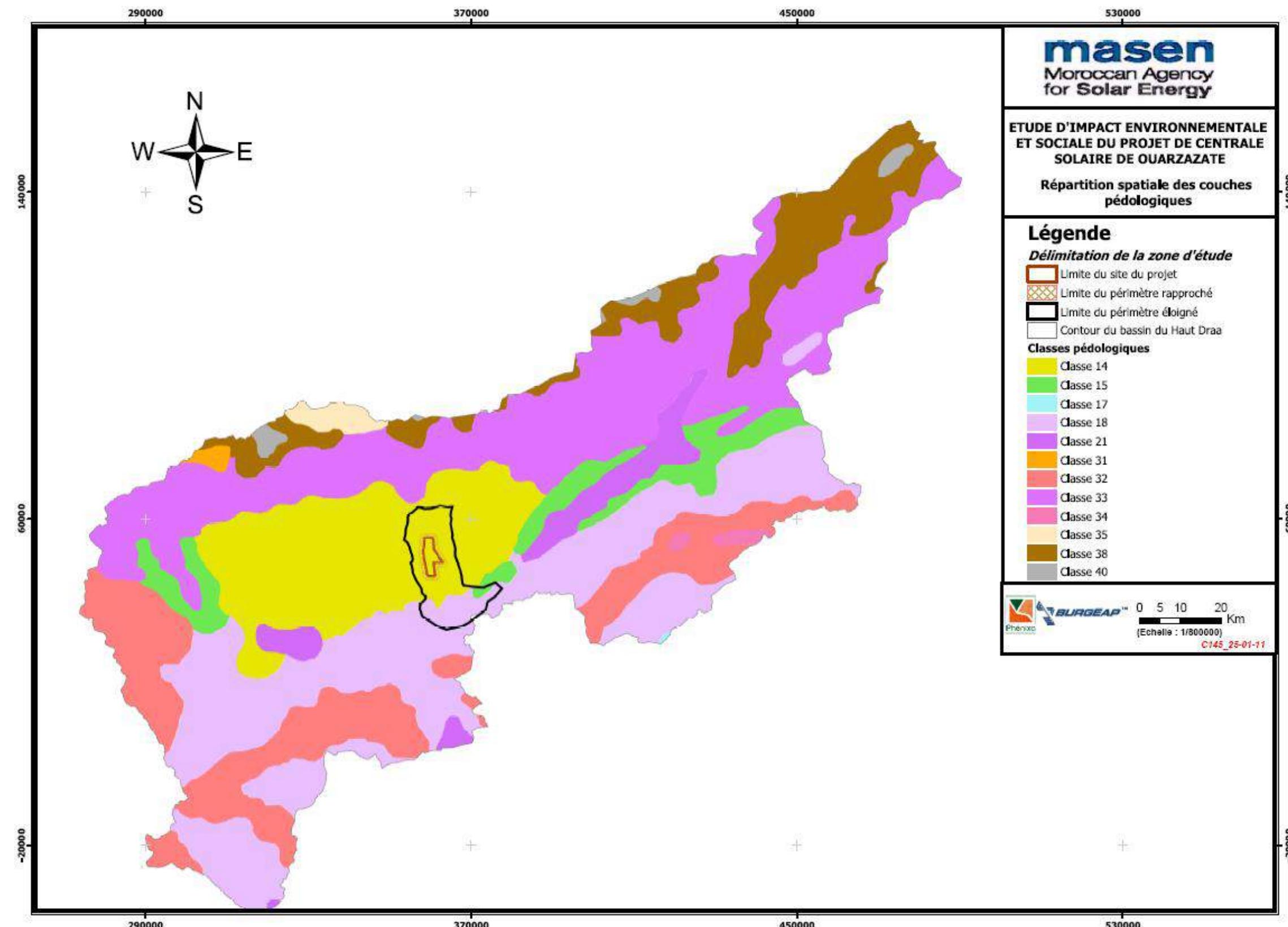


Figure 45 : Répartition spatiale des couches pédologiques

5.6.5 Climatologie

Pour l'étude climatologique, les données des stations Tinouar, Tiflite, Mansour Ed Dahbi et Ouarzazate ont été utilisées.

La situation de ces stations par rapport au site du complexe solaire d'Ouarzazate est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 26 : Coordonnées des stations Tinouar, Tiflite et Mansour Ed Dahbi

Poste	Distance à vol d'oiseau Par rapport au site du complexe	Paramètre
Tinouar	20 km au Sud Est du site Altitude : 1136m	P (Annexe 2.1 - Tabeau 1)
Tiflite	2.5 km à l'Est	P P (Annexe 2.1 - Tabeau 2)
Mansour Ed Dahbi (MED)	12 km au Sud Est du site Altitude : 1052.40m	P, T, T Max absolue, T Min absolue, ETP, Hr P (Annexe 2.1 - Tabeaux 3 à 6)
Ouarzazate	8 Km au Sud Ouest du site Altitude : 1136m	Vent (direction, vitesse et rose des vents), insolation, orage, neige, grêle, givre, pluviométrie quotidienne (Annexe 2.1 - Tabeaux 7 à 12)

P : Pluviométrie ; T : Température ; Hr : Humidité relative de l'air ; ETP Colorado : Evaporation au bac Colorado.

5.6.5.1 Pluviométrie

Régime intra-annuel des pluies

Au niveau de l'ensemble de la zone d'étude, le régime annuel des précipitations est caractérisé par quatre saisons de durée inégale.

L'été constitue une période de sécheresse quasi-absolue et qui peut durer de quatre à cinq mois, d'avril à août inclus. Puis s'en suivent deux périodes relativement humides séparées par une période hivernale demi-sèche, de janvier à février. La première période humide, s'étend de septembre à décembre et la seconde, de très courte durée se situe au mois de mars.

L'automne et le printemps sont donc relativement humides, l'hiver est moins humide alors que l'été est très sec.

La grande part de ces précipitations se condense dans la période d'automne. A l'intérieur de cette période, les pluies tombent en quelques jours à quelques heures seulement, ce qui témoigne d'une faible fréquence des pluies, de leur rapidité ainsi que de leur violence. Ces pluies sont souvent sous forme d'averses torrentielles.

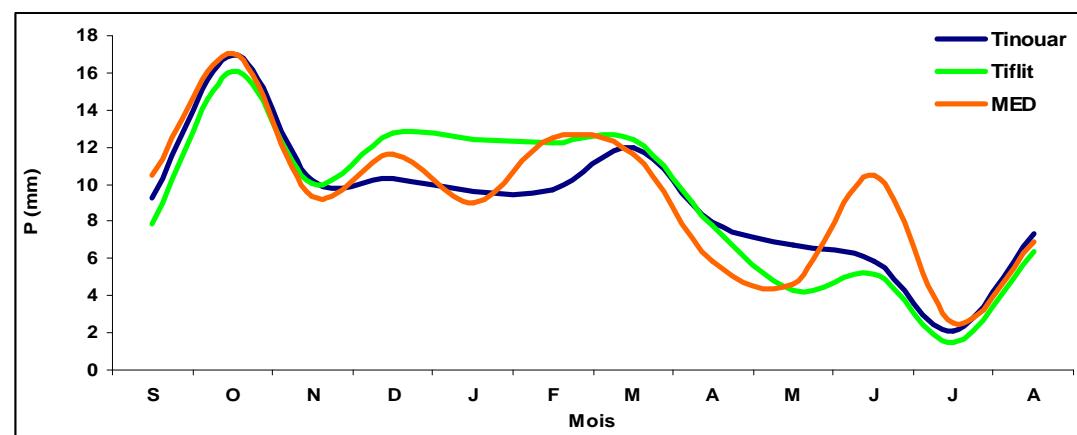


Figure 46 : Pluviométrie moyenne mensuelle - Période : 1975/76 - 2008/09

Régime interannuel des pluies

Au niveau de la zone d'étude, le régime pluviométrique est très irrégulier. A partir des représentations graphiques des figures ci-après, on remarque que des années sèches et des années humides se sont succédées.

Au cours des années sèches (1983-1984) et (2000-2001), les précipitations moyennes annuelles ne dépassent pas 30mm. Pendant les années humides, la pluviométrie enregistrée, a atteint les 268mm au niveau de la station Mansour Ed Dahbi.

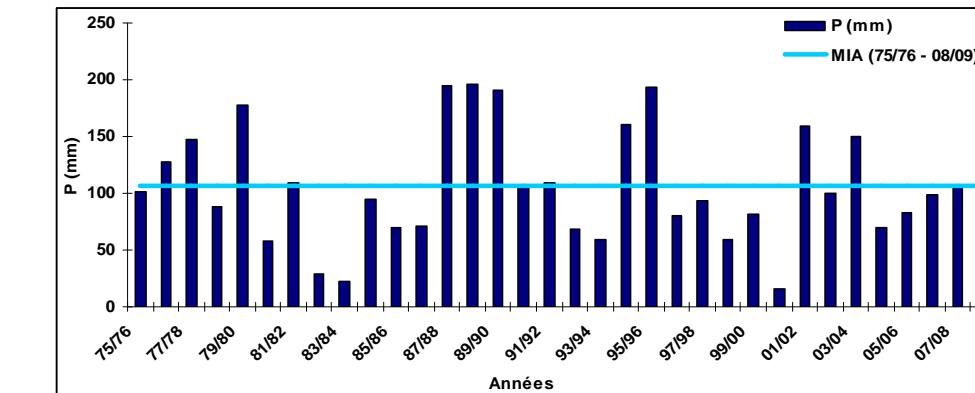


Figure 47 : Pluviométrie moyenne interannuelle (MIA) - 1975/76-2008/09 - Station Tinouar

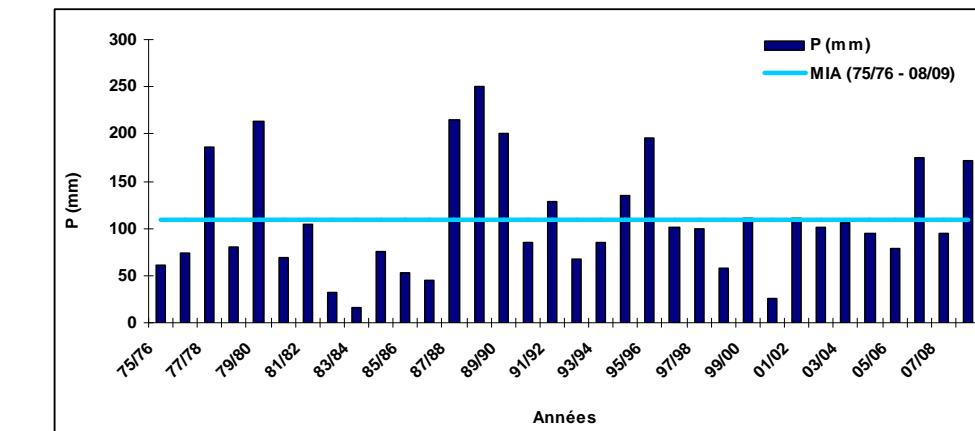


Figure 48 : Pluviométrie moyenne interannuelle - 1975/76-2008/09 - Station Tiflite

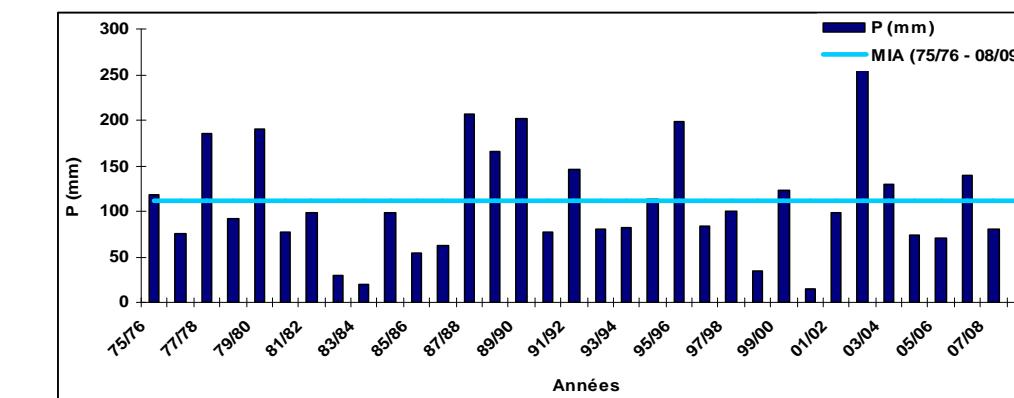


Figure 49 : Pluviométrie moyenne interannuelle - 1975/76-2008/09 - Station Mansour Ed Dahbi

Pour chaque station, la pluviométrie est très variable d'une année à l'autre figurant ainsi l'irrégularité du régime inter-annuel. Les coefficients de variation des précipitations moyennes, sont faibles à l'échelle annuelle. Alors qu'à l'échelle mensuelle, ils dépassent les 100% traduisant ainsi la constance du risque de sécheresse dans ces contrées (Tableaux 1, 2 et 3 en Annexe : 2.1 - Climatologie).

D'après les données climatologiques de la station d'Ouarzazate, pour une période allant de 2000 à 2009 :

- Le nombre de jours d'orage est de 2 jours/an en moyenne, avec un maximum qui s'enregistre au mois d'août ;

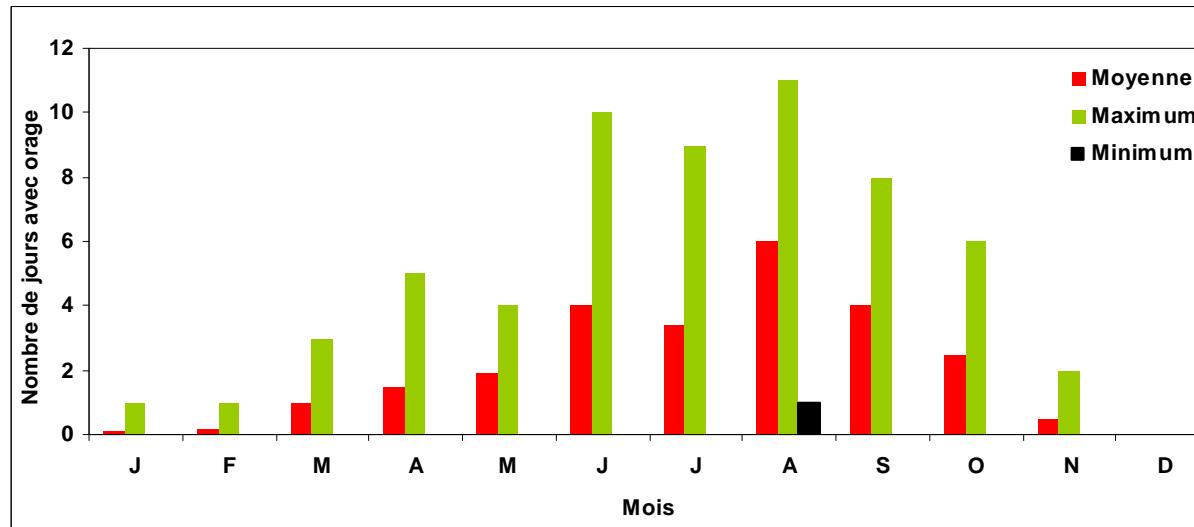


Figure 50 : Nombre de jours avec orages - Station Ouarzazate - Période : 2000 - 2009

- La neige tombe très rarement au niveau de la zone d'étude, seuls deux jours de neige sont enregistrés en janvier 2003 et 2009 ;
- Le nombre de jours de grêle est très limité ;

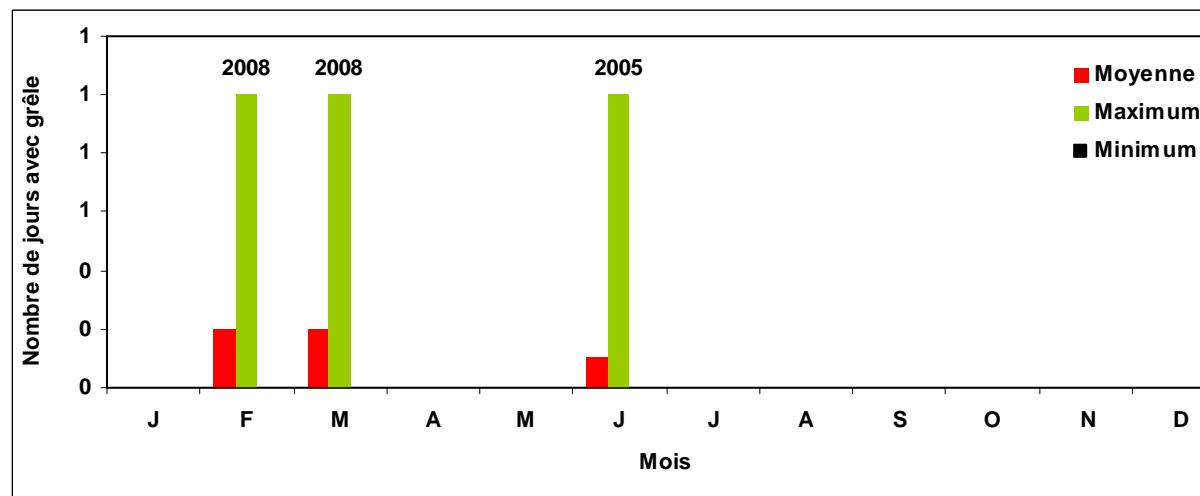


Figure 51 : Nombre de jours avec grêle - Station Ouarzazate - Période : 2000 - 2009

- Les jours pour lesquels la température est inférieure à 0°C, sont très limités durant l'année et s'enregistrent courant les mois de janvier, février, novembre et décembre.

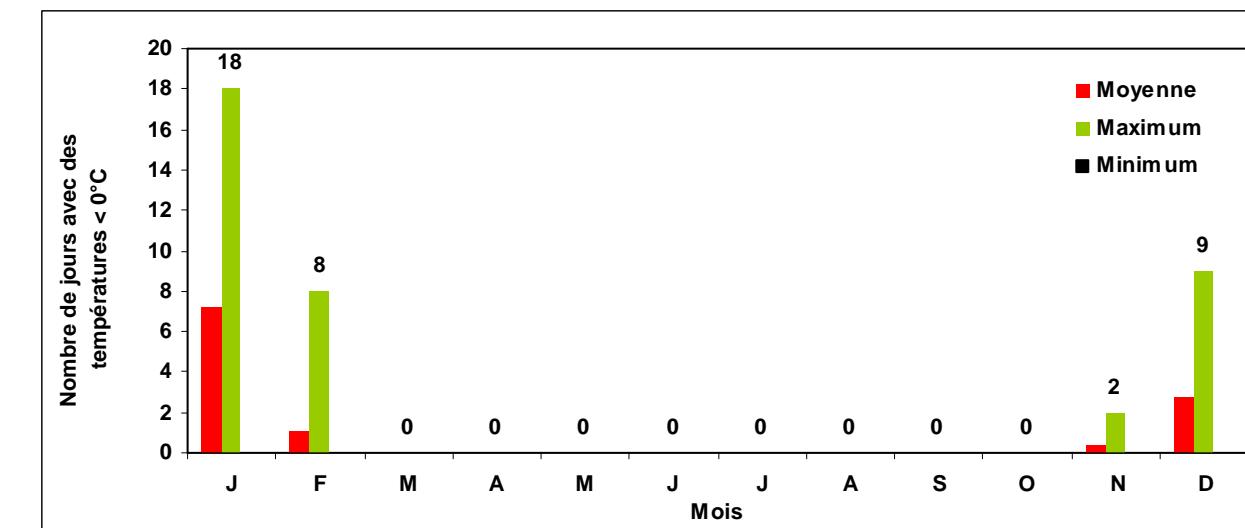


Figure 52 : Nombre de jours avec température < 0°C - Station Ouarzazate - Période : 2000 - 2009

5.6.5.2 Température

Au niveau de la zone d'étude, les mois les plus chauds, se situent entre mai et septembre. La moyenne mensuelle la plus forte, est enregistrée en juillet (30°C), les mois de juin, août et septembre ont des moyennes fortes mais sont relativement moins chauds. Par contre les mois les plus froids, sont de novembre à avril.

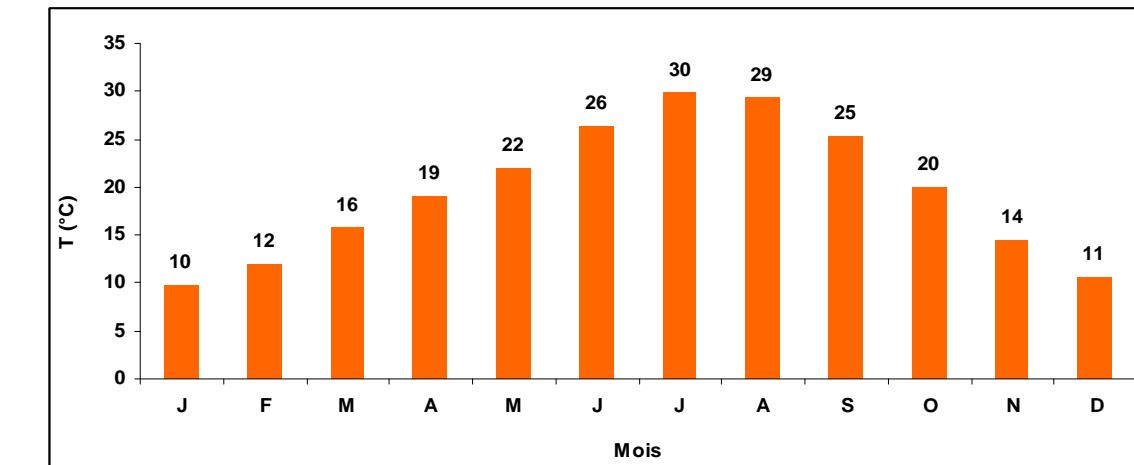


Figure 53 : Température moyenne mensuelle (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi

La moyenne interannuelle des températures est de l'ordre de 20°C. Le coefficient de variation des températures moyennes mensuelles est de 7%.

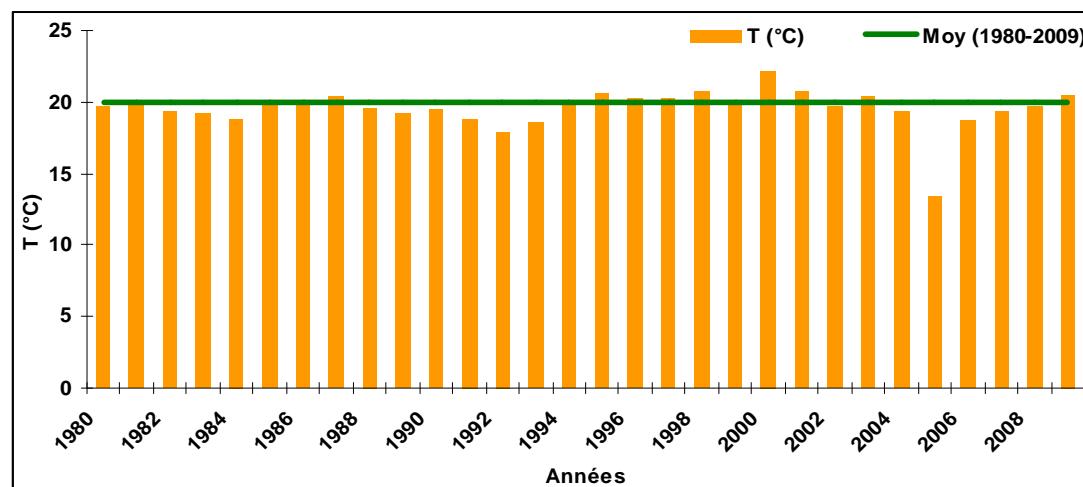


Figure 54 : Température moyenne interannuelle (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi

La température maximale absolue enregistrée est de l'ordre de 42°C (Juillet et aout 1983). Alors que le minimum absolu est de - 12°C (Février 1983).

Les mois pour lesquels la température minimale absolue est négative s'étendent de janvier à avril, puis de novembre à décembre.

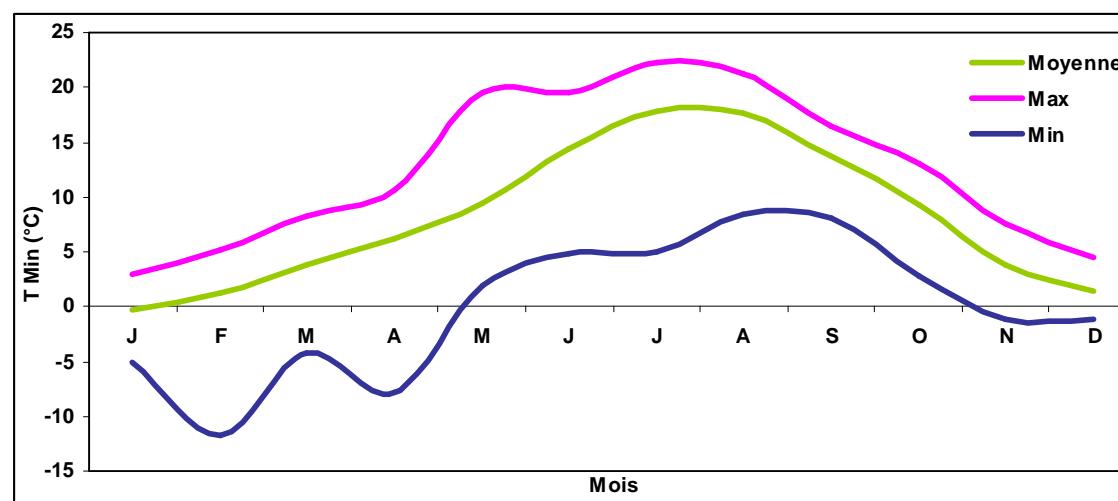


Figure 55 : Température minimale absolue (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi

5.6.5.3 Diagramme ombrothermique

Afin de mieux analyser le type du climat de la zone d'étude, le diagramme ombrothermique ci-dessous a été dressé pour la période 1980-2008, à partir des données de la station Mansour Ed Dahbi.

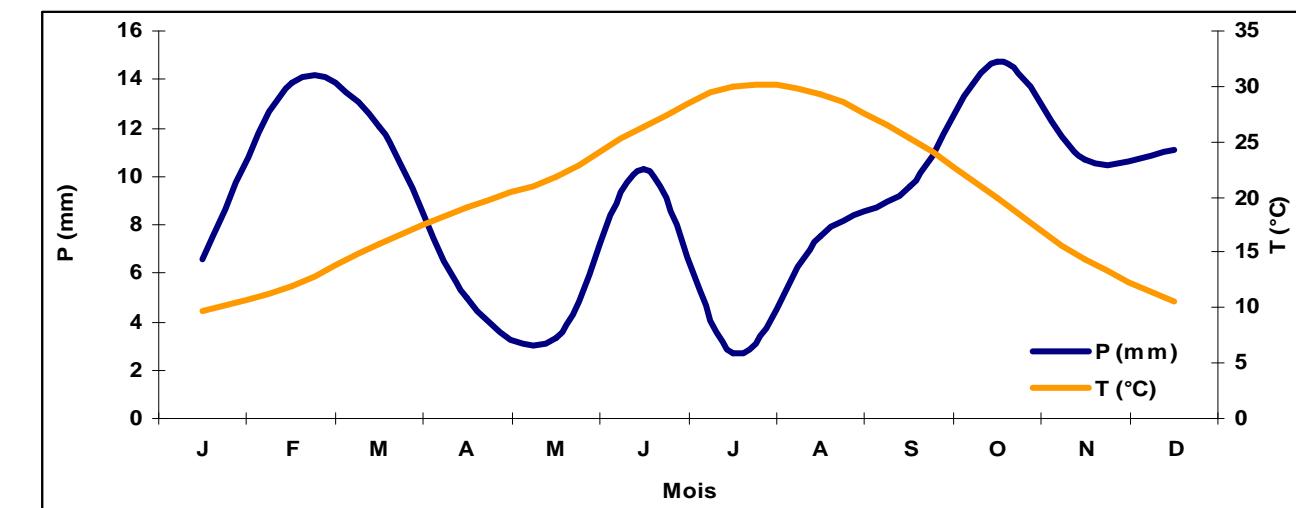


Figure 56 : Diagramme ombrothermique - Station : Mansour Ed Dahbi - Période : 1980 - 2009

Deux périodes humides s'étalent respectivement de mi - septembre à la fin du mois de décembre et de janvier jusqu'à la fin de mars. Ces deux périodes s'alternent avec un épisode climatique sec s'étalant du mois d'avril jusqu'à la mi-septembre.

5.6.5.4 Hygrométrie

Au niveau de la zone d'étude, l'humidité de l'air croît du mois d'août jusqu'au mois de décembre, puis elle va en décroissant jusqu'à atteindre une valeur minimale au mois de juillet. Cette variation évolue relativement en sens inverse avec la température (Cf. Figure ci-après).

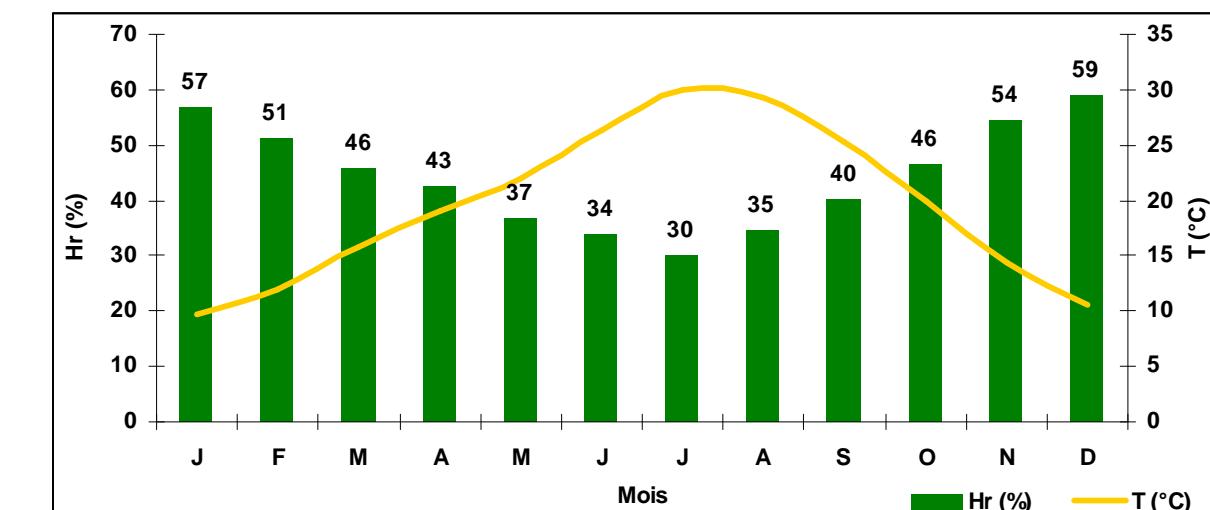


Figure 57 : Température moyenne interannuelle et hygrométrie de l'air
Station Mansour Ed Dahbi - Période : 1980 - 2009

5.6.5.5 Insolation

A l'échelle annuelle, la durée d'insolation la plus élevée 349h, est enregistrée au mois de mai contre un minimum de 246h241 h, enregistré au mois de décembre.

La moyenne interannuelle est de l'ordre de 288 Heure.

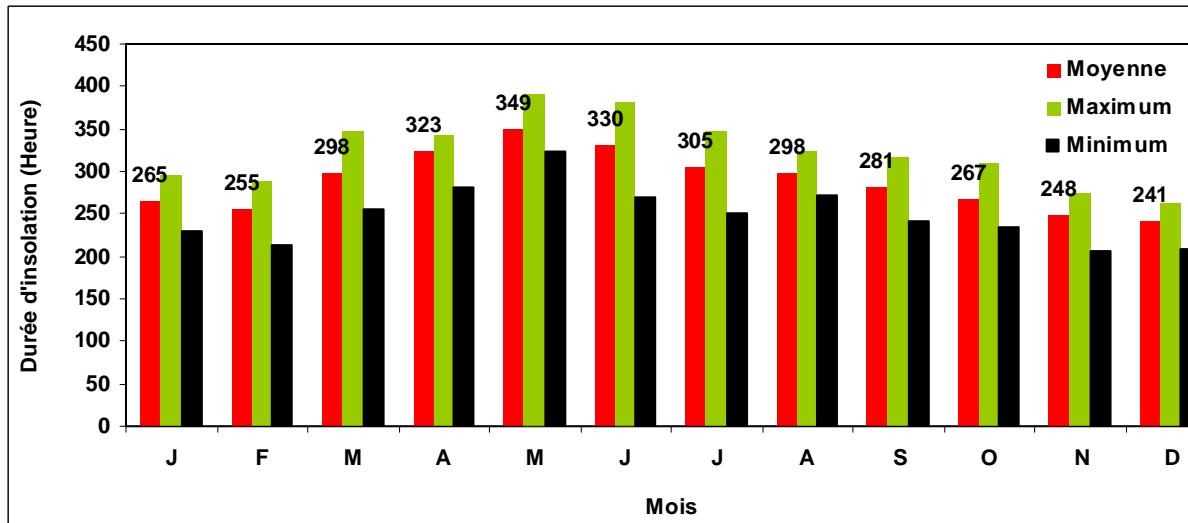


Figure 58 : Durée d'insolation moyenne mensuelle - Station : Ouarzazate - Période : 2000 - 2009

5.6.5.6 Le vent

Les vents dominants soufflent de l'Ouest à Nord Ouest avec des vitesses modérées de 2 à 4 m/s à très fortes en cas de perturbations liées à l'influence atlantique quoique le massif de Siroua (Bassin de Tikert) constitue un fort obstacle vis-à-vis de cette influence océanique.

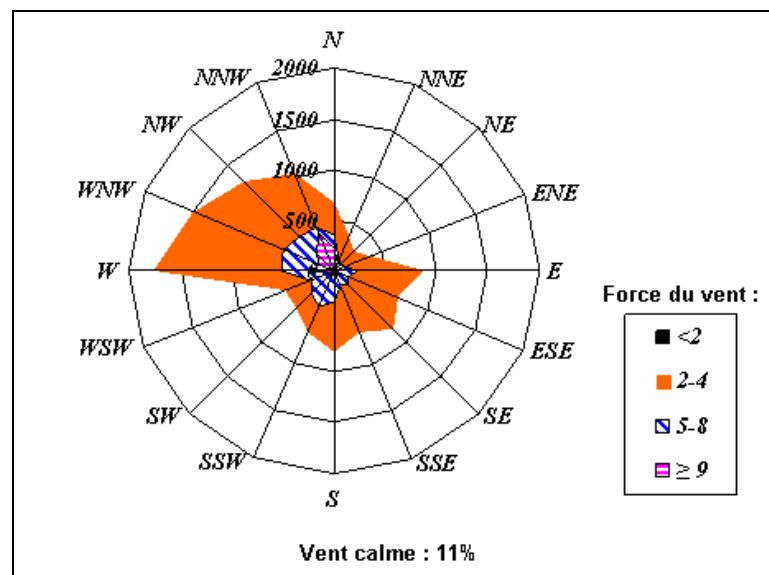


Figure 59 : Rose des Vents à base de données Tri-Horaires
Station : Ouarzazate - Période : 2000 - 2005

5.6.5.7 Evaporation potentielle

Au niveau de la zone d'étude, l'évapotranspiration potentielle est forte, (plus de 2 m/an). Elle varie pendant toute l'année, elle est faible en hiver et augmente en été. En effet, plus de 50% de l'évaporation s'effectuent du mois de mai au mois de septembre. Le maximum s'enregistre en juillet au cours duquel, les températures les plus élevées se font sentir (Cf. Figure ci-après).

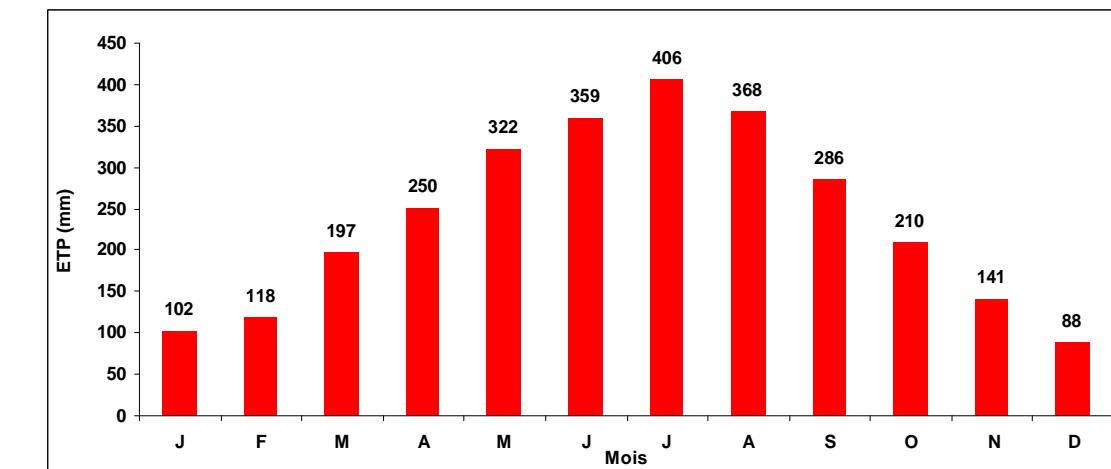


Figure 60 : ETP moyenne mensuelle au bac Colorado (1980 - 2009) - Station Mansour Ed Dahbi

5.6.5.8 Degré d'aridité et type du climat

Au niveau de la zone d'étude, le degré d'aridité climatique approché par les indices de Martonne et de Moral (Cf. Tableau ci-après), a été caractérisé via les données climatologiques de la station Mansour Ed Dahbi.

Tableau 27 : Degré d'aridité du climat au niveau du Haut Draa

Indice	Formule	Paramètres	Etage climatique
Martonne (I) (Martonne, 1948)	$I = P/(T+10)$	P : Hauteur annuelle des précipitations (mm) T : Température moyenne annuelle (°C)	I<10 ⇒ Aride 10<I<20 ⇒ Semi - aride > 20 ⇒ Humide
Moral (IM) (Guyot, 1999)	$IM = P/(T^2 - 10T + 200)$	P : Hauteur annuelle des précipitations (mm) T : Température moyenne annuelle (°C)	I<1 ⇒ Sec > 1 ⇒ Humide

Ainsi, la faiblesse des précipitations et leur irrégularité, les températures excessives ainsi que l'importance de l'évaporation, sont en faveur d'un climat à caractère aride dominant (Cf. Tableau ci-après).

Tableau 28 : Caractérisation du climat de la zone d'étude d'après les indices (I) et (IM)

Station	I	Etage climatique	IM	Etage climatique
Barrage Mansour Ed Dahbi	3.7	Aride	0.28	Aride

Source : Agoussine et al, 2004

5.6.6 Hydrologie

5.6.6.1 Réseau physiographique local

Une étude hydraulique et hydrologique visant l'identification des zones inondables, la création d'un modèle hydrologique et hydraulique ainsi que l'élaboration des solutions techniques nécessaires pour l'assainissement des apports d'eau au niveau du site du complexe solaire d'Ouarzazate a été élaborée pour le compte de Masen en novembre 2010. De cette étude, il a été déduit ce qui suit :

Le réseau physiographique de l'aire d'étude se compose de neuf chaâbas traversant le site du projet et de deux oueds longeant la zone d'étude : Oued Izerki (de longueur 46 km) et oued Wargouine dit aussi Argouin (de longueur 26 km). Ces deux cours d'eau rejettent les eaux au niveau du barrage Mansour Ed Dahbi situé à 12 km du site.

Les caractéristiques géométriques de ce réseau sont présentées sur les tableaux 1 et 2 de l'annexe 2-2. Ces caractéristiques ont été établies sur la base de la carte topographique 1/50 000 de l'aire d'étude pour les oueds et du levé topographique au 1/5000 pour les chaâbas.

5.6.6.2 Régime hydrologique des cours d'eau

Le bassin hydrologique du Haut Draa dans son ensemble y compris le bassin de l'oued Dades et ses principaux affluents et/ou confluents « Izerki, N'Ougni, Tizerkit, Wargouine, Issil Tfeig, etc », se caractérisent par un régime d'écoulement annuel et interannuel très irrégulier et tributaire des conditions climatiques. Au cours d'une même année, les crues les plus brutales et les étiages les plus bas, coïncidant avec des périodes de sécheresse estivales longues peuvent être enregistrés, ce qui se répercute sur la rentabilité de la production agricole.

Afin de caractériser le régime hydrologique de la zone d'étude dans son ensemble, les données de la station hydrométrique Tinouar installée au niveau du sous bassin de Dades ont été utilisées.

Le régime annuel du Haut Draa est caractérisé par deux saisons de hautes eaux ou de crue, séparées par deux saisons de basses eaux ou d'étiage.

La première saison de hautes eaux, se manifeste en automne et la seconde en printemps. Par contre, les périodes de basses eaux s'enregistrent en été et en hiver, avec des débits très faibles à quasi - nuls.

Les crues les plus fortes s'enregistrent en automne, de septembre à décembre suite aux averses de l'Anti Atlas. Ces crues sont brusques, mais à pointe forte ; celles du printemps sont d'une intensité moindre et de durée plus étalée. Elles sont essentiellement occasionnées par les précipitations sur les reliefs de l'Atlas ainsi que la fonte de la neige. Entre ces deux périodes de crue, l'étiage hivernal constitue une phase de transition de courte durée et de faibles apports pluviométriques. En été, la durée de l'étiage est plus étalée, conséquence directe de l'aridité du climat. Au cours de cette saison, tous les affluents du Haut Draa tarissent, seul l'oued Dades reste pérenne.

Les débits caractéristiques de cette zone d'étude sont portés sur le tableau ci-après.

Tableau 29 : Débits caractéristiques au niveau de la zone d'étude

Station	Période d'observation	Superficie (km ²)	QCM (m ³ /s)	QCE (m ³ /s)	MA (m ³ /s)
Tinouar	1972/73 -1995/96	6560	37	0.05	7.4

QCM : Débit caractéristique maximum (débit dépassé 10 jours par an) ; QCE : Débit caractéristique d'étiage (débit dépassé 365 jours par an) ; MA : Module annuel.

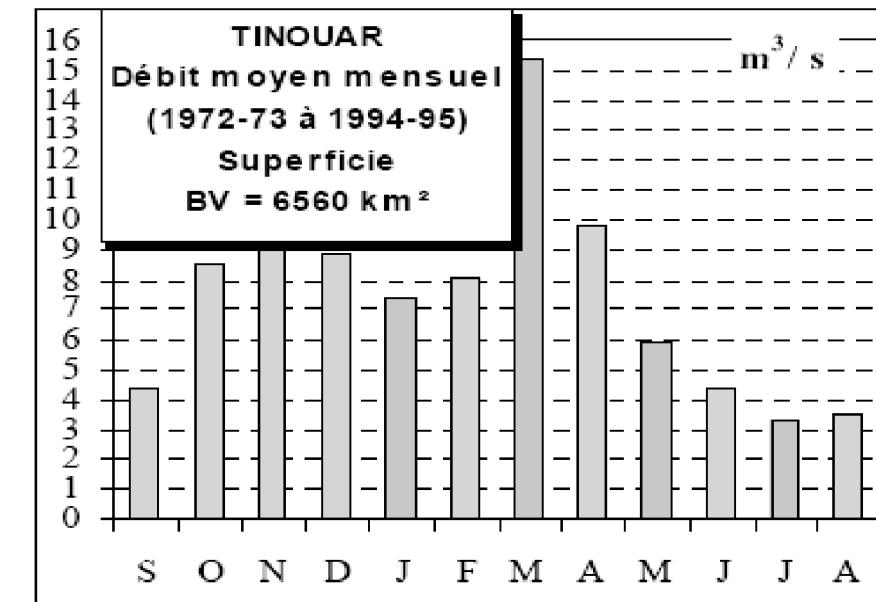


Figure 61 : Apports moyens mensuels du Haut Draa - Station Tinouar

5.6.6.3 Aménagements hydrauliques

Outre les réseaux de seguias et khettaras, le schéma hydro - agricole du sous bassin du Haut Draa est constitué principalement par le barrage Mansour Ed Dahbi, mis en service en 1972, avec une capacité moyenne de 440 Mm³. Cet ouvrage, est construit sur le site de Zaouiat N'Ourbaze, à la confluence des oueds Dades et Ouarzazate à l'entrée d'une gorge très étroite de 45 km de longueur, à 25 km de la ville d'Ouarzazate. Le but principal de cet ouvrage est :

La protection de la vallée du Draa contre les crues dévastatrices ;
 La mise en valeur des six palmeraies de la moyenne vallée du Draa ;
 L'AEP du Grand Ouarzazate, notamment via la prise d'eau flottante installée au niveau de la retenue du barrage Mansour Ed Dahbi avec un débit de pointe de 170 l/s et une capacité moyenne de production au niveau de la station de traitement de l'ordre de 140 l/s.

La production de l'électricité.

Les principaux cours d'eau alimentant la retenue du barrage Mansour Dahbi sont :

L'oued Dades, avec un débit moyen annuel de l'ordre de 7.4 m³/s soit un apport de l'ordre de 233 Mm³/an (au niveau de la station hydrométrique Tinouar) ;

L'oued Ouarzazate avec un débit moyen annuel de l'ordre de 4.6 m³/s soit un apport de l'ordre de 145 Mm³/an (au niveau de la station hydrométrique Tinouar).

5.6.6.4 Disponibilités et usages de l'eau

De 1985 à 2009 les apports annuels à la retenue du barrage Mansour Ed Dahbi varient de 54 (en 1986) à 1300 Mm³ (en 1989) avec une moyenne de 404,8 Mm³ sur ces 25 années.

En prenant une capacité normale de 445 Mm³¹⁰, le taux de remplissage du barrage a connu au fil des années des fluctuations allant de 18% à 96%. Depuis 2007, le taux de remplissage est supérieur à 70% (il était de 97% le 04/05/2010 et de 100% à la fin février 2011).

¹⁰ Source : <http://www.water.gov.ma> / février 2011.

La dotation réservée à l'eau potable à partir du barrage Mansour Ed Dahbi est de 3.5 à 4 Mm³/an contre environ 180 Mm³/an pour l'irrigation. Les pertes par évaporation sont estimées à environ 56 Mm³/an.

Les usages pour l'irrigation varient en fonction des apports. Les usages pour l'eau potable étant privilégiés lors des fortes années de sécheresse (2001 à 2003).

Le volume moyen mensuel minimal observé de la retenue est de 56,5 Mm³ en mars 2002 (voir données en annexe).

Le site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate est sis à environ 9 km à vol d'oiseau au Nord du barrage Mansour Ed Dahbi.

Cet ouvrage hydraulique est situé à environ 8 km au Sud Est.



Photos 5 : En Haut : Retenue du barrage Mansour Ed Dahbi observée à partir de la bordure Sud Ouest du site du complexe solaire d'Ouarzazate

En Bas à gauche Photo 5-a : Prise d'eau flottante implantée dans la retenue du barrage

A droite Photo 5-b : Station « ONEE Ouarzazate » pour le traitement des eaux du barrage

5.6.7 Hydrogéologie

Au niveau de la zone d'étude, il n'existe pas de nappe d'eau souterraine générale d'intérêt patrimonial. Le substrat géologique du plateau caillouteux, support du site du projet du complexe est constitué de formations tertiaires et quaternaires perméables et de pendage subtabulaire, rendant cet ensemble de matériel géologique stérile de point de vue hydrogéologique.

Par ailleurs, au niveau des périmètres rapproché et éloigné de la zone d'étude, la faiblesse des pentes et l'élargissement des lits des cours d'eau ravinant ce plateau, permettent la formation de nappes alluviales locales gitant essentiellement au-dessous des lits majeurs des cours d'eau locaux. Ces nappes souvent d'accompagnement de cours d'eau sont peu profondes, peu épaisses et proches de la surface du sol. C'est le cas de la nappe alluvionnaire liée à l'oued Izerki, captée au niveau des douars Tasselmann, Oum Romane ou encore Essour ; et celle liée à l'assif N'Ougni, captée au niveau de Tiflîte, Igherm Amellal, Tidghiste, etc.

En effet, l'oued Izerki et son affluent N'Ougni, dont l'écoulement est très fugace, donnent naissance à des sous - écoulements pérennes marqués par des trames de verdure en surface.

Les eaux souterraines captées localement sont saumâtres, conséquence probable de l'interaction de plusieurs facteurs à savoir :

La contamination des eaux souterraines par des eaux superficielles drainant des formations évaporitiques souvent gypseuses d'âge Crétacé et Eocène supérieur (Cf. Figure 9 relative à la géologique) ;

L'évaporation importante des eaux souterraines du fait de la faible profondeur du plan d'eau.

In situ, l'individualisation des croûtes salines blanchâtres le long des lits de ces cours d'eau est marquante.



Photo 6 : Croûte saline apparente sur les berges de l'Oued Izerki

La profondeur du plan d'eau souterraine (PPE) mesurée dans le cadre de cette étude, en particulier au niveau des douars Tasselmann, Oum Romane et Essour, varie entre 12m et 26m avec une conductivité électrique (CE) atteignant les 2 ms/cm (Etat de Mars 2010, Cf. Tableau ci-après).

Tableau 30 : Situation et caractéristiques des puits prospectés au niveau de la zone d'étude

N°	Situation des puits par rapport à la zone d'étude			PPE/Sol (m)	CE (ms/cm)	Usage	Observation
	Douar	Périmètre	Distance (Km) et orientation				
P1			0.500 à l'Est du site	10	0,75	AEP Domestique Agricole	Puits artisanal doté d'une margelle
P2	Tasselmann	Rapproché	0.712 à l'Est du site	14	2	AEP Domestique Agricole	Puits artisanal équipé d'une pompe électrique, doté d'une margelle et protégé dans un local constituant son périmètre de protection immédiate
							Puits connecté à un château d'eau
							Mis en service en 1996 dans le cadre de Coopération maroco-japonaise - PAGER ¹¹
							Q:3 l/s / PT : 25m
P3	Oum Romane	Eloigné	2.6 au Nord l'Est du site		1,26	AEP Domestique Agricole	Puits artisanal fermé, doté d'une margelle
							Equipé d'une pompe manuelle

¹¹ Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales

P4	Essour	Eloigné	3.8 au Nord Est du site	23,46	1.8	AEP Domestique Agricole	Puits fermé, doté d'une margelle Equipé d'une pompe manuelle
P5		Eloigné	3.9 au Nord Est du site	26,14		AEP Domestique Agricole	Puits non équipé Sans margelle

Pour l'ensemble de ces points de prélèvement d'eau souterraine, aucun périmètre de protection n'est défini.

Des forages pétroliers implantés au niveau de Tafergoust et Tidgheste (Périmètre éloigné du site du projet), sont en faveur d'un aquifère congolomératique calcoargileux.

La coupe du forage pétrolier 738/63 implanté au niveau du périmètre rapproché, à Tidghiste, accuse les termes géologiques suivants :

Tableau 31 : Coupe lithologique du forage pétrolier 738/63

Epaisseur (m)	Description
0 – 3	Limon sablo-argileux
3 - 18	Conglomérats polygéniques à ciment argileux brun - rouge avec passées de grès ± dur moyen à grossier à ciment argileux entre 15 et 18m
18 – 88	Argile calcaire brun rouge pâteuse siltigréseuse passant localement à marne argileuse brun rouge à brun verdâtre pâteuse légèrement dolomitique à rare niveau congolomératiques
88 – 110	Conglomérats polygéniques à ciment argileux brun rouge légèrement carbonaté passant localement à argile calcaire avec de très fines passées d'argile calcaire pâteuse
110 – 296	Argile brun rouge tendre à pâteuse légèrement carbonatée passant localement à argile gréuseuse et à argile calcaire avec passées d'argile grès pâteux entre 134 et 136m et avec de minces niveaux congolomératiques
296 – 364	Alternance de grès gris vert à gris fin à moyen très friable à ciment légèrement carbonaté et argile brun rouge pâteuse gréuseuse passant localement à argile calcaire
364 – 375	Alternance d'argile brun rouge pâteuse légèrement carbonatée localement gréuseuse et d'andésite brun foncé à gris foncé et gris vert très altéré avec conglomérats
375 – 402	Argile brun rouge sableuse à gréuseuse passant localement à argile calcaire pâteuse avec minces niveaux congolomératiques
402 – 406	Calcaire argileux blanc compact siltigréseux passant rapidement à marnocalcaire blanc tendre à plastique avec très fines passées d'argiles brun rouge pâteuse
406 – 486	Grès argileux brun rouge à brun calcaire fin tendre à pâteux localement légèrement dolomitique et passant localement à argile gréuseuse, avec passée d'argile blanche tendre dolomitique à partir de 478m
486 – 535	Conglomérats polygéniques localement à ciment argileux brun rouge pâteux
535 – 619	Andésite brun à gris foncé localement pyriteuse dur très altéré

NB : La profondeur du plan d'eau par rapport au sol mesurée à partir de ce forage est de 22.54m (Etat de mai 1982)

Il est à noter que d'après les services de l'eau, des forages pétroliers ont été réalisés au droit du site et qu'aucune eau n'a été trouvée. Cette information a été transmise oralement car ces forages ne sont pas recensés.

5.6.8 Mobilisation des ressources en eaux souterraines et superficielles

Au niveau de la zone d'étude, l'exploitation des eaux est principalement localisée autour des cours moyens des assifs Izerki et N'Ougni.

Les eaux superficielles sont dérivées par un réseau de seguias. Alors que les eaux souterraines sont captées par un réseau de points de prélèvement souvent sous forme de puits et/ou dérivées par un réseau de Kettaras.

Dans son ensemble, la commune de Ghassate, compte plus de 70 puits équipés en motopompes et/ou en pompes électriques et un réseau de six Kettara reparties essentiellement au niveau des douars longeant l'assif N'Ougni.

On note là, une nette préférence pour les eaux superficielles, conséquence directe de la faible épaisseur et la forte variabilité saisonnière des nappes gîtant dans des couches alluviales minces et très proches de la surface.

A l'Est du site du projet du complexe solaire, au niveau de ses périmètres rapproché et éloigné, les eaux souterraines d'une nappe alluviale liée au cours moyen de l'assif N'Ougni (Tiflite Zaouiat Bou Naji) sont mobilisées par un ensemble de puits (Douars Tiflite, Tafergoust, Tidgheste, etc) et Kettaras en particulier au niveau de Tiflite (Cf. Photo ci-après).



Photo 7 : Kettaras réhabilitée au niveau de Tiflite

Au niveau des douars Tasselmente, Oum Romane et Essour, les eaux souterraines sont exclusivement mobilisées via un lâche réseau de puits. Les eaux superficielles sont mobilisées par un réseau de seguias réhabilité par l'ORMVAO (Cf. Photos ci-après).



Photo 8 : Douar Essour - Puits artisanal équipé d'une pompe manuelle à 2.7 km au Nord Est du site du complexe solaire d'Ouarzazate



Photo 9 : Douar Tasselmante - Entre le Plateau caillouteux support du site du complexe solaire d'Ouarzazate et la vallée cultivée de l'oued Izerki
Vue sur le réseau de seguias réhabilitées par l'ORMVAO

5.6.9 Air

La zone d'étude dans son ensemble n'abrite pas de sources notables d'émissions de polluants atmosphériques. Le périmètre éloigné n'est exposé qu'à une faible pollution routière liée au trafic routier de la RN10 et la RP1511.

Le site du projet étant implanté dans un milieu rural isolé, loin de toute activité industrielle polluante, la qualité de l'air peut être considérée localement comme bonne.

5.6.10 Ambiance sonore et vibration

Lors de la visite de la zone d'étude, l'Ingénieur Conseil n'a pas identifié des sources de bruits remarquables, ni un niveau sonore inhabituel. Les puits équipés à usage collectif, implantés au niveau des périmètres rapproché et éloigné au site d'implantation du projet du complexe solaire sont dotés de motopompes électriques ou pompes manuelles ne dégageant aucune nuisance sonore notable.

Les extrémités méridionale et orientale du périmètre éloigné, bordées respectivement par la RN10 et la RP 1511, peuvent être impactées par le bruit du trafic routier.

Le long de la RN10, en particulier le tronçon reliant Ouarzazate à Klaat M'Gouna, le trafic moyen journalier annuel est de 2140 véhicules/jour. Le long de la RP1511, le trafic moyen journalier annuel est de 187 véhicules/jour (Etat de 2008).

A la limite Ouest du périmètre éloigné, à environ 2 km du site du projet, le champ de tir militaire en place pourrait générer occasionnellement du bruit et de la vibration.

Enfin, le site du projet se situe à environ 7 km à vol d'oiseau au Nord Nord Est de l'aéroport international d'Ouarzazate, d'une capacité d'accueil de trois avions Boeing 373. Le mouvement d'avions enregistrés en 2009 y est de 3086 avec en moyenne de deux vols réguliers/jour.

A l'état actuel, aucun plan d'exposition au bruit au voisinage de cet aéroport n'est disponible.

5.6.11 Les risques naturels

5.6.11.1 Risque inondation

D'après les résultats de l'étude hydraulique et hydrologique mentionnée plus haut, le réseau physiographique de l'aire d'étude se compose de neuf chaâbas traversant le site du projet et de deux oueds longeant le site du projet. Ainsi, de l'est vers l'ouest, on cite respectivement : l'oued Izerki (46 km) et l'oued Wargouine (26 km). Pour les chaâbas, les longueurs varient de 1,5 km (pour la chaâba I) à près de 13 km (pour la chaâba D).

Oueds longeant le site du complexe solaire d'Ouarzazate

Oued Izerki

Ce cours d'eau longe le côté est du site, il présente les particularités suivantes :

- Largeur importante qui varie entre 650 à 1500 m ;
- Le niveau du site du projet qui se trouve à environ 50 m par rapport au niveau du lit de l'oued.

Le village de Tasselment se trouve au niveau du lit majeur de cet oued.

Selon des représentants de la commune de Ghassat, 5 à 6 petites crues de l'oued Izerki, ont été observées durant les dernières années avec un niveau d'eau de l'oued ne dépassant pas 1 m de hauteur. Ce niveau d'eau ne constitue aucun risque d'inondation pour les habitants du village Tasselment (situé en contrebas du site du projet).



Photo 10 : Vue Oued Izerki



Photo 11 : Vue Oued Izerki

Oued Wargouine

Ce cours d'eau se trouve sur le côté Ouest du site, la largeur de son lit est d'environ 2 000 m au niveau de la zone adjacente au site. La différence d'altitude entre le niveau du site et le lit de l'oued est d'environ 60 m.

Comme pour l'oued Izerki, cet oued ne présente pas de risque d'inondabilité pour le site du projet.

Les deux principales raisons sont la largeur importante du lit et la dénivellation importante entre le lit de l'oued et le site du projet.



Photo 12 : Vue de l'oued Wargouine



Photo 13 : Vue de l'oued Wargouine

- Chaâba I : draine le plus petit bassin dont la superficie est de 22,6 ha. Sa longueur est de 1,5 km et sa pente équivalente est faible de l'ordre de 0,3 %.



Photo 14 : Vue de la Chaâba A



Photo 15 : Vue de la Chaâba D

Les deux cours d'eau de Warouine et Izerki ne constituent aucun risque de débordement le long du site du complexe solaire d'Ouarzazate. Ceci est essentiellement justifié par :

- La hauteur d'eau au niveau des oueds ne dépassant pas 2,69 m pour Oued Izerki et 1,55 m pour Oued Wargouine ;
- Les vitesses d'écoulement au niveau de oued Izerki varient entre 4,34 à 5,21 m/s et pour Oued Wargouine entre 1,02 et 2,29 m/s.

Chaâbas

Au niveau du site, 6 chaâbas principales (chaâbas A, B, C, D, E et F) et 3 chaâbas secondaires (G, I et H) ont été identifiées. Les chaâbas traversent le site du projet du Nord vers le Sud. Une description de ces chaâbas est donnée ci-dessous :

Chaâbas principales

- Chaâba A : déverse ses eaux vers l'oued Izerki. Elle draine le deuxième grand bassin des chaâbas avec une superficie de 551 ha. Sa longueur est importante, elle est de 8,7 km et sa pente équivalente de 1,3% ;
- Chaâba B : déverse ses eaux vers un affluent de l'oued Izerki. Elle draine un bassin versant de taille 369 ha. Sa longueur est de 6,4 km et sa pente de 0,9 % ;
- Chaâba C : draine un bassin versant de taille importante qui est de 484,5 ha. Elle achemine ses eaux vers l'extérieur du site. Sa longueur est de 9,8 km et sa pente de 1,1 % ;
- Chaâba D : draine le plus grand bassin dont la superficie est de 682,5 ha. Elle achemine ses eaux vers un affluent de l'oued Agouin. Sa longueur plus grande que celles des autres chaâbas, elle est de 12,9 km. Sa pente équivalente est de 0,7% ;
- Chaâba E : draine un bassin dont la superficie est de 296,3 ha. Elle achemine ses eaux vers un affluent de l'oued Agouin. Sa longueur est de 5,9 km et sa pente équivalente de 0,9% ;
- Chaâba F : draine un bassin dont la superficie est de 254,5 ha. Elle achemine ses eaux vers l'oued Agouin. Sa longueur est de 4,6 km et sa pente équivalente de 0,6%.

Chaâbas secondaires

- Chaâba G : draine un bassin dont la superficie est de 66,2 ha. Elle achemine ses eaux vers la chaâba F. Sa longueur est de 2,3 km et sa pente équivalente de 2,4 % ;
- Chaâba H : draine un bassin dont la superficie est de 56,6 ha. Elle achemine ses eaux vers la chaâba C. Sa longueur est de 1,9 km et sa pente équivalente de 0,8 % ;

Le tableau ci-dessous compile les principales caractéristiques géométriques de ces chaâbas.

Tableau 32 : Caractéristiques des chaâbas

Chaâbas	Surface drainée (ha)	Longueur (Km)	Cote Amont	Cote aval	Pente équivalente (%)
A	551,1	8,7	1350	1230	1,3
B	369	6,4	1300	1240	0,9
C	484,5	9,8	1350	1240	1,1
D	682,5	12,9	1310	1210	0,7
E	296,3	5,9	1265,5	1213,5	0,9
F	254,5	4,6	1280	1245	0,6
G	66,2	2,3	1290,5	1236	2,3
H	56,6	1,9	1249,5	1235	0,8
I	22,6	1,5	1245	1240	0,3

Les chaâbas drainant le site du complexe solaire d'Ouarzazate citée ci-dessus ne constituent aucun risque de débordement le long du site du complexe solaire d'Ouarzazate. Ceci est essentiellement justifié par :

- La faible hauteur d'eau au niveau des sections des chaâbas ne dépassant pas 0,75 m de hauteur ;
- Les vitesses d'écoulement au niveau des chaâbas varient entre 0,5 et 3 m/s.

Dans le cadre de cette même étude hydraulique et hydrologique, une vérification des niveaux des oueds Izerki et Wargouine longeant le site a été effectuée par le logiciel Flow Master pour des débits de crue de période de retour 500 ans ⇒ **Aucun risque d'inondation n'est à signaler.**

D'autre part, d'après les résultats de simulation de HEC RAS, le risque d'inondation n'existe pas au niveau des chaâbas.

Ainsi, d'après les résultats de l'étude hydraulique et hydrologique effectuée au niveau du site du complexe solaire d'Ouarzazate, il n'y a pas de risque d'inondation.

5.6.11.2 Risque d'érosion

Le site du complexe solaire d'Ouarzazate est constitué d'un terrain meuble et érosif.



Photo 16 : Exemple de problème d'érosion du site

Ce site se trouve au niveau d'une zone à fort risque d'érosion (5 à 15 t/ha*an), ce qui est confirmé par la présence de ravines importantes au niveau des chaâbas.

Plusieurs facteurs ont participé à cette forte érosion essentiellement d'origine hydrique dont :

- L'intensité des précipitations et le ruissellement,
- La faible capacité du sol à résister à l'érosion,
- Le gradient et la longueur de la pente,
- La rareté de la végétation.

5.6.11.3 Risque sismique

Selon le règlement de construction parasismique (RPS 2000) applicable aux bâtiments, le Maroc est divisé en trois zones de sismicité homogène et présentant approximativement le même niveau de risque sismique pour une probabilité d'apparition donnée. Dans chaque zone, les paramètres définissant le risque sismique, tels que l'accélération et la vitesse maximale horizontale du sol, sont considérés constants.

La carte de zonage sismique adoptée par le RPS 2000 au Maroc comporte actuellement trois zones¹² reliées à l'accélération horizontale maximale du sol, pour une probabilité d'apparition de 10% en 50 ans (période correspondante à la durée de vie utile d'un bâtiment). Cette probabilité est considérée raisonnable, car elle correspond à des séismes modérés, susceptibles de se produire plusieurs fois dans la vie d'une construction.

Le coefficient d'accélération (A) correspondant au rapport entre l'accélération maximale du sol (A_{max}) et l'accélération de la gravité (g), dans les différentes zones de la carte du zonage sismique du Maroc, est donné dans le tableau ci - après.

Tableau 33 : Coefficient d'accélération au niveau des zones sismiques du Maroc

Zones	A
Zone 1	0.01
Zone 2	0.08
Zone 3	0.16

Source : RPS 2000

¹² Ce zonage proposé par le RPS 2000, pourra être révisé et défini par voie de décret, à la lumière de nouvelles connaissances et nouveaux résultats scientifiques et expérimentaux.

A une échelle spatiale :

La zone 1 est faiblement sismique, correspondant au territoire situé au Sud de la chaine du Haut Atlas et l'extrême Sud orientale du pays ;

La zone 2 de sismicité moyenne, occupant la partie centrale du pays et couvrant le domaine atlasique et le Nord oriental;

La zone 3 fortement sismique, correspondant à la zone rifaine et la partie Ouest du Haut Atlas.

Le site du complexe solaire d'Ouarzazate est situé dans la zone 2, de sismicité moyenne. Le coefficient d'accélération correspondant est de 0.08.

D'autre part, de point de vue intensité sismique, le site d'implantation du projet du complexe solaire d'Ouarzazate, se trouve dans une zone à moyenne sismicité. L'intensité sismique maximale enregistrée pendant la période allant de 1901 à 2001 y est de degré V selon l'échelle MSK¹³.

Selon l'institut National de Géophysique, trois séismes se sont déclenchés en mars 2010, à proximité de cette zone. Leurs épicentres sont localisés au niveau des régions de Tata, Marrakech et Tiznit, avec des magnitudes respectives de 3, 2.8 et 2.7 (Cf. Tableau ci-dessous). Quelques légères vibrations ont été ressenties au niveau de la province d'Ouarzazate y compris la commune de Ghessat, siège du site du projet du complexe solaire, suite au séisme déclenché à Tata.

Tableau 34 : Caractéristiques des derniers séismes déclenchés au voisinage du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate

Région	Tiznit	Tata	Marrakech
Date	28/03/2010	30/03/2010	31/03/2010
Heure	02:15:56	08:58:24	20:55:51
Longitude	-9.72	-7.53	-8.17
Latitude	29.52	29.8	31.09
Magnitude	2.7	3	2.8
Distance à vol d'oiseau par rapport au site du projet du complexe solaire Ouarzazate	Environ 300 km au Sud Ouest	Environ 180 km au Sud Ouest	Environ 120 km au Nord Ouest

Source : <http://sismo-lag.cnrst.ma> (Site Officiel du Laboratoire de Géophysique au CNRST)

Ces trois foyers sismiques, sont liés à un réseau complexe de failles tectoniquement actives jalonnant les accidents Sud Atlasique et Nord anti-atlasique.

5.6.11.4 Risque mouvement de terrain

Le site du projet correspond à un plateau caillouteux relativement plat, avec une pente douce décroissant du Nord vers le Sud. Ses bordures essentiellement Est, Ouest et Sud, entaillées continuellement par les eaux pluviales et les cours d'eau drainant la zone, correspondent à des falaises subissant des éboulements fréquents pendant les périodes de crue. In situ, les éboulis observés sont souvent carbonato-argileux, dont le caractère plastique dominant pourrait être responsable de ces éboulements.

Dans le cadre du projet du complexe solaire, une étude géotechnique est lancée par l'ONEE ; les résultats de cette dernière devront retracer l'état de stabilité et de mouvement du sol au niveau du site.

5.6.11.5 Risque d'incendie

La zone d'étude dans son ensemble est constituée en grande partie de sols nus caillouteux, cas du site d'implantation du projet lui-même. Les quelques zones agricoles plantées, sont exemptes de toutes sources pouvant déclencher des incendies accidentelles (forêts, industries, etc.).

Dans l'ensemble de cette zone d'étude, aucun cas d'incendie n'a été signalé.

¹³ Echelle de Medvedev – Sponheuer - Karnik : soit une échelle de mesure de l'intensité d'un tremblement de terre. Elle caractérise les effets ressentis et / ou observés par l'homme (dégâts aux constructions, brèches dans le sol, glissements de terrain...).

5.6.11.6 Risque givre

Le risque d'exposition de la zone au givre est très limité. Les jours pour lesquels la température est inférieure à 0°C, sont très limités durant l'année et s'enregistrent courant les mois de janvier, février, novembre et décembre.

Pour lutter contre cette invasion, des atomiseurs à insecticides (D6) sont le plus souvent utilisés dans la zone. Le recours aux avions est très rare.

Les criquets se déposent la matinée, puis en cas de non traitement s'envolent vers le Nord jusqu'au pied de la chaîne du Haut Atlas, puis retournent vers le Sud ; ou retournent directement vers le Sud de la zone d'étude selon les conditions climatiques.

5.6.11.7 Risque foudre

Le nombre de jours d'orage est de 2jours/an en moyenne, avec un maximum qui s'enregistre au mois d'août.

5.6.11.8 Risque grêle et neige

La neige tombe très rarement au niveau de la zone d'étude, seuls deux jours de neiges sont enregistrés en janvier 2003 et 2009.

Le nombre de jours de grêle est très limité.

5.6.11.9 Risque d'invasion acridienne

Selon les données du PCR¹⁴ d'Ouarzazate lié à l'ORMVAO¹⁵, les plus anciennes informations disponibles sur les invasions acridiennes au Maroc remontent à 1780. Cependant, on ne dispose d'aucune information sur les durées correspondances. Au 20^{ème} siècle, le Maroc a connu 6 grandes invasions durant les périodes s'étalant entre :

1914 et 1919 ;
1927 et 1934 ;
1941 et 1948 ;
1954 et 1961 ;
1987 et 1989 ;
2004 et 2005.

Ces invasions sont intercalées par des périodes de rémission dont la plus longue est de 26 ans (1961-1987). La période d'invasion 1987-1989 a été l'une des plus importantes. Elle a nécessité la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers considérables (1 milliard de dirhams) pour traiter près de 5 millions d'hectares.

Les conditions écologiques exceptionnellement favorables consécutives aux pluies exceptionnelles généralisées et importantes qu'a connues la Mauritanie durant la dernière décennie du mois d'octobre 2003 ont entraîné une nouvelle multiplication du criquet et l'émergence d'une génération supplémentaire qui, avec le dessèchement de la végétation, a atteint le Maroc depuis mi-février 2004.

A une échelle locale, et toujours selon le PCR d'Ouarzazate, le site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate a fait l'objet de trois invasions acridiennes durant les périodes : Eté 1961, 1988 - 1989 et 2004 - 2005.

Durant ces périodes, le site du projet a été envahi à partir des ses bordures Est et Sud, matérialisant des couloirs préférentiels menant les essaims de criquets pèlerins vers le Nord selon que la saison est chaude, ou vers le Sud dans le cas de saison humide. Le site a été envahi par des criquets pèlerins à l'âge adulte, avec un faible risque de reproduction. Les essaims étaient de faible densité et de faible concentration. Le temps de séjour a été très court.

¹⁴ Poste de Coordination Régionale chargés de la mise en œuvre des opérations de la lutte antiacridienne dans sa zone d'action

¹⁵ Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate

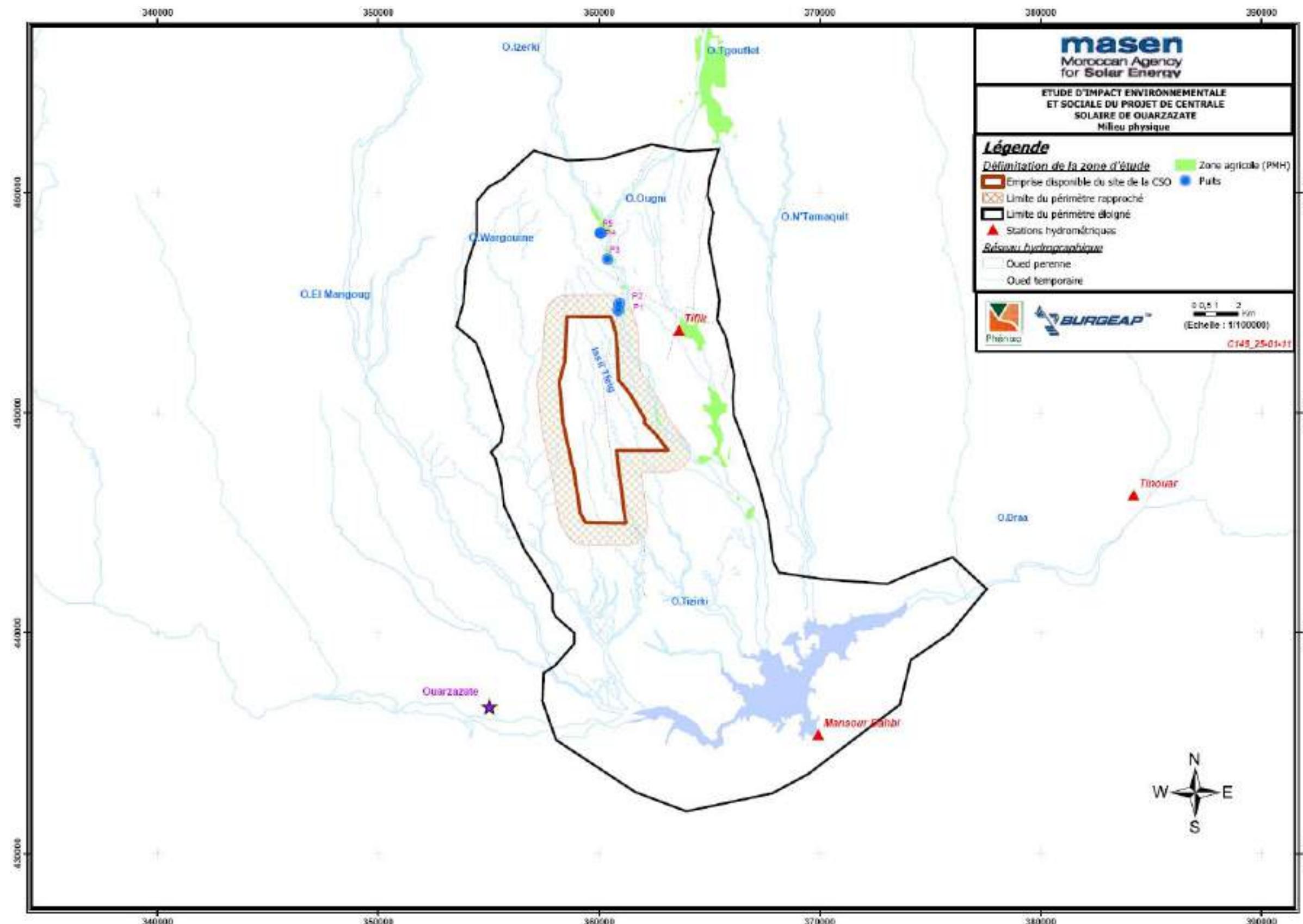


Figure 62 : Inventaire du milieu physique

5.7 Milieu biologique

5.7.1 Méthodologie de travail

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru pendant 3 jours, les 23, 24 et 25 mars 2010, à pied et en 4x4, en effectuant des relevés GPS (Garmin GPS Map60) en continu. Les deux nuits ont été passées sur le terrain, afin de détecter des espèces de faune à comportement nocturne, et d'être sur place dès le lever du jour.

Au niveau de la végétation, la première phase a consisté en une identification des unités de milieu, avec relevé phytosociologique des espèces végétales dominantes, au moyen d'un parcours rapide de l'ensemble de la zone. Au cours de la deuxième phase, ces unités ont été cartographiées sur fond topographique au 1/50.000 (cartes de Tiflit et Warzazat). Le travail de cartographie a été finalisé au retour du terrain, au moyen du logiciel Mapinfo 7.5, avec utilisation de données satellitaires (Google Earth et images Landsat 2000).

Toutes les espèces de Vertébrés rencontrées ont été identifiées : herpétofaune (observation directe), avifaune (observation directe, chants et cris, « repasse »), mammifères (seuls des traces et indices de présence ont été trouvés). Pour chaque observation de faune, le type de milieu a été relevé.

L'inventaire de terrain a été complété au moyen des divers rapports, publications et bases de données traitant de la région, les plus importants étant les suivants: ensemble des rapports du CBTHA (projet PNUD), Catalogue des plantes vasculaires rares, menacées ou endémiques du Maroc (Fennane & Ibn Tattou, 1998), Amphibiens et Reptiles du Maroc (Sahara occidental compris), atlas biogéographique (Bons & Geniez 1996), Herpetologische Beobachtungen Ouarzazate (Marokko), herpetological observations in the Ouarzazate area (Morocco) (Schweiger 1992), Les oiseaux d'Ouarzazate au début des années 1980 (Danet 1980), The birds of Morocco, an annotated checklist (Thévenot, Vernon & Bergier 2003), Catalogue des Mammifères sauvages du Maroc (Aulagnier & Thévenot 1984), base de données personnelle sur les Mammifères du Maroc (Cuzin 2010).

Les données sur les aires protégées proviennent du Plan Directeur des Aires Protégées (AEFCS 1995) du site Ramsar, et du Plan Cadre de Gestion de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain (Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 2008). L'ensemble des documents consultés figure en bibliographie (cf. partie 10).

Grâce à des pluies antérieures, la végétation était dans un état assez favorable pour une identification des espèces, et l'avifaune commençait son cycle de nidification, mais la température nocturne encore relativement basse n'était manifestement pas favorable à l'activité des Reptiles, très peu observés en cours de mission.

La zone d'étude du milieu biologique inclue :

- le site prévu pour la Centrale, soit environ 2500 ha
- ainsi qu'une zone périphérique d'un kilomètre de largeur autour du site du complexe, soit environ 2.876 ha.

Soit en tout, une superficie d'environ 5376 ha.

5.7.2 Etat initial

5.7.2.1 Les unités de milieu

La composition floristique détaillée des diverses unités (à l'exception des douars et cultures) figure en Annexe 2.3.

A l'exception des unités de douar et de cultures, créées par l'homme, toutes les unités de milieu naturel au niveau du site du projet et son périmètre rapproché, sont déterminées par les contraintes géomorphologiques. On distingue donc :

• Trois unités de reg :

- Le reg de plateau, sur cuirasse indurée, caractérisé par une très faible biomasse et une très faible biodiversité sur l'ensemble du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate ;
- Le reg de terrasse alluviale, sur des alluvions, substrat plus tendre, situé dans la vallée de l'oued Izerki et dans les vallons du Sud Est, avec une biomasse notablement plus importante, et une biodiversité plus élevée, en particulier au niveau des plantes annuelles ;
- Le reg en pente raviné, sur le glaciis à l'ouest en contrebas du plateau principal (support du site du projet), sur substrat tendre, avec une biomasse assez importante, et une biodiversité relativement élevée.

• Deux unités de pente :

- L'unité de pente, située juste en dessous du reg de plateau, sur substrat hétérogène, du fait de l'érosion, où la biodiversité et la biomasse sont assez élevés, en particulier dans les secteurs où l'eau se concentre par ruissellement, ainsi que grâce à l'hétérogénéité du substrat ; localement, au sud-est du site, dans le bassin de l'Oued Issil Tfeig, on observe de nombreuses falaises ainsi que d'énormes blocs basculés ;
- L'unité de pente sur argile rouge et gypse, fortement ravinée, située à l'Ouest du plateau principal, avec une très faible biomasse et une faible biodiversité.

• Deux unités d'oued :

- Le lit majeur de l'Oued Izerki, avec un faible recouvrement, du fait des crues fréquentes issues du Haut Atlas, qui ravagent ce milieu potentiellement très productif ;
- Les oueds ravinant l'ensemble des autres unités, qui se présentent sous forme linéaire, avec une largeur variable allant de 3 à 20 m ; du fait d'un bilan hydrique relativement favorable et d'un substrat meuble accumulé par l'érosion ; la biodiversité y est élevée, le recouvrement assez important, et la structuration de la végétation assez poussée, du fait de la présence d'arbustes (jujubiers).

• Deux unités créées par l'homme :

- Le douar de Tassellmant et ses abords immédiats ;
- Les cultures, tendant à l'oasis, le long de l'Oued Izerki, en 5 unités disjointes.

Les superficies occupées par les unités de milieu sont indiquées dans le tableau suivant en hectares :

Tableau 35 : Occupation du sol au niveau du site du projet du complexe solaire et son périmètre rapproché

Type de milieu	Unité de milieu	Zone d'investigation faune - flore (ha)	Surface site du complexe solaire (ha)	Surface périmètre rapproché (ha)
Reg	Reg de plateau	3667	2440	1227
	Reg de terrasse alluviale	238	0	238

	Reg de pente raviné	513	0	513
Pente	Milieu de pente	715	42	673
	Ravinements argile gypse	50	0	50
Oued	Lit d'oued Izerki	106	0	106
	Oueds secs	41	18	23
Artificiel	Douar	17	0	17
	Oasis cultures	28	0	28
Total		5376	2500	

La répartition spatiale de cet ensemble d'unité du milieu est portée sur la figure suivante.

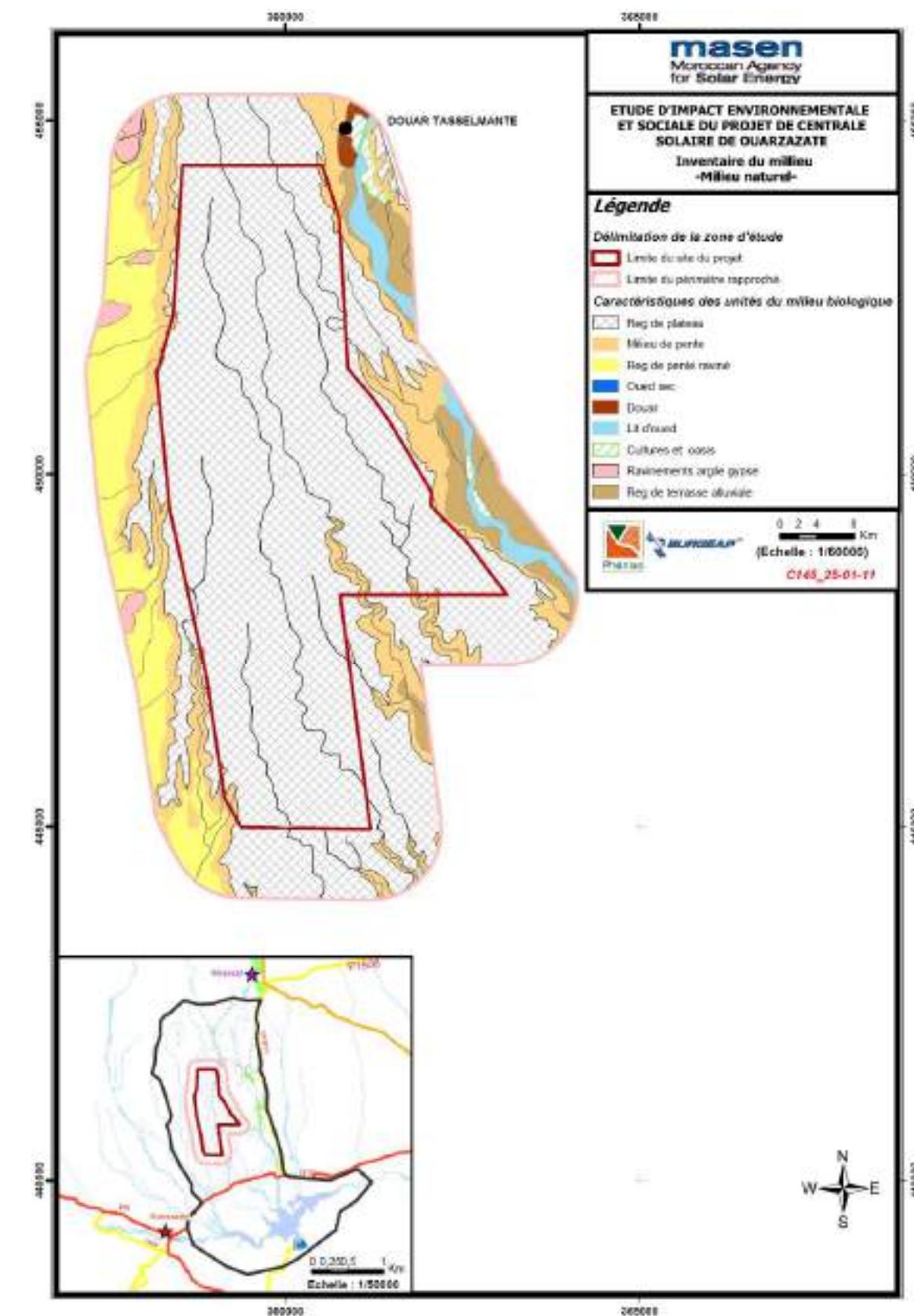


Figure 63 : Unités de milieu au sein de l'aire d'investigation faune - flore

5.7.2.2 La flore

67 espèces ont été identifiées dans la zone d'étude (Cf. Annexe 2.3), alors qu'une liste exhaustive, effectuée avec un meilleur développement de la végétation, comporterait de l'ordre d'une centaine d'espèces dans ces types de milieux.

Le niveau d'endémisme y est faible, puisque seules 4 espèces sont endémiques du Sud marocain : *Carthamus fruticosus*, *Convolvulus trabutianus*, et *Astragalus mareoticus*. Le niveau d'endémisme réduit est caractéristique des grandes plaines présahariennes.

Aucune des espèces trouvées au niveau du site du projet et son périmètre rapproché n'est considérée comme rare ou menacée.

5.7.2.3 La faune

5.7.2.3.1 L'herpétofaune

Du fait du régime thermique défavorable, seuls l'Agame de Bibron (actif seulement sur les tas de fumier, où il fait plus chaud), et la grenouille verte d'Afrique du Nord (au niveau de l'oued Izerki), ont été observés. Cependant, les environs immédiats sont connus pour leur nombre important d'espèces (17 espèces connues), parmi lesquelles un fort contingent d'espèces sahariennes en limite nord de leur aire (cas de la vipère à cornes, la couleuvre de Moila, l'*Eremias* à gouttelettes, le fouette queue, le gecko d'Oudri, le tropiocolotes). Trois espèces sont endémiques du Maghreb (crapaud de Mauritanie, grenouille verte d'Afrique du Nord, gecko d'Oudri), et une est menacée, le fouette-queue.

Les Amphibiens en particulier sont très liés à l'eau et donc aux cultures, très localisées dans la zone d'étude.

5.7.2.3.2 L'avifaune

Sur le terrain, 10 espèces probablement nidificatrices dans la zone d'étude ont été identifiées :

- Sur les regs : traquet du désert, ammonane isabelline, ganga unibande, courvite isabelle ;
- Sur les pentes et les oueds : ammonane isabelline, traquet à tête blanche, roselin gitagine, traquet à tête blanche, traquet deuil ;
- Dans les oueds secs : pie-grièche méridionale, ammonane isabelline, roselin gitagine ;
- Plusieurs groupes d'alouettes calandrelle ont été observés en déplacement depuis l'oued Izerki vers l'Ouest, où cette espèce pourrait nicher pendant une année relativement humide, comme cela était le cas en 2011.

L'ensemble de ces espèces est assez largement répandu dans ce type de région, à l'exception du traquet deuil, relativement rare et localisé au Maroc.

9 espèces migratrices, de passage dans la région ont été observées : guêpier d'Europe (passages nombreux), hirondelle de cheminée (nombreux oiseaux), pie-grièche à tête rousse, traquet oreillard (3 individus), aigle botté (un individu), busard cendré (un individu), fauvette grisette (un individu), pouillot véloce, cigogne noire (un individu). Le secteur ne constitue pas un lieu de passage privilégié de la migration pré-nuptiale, qui s'effectue sur un large front sur le versant sud du haut Atlas.

La liste en annexe 2.3, de l'avifaune observée en période de nidification dans les environs immédiats et dans des milieux homologues est beaucoup plus fournie :

- Plusieurs espèces sahariennes non observées sur le terrain (alouette bilophe, alouette de Clot-Bey, sirli du désert, ammonane élégante...) présentent des effectifs avec de fortes fluctuations, dépendant non seulement des conditions locales de milieu, mais aussi des conditions de milieu dans des régions allant jusqu'à plus de 100 km autour de la zone d'étude ; cette avifaune va alors se concentrer dans les milieux les plus favorables ;
- De nombreuses espèces plus ou moins arboricoles sont inféodées aux cultures et à leurs environs (tourterelle maillée, agrobate roux, bulbul des jardins, merle noir, hypolais obscur, fauvette

mélanocéphale, gobemouche gris, mésange bleue d'Afrique du Nord, pinson des arbres, serin cini, verdier d'Europe, chardonneret élégant...), qui sont très localisées dans la zone d'étude.

5.7.2.3.3 Les Mammifères

Seules des traces de renard roux ont été observées le long de l'Oued izerki.

Des terriers de Rongeurs, très probablement de *Meriones crassus*, ont été trouvés sous les touffes de jujubier dans les oueds.

Des chauves-souris, non identifiées, ont été observées en cours de soirée.

La faune de Mammifères du secteur est actuellement pauvre. La gazelle dorcas a disparu dans les années 60 du secteur, à cause d'une chasse excessive. Il est probable que la gazelle de Cuvier se trouvait dans les escarpements, mais elle en a aussi disparu. L'hyène rayée et le porc-épic ont également disparu de la région.

5.7.3 Hiérarchisation des unités de milieu

L'intérêt patrimonial des différentes unités de milieu de la zone d'étude est résumé dans le tableau suivant. Un indice d'intérêt patrimonial a été attribué en fonction de la flore (essentiellement sur la base de la richesse floristique), et pour la faune (richesse, espèces d'intérêt patrimonial, secteurs de nourrissage...). Leur cumul permet de définir un indice global d'intérêt patrimonial.

Tableau 36 : Classement des éléments du milieu naturel au niveau du site du projet du complexe solaire et son périmètre rapproché

Type de milieu	Unité de milieu	Flore	Indice flore	Faune	Indice faune	Indice global d'intérêt patrimonial
Reg	reg de plateau	4 espèces: Très faible diversité	1	Très faible diversité, mais quelques espèces d'intérêt (gangas)	2	3
	reg de terrasse alluviale	28 espèces: Forte diversité	4	faible diversité, mais quelques espèces d'intérêt ; site de nourrissage	3	7
	reg de pente raviné	9 espèces: Diversité faible	1	Faible diversité	2	3
Pente	milieu de pente	17 espèces: Assez forte diversité	3	Diversité moyenne, avec espèces d'intérêt (en particulier traquet deuil) ; sites à chauves-souris et refuge (Issil Tfeig)	5	8
	ravinements argile gypse	7 espèces: Faible diversité	2	Faible diversité	1	3
Oued	lit d'oued Izerki	13 espèces: Faible diversité	2	Faible diversité"	2	4
	Oueds secs	41 espèces: Forte diversité	5	Assez forte diversité, site de nourrissage fondamental	4	9
Artificiel	village	Pas de flore sauvage	0	Très peu d'espèces et espèces banales	0	0
	oasis cultures	Nombre assez réduit d'espèces, et faible intérêt	1	Nombreuses espèces en limite d'aire	5	6

Hiérarchiquement, on distingue donc au niveau de la zone d'investigation faune - flore :

- Des unités à intérêt patrimonial maximal (indice 9 ou 8) correspondant aux oueds secs et les milieux de pente ;
- Des unités à fort intérêt patrimonial (indice 7 ou 6) correspondant aux regs alluviaux, oasis et cultures ;

- Des unités à intérêt patrimonial réduit (indice 4 ou 3) correspondant aux regs de plateau et regs de pente ravinés, ravinements sur argile et gypse et lit de l'Oued Izerki ;
- Une unité à intérêt patrimonial très faible (indice 0) correspondant au douar Tasselmant.

Les pourcentages des diverses unités dans la zone d'investigation faune - flore, sont classées en fonction de leur intérêt patrimonial dans le tableau suivant.

Tableau 37 : Pourcentage des éléments du milieu naturel en fonction de leur intérêt patrimonial

Intérêt patrimonial	Unité de milieu	% Surface zone d'investigation faune - flore	% Surface site du projet du complexe (ha)	% Surface périmètre rapproché
Maximal	Oueds secs	0,8	0,7	0,8
	Milieu de pente	13,3	1,7	23,4
Fort	Reg de terrasse alluviale	4,4	0,0	8,3
	Oasis cultures	0,5	0,0	1,0
Réduit	Reg de plateau	68,2	97,6	42,7
	Reg de pente raviné	9,5	0,0	17,8
	Ravinements argile gypse	0,9	0,0	1,7
	Lit d'oued Izerki	2,0	0,0	3,7
Très faible	Douar	0,3	0,0	0,6
Total		100	100	100

On constate donc que :

- Les unités à intérêt patrimonial maximal occupent des surfaces réduites dans la zone d'étude (environ 14%), et très réduites (environ 2,4%) dans la zone du complexe.
- Les unités à intérêt patrimonial réduit occupent la majorité des surfaces dans la zone d'étude (environ 81%), et encore plus dans la zone du complexe (environ 97,6%).

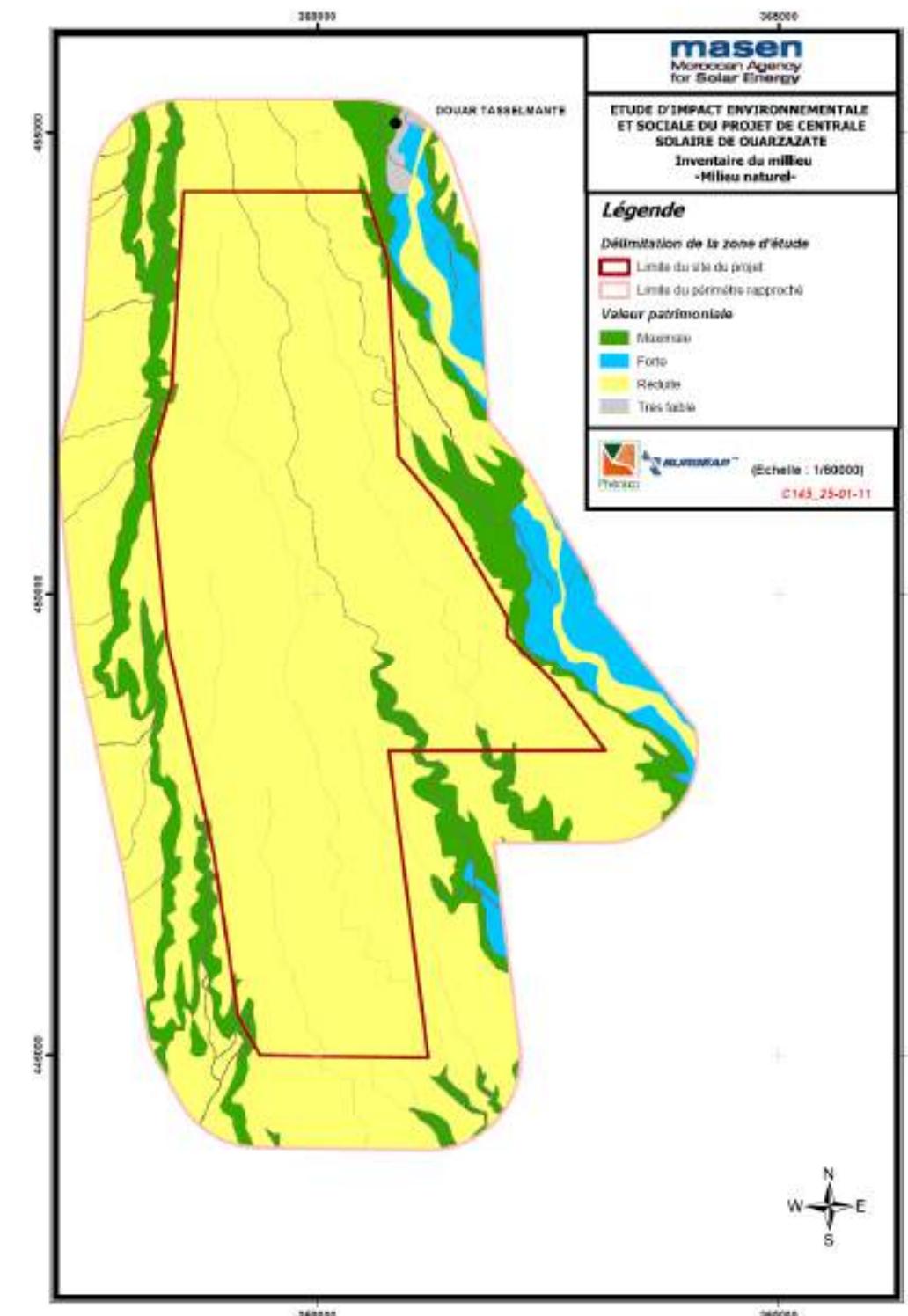


Figure 64 : Valeur patrimoniale relative des unités de milieu

5.7.4 Aires protégées

Au voisinage de la zone d'étude globale du projet du complexe solaire d'Ouarzazate, se trouvent les aires protégées suivantes :

5.7.4.1 Le lac du barrage Mansour Ed Dahbi, partie d'un site RAMSAR

Ce site se trouve **à environ 6 km au Sud de la limite Sud du site du complexe solaire d'Ouarzazate**. Lors de l'étude nationale du Plan Directeur des Aires Protégées (AEFCS 1995), le site du lac a été identifié comme Site d'Intérêt Biologique et Ecologique de priorité 2. La justification est l'abondance de l'avifaune aquatique, surtout en période d'hivernage.

En 2005, le Maroc a désigné l'ensemble du Moyen Draa, qui inclue le lac en amont, comme site RAMSAR, sur une superficie totale de 45.000 ha. Rappelons que la convention RAMSAR est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Les critères pour lesquels le site a été retenu sont les suivants :

- **Critère 1** : le site représente un type de zone humide original représentatif à l'échelle de l'Afrique du Nord, sous-représenté dans la liste de la convention Ramsar ;
 - **Critère 2** : présence régulière d'une espèce d'oiseau menacée la sarcelle marbrée, *Marmaronetta angustirostris* (statut mondial Vulnérable) et d'une autre le Tadorne casarca, *Tadorna ferruginea*, non menacée au niveau mondial, mais dont les populations de Méditerranée occidentale sont considérées comme menacées, selon les critères IUCN ;
 - **Critère 3** : peuvent être considérées dans le cadre de ce critère plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux qui hivernent ou nidifient dans la zone du barrage et une centaine d'autres espèces liées aux palmeraies ;
 - **Critère 4** : ce critère intéresse principalement les oiseaux migrateurs, notamment les passereaux trans-sahariens, pour lesquels les oasis servent de zone essentielle de recharge d'énergie avant et après la traversée du désert ;
 - **Critère 6** : site accueillant des populations hivernantes et nicheuses du Tadorne casarca *Tadorna ferruginea*, dont l'effectif dépasse souvent le seuil 1% de la population ouest-méditerranéenne de l'espèce.

En 2005, dans le cadre du Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance sur le versant sud du Haut Atlas (CBTHA / PNUD), lors de l'étude visant à identifier les sites clés pour la biodiversité, le même lac a été retenu parmi les sites clé, associé à la Tarhia du Draa, en aval du barrage.

5.7.4.2 La Réserve de gazelle dorcas de Boulli

Un enclos de 30 ha renferme des gazelles dorcas à Bouljir (effectif en 2007 : 25 animaux). Cet enclos se situe **à environ 13 km au Nord Ouest du site du complexe solaire d'Ouarzazate**. Cette réserve n'est pas prioritaire dans le cadre des Lignes Directrices pour la Gestion des Ongulés au Maroc. La situation est donnée dans la figure 57.

5.7.4.3 La Réservé d'Iguernape

En 2005, dans le cadre du Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance sur le versant sud du Haut Atlas (CBTHA / PNUD), lors de l'étude visant à identifier les sites clés pour la biodiversité, le secteur d'Iguernane a été sélectionné, sur la base d'une forte richesse en espèces végétales, dont de nombreuses endémiques, ainsi qu'une forte richesse en biodiversité animale, avec en particulier la présence d'une quinzaine d'individus de gazelles de Cuvier d'origine locale, espèce menacée au Maroc. Cette réserve se situe à environ 15 km au Nord Ouest du site d'étude (voir figure 57).

Depuis, cette réserve a connu un début de mise en œuvre, et a été reconnue comme prioritaire dans le cadre des Lignes Directrices pour la Gestion des Ongulés au Maroc.

5.7.4.4 Le Site clé de Sbaa Chaal

En 2005, dans le cadre du Projet de Conservation e la Biodiversité par la Transhumance sur le versant sud du Haut Atlas (CBTHA / PNUD), lors de l'étude visant à identifier les sites clés pour la biodiversité, le secteur de Sbaa Chaab a été sélectionné, essentiellement pour des raisons de représentativité, car, dans les plaines de la région, il s'agit d'un des sites les mieux conservés. Ce site se situe **à environ 20 km à l'Est du site du complexe solaire**, et il n'a pas connu de mise en œuvre (figure 57).

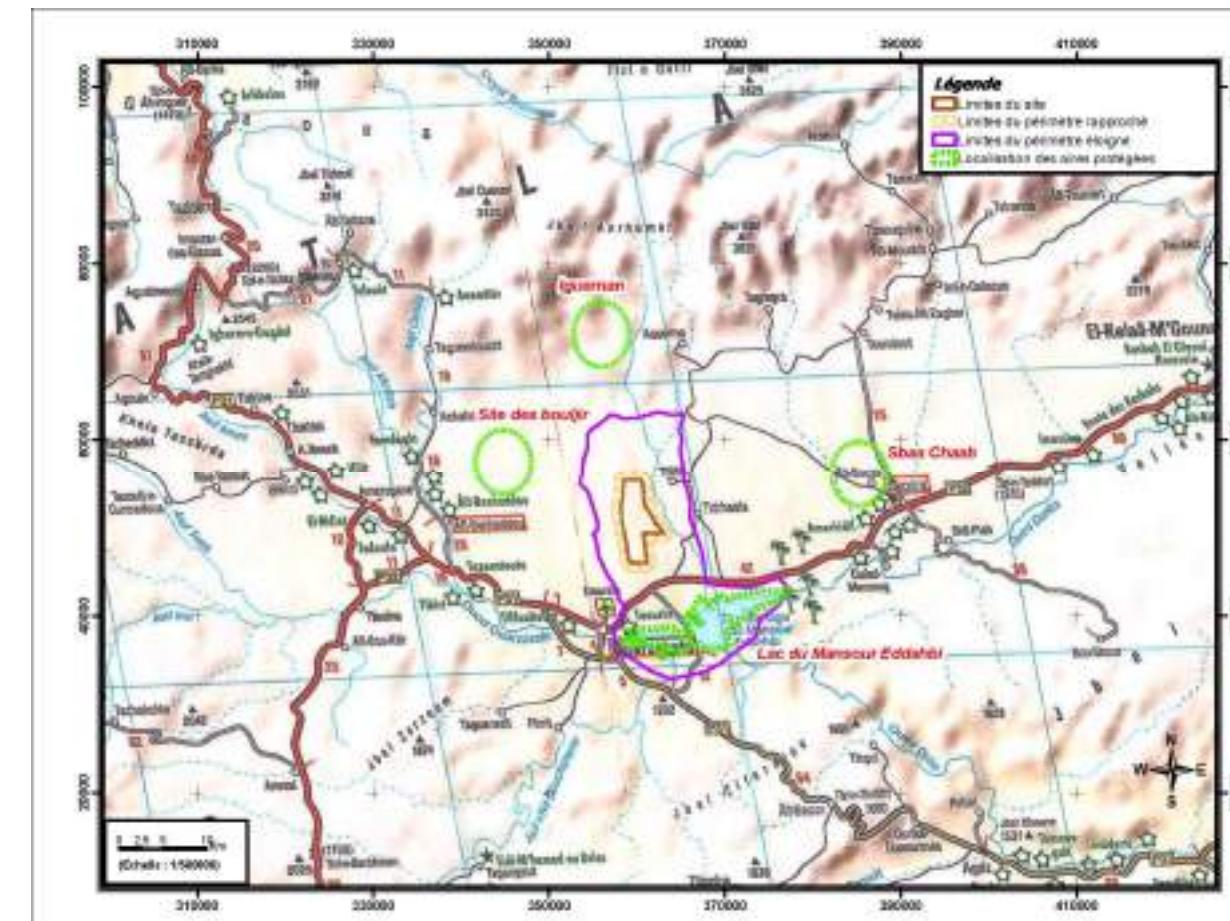


Figure 65 : Localisation des aires protégées dans la région

5.7.4.5 La Réserve de Biosphère

Un Plan cadre pour la Gestion de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain a été élaboré en 2008. Il prévoit **un zonage de l'ensemble des trois Provinces d'Ouarzazate, Er Rachidia et Zagora**, qui permet une compatibilité entre les actions de développement et les actions de conservation. Dans la région du projet du complexe, les unités de zonage suivantes ont été proposées :

- Zones A, avec un objectif majeur de conservation des milieux, avec les zones d'Iguernan / Anrhemer, de la Tarhia du Draa, et d'Igoudlane n'Aït Zarhar ; ces zones s'appuient souvent sur les aires protégées existantes ou en projet ;
 - Zone C, avec un objectif majeur de développement économique, correspondant au secteur d'Ouarzazate ;
 - Zone B, ou zone tampon, avec un objectif majeur de développement compatible avec la conservation, qui correspond à l'ensemble des autres zones, et en particulier à la palmeraie de Skoura. Le zoning ne définit pas les servitudes particulières à mettre en œuvre.



Figure 66 : Situation du zonage de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain

La construction du complexe est prévue en zone B. compte tenu des faibles enjeux du complexe vis-à-vis du milieu il n'y a pas d'incompatibilité entre le zoning et le projet de complexe solaire.
La version finale du zoning des aires C et B n'est pas encore décidée.

5.8 Milieu humain

5.8.1 Organisation administrative

Administrativement, la zone d'étude relève des structures suivantes :

Région économique de Sous, Massa et Draa ;

Province : Ouarzazate ;

Cercle : Ouarzazate ;

Caïdat : Imghrane ;

Commune rurale : Ghassate.70

La province d'Ouarzazate s'étend sur une superficie totale de l'ordre de 41 679 km² et comptait au recensement de 2004 une population de 782 000 habitants dont 36% repartis en 7 communes urbaines et 64% repartis en 55 communes rurales.

Au sein de cette province, la commune de Ghassate s'étend sur une superficie de 1034 km² (selon les délimitations administratives 381 et 382), englobant les contrées ethniques des Igrnane et des Ait Ougrour. Elle a été délimitée administrativement, en 1992, à partir de terres qui faisaient, depuis 1960, partie des communes d'Imi N'Oulaoun, Toundout, et Ahl Ouasate.

Les limites administratives actuelles de cette commune correspondent à :

La Province d'Azilal au Nord ;

Les communes rurales de Tarmigt et Idelssane respectivement au Sud et au Sud Est ;

Les communes rurales d'Ait Zineb au Sud Ouest et Telouet au Nord Ouest ;

Les communes rurales de Toundout au Nord Est et Skoura Ahl El Oust au Sud Est.

Le site du projet du complexe solaire est sis à environ 10 km au Sud Ouest du centre de la commune Ghassate et à 14 km au Nord Est de la ville d'Ouarzazate.

5.8.2 Statut foncier du site et situation urbanistique

De point de vue foncier, le site du projet était sur un terrain collectif couvrant environ 2500 Ha, appartenant au groupement ethnique Ait Ougrour Toundout (Délimitation Administrative 382), en particulier les Ait Ougrour Sud, dont la population est groupée en 9 principaux douars qui sont : Tasselmante, Oum Romane, Essour, Agouddim Izerki, Iznaguene, Tiflite, Igherm Amellal, Tidgheste et Taferghouste. La Masen a acquis le site au cours du troisième trimestre 2010 selon la réglementation en vigueur.

L'ensemble du terrain du site d'implantation du projet est à vocation pastorale.

D'autre part, selon l'Agence Urbaine d'Ouarzazate - Zagora, le site du projet ainsi que son périmètre rapproché ne sont actuellement couverts par aucun document urbanistique. Toutefois, le périmètre éloigné du site du projet se trouve à la limite des aires couvertes par les documents d'urbanismes suivants :

Le SDAU¹⁶ du Grand Ouarzazate qui est homologué en 2001 ;

Le PDAR¹⁷ du centre Ghassate en cours d'étude ;

Le PDAR du centre d'Idalsane prorogé en 2009.

5.8.3 Analyse démographique et socio-économique

5.8.3.1 Analyse démographique

Au recensement de 1994, la population de la commune rurale de Ghassate était de 9843 habitants, avec 1166 ménages. En 2004, la population de cette commune a atteint les 8815 habitants avec un taux de croissance négatif en raison d'un taux de migration de (-2.4%). Le nombre de ménages a atteint les 1233, ce qui reflète la tendance à la subdivision des ménages familiaux traditionnels en ménages nucléaires. En 2009, la population de cette commune rurale en voie de dépeuplement a atteint les 8300 habitants, conséquence directe et continue de l'exode rural.

D'autre part, étant située en partie en zone de montagne très étendue, la commune de Ghassate accuse une densité de l'ordre de 8,8 habitants/km² contre une moyenne de 25,5 habitants/km² pour les autres communes rurales de la province d'Ouarzazate.

Selon l'étude relative au « Diagnostic Territorial Participatif de la commune rurale de Ghassate », réalisée pour le compte de « la Direction Générale des Collectivités Locales - Agence du Développement Social - Initiative Nationale pour le Développement Humain », en 2009, la migration locale vers les autres communes de la province domine largement. L'émigration est particulièrement élevée vers les communes les plus proches, soit Ouarzazate et Tarmigte. A l'échelle extra-provinciale, l'émigration concerne principalement les autres provinces de la région (Agadir...Etc), et la côte atlantique (Casablanca, Kénitra, Skhirate). La migration internationale touche aussi la commune de Ghassate mais de façon modérée.

La population de cette commune est répartie sur 38 douars appartenant aux groupements ethniques : Igrnan (Montagne) et Ait Ougrour (plateau et plaine).

La zone d'étude dans son ensemble compte environ 9 principaux douars dont trois seulement seraient les plus proches au site du projet : Tasselman, Oum Romane et Essour.

Le premier douar est sis au sein du périmètre rapproché du site d'implantation du projet, les deux sites suivants sont sis au sein du périmètre éloigné.

Le tableau ci-dessous compile les principales caractéristiques démographiques des douars relevant de la zone d'étude.

Tableau 38 : Principales caractéristiques démographiques des douars relevant de la zone d'étude

Douar	Situation par rapport au site du projet			Habitants		Ménages		Enfant âgés de 6 à 11 ans		Femmes en âge de procréer
	Périmètre	Distance (Km)	Orientation par rapport au site	2004	2008	2004	2008	Filles	Garçons	
Tasselman	Rapproché	0.500	Est	280	324	40	40	10	12	25
Oum Romane	Eloigné	1.6	Nord Est	40	42	6	8	5	4	4
Essour	Eloigné	3.5	Nord Est	131	190	19	20	24	20	15
Agouddim Izerki	Eloigné	2.3	Nord Est	179	263 *	18	25*	10	14	18
Iznaguene	Eloigné	3.7	Nord Est	112	112	14	13	9	7	10
Tiflite	Eloigné	3.4	Est	400	362	65	57	26	30	40
Igherm Amellal	Eloigné	3.6	Est	150	143	20	20	20	15	20
Tidgheste	Eloigné	3	Est	248	146	42	23	70	40	35
Taferghouste	Eloigné	2.3	Est	134	156	30	23	12	13	28

: y compris la population et ménages des douars Imi'n Tgouflet et Ifred

¹⁶ Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

¹⁷ Plan de Développement des Agglomérations Rurales

5.8.3.2 Analyse socio – économique

Notons qu'une étude d'impact socio-économique détaillée, commandée par Masen, est en cours de réalisation sur la zone d'étude. Elle sera finalisée au cours de l'année 2011.

5.8.3.2.1 Organisation socio-économique

Au niveau de la commune de Ghassate, la population entièrement rurale, s'active essentiellement dans les domaines suivants : Elevage, agriculture, artisanat et commerce.

Cette population, s'organise en 51 associations opérant dans différents domaines (social, économique, culturel,...) et couvrant la majorité des douars de la commune. Cas de :

- La « Near East Fondation » pour la lutte contre la désertion scolaire ;
- L'association Techka pour l'exploitation du sel ;
- L'association Rosa et Nour, s'occupant de la promotion des activités féminines et dont un local est implanté au niveau du douar Tasselmente ;
- Les différentes associations locales pour l'approvisionnement en eau « potable ».

Les institutions traditionnelles de type Jmaâ sont encore opérationnelles, quoiqu'elles deviennent de plus en plus limitées suite à l'apparition des associations. Leur rôle principal dans la commune se limite actuellement à :

- L'exploitation et la mise en valeur du patrimoine collectif local ;
- L'octroi aux ayants droit des lots pour la construction d'habitat ;
- L'arbitrage des conflits intra et inter collectivités ;
- Mobilisation des terrains collectifs pour la réalisation d'équipements socio collectifs.

5.8.3.2.2 Activité socio-économique

5.8.3.2.2.1 Elevage

Au niveau de la commune de Ghassate, l'élevage extensif des ovins et des caprins, associé à un élevage d'engraissement des bovins sont les modes les plus fréquents. Les bovins sont élevés dans les maisons par les femmes, la production laitière est consommée localement et les veaux sont vendus pour des commerçants locaux qui tournent dans les douars ou dans les souks hebdomadaires. Les ovins et les caprins sont commercialisés dans le souk d'Ouarzazate.

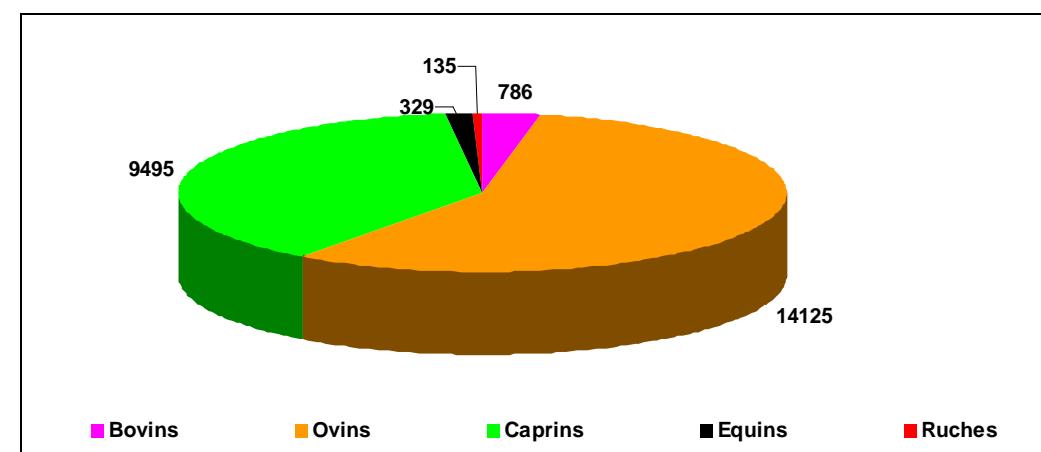


Figure 67 : Recensement animalier - Commune rurale de Ghassate - Etat de décembre 2009

Source : ORMVAO

En année pluvieuse, le bétail s'abreuve dans les flaques des oueds. Partout ailleurs l'eau constitue un facteur limitant pour l'accès et l'installation des troupeaux. En l'absence des pluies, les troupeaux

s'abreuvent un jour sur deux seulement avec des implications négatives pour les niveaux d'ingestion et la productivité.

Au niveau des périmètres rapproché et éloigné de la zone d'étude, le cheptel est constitué d'ovins, bovins et caprins. Les effectifs les plus élevés sont enregistrés au niveau des caprins et des ovins (Cf. Tableau ci-dessous) :

Tableau 39 : Recensement animalier au niveau de la zone d'étude - Etat de décembre 2009

	Bovins	Ovins	Caprins
Tasselmente	17	400	1800
Oum Romane	1	39	20
Essour	34	870	1200
Agouddim Iezrki	28	640	100
Iznaguene	16	200	400
Tiflite	15	300	400
Igherm Amellal	3	300	100
Tidgheste	2	200	100
Taferghouste	DND	DND	DND

Source : Caïda des Imghrane ; DND : Donnée Non Disponible

En général, l'élevage bovin est sédentaire. L'élevage des ovins et caprins est transhumant.

Au niveau du site du projet du complexe solaire, malgré la faible offre fourragère locale, quelques bergeries sont localisées sur les bordures Sud et Ouest.

Au pied du plateau, ces limites constituent par endroit, des refuges pour bergers.

5.8.3.2.2.2 Agriculture

Au niveau de la commune de Ghassate, la SAU¹⁸ est de 1797 Ha. Avec 1058 exploitants et environ 13 594 parcelles.

Les principaux systèmes de production identifiés sont :

Cultures irriguées (PMH¹⁹) :

Localisé exclusivement le long des rivières, ce système de production dit « agriculture saharienne » ou « oasisienne » peut être caractérisé comme suit :

- La superficie totale cultivée dans ces oasis varie d'une année à l'autre selon l'intensité et la régularité des précipitations qui conditionnent les débits des rivières. Cependant on note une tendance à la baisse de ces superficies à cause de la sécheresse devenue structurelle ces deux dernières décades et de la désertification qui en découle ;
- La petite taille des parcelles (quelques mètres carrés) qui, ne permettant pas de mécanisation, impose la réalisation des travaux manuellement ;
- La stratification des systèmes de cultures pratiquées en trois niveaux :
 - Niveau 1 : Palmier dattier, espèce dominante des oasis ;
 - Niveau 2 : Arboriculture fruitière (surtout fruits à noyaux et olivier) installée de manière irrégulière entre les palmiers ;
 - Niveau 3 : Cultures annuelles (blé et légumineuses), culture fourragère (surtout luzerne) et autres cultures (Henné).

¹⁸ Surface Agricole Utile

¹⁹ Petite et Moyenne Hydraulique

- La conduite principalement **biologique** de ces systèmes de cultures. Seul le fumier constitue le principal intrant au niveau des parcelles. On ne note pas d'utilisation de pesticides notable.

Grandes cultures extensives bous et parcours :

En dehors des oasis, les grandes étendues du versant sud du Haut Atlas au Nord d'Ouarzazate constituent des parcours naturels avec des espèces spontanées adaptées au milieu. Quelques parcelles de taille limitée sont cultivées en années pluvieuses avec de l'orge sans aucun intrant.

Au niveau des périmètres rapproché et éloigné de la zone d'étude, les cultures dominantes sont essentiellement de type irrigué en PMH le long des vallées. Cas de Tiflîte, Tasselmann et autre.

Le site du projet est à sol nu à vocation pastorale.

5.8.3.2.2.3 Activité touristique

La commune de Ghassate ne figure dans aucun circuit touristique malgré la présence de kasbahs, vallées, grottes et lac ; et une capacité d'accueil/hébergement évaluée à 47 lits et des moyens de télécommunication (couverture par les réseaux de téléphonie mobile et télécopieurs).

Les acteurs du tourisme (guides et faux guides locaux) y font défaut.

Toutefois, au niveau du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate, l'IC a remarqué la présence de groupes de touristes amateurs de motocross et quads.

5.8.4 Aménagement du territoire, maîtrise foncière et occupation des sols

À niveau des aires rapprochée et éloignée la zone d'étude, comme partout à Ghassate, les habitations sont groupées ou semi-groupées au sein des douars, dont la majorité se concentre le long des cours d'eau. Les formes d'habitations traditionnelles rurales y sont variables. On y distingue :

L'abri en pierre sèche ;

La grande maison en pisé (louh) fortifiée et flanquée de quatre tours d'angle (borj) ;

Les maisons individuelles.

5.8.5 Contexte culturel et patrimonial

Dans l'ensemble de la commune de Ghassate, aucun site d'intérêt historique ou culturel n'est recensé. Toutefois, des sites sépulcraux (marabouts, zaouïas, etc) sont à noter.

5.8.6 Les infrastructures et servitudes

5.8.6.1 Alimentation en eau potable

La commune de Ghassate dispose d'un réseau d'eau potable géré par des associations locales, alimentant la grande partie des ménages dans 36 douars, soit 95 % des douars de la commune (Cf. Tableau ci-après).

Tableau 40 : Situation de l'eau potable par douar

Douars	Puits Privés		Puits Collectif		Profondeur en mètres	Bornes fontaines	Châteaux	Forages	Source
	Nombre	Motopompes	Nombre	Motopompes					
Tazilalte	7	7	1	1	24	0	1	0	0
Tanzare	6	6	0	0	13	0	0	0	0
Tasamarte	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Ait Ali oumoussa	1	1	1	1	30	0	1	0	0
Amsoul	0	0	1	1	12	0	1	0	1
Abrache	0	0	1	1	12	0	1	0	0
Ait Abdi	0	0	1	1	12	0	1	0	0
Tamsale	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Tamtgroute	0	0	1	1	12	0	1	0	0
Ait atmane oyoussef	6	6	1	1	18	0	1	0	0
Imidar	3	3	1	1	32	0	1	0	0
Zawyat ban naji	6	6	1	1	20	0	1	0	0
Ait amar oyoussef	0	0	1	1	35	0	1	0	0
Ait ouarab	6	6	1	1	20	0	1	0	0
Iznaguene	0	0	1	1	32	0	1	0	0
Tasmant izerki	0	0	1	1	32	0	1	0	0
Om rammane	0	0	1	1	32	0	0	0	0
Essour	0	0	1	1	32	0	1	0	0
Agouddim Izarki	0	0	1	1	32	0	1	0	0
Taliwine	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Assaghmou	3	3	1	1	30	0	1	0	1
Timtdite	4	4	1	1	25	0	0	0	0
Ighram Amllal	4	4	1	1	23	0	1	0	0
Tiflîte	6	6	1	1	16	0	1	0	0
Agrzagi	0	0	1	1	15	0	1	0	0
Tafghoust	6	6	1	1	40	0	1	0	0
Taourirt	2	2	2	2	25	0	1	0	0
Lahwante	1	0	0	0	17	0	0	0	1
Taghya Imi Ntalate	0	0	1	0	18	0	0	0	1
Taghya Ait Lhaj	0	0	1	0	7	0	0	0	1
Asaka Igrnane	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Ihsirane Igrnane	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Tigarte	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Agdime									
Tamzrit Soufla	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Tamzrit L'oulya	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Source : Diagnostic Territorial Participatif de la commune rurale de Ghassate (2009)

Au niveau de l'aire rapprochée de la zone d'étude, le taux de branchement des foyers au réseau d'AEP²⁰ est de 89% au niveau du douar Tasselmann.

²⁰ Alimentation en Eau Potable

Au niveau de l'aire éloignée, ce taux de branchement est de :

- 100% au niveau des douars Tafergouste, Tidgheste et Igherm Amelal ;
- 96% au niveau de Tiflite ;
- 0% au niveau des douars Agouddim Izerki, Oum Romane, Essour et Iznaguene.

Le type de branchement dominant est individuel.

5.8.6.2 Electrification

La totalité des douars de la commune rurale de Ghassate a été concernée par le Programme d'Electrification Rurale Global « PERG », et les travaux sont en cours d'achèvement.

Le taux d'électrification est passé de 24% en 2004 à 99 % en 2009. Actuellement, les travaux sont en cours pour l'électrification de trois douars (Ait Ouarabe, Ait Atman Ou Youssef et Ait Ali Ou Moussa) parmi les cinq non encore électrifiés.

La gestion et la production de l'électricité sont assurées par l'ONEE.

Au niveau des périmètres rapproché et éloigné de la zone d'étude, les 9 douars recensés sont électrifiés. A environ 4km au Sud Est du site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate, le poste source 225/60 est implanté.

Le site est traversé par une ligne électrique de 60 kv.



Photo 18 : Douar Tasselmante - Maisons électrifiées

5.8.6.3 Le gaz naturel

Les différentes personnes suivantes ont été contactées :

- Le délégué de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa Draa à Ouarzazate ;
- Le chef du service Infrastructures à la Direction Provinciale de l'Equipement à Ouarzazate ;
- Le chef du service Infrastructures à la Province d'Ouarzazate ;
- Le délégué de l'Energie et Mines à Ouarzazate

D'après eux, aucune source d'alimentation en gaz naturel ni conduite n'est disponible à l'état actuel, ni projetée dans tout le bassin du Souss Massa Draa.

A Ouarzazate, il existe seulement une usine de stockage et de distribution du butane.

5.8.6.4 Infrastructure routière

La commune dispose d'un réseau de pistes long de 260 km, qui permet de rejoindre la totalité des douars de la commune. D'autres pistes sont aménagées par les populations organisées en associations. Soixante-quatre kilomètres de routes bitumées relient Ghassate aux communes voisines.



Photo 17 : Ligne électrique de 60 kV traversant le site du complexe solaire d'Ouarzazate avant son démantèlement en 2013

Tableau 41 : Réseau routier de la commune de Ghassate

	Routes goudronnées	Piste permanente
Longueur (hm)	64	260
Densité Km ² /km	0,064	0,26
Km/habitant	0,0073	0,029

Source : Diagnostic Territorial Participatif de la commune rurale de Ghassate (2009)

Le réseau routier classé est constitué essentiellement de la RP 1511 et la RR²¹ 307.

Le périmètre éloigné de la zone d'étude est limité par deux principales routes goudronnées et classées. Il s'agit des RN 10 constituant sa limite Sud (en particulier le tronçon reliant Ouarzazate à Klaa M'Gouna) et la PR 1511 à l'Est.

²¹ Route Régionale



Photo 19 : Route d'accès au village de Tasselmante

Un réseau de pistes non classées et non goudronnées menant aux différents douars a été tracé. La majorité de ces pistes a été réalisée dans le cadre du projet de désenclavement de la population rurale.

Le tableau ci-dessous présente les accès des douars de la zone d'étude à partir du siège de la province d'Ouarzazate.

Tableau 42 : Accès des douars de la zone d'étude par rapport au siège de la province d'Ouarzazate

Douar	Route goudronnée	Piste carrossable	Chemin non carrossable
Tasselmante	13 km	-	-
Oum Romane	Inexistante	Environ 15 km	-
Essour	Inexistante	Environ 16 km	-
Agouddim Izerki	Inexistante	Existant	-
Iznaguene	Inexistante	Existant	-
Tiflite	Inexistante	1 km	-
Igherm Amellal	20 km	-	500 m
Tidgheste	18 km	-	-
Taferghouste	16 km	-	800 m

Le site du projet est traversé par la principale piste desservant les douars : Essour, Oum Romane, Agouddim Izerki et Iznaguene. De cette piste divergent d'autres pistes secondaires difficilement carrossables constituant des raccourcis desservant d'autres douars déjà desservis par la route goudronnée.



Photo 20 : Douar Oum Romane - Piste d'accès au douar (à partir de Tasselmante) entre le plateau caillouteux vers l'Est et douar Oum Romane le long de la vallée

5.8.6.5 Moyens de communication disponibles

Transport

Les moyens de transport agréés sont limités à quelques grands taxis au niveau de la commune. Le siège de cette dernière, situé à mi chemin entre la Province d'Ouarzazate et les douars, constitue une étape de transit.

Ce manque de moyens de transport, très ressenti dans la commune, est compensé par le transport informel qui peut dicter ses exigences suivant les conjonctures (jours de fête, période pluvieuse, etc). Des zones de montagnes sont complètement enclavées, excepté le jour du souk pour lequel des fourgonnettes acceptent de s'y rendre.

Les 9 douars implantés au niveau de l'ensemble de la zone d'étude sont les plus désenclavés des douars de la commune.

Télécommunication

La commune compte deux télésébouques, deux cybers, une antenne du réseau GSM au centre de la commune. L'agence postale qui existe au centre assure les principaux services postaux, essentiellement la distribution des mandats.

5.8.6.6 Assainissement liquide

Dans l'ensemble de la commune rurale de Ghassate, le système d'assainissement est autonome. En général, 70% de la population recourt aux latrines, puits perdus, le reste, opte pour le rejet dans la nature. Aucun système de collecte et/ou de traitement n'est actuellement en place.

5.8.6.7 Assainissement solide

Aucune décharge publique ni point noir de taille importante ne sont repérés in situ. Les déchets ménagers sont incinérés devant les maisons et ne constituent aucun point d'accumulation significatif.

5.8.6.8 Hygiène et Santé

La commune de Ghassate compte :

- Un centre de santé communal (CSC) au centre ;
- Un dispensaire à Imi N'Ouassif.

Pour cette infrastructure sanitaire, les ressources humaines mobilisées se limitent à un médecin au centre de santé communal, soit un médecin pour 8300 habitants (environ 400 consultations par mois). Ce centre dispose d'un stéthoscope, d'un réfrigérateur, d'un appareil pour mesure de la glycémie et d'un tensiomètre. Le centre ne dispose pas de maison d'accouchement, l'hôpital et la maternité les plus proches sont situés à 40 km (Ouarzazate). Une équipe mobile vient de Skoura pour assurer ses visites chaque trois mois aux douars de Ghassate.

Les principales maladies qui touchent la population sont, le diabète, les problèmes de goitre et les infections respiratoires en hiver.

Le dispensaire d'Imi N'Ouassif dispose d'un seul infirmier.

Une seule ambulance est disponible pour l'ensemble de la commune.

Selon la Délégation du Ministère de la Santé d'Ouarzazate, aucune maladie d'origine ou à support hydrique n'est et n'a été enregistrée au niveau de l'ensemble de la zone d'étude. Cette zone ne dispose d'aucun passé de maladie à caractère épidémiologique.

5.8.6.9 Autres équipements socio-économiques

La commune rurale de Ghassate, y compris la zone d'étude dispose des principaux équipements socio - économiques suivants :

Des sites sépulcraux représentés par des :

- Mosquées : Chaque douar possède au moins une mosquée ;
- Marabouts : Sidi Hnini au Sud de Tasselmante (au niveau du périmètre rapproché du site d'implantation du complexe solaire), Sidi Ait Tlamdayt, Sidi Ahmed El Fallah, Sidi Iregregene (au niveau du périmètre éloigné du site), Etc.
- Cimetières au niveau de chaque douar ;

Des associations et coopératives locales en grande partie féminines ;

Un Souk hebdomadaire fonctionnant chaque samedi « Sebt Ghassate », au niveau du centre de la commune ;

Une infrastructure d'enseignement constituée :

- D'un lycée collégial au centre de la commune et de six groupes scolaires offrant 76 salles. 82% de ces établissements scolaires disposent d'infrastructures sanitaires. Ils sont électrifiés à 14%.
- Internat pour élèves au centre de la commune (Dar talib et dar taliba) ;
- Une école traditionnelle.

Autre infrastructure en projet ou en cours d'exécution (Cf. § suivant).

5.8.7 Principaux projets

Les principaux projets d'investissement prévus en 2009 au niveau de la commune de Ghessat se résument dans le tableau suivant :

Tableau 43 : Projets d'investissement de la commune Ghassate programmés en 2009

Type	Objet des travaux	Lieu d'exécution
Construction	Construction d'un pont sur oued Tamezrite Iguernane	Douar Tamezrite Iguernane
Fonçage de puits	Approfondissement du puits d'AEP	Centre de Ghassate et douars Zaouiaye Bennaji, Ighrem Amelal, Tiflite et Taourirte
Construction	Construction d'ouvrages d'art sur des pistes	Douars : Tamezrite Essoufia Izerki, Zaouiate Talouine Taghia ait El Haj, Tamenagroute, Imider et Tiflite
Construction	Construction de blocs sanitaires et de cuisine à l'école traditionnelleProjet de construction du barrage	Centre de Ghassate
Construction	Construction d'un terrain de football	Centre de Ghassate
Construction	Construction d'un logement de gardien du noyau lycée collégial de Ghassate	Centre de Ghassate
Electrification	Electrification basse tension du puits	Douars Ait Ouarabe, Ait Atman Ou Youssef et Ait Ali Ou Moussa
Electrification	Electrification basse tension du noyau lycée collégial de Ghassate et Dar Talib et Dar Taliba au centre de Ghassate	Centre de Ghassate
AEP	Construction et équipement de la station de pompage du douar Ait Ali Oumoussa	Douar Ait Ali Oumoussa
AEP	Extension et Aménagement des réseaux d'AEP	Douars : Ait Ali Oumoussa, Talouine, Asseghmou, Ihsiran Assaka, Lahouante, Tamezrite et Tiguerte

D'après ce tableau, il semble que les projets d'AEP prennent du poids dans les projets d'investissement de la commune de Ghassate.

D'autres projets sont programmés et/ ou en cours au niveau de cette commune, à citer :

Le projet de construction d'un barrage sur oued Aseghmou ;

Le projet de construction de la réserve naturelle d'Iguarnane ;

Le projet du lotissement Ghassate ;

Le projet de construction d'un centre polyvalent (financé par la fondation Mohammed V pour la solidarité).

Masen a identifié plusieurs projets de développement pouvant bénéficier à la population, dont :

- 1) des projets d'infrastructures qu'elle prend en charge totalement ou partiellement, à savoir :
 - Infrastructures routières : construction de
 - une route de 14 km du village Tasselmante (budget de 35 millions de dirhams) ;
 - une extension de 4,6 km de Tasselmante de village Aguedim (budget de 12 millions de dirhams).
 - Eau potable : approvisionnement en eau potable des villages de Ghessat (budget alloué pour la construction, sous la responsabilité de ONEE, de 31,7 millions de dirhams)
- 2) des actions pour le recrutement de main d'œuvre locale :
 - Encouragement de Masen pour le recrutement de la main d'œuvre locale à travers des actions volontaires ;
 - Livret Développement Durable intégré dans les dossiers d'appel d'offres des infrastructures associées développées par Masen incitant notamment au recrutement de la main d'œuvre locale.

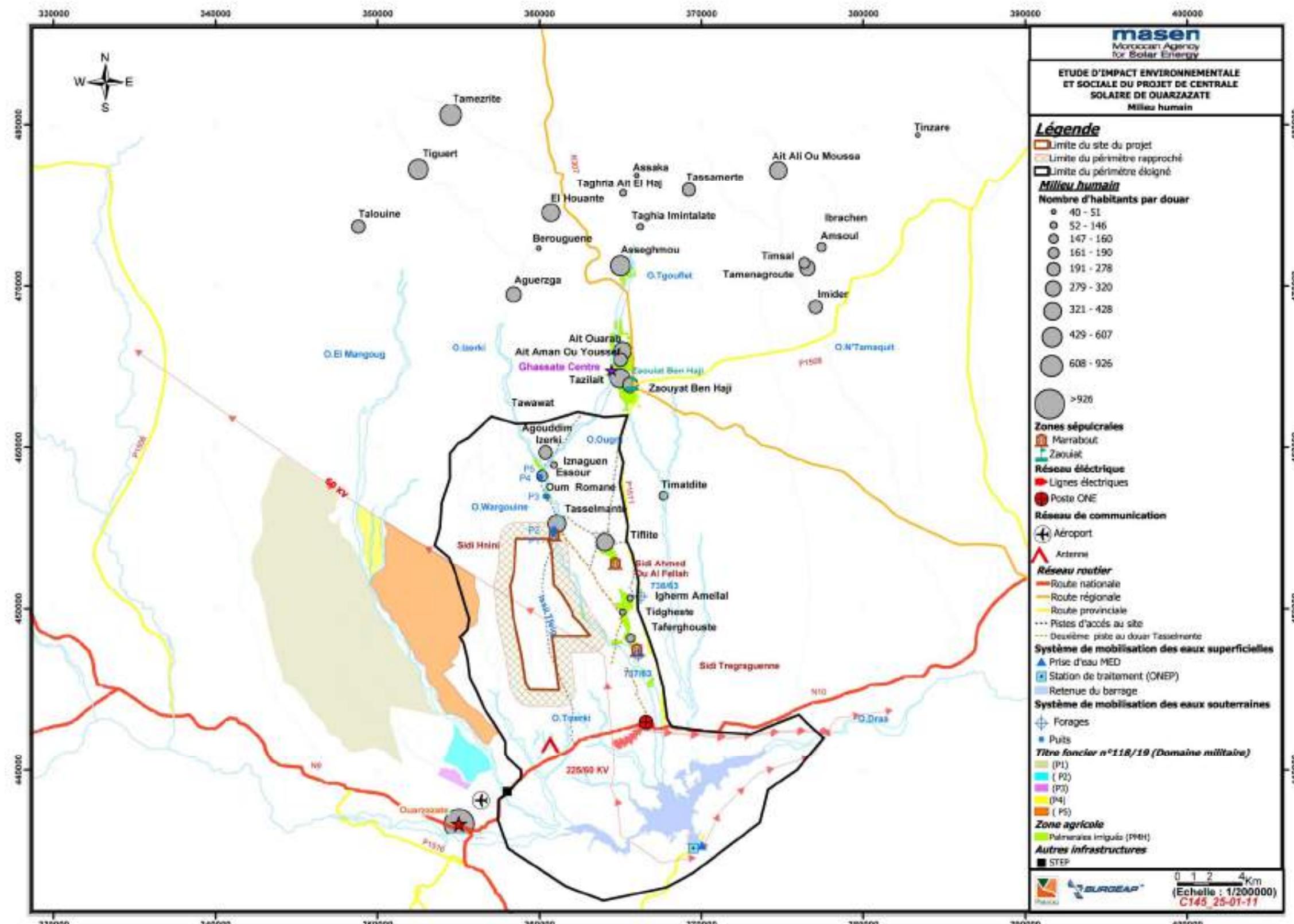
5.8.8 Actions sociales issues de l'acquisition du terrain du complexe NOOR

Instance de tutelle des collectivités ayant cédé leurs terres à Masen dans le cadre du projet du complexe solaire NOOR Ouarzazate, la Direction des Affaires Rurales (DAR, Ministère de l'Intérieur) est en charge de l'implémentation de projets de développement à partir des fonds de ladite cession.

Cette cession porte sur un montant de 30,5 millions de dirhams répartis comme tel :

- 25 millions de dirhams provenant d'une première acquisition d'un terrain d'une superficie de 2500 ha,
- 5,5 millions de dirhams provenant d'une seconde acquisition de trois parcelles supplémentaires, d'une superficie de 500 ha.

Afin de répondre au mieux aux attentes des populations locales, la DAR a organisé des sessions de recueil des besoins et de priorisation des projets de développement et a abouti à une liste de projets s'articulant autour de plusieurs volets tels que les aménagements hydro-agricoles, les aménagements d'approvisionnement en eau potable, les projets d'infrastructures de divers types, etc.



5.8.9 Le paysage

5.8.9.1 Données paysagères générales

Le site du projet du complexe solaire d'Ouarzazate fait partie des plateaux qui forment le piémont Sud du Haut Atlas central. Avec les oueds qui les traversent, ces plateaux relient la chaîne montagneuse à la dépression occupée actuellement par le barrage « Mansour Ed Dahbi ».

L'exposition de ces plateaux vers le Sud, les précipitations qui ne dépassent pas 200 mm ainsi que les crues provenant du Haut Atlas et la nature des sols très peu évolués formés par des sédiments néogènes et quaternaires sont autant de facteurs qui ont façonné le paysage de cette zone. Ainsi, on se retrouve avec des plateaux rocheux presque dépourvus de sol, des oueds secs en été et torrentiel lors des crues automnales ou hivernales. Le site se trouve dans une zone bioclimatique aride avec une formation pré-steppique et steppique. L'étage de végétation est thermo-méditerranéen dominé par l'armoise (*Artemisia herba alba*) et le jujubier (*Ziziphus lotus*).

Les photos ci-après donnent des indications sur les différents éléments du paysage prévus au sein du projet.



Photo 21 : Vue sur la partie centrale du site du projet du complexe solaire - Sol caillouteux très peu évolué



Photo 22 : Vue sur le côté Ouest du site du projet où l'aspect désertique est dominant



Photo 23 : Vue sur le coté Est du site d'étude, le végétal est assez présent



Photo 24 : Formation végétale dans une ravine dominée par *Ononis natrix*,
Astragalus sp. et *Artemisia herba-alba* avec une strate arbustive en *Zizyphus lotus*



Photo 25 : Vue sur la limite Nord du plateau depuis le douar d'Oum Rommane

5.8.9.2 Données paysagères locales

Les unités paysagères que l'on peut distinguer dans le périmètre rapproché de l'aire de l'étude sont : le plateau support du site du projet, la falaise et la vallée de l'oued Izerki.

Le plateau support du site du projet, se trouve encadré par deux vallées. La vallée de l'oued Izerki à l'Est et la vallée de l'oued Wargouine à l'Ouest. La première se caractérise par le passage d'un cours d'eau presque permanent « Oued Izerki » ; ce dernier permet le développement d'une flore assez abondante et irrigue les vergers des douars avoisinants. La seconde vallée traversée par un cours d'eau éphémère « Oued Wargouine » est caractérisée par un paysage sec et aride, une végétation halophile installée dans un périmètre très rapproché au cours d'eau (notamment le *Tamarix aphylla*). Les abords du plateau se divisent en deux types. Le premier est sous forme d'une pente assez prononcée mais franchissable, laissant s'installer un couvert végétal dispersé. Le second et sous forme de falaise abrupte infranchissable créée par les cours d'eau.



Photo 26 : Le cours d'eau de l'Oued Izerki



Photo 27 : Le *Tamarix aphylla* (plante halophile) formant la strate arborée aux abords des oueds

5.8.9.3 Lecture paysagère in-situ

Le plateau support du site, visuellement plat renferme une richesse paysagère non négligeable. Une pente douce vers le Sud presque uniforme sur tout le plateau. Ce dernier est traversé par des petites dépressions qui naissent dans la partie Nord et deviennent plus profondes en allant vers le Sud. Ces dépressions jouent un rôle primordial dans l'équilibre du plateau rocheux puisqu'elles permettent le drainage naturel des eaux

pluviales et les acheminent vers les oueds de part et d'autre. Ces dépressions sont aussi un lieu favorable au développement d'une flore et une faune assez riche.



Photo 28 : Vue sur une dépression au sein site du projet du complexe solaire mettant en évidence la prolifération des végétaux dans ces endroits sensibles. En premier plan *Peganum harmala* verte au fond de la dépression se développent l'*Ononis natrix*, *Astragalus* sp. et *Artemisia herba*

Le plateau principal, support du site du projet, par sa nature caillouteuse de son sol, est carrossable partout. Convoité par les amateurs de motocross et quads, on perçoit à sa surface une sorte de toile d'araignée gigantesque formée par les traces des pneus. Cependant, il est traversé par une piste carrossable principale qui dessert le douar Tasselmann en particulier. Sur cette piste, divergent d'autres pistes secondaires qui sont des raccourcis desservant d'autres douars déjà desservis par la RP1511 à l'Est.



Photo 29 : Trace des pneus ajoutant un trait de vie dans un paysage hostile

5.8.9.4 Habitat et patrimoine

La ressource en eau est depuis toujours le facteur qui détermine le choix des lieux d'installations des populations, ce qui est le cas autour du site du complexe solaire d'Ouarzazate. En effet, les douars des périmètres rapproché et éloigné de la zone d'étude, sont greffés autours du cours d'eau provenant du Haut Atlas (Oued Izerki) et ses confluents.

Le côté Est et Nord-est du site est plus verdoyant grâce à la présence de l'eau. Les populations avoisinantes ont façonné à travers des siècles les fonds et berges des oueds pour y installer leurs cultures. Les

constructions sont souvent sur les espaces rocheux afin de libérer au maximum la terre fertile à l'agriculture pour subvenir aux besoins alimentaires des habitants et leurs bétails.

En plus de l'eau superficielle qui disparaît en été, les habitants des douars captent les eaux souterraines par puits ou les acheminent par les Khettaras depuis la montagne. Récemment, ces khettaras ont fait l'objet d'une restauration pour alimenter les douars. Ensuite, l'eau est stockée dans des châteaux pour qu'elle soit redistribuée avec une pression permettant de couvrir les besoins de tous les habitants.



Photo 30 : Un puits traditionnel fonctionnel dans le douar de Tiflite



Photo 31 : La palmeraie de Tasselmante ; on distingue bien l'amandier associé au palmier dattier ainsi que les cultures céréalières (ou fourragères)

Dans les douars de la zone d'étude, les habitations se rassemblent autour d'une kasbah, sur les espaces infertiles, et évitant la trajectoire des crues. Les espaces fertiles sont exploités au maximum, de l'arboriculture (des vergers d'Amandier, Olivier, Grenadier,...) ainsi que les cultures céréalières ou fourragères entre les arbres.

Les constructions sont réalisées par des matériaux puisés dans la nature, la terre en particulier. Malgré la présence de certaines nouvelles constructions en maçonnerie moderne, la construction en pisé reste la plus utilisée, grâce à ces atouts fonctionnels, économiques et culturels.



Photo 32 : Douar Tasselmante - Contraste entre le nouveau type d'habitat isolé et l'ancien rassemblement d'habitats abandonnés



Photo 33 : L'ancien rassemblement d'habitats abandonnés au douar de Tiflite



Photo 34 : Nouveau rassemblement du douar de Tiflite autour d'un Kasbah - La mosquée et le château d'eau en construction moderne sont bien évidents



Photo 36 : Mur construit par la technique du pisé, avec la terre et les galets, avec un couronnement en branches de Jujubier fixées par la terre pour protéger le mur de l'effet érosif des pluies et pour qu'il soit infranchissable



Photo 35 : Stock de briques fabriquées par la terre et la paille

5.9 Synthèse de l'état initial

Les caractéristiques du secteur d'étude et les compatibilités ou sensibilités vis-à-vis d'un projet de centrale solaire sont listées dans le tableau suivant.

Enjeu très fort	Enjeu modéré
Enjeu fort	Enjeu faible

5.9.1 Milieu physique

Tableau 44 : Synthèse générale de l'état initial – milieu physique

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Topographie	<p>Il s'agit d'une zone de plateaux plats morcelés par l'érosion, avec des altitudes fluctuant dans une fourchette de valeurs allant de 1100m à 1450m. Leur surélévation au-dessus des vallées des oueds qui les entaillent est de l'ordre de dizaine de mètres.</p> <p>Ces plateaux sont entaillés par des lits de cours d'eau dessinant des vallées verdoyantes localement. Les bordures de ces plateaux sont fragiles avec des éboulements fréquents.</p>	<p>Le périmètre rapproché au site du projet est constitué par une zone de pente ravinée par l'érosion.</p> <p>Au Nord Est et au Sud Est du site du projet, des éboulis argileux sont basculés sur des falaises d'une dizaine de mètres.</p>	Faible	Faible	<p>L'absence de relief est en faveur de faible possibilité de vision lointaine vers le site.</p> <p>Les enjeux liés à la visibilité du site seront dépendant de la technologie choisie (par exemple les tours pour le CSP qui peuvent atteindre 150m).</p>
Climatologie	<ul style="list-style-type: none"> - Le climat de la zone est aride - La moyenne interannuelle des températures est de l'ordre de 20°C et le coefficient de variation des températures moyennes mensuelles, est de 7%. - Deux périodes humides s'étalent respectivement de mi - septembre à la fin du mois de décembre et de janvier jusqu'à la fin de mars. Ces deux périodes s'alternent avec un épisode climatique sec s'étalant du mois d'avril jusqu'à la mi-septembre. - La durée d'insolation moyenne interannuelle est de 288 heures. - Les vents dominants soufflent de l'Ouest à Nord Ouest avec des vitesses de 2 à 4 m/s. 		Faible		<p>Insolation exceptionnelle (une des plus fortes du monde), très favorable pour un tel projet.</p>
Géologie	<p>Les plateaux morcelés correspondent à des terrains crétacés et éocènes qui s'ennuent sous un complexe détritique tertiaire et quaternaire.</p> <p>Le long des vallées des cours d'eau les formations géologiques dominantes à l'affleurement correspondent aux alluvions récentes, surmontées de limons.</p>	<p>Le plateau support du site correspond à des terrains crétacés et éocènes qui s'ennuent sous un complexe détritique tertiaire et quaternaire.</p> <p>Le long de la bordure Est du site, la coupe géologique affleurante sur environ 10m de hauteur montre du haut vers le bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limons sablo - argileux ; - Conglomérats à ciments argileux brun - rouge avec des passées de grès - Argiles calcaires brun rouge pâteux. 	Faible	Faible	<p>Nature géologique compatible, sous réserve de la prise en compte des résultats de l'étude géotechnique</p>
Eaux souterraines	<p>Au dessous des vallées, gitent des nappes alluviales à eau saumâtre et de faible productivité.</p>	<p>Le plateau support du site est stérile hydrogéologiquement. Au dessous de la vallée de l'oued Izerki, au niveau du douar Tasselmant, circule une nappe alluviale à eau saumâtre et de faible productivité</p>	Aucun	Faible	<p>Les conditions hydrogéologiques locales décrites ne présentent aucune sensibilité notée vis-à-vis du projet quelque soit la variante retenue</p>

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Eaux superficielles	Le périmètre éloigné est drainé par les confluents de l'oued Izerki à l'Est dont l'assif N'Ougni, l'assif Tizerkit au Sud, l'assif Issil Tfeig au Sud Est et l'oued Wargouine à l'Ouest. Ces cours d'eau sont à régime très irrégulier.	Le périmètre rapproché est drainé essentiellement à l'Est par l'oued Izerki. Ces cours d'eau sont à régime très irrégulier. Le site du projet est drainé par un réseau de chaabas et cours d'eau à sec, dont Issil Tfeig. Ce dernier coule vers le Sud Est. Présence du barrage Mansour Eddahbi où les apports moyens sont de 404,8 Mm ³ /an.	Faible	Moyen	Régime hydrologique irrégulier. Réseau hydrographique drainant les périmètres rapproché et éloigné ne représentant pas de sensibilité importante vis-à-vis du projet. Une partie du réseau de chaabas pourra être conservé afin de faciliter les écoulements des eaux. La disponibilité en eau permet d'envisager un tel projet même en refroidissement humide plus consommateur d'eau
Air	Le périmètre éloigné pourrait être exposé à une pollution routière liée au trafic de la RN10 et la RP1511 Le long du tronçon de la RN 10 reliant Ouarzazate à Klaat M'Gouna, le trafic routier enregistré est de 120 495 véhicule/km/jour (état de 2002), le trafic moyen journalier annuel correspondant est de 1385 véhicules/jour.	Le périmètre rapproché au site du projet correspond à un milieu rural isolé, loin de toute activité industrielle polluante, la qualité de l'air peut être considérée localement bonne Un seul douar, ne disposant d'aucune infrastructure génératrice de pollution aérienne, y est implanté.	Faible	Faible	Qualité de l'air compatible avec le projet quelque soit la variante retenue
Risques naturels	Risque d'éboulement au niveau des bordures des plateaux morcelés			Modéré	
	- Risque d'inondation - Risque d'invasion acridienne - Risque de vibrations liées aux activités sismiques au voisinage			Faible	
	Le site se trouve au niveau d'une zone à fort risque d'érosion.			Fort	Des mesures devront être mises en place afin de prendre en compte le fort risque érosion au droit du site.

5.9.2 Milieu naturel

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques principales du milieu naturel du site d'implantation, et leurs compatibilités avec le projet.

Enjeu très fort	Enjeu modéré
Enjeu fort	Enjeu faible

Tableau 45 : Synthèse générale de l'état initial – milieu naturel

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée		Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
				Aire éloignée	Aire rapprochée	
Espaces protégés	La zone d'étude du projet du complexe solaire d'Ouarzazate n'est incluse dans aucune zone naturelle protégée ; toutefois, dans son périmètre éloigné se trouve :			Modéré	Aucun	Aucune sensibilité de ces aires vis-à-vis du projet n'est à enregistrer sauf le cas du lac du barrage Mansour Ed Dahbi, sis en aval du site du projet. Ce dernier est sensible à une éventuelle pollution provenant du site.
Habitat naturel et flore		Milieu	Unité de milieu	Flore		
	Reg	Reg de terrasse alluviale	28 espèces: Forte diversité	/	Modéré	Aucune des espèces floristiques trouvées au niveau du site du projet et son périmètre rapproché n'est considérée comme rare ou menacée
		Reg de pente raviné	9 espèces: Diversité faible	/	Faible	
	Pente	Milieu de pente	17 espèces: Assez forte diversité	/	Modéré	
		Ravinements argile gypse	7 espèces: Faible diversité	/	Faible	Des valeurs patrimoniales de point de vue faune et flore ont été identifiées,
	Oued	Lit d'oued Izerki	13 espèces: Faible diversité	/		Le site du projet du complexe solaire est reconnu comme étant de faible valeur patrimoniale.
		Oueds secs	41 espèces: Forte diversité	/	Fort	
	Artificiel	Douar Tasselmannate	Pas de flore sauvage	/	Aucun	Les aires à forte valeur patrimoniale se situent en bordures Est et Ouest du site du projet.
		Oasis cultures	Nombre assez réduit d'espèces, et faible intérêt	/	Faible	
Faune		Milieu	Unité de milieu	Faune		Des mesures pourront être mises en place pour les protéger.
		Reg	Reg de terrasse alluviale	Faible diversité, mais quelques espèces d'intérêt ; site de nourrissage	Modéré	
		Pente	Reg de pente raviné	Faible diversité	Faible	
			Milieu de pente	Diversité moyenne, avec espèces d'intérêt (en particulier traquet deuil) ; sites à chauves-souris et refuge (Issil Tfeig)	Fort	
		Oued	Ravinements argile gypse	Faible diversité	Faible	
			Lit d'oued Izerki	Faible diversité	Faible	
		Artificiel	Oueds secs	Assez forte diversité, site de nourrissage fondamental	Modéré	
			Douar Tasselmannate	Très peu d'espèces et espèces banales	Faible	

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Paysage	<p>Le site est caractérisé par l'absence d'obstacles physique (espace dégagé), la planéité de sa surface (pente très légère de 1.1%) ainsi que sa proximité de la route (RN10).</p> <p>Après exploration et prospection de l'environnement avoisinant le site du projet. Il s'avère que la situation du site choisi et sa géomorphologie se prêt parfaitement à la réalisation de ce projet. La nature des installations ne présente pas d'impact visuel majeur, vu leur très basse hauteur et vu la situation du plateau (son altitude et son positionnement loin des douars).</p> <p>Notant que tout les douars avoisinants le site du projet sont installés dans la vallée (pour s'approcher aux sources d'eaux) ce qui réduit le champ visuel du plateau à presque 0% (on aperçoit que la ligne de crête du haut du talus).</p> <p>Le plateau support du site, visuellement plat renferme une richesse paysagère non négligeable. Une pente douce vers le Sud presque uniforme sur tout le plateau.</p>		Faible	Modéré	<p>Le site accuse peu d'enjeux en termes de co-visibilité lointaine</p> <p>Quelques précautions sont à prendre afin de gérer les enjeux locaux quelque soit la variante retenue</p>

5.9.3 Environnement socio-économique

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques principales de l'environnement socio-économique du site d'implantation du projet, et leurs compatibilités avec le projet.

Enjeu très fort	Enjeu modéré
Enjeu fort	Enjeu faible

Tableau 46 : Synthèse générale de l'état initial – environnement socio-économique

Thème	Caractéristiques aire d'étude éloignée	Caractéristiques aire d'étude rapprochée	Niveau d'enjeu		Compatibilité avec le projet
			Aire éloignée	Aire rapprochée	
Population	La commune de Ghassate comptait en 2009 8300 Habitants avec une densité de l'ordre de 8,8 Habitants/km ² Le périmètre éloigné compte environ 8 douars repartis à l'Est et au Nord Est du site du projet	Seuls quelques habitats isolés du douar Tasselmente sont implantés au niveau du périmètre rapproché mais le site n'abrite aucune construction à détruire.	Faible	Faible	Le projet est situé au sein d'une zone à faible densité de population. Aucune habitation n'est présente directement sur le site du projet. Le projet produira 500 MW (1150GW/an) Tous les ayant droits des Ait Ougrour Toundout ont été indemnisés selon les procédures en vigueur.
Activité économique	La population entièrement rurale, s'active essentiellement dans les domaines suivants : Elevage, agriculture, artisanat et commerce		Faible	Faible	A l'état actuel, il n'existe pas de centrale solaire dans la région, ni d'ailleurs au Maroc, cette centrale s'ajoutera aux activités économiques locales et pourra compléter la taxe professionnelle locale. Il est estimé qu'entre 2000 – 2500 emplois pourraient être créés en phase de construction et entre 400 et 500 emplois en phase d'exploitation.
Patrimoine culturel et touristique	Aucun site d'intérêt historique ou culturel n'est recensé. Toutefois, des sites sépulcraux (marabouts, zaouias, etc.) sont à noter au niveau des deux périmètres rapproché et éloigné. Le tourisme n'est pas particulièrement développé au niveau de la zone du projet.		Faible	Faible	Le site du complexe solaire d'Ouarzazate n'est pas à proximité d'aucun site d'intérêt patrimonial Aucune sensibilité vis à vis des sites sépulcraux n'est identifiée vis-à-vis du projet
Servitudes et urbanisme	la zone d'étude, y compris le site du projet, n'est actuellement couverte par aucun document urbanistique. Cette zone se trouve à proximité des aires couvertes par les documents d'urbanismes suivants : - Le SDAU du Grand Ouarzazate qui est homologué en 2001, le PDAR du centre Ghassate en cours d'étude et le PDAR du centre d'Idalsane prorogé en 2009. Le douar Tasselmente inclus dans le périmètre rapproché ainsi que les douars du périmètre éloigné soient : Oum Romane, Essour, Agouddim Izerki, Iznaguene, Tiflite, Igherm Amellal, Tidgheste et Taferghouste, appartiennent au groupement ethnique des Ait Ougrour Par contre, il ne faut pas négliger la piste d'accès au douar Tasselmente, qui traverse le site du Sud au Nord. Cette piste d'accès fait actuellement 14km, jusqu'au douar de Tasselmente. Au démarrage du projet, cette piste devra être déviée.		Aucun		Le site du projet est hors délimitation de tous les documents urbanistiques définis dans la zone Tous les ayant droits des Ait Ougrour Toundout ont été indemnisés.
Bruit et vibrations Ambiance sonore	Les extrémités méridionale et orientale du périmètre éloigné, bordées respectivement par la RN10 et la RP 1511, peuvent être impactées par le bruit du trafic routier. Ponctuellement, le site peut être impacté par les activités du champ de tir militaire (à 2 km du site du projet) et par l'aéroport international d'Ouarzazate (à 7 km).	Aucune source de bruits remarquables, ni un niveau sonore inhabituel ne sont détectés.	Faible	Faible	Le site du projet est inhabité, et loin de toute habitation Le douar le plus proche, soit Tasselmente, sera a priori protégé de toute nuisance sonore émanant du site.

La zone d'étude paraît donc favorable à l'implantation d'un parc solaire sous réserve de la prise en compte des différentes contraintes existantes et d'une étude de variantes d'implantation permettant de proposer la meilleure solution possible.

6 Les impacts potentiels de l'installation sur l'environnement et les mesures compensatoires associées

6.1 Méthodologie

Ce chapitre présente les impacts potentiels du projet sur l'environnement, tout d'abord les impacts généraux d'un parc solaire, puis les variations selon les technologies. L'utilisation d'un code couleur permet de comparer aisément les impacts des différentes technologies.

Dans le cas où des impacts sont identifiés, des mesures visant à supprimer ou compenser ces impacts sont proposées.

L'évaluation des impacts est le résultat du croisement entre l'état initial réalisé, le projet technique et le retour d'expérience.

L'appel à projets étant ouvert sur la technologie à mettre en place, parmi les 4 variantes présentées en partie 1.4 soient :

- le cylindro-parabolique,
- la tour solaire,
- le photovoltaïque sans tracker,
- le photovoltaïque avec tracker (intégrant le photovoltaïque à concentration),

Le descriptif détaillé du projet ne sera disponible qu'à la suite de la sélection de la ou des entreprises qui seront en charge du développement du projet.

L'évaluation des impacts du projet réalisée dans le cadre de la présente étude est basée sur les données dores-ét-déjà disponibles, préparées par le bureau technique de Masen et présentées ci-avant en partie 1.3.

Dans une démarche d'exhaustivité et afin de prendre en compte les impacts maximaux du projet, la méthodologie suivante a été adoptée pour l'évaluation des impacts : les impacts sont évalués pour chaque variante pour une centrale solaire de 500 MW composée uniquement d'une technologie. L'impact retenu est le l'impact le plus fort des 4 variantes. Ceci est réalisé pour chaque domaine environnemental et sociétal étudié. Les impacts seront donc surévalués.

Ainsi, il est certain que l'impact réel du complexe solaire, qui sera en fait un mélange de plusieurs technologies, sera bien moindre que ce que nous présentons dans la présente étude.

Cette méthodologie a été retenue et validée en concertation avec les bailleurs de fonds et avec le Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement lors de la réunion de cadrage qui s'est tenue le 10 décembre 2010.

Le code couleur suivant sera utilisé afin d'évaluer l'importance des impacts :

Impact très fort	Impact modéré	Impact positif faible
Impact fort	Impact faible	Impact positif fort

L'ensemble du projet présenté précédemment (centrale solaire mais aussi équipements et utilités) est ici évalué. Notons cependant que l'impact des projets annexes à la mise en place du complexe, tels que la création des lignes électriques et des postes de raccordement ONEE, la création d'une canalisation d'eau depuis le barrage afin d'alimenter la centrale, ainsi que la création d'une nouvelle piste permettant d'accéder au douar Tasselmann, sont traités dans des études spécifiques. L'étude d'impact environnemental et social spécifique de chaque composante permettra de prendre en compte les spécificités de chacune des

deux centrales CSP à capteurs cylindro-paraboliques et à tour solaire. Ces études "spécifiques" seront également conformes aux exigences des institutions financières internationales et de la réglementation marocaine.

Le complexe est ainsi mis en œuvre par tranche et par différents développeurs. Chacun des développeurs sélectionnés réalisera une étude d'impact sur l'environnement détaillée de sa composante.

6.2 Milieu physique

6.2.1 Géologie et sols

6.2.1.1 Impacts

Un projet de parc solaire peut avoir des incidences sur les sols, notamment durant la phase de travaux.

Les impacts potentiels sur le sol sont les suivants :

- imperméabilisation du sol,
- tassement du sol,
- érosion du sol,
- pollution chimique.

Lors de la phase chantier, les sols subiront des travaux superficiels :

- pour la création des voiries internes,
- pour l'ancrage des héliostats ou des panneaux solaires,
- pour l'installation des locaux techniques et des bureaux,
- pour la mise en place des câbles électriques (tranchées),
- pour l'installation des cuves de stockage thermique (pour les projets CSP),
- pour l'installation des tours et des bâtiments abritant la centrale de production d'électricité, pour les projets CSP.

L'imperméabilisation du sol

Une piste permettant d'accéder au site existe déjà (piste desservant le douar Tasselmann et partant de la RN10 en direction d'Errachidia), et celle-ci traverse tout le site. Cette piste sera déplacée dans le cadre du projet afin de maintenir l'accès au douar.

L'accès au site sera aménagé et des voiries internes et un parking seront créés. Cependant, la création d'un parc solaire ne nécessite pas d'imperméabilisation des voiries d'accès ni des voiries internes, hormis en cas d'émissions de poussières trop importante.

Selon la technologie choisie, les besoins en imperméabilisation du sol diffèrent grandement.

Ces différences sont liées au mode d'ancrage des panneaux / héliostats, à la présence ou non d'une unité de conversion de la chaleur, et au besoin plus ou moins élevé d'employés à temps plein lors de l'exploitation (comme nous le verrons en partie 6.5, les technologies PV requièrent beaucoup moins de personnel que les technologies CSP).

Les besoins en béton pour l'ancrage des structures du champ solaire dépendent à la fois du type de sol au droit du site (par exemple, dans un environnement sableux, les besoins seront très importants pour l'ancrage des trackers), mais **aussi de la contrainte mécanique liée au vent** (pour les technologies sensibles au vent, en particulier les capteurs cylindro-paraboliques, le coulage de béton, au-

dessus du sol, permet d'ajouter du poids à la structure)²². Ainsi, les besoins à la fois horizontaux (surface) et verticaux (profondeur dans le sol ou hauteur au-dessus du sol) varient beaucoup selon la technologie choisie.

Au niveau du site, la géologie ainsi que les caractéristiques géotechniques locales semblent propices à la mise en place des structures du champ solaire. Les résultats de l'étude géotechnique effectuée pour le compte de l'ONERI, dans le cadre de la présente étude, révèlent que compte tenu de la stratigraphie des sols en place, en faveur d'un massif de conglomérats et d'alluvions grossières et présentant de bonnes caractéristiques géotechniques, les dispositions pratiques suivantes ont été proposées :

- Fondation des ouvrages projetés dans la formation alluvionnaire ou conglomératique ;
- Profondeur de fondation minimum de 5 à 6 m sous le terrain naturel ;
- Ancre minimum de 0,50 m dans la couche alluvionnaire, ou dans la couche conglomératique, quand elle est rencontrée²³ ;
- Adoption d'un taux de travail sécuritaire de 3,5 kg/cm² ;
- Liaisonnement des semelles isolées par des longrines, dans les deux directions.

D'autre part, les terrains au niveau du site sont plats et caillouteux, ce qui diminuera fortement le besoin de terrassement pour la mise en place du projet.

A priori, il n'est pas forcément nécessaire d'installer une dalle béton sous les installations de refroidissement sec ou humide des CSP.

Le tableau suivant détaille l'évaluation des impacts liés à l'imperméabilisation du sol selon les technologies.

Ces chiffres sont des estimations, et sont bien entendu dépendants de la technique employée et de la puissance unitaire des installations.

Tableau 47 : Impacts liés à l'imperméabilisation du sol

Technologie	Besoins en imperméabilisation	Impact
Photovoltaïque sans tracker (sans stockage batterie)	Dalle des locaux techniques (transformateurs, onduleurs) (6 000 m ² environ) Ancrages des panneaux (1000 m ² pour des ancrages par pieux et 5 000 à 6 000 m ² pour des ancrages nécessitant des plots béton) Bâtiment administratif et parking (200 à 300 m ² pour 25 personnes environ) Soit un total maximum de 12 300 m².	Faible
Photovoltaïque avec tracker (sans stockage batterie)	Dalle des locaux techniques (transformateurs, onduleurs) (6 000 m ² environ), Bâtiment administratif et parking (200 à 300 m ² pour 25 personnes environ) Ancre structure des trackers (400 000 m ² environ) Soit au total d'environ de 406 000 m²	Fort
Capteurs cylindro-paraboliques	Bâtiment turbine (12 000 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes)	Fort

²² D'après FirstSolar, les contraintes au vent sont 10 fois supérieures pour les CSP que pour les PV, ce qui implique des fondations beaucoup plus importantes.

²³ Pour certains ouvrages, sollicités horizontalement (vents-séisme) l'ancre peut être plus importante et déterminé par un calcul de stabilité aux sollicitations horizontales

Technologie	Besoins en imperméabilisation	Impact
	personnes) Ancre structure des capteurs (400 000 m ² environ) Soit au total maximum de 434 000 m²	Orange
Tour solaire	Bâtiment turbine (12 000 m ²), Dalle des tours (4 tours de 50 à 100 m ² soit environ 400 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes) Ancrages des panneaux (1 000 m ² pour des ancrages par pieux) Soit au total d'environ 35 000 m²	Modéré

L'imperméabilisation des sols implique des impacts indirects, liés à la production de béton : consommation de ressources naturelles épuisables (granulats), consommation d'eau, rejets atmosphériques des fours pour produire le ciment, consommation éventuelle d'adjuvants polluants, etc.

Le tassement du sol

La circulation des véhicules de chantier et la mise en place des différents équipements du parc solaire engendreront un **tassement du sol**. La géologie du site étant de type argileux, des fluctuations peuvent intervenir en fonction des pluies : c'est le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Rappelons à ce propos qu'à la suite d'été de sécheresse, de rapides et violentes averses torrentielles tombent à l'automne dans cette région.

Ainsi, les travaux liés au projet pourront entraîner des fluctuations du sol avec des tassements et des gonflements selon les secteurs. Cependant, notons qu'au vu de la topographie du site (pente très douce d'environ 1%), aucun nivellement ou remblaiement d'importance ne sera nécessaire, si les ravines sont évitées pour l'occupation du projet.

La circulation sur le site sera très dépendante de la technologie employée. En effet, le CSP demande beaucoup plus de déplacements sur site que le photovoltaïque, à la fois pendant les travaux et pendant l'exploitation.

L'érosion

Au vu de l'occupation actuelle du sol (sols nus caillouteux), aucun défrichement important ne sera nécessaire. Seul un débroussaillage rudimentaire pourra s'avérer nécessaire. Le sol étant déjà à nu, le projet n'aura qu'un impact très faible sur les phénomènes d'**érosion**, déjà importants dans le secteur.

Cependant, la présence des panneaux ou miroirs engendrera une modification des écoulements des eaux pluviales. Cette problématique est traitée en partie « Eaux superficielles ».

La pollution

Une **pollution** accidentelle des sols pendant les travaux peut survenir. Elle peut consister en :

- un déversement de produits dangereux stockés sur site,
- une fuite de liquide hydraulique ou d'hydrocarbure sur des engins de chantier,
- déversements causés par des accidents de circulation.
- Une fuite accidentelle du fluide camloporteur à la mise en charge des circuits avant exploitation.

Lors de la phase d'exploitation, les sols, superficiels ou profonds, seront peu impactés par l'activité du site. En effet, les travaux de terrassement (compactage ou apport de terre) seront minimes durant cette phase. Seule la circulation de véhicules des employés du site pourra impacter le site. L'impact diffère donc en fonction du nombre d'employés sur site.

De plus, comme vu précédemment, il n'y a pas de risque d'augmentation de l'érosion éolienne sur le site du projet, le sol étant déjà à nu, et à fortiori si la végétation spontanée reprend ses droits.

Concernant la pollution, seules les CSP représentent un risque de pollution accidentelle par fuite au niveau des zones de stockage et d'utilisation d'huile synthétique et/ou de sels fondus, et de fioul.

L'huile synthétique utilisée pour la technologie des capteurs cylindro-paraboliques se décomposant avec la température, elle doit être changée régulièrement. Ainsi, 2 à 3% de l'ensemble du volume doit être remplacé chaque année, soit 350 à 500 m³ par an pour la centrale d'Ouarzazate, environ 16 800 m³ d'huile synthétique seront nécessaires au total pour le fonctionnement du complexe).

Ceci ajoute des risques importants de pollution liés au stockage et au transport de l'huile neuve et usée, aux risques inévitables de fuites dans les kilomètres de canalisations, en particulier au niveau des vannes et des joints. Le taux de fuite sur la centrale de Kramer Junction aux Etats-Unis (puissance de 30 MW) serait de 0,5%/an, soit **840 m³ d'huiles chaque année pour une centrale de la taille du projet d'Ouarzazate**.

Concernant les **sels fondus** utilisés pour le stockage thermique dans le cas des tours solaires et du cylindro-parabolique, les risques de fuite sont beaucoup plus faibles puisque l'utilisation est localisée et non dispersée sur des kilomètres de canalisation comme pour l'huile synthétique. De plus, les sels sont solides à température ambiante, et ils seront stockés dans des cuves étanches, sur sol imperméabilisé ; le risque de percolation dans les sols reste donc limité. De plus les sels restent à niveau constants et ne se dégradent pas, il n'y a donc pas besoin d'appoint.

Enfin, dans le cas d'une technologie CSP, une alimentation en combustible fossile (**fioul ou gaz**) sera nécessaire au fonctionnement de la centrale, comme source d'appoint. Une alimentation et un stockage devront être prévus. Le risque de fuite, lié à la manipulation de ce combustible, est présent. Les volumes seront limités au maximum (besoin de 16 T/jour au maximum en cas de gas-oil pour 500 MW) et tout stockage et manipulation sera faite sur sol imperméabilisé, muni de rétentions de volume adéquat. Ainsi le risque de pollution des sols est faible.

Tableau 48 : Impacts liés à une pollution accidentelle

Technologie	Produits polluants requis	Impact
Photovoltaïque sans tracker (sans stockage batterie)	Aucun	Aucun
Photovoltaïque avec tracker (sans stockage batterie)	Aucun	Aucun
Capteurs cylindro-paraboliques	Huile synthétique (fluide caloporteur) Sels fondus (stockage thermique) – risque faible Combustible fossile (Fuel)	Très fort
Tour solaire	Sels fondus (stockage thermique) – risque faible Combustible fossile (Fuel)	Faible

Concernant la technologie CSP, le fonctionnement du complexe de production engendre l'utilisation de produits potentiellement polluants pour la maintenance ou la transformation (huile, lubrifiant, chlore...). Cependant, l'ensemble des activités se déroulera à l'intérieur d'un bâtiment, le risque de pollution accidentel sera ainsi très faible.

Les transformateurs à huile peuvent également être à l'origine de pollutions.

L'installation du complexe solaire n'aura pas d'impact sur l'érosion. Des tassements sont par contre à prévoir et des pollutions accidentelles peuvent survenir. Concernant l'imperméabilisation du sol, l'impact varie grandement selon la technologie choisie, en particulier selon le type d'ancrage (massif béton ou pieux).

Lors de la phase d'exploitation, l'impact d'une centrale solaire sur le sol et le sous-sol est minime. Seul dans le cas de l'utilisation d'huile synthétique comme fluide caloporteur un risque de pollution des sols existe.

6.2.1.2 Mesures compensatoires

Phase chantier

Une étude géotechnique est actuellement en cours de validation par Masen. Ses résultats permettront de prévoir la disposition et le système d'ancrage au sol, ainsi que l'emplacement des bureaux administratifs et des locaux techniques, aux contraintes du site et d'adapter au besoin la section ou la longueur des ancrages. Les résultats de cette étude pourront être présentés dans une version ultérieure de ce document.

Une zone tampon devra être préservée au niveau des limites du site, où des éboulements ont été constatés.

Une étude hydrologique permet également d'identifier les solutions de gestion des eaux pluviales.

En début de chantier, un pré-aménagement du terrain sera réalisé afin de matérialiser les voies principales de circulation.

Par ailleurs, des précautions seront imposées aux entreprises chargées d'effectuer les travaux :

- assurer un bon entretien des véhicules pour limiter tout accident. Les opérations de maintenance et de nettoyage pourront être effectuées sur le site sur une zone pré-identifiée et aménagée (imperméabilisation, reccueil des effluents) ;
- les stockages de produits potentiellement polluants (carburants et huile moteur) seront limités au maximum sur le site. Les produits seront stockés dans des fûts à double enveloppe. Le cas échéant, des rétentions d'un volume suffisant seront utilisées. Le rejet au milieu naturel de ces substances sera interdit. Elles devront être collectées et évacuées par des filières spécialisées de traitement des déchets dangereux ;
- définir l'emprise du chantier par un bornage afin de réduire toute incidence sur son environnement ;
- les véhicules lourds et légers devront justifier d'un contrôle technique récent ;
- l'accès au chantier et au site en règle générale sera interdit au public ;
- les substances non naturelles ne seront pas rejetées sans autorisation et seront retraitées par des filières appropriées conformément à la réglementation ;
- le cahier des charges relatif aux normes de chantier devra être respecté.

Enfin, l'entreprise mettra en place et justifiera les moyens nécessaires pour limiter les salissures de boues à l'extérieur du chantier (nettoyage éventuels des roues à l'eau avant la sortie du site).

La production de déchets sera limitée autant que possible à la source, notamment par l'utilisation d'éléments recyclables. Chaque entreprise a la responsabilité du ramassage, du tri et de l'acheminement vers les filières de valorisation et/ou de traitement des déchets qu'elle génère, y compris les déchets d'emballage.

Phase d'exploitation

Les impacts varient fortement d'une technologie à l'autre. Selon le choix technique, des mesures particulières seront à prendre en compte : gestion des huiles usagées et du risque de pollution des sols par de l'huile synthétique (capteurs cylindro-paraboliques), risques liés au fonctionnement des turbines et du stockage thermique et à la présence d'une source d'alimentation en combustible fossile (pour le CSP).

D'une manière générale, le photovoltaïque engendre beaucoup moins d'impacts sur le sol que le CSP. Dans le cas du CSP, les mesures suivantes seront prises :

- cuvettes de sels fondus parfaitement étanches,
- zones de stockage et de manipulation des produits (produits d'entretien et de maintenance, fioul, sels fondus) sur zone imperméabilisée et équipée de rétentions de volumes adéquats,
- en ce qui concerne les huiles thermiques (cas du cylindro-parabolique) :

- le choix s'est porté de préférence vers un produit présentant les meilleures caractéristiques de biodégradabilité sans porter atteinte aux performances techniques,
 - le circuit sera étanche et les vannes entretenues régulièrement,
 - des bacs de rétention seront mis en place au niveau des installations de pompage
- une procédure spécifique de réaction en cas de déversement de produit polluant sera mise en place.

Une formation sera dispensée à tous les employés dès leur arrivée et des exercices pratiques seront réalisés.

Du matériel absorbant devra être mis à disposition à intervalles à proximité des transformateurs et des stockages éventuels d'huile ou autres produits dangereux. En cas de fuite ou de déversement, les produits souillés seront collectés et évacués par des filières spécialisées dans les déchets dangereux.

Aucun transformateur au pyralène ne sera mis en place sur le site. De préférence, des transformateurs secs seront utilisés. Si cela n'est pas possible, les transformateurs à huile seront disposés sur des rétentions.

Afin de limiter les effets de l'érosion sur le site, le projet prévoira de laisser la végétation reprendre ses droits. En effet, le champ solaire ne constitue pas un obstacle à la croissance de la végétation (cf. partie 5.7).

6.2.2 Eaux souterraines

6.2.2.1 Impacts

Les besoins en eau du complexe solaire seront uniquement fournis par les eaux superficielles (aucun forage prévu), le seul impact que pourrait avoir le parc sur les eaux souterraines concerne le risque de pollution accidentelle, traité ci-dessus pour les sols.

Or, la nappe au droit du site est peu vulnérable :

- au niveau de la zone d'étude, il n'existe pas de nappe d'eau souterraine générale d'intérêt patrimonial,
- dans les puits situés aux alentours du site d'étude, le niveau de la nappe est situé à plus de 10 m de profondeur,
- au droit du site, des forages pétroliers effectués par le service de l'eau d'Ouarzazate n'ont pas trouvé d'eau,
- les puits s'alimentent majoritairement en eaux superficielles, à cause de la salinité des eaux souterraines, la faible épaisseur et la forte variabilité saisonnière des nappes gîtant dans des couches alluviales minces et très proches de la surface.

Ainsi, l'impact du projet sur les eaux souterraines est minime.

6.2.2.2 Mesures compensatoires

Les mesures compensatoires prévues pour la protection des sols permettront également d'éviter une pollution accidentelle des eaux souterraines.

6.2.3 Eaux superficielles

6.2.3.1 Impacts

Les impacts sur le régime hydrique

- Le rejet d'eaux pluviales sur le sol

Dans les centrales solaires actuellement en fonctionnement, on constate une emprise de champs solaires allant de :

- 2 à 3 ha/MW pour les parcs photovoltaïques (donnée constructeur),
- 3 à 4 ha/MW pour les trackers (donnée constructeur),
- 0,5 à 1 ha/MW pour les capteurs cylindro-paraboliques, (uniquement la surface des panneaux)
- 0,75 à 2 ha/MW pour les tours solaires.

Il n'est pas possible d'effectuer une simple règle de 3 pour calculer l'emprise au sol du champ solaire car celle-ci dépendra de nombreux facteurs propres au site comme l'irradiation et la latitude, et liés à la production souhaitée, comme le nombre d'heures de production souhaité par jour. Seule une étude technique spécifique le permettra.

Cependant, il en ressort qu'à priori le champ solaire devrait couvrir moins d'un tiers des 2 500 ha de la surface du projet dans le cas d'une CSP et de 40 à 80% de la superficie dans le cas de la technologie PV.

De plus, quelque soit la technologie choisie, il n'y aura pas à proprement parlé de couverture des sols. Les panneaux et les héliostats ne sont pas jointifs, l'eau de pluie peut rejoindre les sols entre chaque unité et s'infiltrer dans les sols, entre les panneaux ou miroirs et sous les panneaux / miroirs. Les gouttes d'eaux seront au maximum déplacées d'une distance correspondant à la largeur des panneaux/miroirs par rapport à l'endroit où elles seraient tombées sans leur présence. La présence des panneaux / miroirs aura pour seul effet de concentrer très localement (en bas de chaque panneau) au moment de l'impact, les zones d'apport de pluie sur le sol. Cette eau diffusera ensuite sur les sols de la totalité du site. La perméabilité des sols donc leur capacité d'infiltration ne sera pas modifiée par le projet.

Ainsi, quelque soit la technologie retenue, les espacements entre les modules permettent en grande partie l'écoulement des eaux de pluie.

Des études sur une structure photovoltaïque ont montré que « les précipitations tombant sur les panneaux inclinés rebondiront hors des panneaux, ou couleront vers le bas de chaque panneau, et se déposeront sur la végétation en contrebas. Cela pourrait modifier le taux d'écoulement des eaux à une très petite échelle, mais en fait, une fois sur le sol, l'eau s'écoulera exactement dans la même direction que dans les conditions préexistantes. L'eau s'écoulera sous et autour des panneaux, de telle sorte que le site disponible pour l'infiltration et les précipitations ne sera pas sensiblement différent de ce qui existe sous les conditions actuelles.»

Les surfaces imperméabilisées auront par contre une influence sur les écoulements pluviaux. Comme vu précédemment, l'importance de ces surfaces dépend beaucoup de la technologie solaire choisie :

- Environ 1,2 ha pour les parcs photovoltaïques sans tracker, soit 0,03 % de la surface totale du site (2 500 ha),
- Environ 40 ha pour les parcs photovoltaïques avec tracker, soit 1,1 % de la surface totale du site,
- Environ 44 ha pour les capteurs cylindro-paraboliques, soit 1,3 % de la surface totale du site,
- Environ 4,4 ha pour les tours solaires, soit 0,1 % de la surface totale du site.

Cependant, la surface imperméabilisée restera faible au regard de la surface totale du site (moins de 1,3%). De plus, ces surfaces ne sont pas d'un seul tenant, ce qui permettra l'infiltration des eaux sur l'ensemble du site.

La consommation, les rejets

En phase chantier, le projet consommera une quantité d'eau faible, pour la maîtrise des émissions de poussières (arrosgages) et les installations sanitaires de la base vie.

Le site sera alimenté à partir du barrage Mansour Eddahbi après autorisation donnée par l'agence de bassin hydraulique du Souss Massa.

Une fosse septique sera mise en place pour le traitement des eaux vannes pour les bâtiments de chantier qui seront installés sur site.

Lors de l'exploitation du site, la consommation d'eau dépend énormément de la technologie choisie et ainsi que du type de refroidissement (sec ou humide). Elle comprend :

- Le nettoyage des panneaux ou des miroirs,
- Le refroidissement humide éventuel,
- L'appoint d'eau pour la chaudière éventuelle,
- Les installations sanitaires.

Le nettoyage des panneaux ou des miroirs :

Consommation

Les panneaux photovoltaïques requièrent un nettoyage tous les 15 jours environ dans un milieu du type du secteur d'Ouarzazate. Ce nettoyage pourra éventuellement se faire à sec.

Il en est de même pour les miroirs plans (tour solaire).

Par contre, le nettoyage doit se faire à l'eau dans le cas des capteurs cylindro-paraboliques, à cause de leur forme plus difficilement lavable.

Rejet

Le nettoyage des panneaux ou des miroirs n'engendre pas de rejet, l'eau restante étant évaporée. Il n'est pas prévu d'utilisation de détergent.

Le refroidissement et l'appoint :

Consommation

Les technologies photovoltaïques ne requièrent aucun refroidissement.

Pour les CSP, où un refroidissement est nécessaire, comme vu précédemment, **on peut prévoir une consommation de l'ordre de 6 millions de mètres cube par an pour un refroidissement humide, et de l'ordre de 800 000 mètres cube pour un refroidissement sec.**

Les apports annuels à la retenue du barrage Mansour Ed Dahbi varient de 54 à 1 300 Mm³ avec une moyenne de 404,8 Mm³ (sur les 25 dernières années) qui sont utilisés pour :

- L'irrigation, à raison de 180 Mm³/an,
- L'eau potable, à raison de 4 Mm³/an,
- Et les pertes par évaporation, à raison de 60 Mm³/an.

Ainsi, en moyenne, suffisamment d'eau reste disponible pour le projet, même si un refroidissement humide est retenu. Cette option représenterait malgré tout une utilisation importante d'eau, qui plus est en période

de sécheresse, où l'apport est seulement de 54 Mm³, le barrage ne suffisant alors pas à couvrir les besoins pour l'irrigation et l'eau potable. L'usage de l'eau pour le projet rentrera en conflit avec l'usage agricole. Les besoins pour l'eau potable resteront toujours couverts.

Concernant les dotations, les besoins du scénario le plus consommateur en eau n'est pas de nature à changer la dotation des autres usages. Ce besoin maximal a d'ailleurs déjà été intégré dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau de l'Agence du Bassin Hydraulique.

En cas d'utilisation d'une technique de refroidissement humide, le projet aura un impact très fort sur la ressource en eau superficielle locale, au sein d'une région particulièrement aride. Pour un refroidissement sec et pour le photovoltaïque, l'impact sera faible.

L'alimentation en eau potable du site sera assuré par l'ONEE avec qui Masen a passé une convention.

L'eau arrivée au site subira un traitement au moyen d'une unité de déminéralisation qui sera mise en place le cas échéant au niveau du site du complexe solaire.

Rejet

Concernant les rejets liés au refroidissement, d'après une estimation réalisée par la CNIM pour une centrale de 20 MW, les rejets d'eau dans le cadre d'un refroidissement sec sont de l'ordre de 840 m³ par an, soit 20 000 m³ par an pour une centrale de 500 MW.

Dans le cas d'un hydrocondenseur, la consommation d'eau provient à la fois de la chaudière solaire (compensation des purges de déconcentration) et des tours de réfrigération humides qui fonctionnent par évaporation. Dans ce cas, les rejets d'eau (eau de purges chaudière solaire, et purges de déconcentration des tours humides) sont de l'ordre de 175 000 m³ par an pour 500 MW.

Ainsi, les rejets seraient environ 9 fois supérieurs dans le cas d'un refroidissement humide.

Comme on le voit, seulement 2 à 3% de la consommation en eau est rejetée. Cela s'explique par le fait que la plus grande partie de l'eau consommée est évaporée lors du processus de refroidissement.

L'eau rejetée après refroidissement est chaude (la température exacte dépendant de l'installation), ce qui, en cas de rejet au milieu naturel (cours d'eau par exemple) est susceptible de perturber l'écosystème local. Afin de supprimer cet impact potentiel et de limiter les consommations, l'eau rejetée après refroidissement sera réutilisée dans l'installation au moyen d'un **circuit fermé**.

Tous les rejets liés à la station de déminéralisation, aux purges de la tour de refroidissement ou aux purges de la chaudière seront envoyées vers un bassin d'évaporation afin de ne pas avoir de rejet dans le milieu naturel. Une neutralisation de ces eaux sera faite au sein du bassin afin de limiter les éventuels phénomènes de corrosion. Les développeurs seront amenés à réaliser le dimensionnement du bassin d'évaporation dans leurs offres.

Ainsi les rejets en milieu naturel liés au processus de refroidissement seront minimes voire nuls.

Les installations sanitaires :

Consommation

De plus, de l'eau potable sera consommée lors de l'exploitation du site par les employés du site, à raison d'environ 100 l par jour et par personne (comprend la boisson, les douches, les sanitaires du site et de la base-vie).

Dans le cas d'une centrale photovoltaïque, à faible besoin de maintenance (environ 25 employés à plein temps), les besoins seront de 2 500 l/j.

Dans le cas d'une CSP (environ 500 employés à plein temps), la consommation est évaluée à 50 000 l/j.

Rejet

Les eaux vannes seront traitées au moyen d'une station de traitement. La qualité des rejets sera conforme aux exigences réglementaires marocaines en matière d'eau à usage d'irrigation.

Les eaux pluviales :

Les eaux pluviales ruisselleront sur les panneaux ou les locaux techniques et s'infiltrent directement dans le sol.

Ces eaux ne sont pas susceptibles d'être polluées, les panneaux et miroirs étant inertes et aucune voirie goudronnée n'étant prévue, hormis dans le cas des cylindro-paraboliques utilisant de l'huile synthétique (risque de fuite, comme vu précédemment).

Le tableau suivant récapitule en fonction de tous les éléments détaillés ci-dessus les impacts sur les eaux superficielles en fonction des différentes technologies.

Tableau 49 : Impacts sur les eaux superficielles

Technologie	Refroidissement	Impact	Intensité de l'impact
Photovoltaïque sans tracker (sans stockage batterie)		Faible surface à imperméabiliser (seulement les locaux techniques et administratifs – 12 000 m ² environ) Faible consommation d'eau (seulement arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage peu fréquent des panneaux) Aucun rejet d'eau, excepté les eaux vannes qui seront traitées Aucun risque de contamination des eaux pluviales (pas de produits dangereux stockés sur site)	Faible
Photovoltaïque avec tracker (sans stockage batterie)		Surface à imperméabiliser importante (surtout en raison des ancrages béton des trackers – 400 000 m ² environ) Faible consommation d'eau (seulement arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage peu fréquent des panneaux) Aucun rejet d'eau, excepté les eaux vannes qui seront traitées Aucun risque de contamination des eaux pluviales (pas de produits dangereux stockés sur site)	Modéré
Capteurs cylindro-paraboliques	Sec	Surface à imperméabiliser très importante (bâtiments techniques et administratifs – 430 000 m ² environ) Consommation d'eau modérée (arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage fréquent des miroirs incurvés) Mise en place d'une lagune d'évaporation pour ne pas avoir de rejet dans le milieu naturel Risque de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation d'huile synthétique et de combustible fossile	Fort
	Humide	Surface à imperméabiliser très importante (bâtiments techniques et administratifs – 430 000 m ² environ) Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – risque de conflit d'usage avec l'irrigation – pas d'impact sur l'AEP) Mise en place d'une lagune d'évaporation pour ne pas avoir de rejet dans le milieu naturel Risque de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation d'huile synthétique et de combustible fossile	Fort
Tour solaire	Sec	Surface à imperméabiliser moyenne (bâtiments techniques et administratifs – 35 000 m ² environ) Consommation d'eau modérée (arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage fréquent des miroirs incurvés) Mise en place d'une lagune d'évaporation pour ne pas avoir de rejet dans le milieu naturel Risque de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de sels fondus et de combustible fossile	Faible
	Humide	Surface à imperméabiliser moyenne (bâtiments techniques et administratifs – 35 000 m ² environ) Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide - risque de conflit d'usage avec l'irrigation – pas d'impact sur l'AEP) Mise en place d'une lagune d'évaporation pour ne pas avoir de rejet dans le milieu naturel Risque de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de sels fondus et de combustible fossile	Fort

Le parc solaire d'Ouarzazate aura très peu d'incidence sur le réseau hydrographique local (présence de petits cours d'eau à sec au droit du site), ni d'impact significatif sur le régime hydrique.

Durant la phase de chantier, l'eau consommée servira principalement à l'arrosage des pistes, aux travaux de terrassements, aux travaux de bétonnage, etc.. La consommation sera très faible durant la phase d'exploitation dans le cas du photovoltaïque, ou des autres CSP en refroidissement à sec. Dans le cas d'un refroidissement humide, l'impact sur la ressource en eau sera supérieur. Au vu de la configuration du complexe NOOR Ouarzazate, la consommation maximale ne dépassera pas les 3 Mm³, ce qui n'est pas significatif en comparaison avec l'apport moyen annuel du barrage Mansour Eddahbi qui est de 404,8 Mm³). Enfin, l'utilisation d'huile synthétique comme fluide caloporteur implique un risque de pollution des sols et par conséquent des eaux pluviales.

6.2.3.2 Mesures compensatoires

Phase conception

Pour assurer un bon fonctionnement du site du complexe, un système de drainage adéquat des eaux superficielles est à mettre en place.

D'autre part, certaines mesures de conservation du réseau hydrique peuvent réduire l'érosion hydrique. Ces solutions peuvent être divisées en deux catégories : plantation du site et/ou mise en place des aménagements hydriques divers qui relèvent des techniques classiques du génie rural, dont les principes sont :

- Limiter la concentration du ruissellement ;
- Organiser l'écoulement des eaux ;
- Protéger les zones où les inondations et les dépôts intempestifs provoqueraient des dégâts importants.

Limiter la concentration du ruissellement

Differentes ouvrages existent pour retenir l'eau, au moins temporairement, à l'amont du bassin versant, de manière à limiter les débits de pointe, éviter l'incision des zones de concentration et le cas échéant, provoquer la sédimentation des matières solides (les plis, les diguettes).

D'autres éléments du paysage assurent traditionnellement un certain stockage du ruissellement lorsqu'ils sont disposés en travers de la pente ou d'un axe de concentration. Il peut s'agir notamment des mares, des retenues collinaires, des talus et des voies.

Organiser l'écoulement des eaux

Pour organiser l'écoulement des eaux, on peut avoir recours à trois types d'ouvrages :

- les bandes enherbées (non adaptées au site compte tenu des conditions de sols et climatiques) ;
- les fossés ;
- les drains.

Protéger les zones où les inondations et les dépôts intempestifs provoqueraient des dégâts importants.

Les bassins d'orage (ou bassins de retenue), auxquels on associe parfois des bassins décanteurs, sont les principaux ouvrages de protection rapprochée.

Phase chantier

L'utilisation de substances dangereuses sera limitée au maximum lors du chantier. Elle concernera l'entretien des véhicules et engins de chantier et les produits nécessaires aux travaux : aucun stockage important ne sera réalisé. Tout stockage de produits polluants se fera sur rétention et sur zone imperméabilisée.

Seule la circulation des camions pourra être à l'origine de production de poussières susceptibles de contaminer les eaux pluviales. Tous les véhicules circulant ou stationnant sur le site seront conformes aux normes en vigueur et correctement entretenus (à l'extérieur du site).

Une fosse septique sera mise en place afin de traiter les eaux vannes de la base vie. La vidange de cette fosse septique pourra se faire vers la station de traitement des eaux usées de la ville de Ouarzazate.

Phase d'exploitation

Le choix d'un refroidissement humide impose des consommations et rejets en eau les plus importantes .

Au vu du milieu désertique dans lequel s'insère le site (forte évaporation, faibles précipitations annuelles), des réserves fortement variables du barrage Mansour Ed Dahbi (qui ne suffisent parfois même pas aux besoins du secteur en irrigation) et de la sensibilité écologique du milieu récepteur (le lac du barrage Mansour Ed Dahbi qui est classé en SIBE (Site d'Intérêt Biologique et Ecologique) de priorité 2), il est fortement recommandé de privilégier une technologie ne nécessitant pas de refroidissement comme le PV ou d'utiliser un refroidissement sec, au moyen d'aérocondenseurs. Les besoins en AEP à partir du barrage devront toujours être assurés.

De plus, les rejets du processus de refroidissement seront réutilisés en **circuit fermé**.

Concernant les risques de pollution des eaux pluviales dans le cas des CSP, les mesures décrites pour préserver les sols permettront également de minimiser l'impact sur les eaux pluviales.

De plus, les mesures suivantes seront prises :

- Mise en place de fosses de rétention pour les futures zones de stockage et manipulation de produits (notamment les pompes de circulation d'huile synthétique) connectées à un séparateur d'hydrocarbures
- Installatoin d'une station de traitement des effluents liquides qui traitera les eaux provenant des conduites d'eau de lavage des compresseurs des turbines, de la décompression des tours de refroidissement, de l'unité d'eau déminéralisée. La qualité des eaux traitées respectera les directives de la Banque mondiale et les normes d'eau pour l'irrigation marocaine.

Le projet aura un impact faible sur les écoulements pluviaux ; cependant, l'impact peut encore être diminué en aménageant les zones homogènes entre les petites chaabas drainantes du site.

Afin de limiter les consommations en eau du site et de permettre la gestion des eaux pluviales, un système de récupération des eaux pluviales pourrait être mis en place, par exemple dans les ravins bordant le site au Sud.

Lors de la visite de terrain des 11 et 12/11/2010, un site de **bassin de rétention** a été identifié, il s'agit d'un site situé au sud de la zone d'étude. Ce site est intéressant pour retenir les eaux de pluie moyennant un aménagement. La mise en place de ce bassin de rétention reste optionnelle et doit faire l'objet d'une étude de faisabilité de la part de Masen.

Le bassin serait construit au sud de la zone du projet. Il serait installé au niveau de l'exutoire de la chaâba C (profondeur 15 m). Ce bassin pourrait recevoir les eaux qui seraient acheminées à partir des chaâbas B (profondeur 6 m) et D (profondeur 2 m).

En raison de la profondeur excessive de la chaâba C, le bassin qui serait destiné à recevoir les eaux des chaâbas doit avoir une profondeur de 20 m environ.

Ces eaux pourraient être utilisées pour l'arrosage de la végétation.

Enfin, la **station de traitement des eaux usées** qui sera mise en place pour le traitement des eaux vannes sera conforme aux normes en vigueur et régulièrement contrôlée. Les eaux traitées pourront aussi être envoyées vers le bassin d'évaporation qui sera mise en place.

6.2.4 Air

6.2.4.1 Impacts

Les rejets dans l'atmosphère occasionnés lors de la phase chantier seront dus aux émissions de gaz d'échappement et aux poussières soulevées par les véhicules apportant le matériel sur site pour l'implantation du complexe solaire.

Celles-ci seront similaires à tout chantier de travaux.

La réglementation en vigueur en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et les normes de rejet des gaz d'échappement des engins de l'exploitation seront respectées.

En phase d'exploitation, les rejets sont différents selon la technologie employée.

Pour le photovoltaïque, la centrale solaire de par son fonctionnement n'est à l'origine d'aucune émission de poussières, gazeuse ou de dégagement d'odeur, hormis les poussières éventuelles générées par la circulation des véhicules pour la maintenance (fréquence faible).

Pour le CSP, la turbine de production d'électricité rejette dans l'atmosphère de la vapeur d'eau et quelques gaz liés à l'utilisation en complément de pétrole, nécessaire au fonctionnement correct de la turbine. Cependant, ces rejets seront faibles (CO₂, CO, NOx), et ne seront pas susceptibles d'impacter la qualité de l'air et de présenter des risques pour la population alentour.

De par sa nature et son objectif de production d'électricité à partir d'une énergie propre et renouvelable : l'énergie solaire, la centrale d'Ouarzazate ne sera pas la source d'émissions atmosphériques (émissions nulles pour le PV et négligeables pour le CSP) et n'aura donc pas d'impact sur la qualité de l'air générale.

6.2.4.2 Mesures compensatoires

Phase chantier

Les véhicules utilisés pour le chantier, légers et poids lourds, seront conformes aux normes en vigueur.

Un arrosage léger des pistes d'accès est prévu pour limiter les soulèvements de poussières, le cas échéant.

L'utilisation de camions bâchés sera privilégiée.

Phase d'exploitation

Etant donné l'absence d'impact lié à l'exploitation du parc solaire dans ce domaine, aucune mesure de maîtrise des impacts n'est prévue.

Seuls les rejets de la turbine liés à l'alimentation en combustible fossile pour le CSP devront être canalisés par une cheminée et contrôlés. La qualité de l'air ambiant devra être conforme au décret de la qualité de l'air ambiant. Les émissions devront être conformes aux valeurs réglementaires d'émissions des sources fixes. Pour limiter les émissions de SO₂, le combustible utilisé sera le gas-oil 50 ppm.

6.2.5 Climat

6.2.5.1 Impacts

Aucun défrichement ne sera nécessaire à l'implantation du complexe solaire à Tamzaghten Izerki.

L'exploitation d'une centrale solaire sur la commune de Ghessate aura un impact positif sur la qualité de l'air en général, car il s'agit d'un système de production d'énergie propre. Il permettra l'économie de près d'un million de tonnes de CO₂ par an (d'après le Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement du Maroc).

La centrale solaire d'Ouarzazate n'a aucun impact sur le climat local, et pourra avoir un effet positif sur la lutte contre le réchauffement climatique.

6.2.5.2 Mesures compensatoires

L'impact du projet sur le climat étant positif, aucune mesure compensatoire n'est prévue.

6.2.6 Risques naturels

6.2.6.1 Impacts

Le projet n'est pas susceptible d'augmenter la survenue de catastrophes naturelles (dont l'invasion de criquets) ni d'aggraver leurs conséquences, hormis pour le risque incendie.

En effet, les installations solaires étant des équipements électriques, le risque incendie existe (court-circuit par exemple).

Le projet étant avant tout construit au moyen de verre, béton et acier, les matériaux ne sont pas inflammables et ne contribueront pas à l'extension du feu qui pourrait démarrer hors du site, excepté :

- dans le cas où de l'huile synthétique serait utilisée comme fluide caloporteur (présence d'huile à haute température (400°C) dans tout le site),
- pour les CSP, comme une alimentation en combustible fossile est nécessaire, la présence de fioul crée une source de risque incendie.

6.2.6.2 Mesures compensatoires

Phase chantier

Les mesures habituelles de prévention et de protection contre l'incendie seront mises en place (interdiction de fumer, habilitations électriques, véhicules aux normes en vigueur, mise en place d'extincteurs, etc.).

Phase d'exploitation

Le risque incendie sera maîtrisé par un entretien régulier des installations (et de la végétation alentour) et une surveillance du site.

Le risque incendie sera limité par la réalisation d'un examen soigneux de l'ingénierie de tous les composants électriques, en conformité avec toutes les exigences réglementaires.

En outre, une fois en fonctionnement, le projet fera l'objet d'une convention à long terme de surveillance et de maintenance. Le projet sera régulièrement surveillé pour s'assurer de sa propre sortie d'énergie. Des

inspections et maintenances régulières sur site seront également effectuées et assureront une gestion appropriée de la végétation.

Le site sera clôturé afin que le public n'ait pas accès aux installations.

Une zone tampon de 10 m de large au minimum entourera tout le projet. Elle protégera l'environnement extérieur au site contre les risques de propagation d'incendie et inversement. Elle permettra également la circulation des engins de secours sur le pourtour du site.

Les développeurs devront présenter un plan de gestion sécurité incendie qui sera validé par les autorités compétentes.

6.3 Milieu naturel

6.3.1 Impacts

6.3.1.1 Impacts en phase travaux

En phase des travaux, les impacts négatifs suivants sont à envisager :

- Risques de perturbation temporaire de la faune due à l'activité intense de cette phase, mais impact non permanent ;
- Risques de pollution si utilisation de substances herbicides pour détruire la végétation, avec impact d'autant plus long que ces substances seront plus rémanentes ;
- Risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente, avec impact durable. Les déblais seront probablement d'autant plus importants que les travaux seront complexes : une Centrale Photovoltaïque (PV) entraînera moins de déblais qu'une Centrale à Concentration (CSP).

6.3.1.2 Impacts en phase exploitation

Impacts positifs

La construction du complexe entraînera de fait une mise en défens des espaces interstitiels non artificialisés dans l'enceinte du complexe, d'où une régénération de la flore et de la faune de ces espaces. Ces espaces seront plus importants dans le cas d'une Centrale de type PV que dans le cas d'une Centrale de type CSP.

Impacts incertains

- Milieu de reg de plateau : La pose de panneaux solaires ou autres systèmes pour capter l'énergie solaire réduira l'insolation des milieux situés sous les panneaux, et perturbera les précipitations au niveau des microsites concernés. Le résultat pour les milieux concernés, fortement perturbés, est incertain ;
- Milieu d'oued sec : La pose de systèmes pour capter l'énergie solaire sur de vastes surfaces va limiter l'infiltration de l'eau de pluie sur le site (essentiellement pour la technologie CSP), pour accélérer le ruissellement dans les oueds parcourant le plateau. Il est possible que ces milieux d'oued profitent de cet accroissement, mais du fait de la forte concentration des précipitations dans le temps, l'érosion va également augmenter, et ainsi donc davantage perturber ces milieux.

Impacts négatifs

- Une superficie conséquente de milieu naturel sera détruite. Cependant, le milieu très majoritairement concerné, le reg de plateau, a été reconnu comme étant de faible valeur patrimoniale ;
- Le système d'écoulement de l'eau pluviale risque d'être perturbé par les aménagements (essentiellement pour la technologie CSP), ce qui risque d'appauvrir fortement les milieux d'oued secs, à valeur patrimoniale élevée ;
- Du fait d'une technologie plus complexe, une centrale solaire de type CSP induit un risque de pollution en particulier en aval du site, dans des oueds à valeur patrimoniale relativement élevée. Les milieux de pente, et, selon l'emplacement des aménagements, le lit de l'oued Izerki pourraient aussi être affectés. Ce risque est nul pour une centrale solaire de type PV,
- Par leur aspect, les capteurs peuvent créer des effets de perturbation et d'effarouchement pour certaines espèces. L'effet d'effarouchement dépend de la hauteur des installations, du relief, et de la présence de structures verticales avoisinantes,
- En cas d'installation d'une clôture, celle-ci empêchera l'accès au site à la faune, ce qui risque de créer des ruptures dans les continuités biologiques.

6.3.1.3 Synthèse par milieu

Site du projet et périmètre rapproché :

Tableau 50 : Synthèse des impacts par unité du milieu biologique

Intérêt patrimonial	Unité de milieu	% Aire d'investigation faune – flore	% Surface site	Impact prévisible	% périmètre rapproché	Impact Prévisible
maximal	Oueds secs	0,8	0,7	Négatif : destruction Incertain: perturbation, Positif: mise en défens	0,8	Négatif: Déblais, pollution accidentelle
	Milieu de pente	13,3	1,7	Négatif: destruction Incertain: perturbation, Positif: mise en défens	23,4	Négatif: Déblais
fort	Reg de terrasse alluviale	4,4	0,0		8,3	Aucun
	Oasis cultures	0,5	0,0		1	Aucun Sauf pollution accidentelle
réduit	Reg de plateau	68,2	97,6	Négatif: destruction Incertain: perturbation, Positif: mise en défens	42,7	Aucun
	Reg de pente raviné	9,5	0,0		17,8	Aucun
	Ravinements argile gypse	0,9	0,0		1,7	Aucun
	Lit d'oued Izerki	2,0	0,0		3,7	Négatif: pollution
Très faible	Douar	0,3	0,0		0,6	Aucun

Les Aires Protégées du secteur

Les Aires Protégées du secteur situées en amont ou dans des bassins non situés en aval du complexe solaire d'Ouarzazate (Iguernan, Bouljir, Sbaa Chaab) ne subiront aucun impact du projet.

En aval, le site Ramsar de la Moyenne Vallée du Draa, qui inclus le Lac du barrage Mansour Ed Dahbi pourrait être affecté en cas de pollution accidentelle dans le cas d'une centrale solaire de type CSP. Le risque est cependant très faible compte tenu des distances entre le site et le barrage. Ce risque est nul dans le cas d'une centrale de type PV.

Par ailleurs, la centrale solaire d'Ouarzazate doit être construite en zone B de la réserve de Biosphère. Il serait sans doute judicieux de modifier le zonage actuel, qui est resté à l'état de proposition, afin d'étendre la zone C de développement de Ouarzazate, de manière à inclure le site du complexe. Cependant le zoning B n'est pas en contradiction avec l'aménagement prévu du complexe solaire.

6.3.2 Mesures d'atténuation

6.3.2.1 Phase conception

- Les travaux du complexe solaire d'Ouarzazate vont être réalisés sur des surfaces planes. Il est donc possible d'affiner le découpage des limites du site du complexe en évitant les milieux de pente (5,5% de la surface du site), à valeur patrimoniale élevée, et qui se situent sur les marges du site. Ainsi, seuls les milieux de reg de plateau, à valeur patrimoniale réduite, et les oueds secs le parcourant, à valeur patrimoniale élevée, seraient concernés directement.
- La pose d'infrastructures va accroître le ruissellement au niveau des oueds secs (essentiellement dans le cas d'une utilisation de la technologie CSP), et le plan détaillé du complexe devrait tenir compte de ce facteur, en évitant :
 - d'établir des infrastructures sur le trajet de ces oueds ;
 - de barrer l'écoulement au niveau de ces oueds.

Ce type de mesure permettrait d'accroître l'impact positif du projet, en préservant ces unités de valeur (à l'exception des voies de circulation), tout en contribuant à la pérennité des infrastructures du complexe.

6.3.2.2 Phase travaux

- La perturbation de la faune ne pourra être atténuée pour l'avifaune qu'en effectuant l'essentiel des travaux hors période de nidification (qui se situe entre mars à mai). Après travaux, la faune se réinstallera très probablement dans l'ensemble des sites favorables, dans le site du complexe, et sur ses marges ;
- Il n'est pas prévu l'utilisation d'herbicides, les bulldozers seront utilisés pour décaper la végétation ;
- Le risque de dépôt de déblais sera annulé par une interdiction stricte de ces dépôts dans les milieux de pente ; les déblais devront être soit recyclés sur site, soit accumulés sur site, en milieu de reg de plateau ;
- On pourra également renforcer l'impact positif de la mise en défens des espaces interstitiels en contrôlant strictement le déplacement des engins lors des travaux, au moyen d'un plan de circulation, de manière à perturber le moins possible ces espaces, dont la régénération est lente.

6.3.2.3 Phase exploitation

- Dans le cas d'une centrale de type CSP, toutes les mesures doivent être prises pour réduire au minimum les risques de pollution accidentelle ;
- Au cas où une implantation de locaux pour le personnel est prévue (probablement dans le cas du complexe CSP), sur le site ou ses marges, les installations doivent être non polluantes ;
- Afin de réduire le risque de surpâturage dans les environs du complexe, il est conseillé d'embaucher de manière préférentielle des habitants du secteur, en espérant que cet apport financier va soulager la pression pastorale. Une centrale de type CSP serait alors avantageuse, car elle nécessite davantage de personnel.
L'exploitation d'une centrale photovoltaïque peut permettre le maintien d'une activité pastorale au sein des zones libres situées entre les capteurs, la végétation locale pourra se redévelopper au sein de ces espaces ;
- En cas d'installation d'une clôture, la base de celle-ci devra posséder des petites ouvertures, permettant l'accès au site à la petite faune.

6.3.3 Mesures d'accompagnement

La mise en place du complexe, quelque soit la technologie utilisée, induira une forte artificialisation d'une superficie conséquente. Une réserve intégrale sur la marge externe (sud-est) du site du complexe pourrait être installée en coordination avec les Eaux et Forêts et les chercheurs des Facultés d'Ouarzazate et Marrakech. Cependant Masen n'ayant pas la maîtrise foncière de ce site, elle ne pourra le prendre en charge en totalité. Pour le financement, cette mesure est en cours d'étude et des mécanismes de mise en œuvre sont à l'examen par Masen.

Le site proposé est celui du bassin de l'Issil Tfeig, qui présente le maximum de biodiversité, au niveau végétal (oueds secs, milieux de pente, regs alluviaux et regs de plateau) et animal (avifaune, refuges de faune dus aux gros blocs, chauve souris et probablement autres Mammifères).

La superficie proposée est d'environ 500 ha, et la réserve pourrait aisément être clôturée, car elle est bordée sur 50% de son périmètre par le site du complexe.

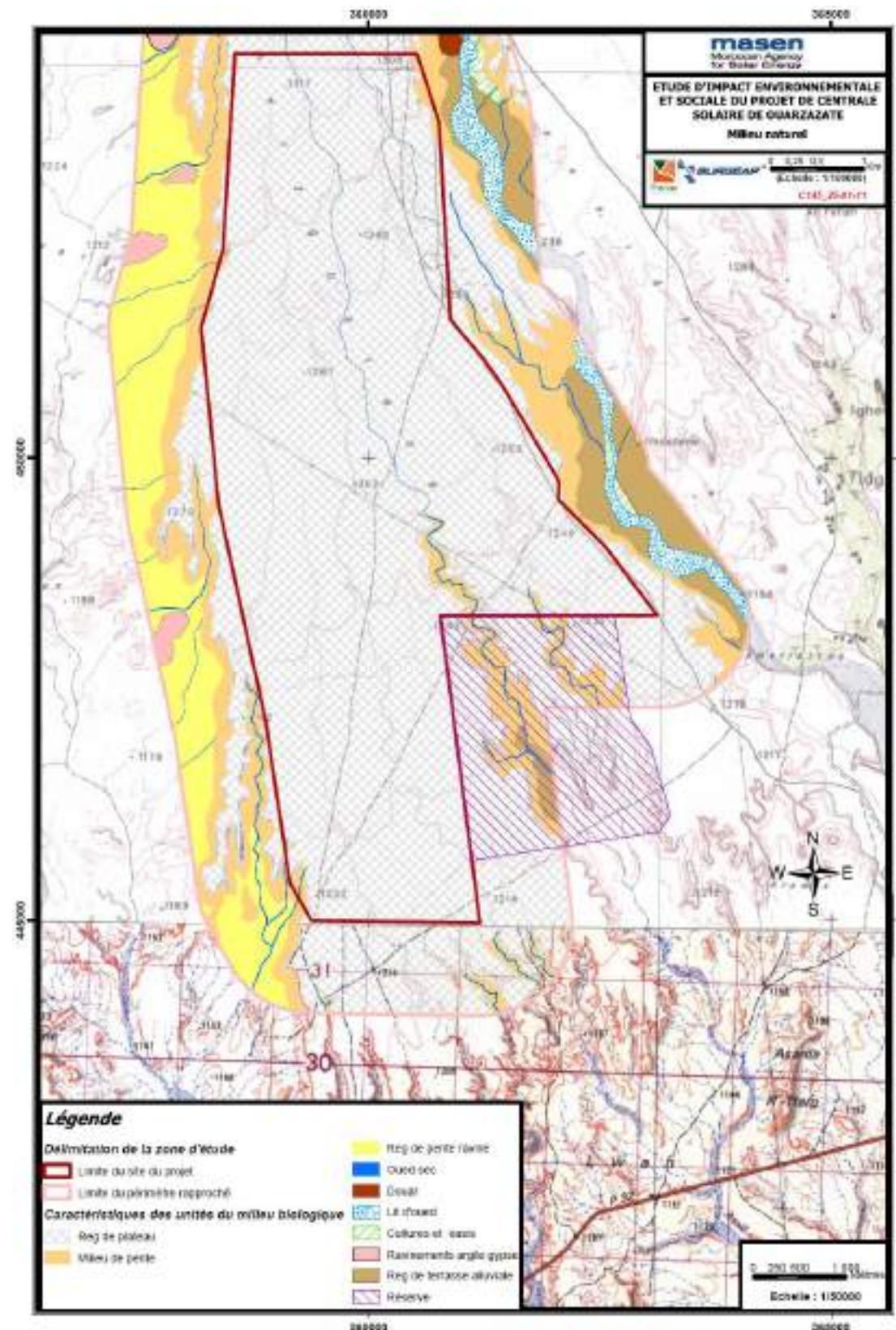


Figure 69 : Proposition de réserve (en hachuré) sur la marge sud-est du site du complexe solaire d'Ouarzazate

Les mesures proposées pour l'intégration paysagère (voir chapitre suivant), à savoir la plantation d'une zone tampon avec des espèces arbustives adaptées aux conditions climatiques et de sols, seront favorables à la faune et la flore locale, grâce à la création de nouveaux milieux d'intérêt.

Les espèces plantées devront être choisies parmi des espèces locales.

Suivi des impacts sur la biodiversité

Les impacts suivants méritent un suivi :

- Suivi de l'état de la végétation sur les marges du complexe, afin de s'assurer que ces milieux ne sont pas dégradés par un surpâturage provoqué par l'installation du complexe ; dans le cas contraire, des mesures sont à envisager ;
- Suivi d'avifaune et d'herpétofaune dans les mêmes secteurs.

Ces suivis doivent être effectués au moins une fois par an, et pourraient être effectués par les chercheurs de la Faculté des Sciences de Marrakech (Université Cadi Ayyad), qui seraient également chargés du suivi de la réserve.

6.4 Intégration paysagère

6.4.1 Impacts

L'impact du point de vue paysager du projet est très dépendant du choix du type d'installation (Cf. tableau ci-après). L'impact est également fonction du relief et des obstacles visuels (présence de falaises, site localisé sur un plateau).

Tableau 51 : Potentiels impacts paysagers en fonction des technologies et types d'installations proposés

Technologie	Type d'installation	Impacts
Solaire photovoltaïque (PV)	Photovoltaïque sans trackers Hauteur = 1,5m	En se limitant aux plates formes planes (vers le centre), l'impact visuel sera néant depuis les environs du site. Le projet sera en revanche visible dans un rayon proche du site, mais dès que l'on redescend dans les vallées, le projet ne sera plus visible.
	Photovoltaïque avec trackers Hauteur = 4 à 6m	En se limitant aux plates formes planes (vers le centre), les panneaux seront perçus depuis la RP1511 qui mène à Ghassate ainsi que depuis les pistes d'accès aux douars sis à l'Est du site
Solaire à concentration (CSP)	Concentrateur ponctuel	Tour solaire Projet très visible même depuis la ville d'Ouarzazate (signalons que les antennes à l'entrée du site depuis la RN10 sont visibles depuis la ville)
	Concentrateur linéaire	Capteurs cylindro-parabolique 6 à 8m de hauteur Impacts visuels depuis la RP1511 et les accès aux douars de l'Est

6.4.2 Mesures d'atténuation

Pour atténuer les impacts paysagers cités ci-dessous, les mesures préconisées sont les suivantes :

Tableau 52 : Principales mesures d'atténuation des impacts paysagers en fonction des technologies et types d'installations proposés

Technologie	Type d'installation	Mesures d'atténuation
Solaire photovoltaïque (PV)	Photovoltaïque sans trackers Hauteur = 1,5m	Mettre en place une clôture à la fois protectrice et intégrée La plantation de la zone tampon n'est pas indispensable, mais peut être réalisée sur une faible largeur.

	Photovoltaïque avec trackers Hauteur = 4 à 6m	Mettre en place une clôture à la fois protectrice et intégrée, à renforcer par une bande plantée assez large
Solaire à concentration (CSP)	Concentrateur ponctuel	Tour solaire Aucune mesure de point de vue paysage ne pourra être envisagée pour remédier à cet impact
	Concentrateur linéaire	Capteurs cylindro-parabolique 6 à 8m de hauteur Mise en place d'une clôture adaptée. Une végétalisation adaptée aux conditions arides peut être envisagée.

Quelles que soient les mesures d'intégration mises en œuvre (plantations ou non), l'impact principal du projet sera la création d'un nouveau paysage, au sein d'une vaste unité paysagère désertique.

La végétalisation éventuelle des abords du site est soumise aux conditions suivantes :

- La région reçoit une pluviométrie annuelle de l'ordre de 100 mm annuels, insuffisante pour assurer un développement d'une végétation ligneuse conséquente, en dehors de quelques bas fonds où le bilan hydrique est plus favorable. C'est seulement au niveau des vallons où existe une ressource en eau mobilisable que l'homme a pu planter des arbres avec une densité notable ;
- Les expériences de reboisement au niveau de ce type de climat se sont généralement traduites soit par des échecs (cas du reboisement en Atriplex entre Skoura et Qalaat Mgouna), soit par la création de boisements très clairsemés et peu harmonieux (par exemple à la sortie est de Ouarzazate). Les seuls exemples positifs (plantation de palmiers) ont impliqué une mobilisation importante en irrigation, sur terrain non rocheux ;
- Le site prévu serait en périphérie du complexe, c'est-à-dire en limite de plateau, sur reg. Or le sol est très squelettique, sur substrat rocheux affleurant la surface. De plus, la position topographique de ces secteurs, en bordure de plateau, implique que le vent y est maximal, d'où une évapotranspiration particulièrement élevée.

Toute plantation d'un écran vert impliquerait donc :

- Des travaux d'excavation importants afin de pouvoir amener en quantité un sol favorable ;
- Vu l'évapotranspiration dans ces milieux, une irrigation très importante, mais en tenant compte du risque de salinisation du milieu lié à l'évapotranspiration ;
- Une sélection d'espèces les mieux adaptées à ce contexte particulièrement difficile.

Au vu de ces considérations, il paraît donc difficile de conseiller la création d'un écran vert. Cette création demanderait un investissement de travail important pour des résultats aléatoires. Par ailleurs, la ressource en eau est limitée dans la région, et cette ressource serait très certainement plus utile dans d'autres contextes.

D'autres mesures d'intégration paysagères pourront aussi être proposées en fonction du type de projet retenu. Ces mesures pourront concerner les pistes d'accès (qui devront restées empierrées au maximum, afin de s'intégrer au mieux au paysage local et pour faciliter l'infiltration des eaux dans le sol), les locaux techniques, les citernes d'eau, les aires de parking, etc.

6.5 Environnement socio-économique

Une réunion publique de présentation du projet et de ses impacts a été tenue à Ouarzazate le 3 novembre 2010. Elle a été l'occasion d'échanges entre les administrations, associations et élus et Masen. Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 1. L'étude d'impact socio-économique en cours de réalisation a adopté une approche participative pour le recueil des avis et souhaits de la population vis-à-vis de ce projet. En outre, une consultation avec les représentants de la communauté locale concernée par la cession du terrain a été effectuée le 24 décembre 2010 au siège de la Commune de Ghessate (voir annexe 4).

6.5.1 L'emploi et l'activité économique

6.5.1.1 Impacts

En phase chantier, le projet va créer de nouvelles opportunités génératrices de revenu à deux niveaux : la création de postes de travail pendant la réalisation des travaux (de l'ordre de 2 000 à 2 500 emplois directs) et la création d'emplois indirects (de l'ordre des milliers).

Ces emplois indirects sont notamment liés à l'augmentation de l'activité des entreprises locales existantes pour la fourniture de matériaux et d'équipements nécessaires à l'activité, ainsi que pour l'entretien quotidien des travailleurs, et à la création sur place d'une entreprise pour l'assemblage du champ solaire.

Le recrutement de la main d'œuvre se fera essentiellement au niveau local et des infrastructures seront développées dans la région d'Ouarzazate pour assurer le logement et la restauration des travailleurs.

La construction d'une centrale solaire fait appel aux compétences suivantes : génie civil, électricité, transport, grutage, pose de clôture,...

En phase d'exploitation, le nombre d'emplois dépendra beaucoup de la technologie choisie ; la technologie photovoltaïque ne nécessite presque pas de maintenance tandis que les CSP en requièrent beaucoup, et en permanence (3/8). **Pour donner un ordre d'idée, une centrale PV sur le site pourrait embaucher moins de 50 employés à plein temps tandis qu'une centrale CSP pourrait en nécessiter entre 400 et 500.**

Les employés permanents seront logés et auront sans doute un impact socio-économique positif sur la région. De plus, pendant cette période, les petites et moyennes entreprises locales peuvent participer à différentes prestations de maintenance, gardiennage, nettoyage industriel, etc.

Le recrutement de la main d'œuvre, principalement peu qualifiée, se fera essentiellement au niveau local, et des infrastructures seront développées pour assurer le logement et la restauration des travailleurs. Des petites et moyennes entreprises locales peuvent participer à différentes prestations de maintenance, gardiennage, nettoyage industrielle, etc. Ce qui permettra de développer les activités industrielles dans cette région.

De plus, on observera de nouvelles opportunités de réduire le chômage du fait d'une **plus grande disponibilité d'énergie (création de PME)**.

Le renforcement de la capacité énergétique apportera des garanties nouvelles et un **encouragement aux investisseurs**, qui n'hésiteront plus à délocaliser dans les zones périphériques riches en main d'œuvre sous valorisée.

La centrale permettra une meilleure valorisation des ressources naturelles du pays pour le bien être de toute la population et contribuera ainsi à lutter contre la pauvreté.

Le projet facilitera en outre la poursuite des programmes d'électrification des zones rurales et périurbaines et **permettra l'accès à l'énergie électrique à des catégories sociales jusqu'ici exclues, réduisant l'isolement de diverses régions**.

Il permettra dans une certaine mesure de réduire l'isolement de diverses régions et des populations rurales en renforçant la sécurité à travers l'amélioration de l'éclairage public. L'industrie marocaine est confrontée à la compétition internationale, notamment dans le contexte de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne et l'Accord de libre échange avec les Etats Unis. Elle ne peut être compétitive, se maintenir face à la concurrence extérieure, et préserver l'emploi que si les charges d'électricité baissent effectivement. Le présent projet, en y contribuant, créera les conditions requises pour la préservation et le développement de l'emploi dans le pays. De plus les technologies proposées dans le cadre du projet contribueront à développer des expertises nationales de pointe et ce projet constitue une nouvelle opportunité de former des techniciens aux nouvelles technologies d'énergies renouvelables et non polluantes.

Compte tenu du fait que les femmes participent à tous les types d'activités économiques et sociales, **la création de postes de travail nouveaux profitera également à la population féminine**. La sécurisation de l'approvisionnement en énergie permettra aux femmes de développer de nouvelles activités lucratives.

Les retombées socio-économiques induites par la réalisation de ce projet concernent enfin la formation **et le transfert de technologie dans le domaine de l'énergie solaire**, indispensable au vu des objectifs ambitieux que s'est fixé le Maroc dans le domaine des énergies solaires.

6.5.1.2 Mesures compensatoires

Les impacts du projet sur l'emploi et les activités économiques étant positifs, aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

Cependant, une étude socio-économique est en cours. Les recommandations de cette étude seront mises en place afin de valoriser tous les effets positifs engendrés par la mise en œuvre d'un tel projet.

6.5.2 La population locale

6.5.2.1 Impacts

Le projet se trouve sur un plateau désertique, utilisé pour une activité pastorale par la population locale.

La zone d'étude dans son ensemble compte environ 9 principaux douars.

Le plus proche (Tasselmant), est situé au sein du périmètre rapproché du site d'implantation du projet (à 1 km environ au nord-est).

Les deux autres douars les plus proches (Oum Romane et Essour) sont localisés au sein du périmètre d'étude éloigné (à 3 km environ de la limite de la zone du projet).

Phase chantier

Pendant la construction, une augmentation du trafic routier est à envisager pour livrer le matériel technique et les engins de chantier. Pendant quelques mois de construction intensive, le trafic augmentera également en raison du déplacement des véhicules des équipes techniques nécessaires pour la construction du site.

Ce trafic peut engendrer une gêne temporaire en raison du bruit et des émissions de poussières liées aux déplacements.

Cependant, la densité de population au niveau de la zone d'étude étant faible et aucune habitation n'étant présente au niveau de la zone d'implantation du projet, les nuisances seront limitées.

Phase exploitation

La gêne principale durant la phase d'exploitation est liée aux déplacements du personnel, au bruit des installations et à l'impact visuel du site.

Ces impacts seront très variables d'une technologie à l'autre, la technologie photovoltaïque étant moins source de trafic et bruit que la technologie CSP.

Les nuisances seront cependant limitées, les habitations proches étant peu nombreuses et plutôt localisées dans les vallées, ce qui limite la visibilité sur le plateau où se trouve le projet.

6.5.2.2 Mesures compensatoires

Les mesures classiques de réduction des impacts de la phase chantier seront mises en place (voir chapitre 6.1.1.2).

Les impacts sur la population locale étant faibles et limités dans le temps pour la plupart, aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Des mesures plus concrètes pourront être proposées en fonction du projet retenu.

Des efforts d'intégration paysagère seront réalisés afin de limiter les impacts visuels (voir chapitre 6.4.2).

6.5.3 Le foncier et l'occupation des sols

6.5.3.1 Impacts

De point de vue foncier, le site du projet est sis sur un terrain collectif couvrant environ 2 500 Ha, qui appartenait au groupement ethnique Ait Oukrour Toundout. Les procédures d'achat du terrain par Masen ont été effectuées selon la législation en vigueur, et sont décrites dans le Plan d'Acquisition de Terrain préparé par Masen en conformité avec la politique OP 4.12 de la Banque Mondiale.

La collectivité d'Ait Oukrour Toundout et son conseil de tutelle ont donné leur accord, respectivement les 14 janvier et 20 mai 2010, sur la cession du terrain à Masen conformément aux modalités de cession réglementaires et au prix qui a été fixé par la commission d'expertise (cf. **annexe 3**). Le PAT décrit le processus de consultation utilisé pour informer les populations locales des retombées du projet, y compris l'acquisition du terrain.

L'ensemble des autorisations et des pré-requis ayant été obtenus, l'acquisition du terrain a été finalisée le 18 octobre 2010 dans le cadre d'une cession de gré à gré, réservant la faculté d'écrire command, entre d'une part, la collectivité d'Ait Oukrour Toundout en qualité de vendeur et d'autre part, l'ONEE en qualité d'acquéreur. Cette cession a été suivie de la déclaration de commande prédictée entre l'ONEE et Masen.

L'attestation de vocation non agricole du terrain a été obtenue en date du 22/10/2010 auprès de l'autorité territoriale compétente habilitée à délivrer cette attestation et les opérations de récolelement du bornage et de levé du plan foncier du terrain sont réalisées par le service du cadastre d'Ouarzazate afin d'être à même procéder à l'immatriculation foncière du Terrain.

Le projet ne nécessite aucune destruction d'habitat, déplacement de population ou d'activités économiques. Seule la piste d'accès au douar Tasselmente sera modifiée par le projet.

Le site n'a à l'heure actuelle qu'une très faible vocation pastorale (essentiellement du parage) et un faible intérêt touristique.

Le changement d'usage des sols aura donc un impact très faible.

6.5.3.2 Mesures compensatoires

Une nouvelle piste d'accès au douar Tasselmente devra être créée.

Concernant la perte de l'usage pastoral, cf. paragraphe 6.5.4.2 ci-après.

Le prix d'acquisition du terrain a été fixé par la commission d'expertise le 18 janvier 2010 à 25 000 000 dirhams (sur la base d'un prix de 10 000 dirhams par hectare). Le conseil de tutelle de la collectivité statuera sur l'utilisation à faire, au profit de la collectivité d'Ait Oukrour Toundout, des fonds provenant de la cession du terrain.

6.5.4 Activités agropastorales

6.5.4.1 Impacts

En phase chantier et en phase d'exploitation, le site ne sera plus accessible aux berger. Une clôture sera mise en place autour du site. Cependant, le projet n'aura qu'un impact très faible sur les activités agro-pastorales. En effet, le site du projet est situé à distance des zones d'agriculture irriguée, et concernant l'activité pastorale, le secteur du site, même empiété de l'aire d'implantation du complexe (qui ne présente qu'une mince offre fourragère), offre suffisamment de territoire disponible pour des activités d'élevage extensif. Le projet n'impactera pas la SAU²⁴ de la commune (1 797 ha).

Quelques bergeries sont localisées sur les bordures sud et ouest (hors du site). Celles-ci sont mobiles. Leur déplacement ne sera pas nécessaire par le projet. Seul un changement d'itinéraire pourra être à prévoir.

6.5.4.2 Mesures compensatoires

Au vu de l'impact très faible sur les activités agropastorales, aucune mesure compensatoire n'est prévue.

Cependant, durant la phase d'exploitation, une activité pastorale peut être organisée au sein des zones libres situées entre les capteurs, la végétation pouvant se redévelopper au sein de ces espaces.

6.5.5 Le tourisme

6.5.5.1 Impacts

La zone concernée par le projet comporte très peu d'activités touristiques (hormis quelques circuits non officiels de motocross ou quad). Les activités sont plutôt concentrées sur Ouarzazate.

Aucun site ou monument historique d'intérêt n'a été recensé au sein de la zone d'étude.

Ainsi, l'implantation d'une centrale solaire n'aura pas d'effets négatifs sur les activités culturelles et touristiques du secteur.

Au contraire, l'installation d'une centrale solaire pourra avoir un impact positif sur le tourisme. En effet, l'exploitation d'une centrale solaire de grande envergure aura certainement des retombées médiatiques au niveau national et international, faisant apparaître la région d'Ouarzazate sous un angle positif, à la pointe de l'innovation et du progrès.

Le projet pourra comprendre un volet pédagogique avec l'organisation de visites en direction des touristes ou des scolaires et des enfants en général. Il s'agira de leur expliquer la démarche, le fonctionnement et de les initier au concept de développement durable.

Des panneaux informatifs pourront être mis en place durant la phase de travaux et durant l'exploitation.

Un bâtiment accueillant par exemple un centre des énergies renouvelables pourrait être envisagé sur le site.

6.5.5.2 Mesures compensatoires

L'impact sur le tourisme étant positif, aucune mesure compensatoire n'est prévue.

6.5.6 Bruits et vibrations

6.5.6.1 Impacts

En phase de chantier, les nuisances sonores pourront provenir du trafic généré par l'approvisionnement des matériaux pour la construction du complexe solaire et du bruit engendré par la mise en place des équipements. La construction du complexe impliquera un trafic important de camions, qui dépendra de la technologie employée (plus important pour le CSP).

En phase d'exploitation, le trafic de véhicules sera beaucoup plus important pour la technologie CSP, en raison du nombre de personnes important travaillant sur site.

²⁴ Surface Agricole Utile

La fréquence du trafic sera variable selon les phases du chantier (durée du chantier prévue : 3 ans, de 2012 à 2015) et selon la technologie choisie.

L'accès au site se fera par la RN10 au sud du site, puis par la piste existante. Le long de la RN10, en particulier le tronçon reliant Ouarzazate à Klaat M'Gouna, le trafic moyen journalier annuel est de 2 140 véhicules/jour.

La construction du projet impliquera l'utilisation temporaire d'équipements de construction durant la préparation du site, les activités de terrassement, la construction des bâtiments d'activités, l'assemblage des modules du champ solaire et la mise en place des structures, avec d'éventuelles fondations selon la technologie retenue.

Pour le photovoltaïque, la première source de bruit durant la construction sera l'enfoncement de pieux de support de fondations. Au cours des tests d'enfoncement des pieux sur un site de construction d'un parc photovoltaïque, un jour de grand vent, les lectures de mesures de bruit furent approximativement de 55 décibels (dB) à une distance d'environ 200 mètres.

Pour le CSP, la source de bruit principal sera engendrée par la construction des bâtiments d'exploitation abritant la turbine. La mise en place des capteurs (fondations béton ou pieux) sera également source de bruit.

La construction du projet nécessitant des travaux de débroussaillage légers et de terrassement par endroit, le chantier sera à l'origine de vibrations. Cependant, le site étant vaste, les travaux réalisés par phase, et les habitations éloignées, la construction du complexe ne sera pas à l'origine de nuisances liées aux vibrations.

Dans le cas d'une CSP, les technologies sont plus complexes et nécessitent plus d'équipements, de main d'œuvre, d'assemblage sur site et de constructions. L'impact sera donc plus important.

Actuellement le site et son voisinage sont peu impactés par des nuisances sonores et vibratoires, excepté ponctuellement (passage d'avions de l'aéroport international d'Ouarzazate et exercice au champ de tir militaire voisin). Cependant, les premières habitations étant situées à environ 1 km du site d'étude, elles seront peu importunées par le chantier du projet, et uniquement lorsque les travaux auront lieu au niveau des parties est du site.

Durant la phase d'exploitation, **dans le cas du choix du photovoltaïque**, les seules sources sonores proviendront des groupes onduleurs/transformateurs et des quelques allers-retours ponctuels nécessaires pour la maintenance.

Notons que le bruit engendré par les trackers en mouvement est faible.

Si les locaux techniques comprenant les onduleurs/transformateurs sont placés de manière appropriée au centre de chaque bloc photovoltaïque, les nuisances sonores au niveau des limites de propriété du site seront négligeables.

De plus, ils ne fonctionneront que durant les heures de la journée lorsque le projet est en production d'électricité.

Au vu de la distance des premières habitations au site (douar de Tasselmante à 1 km à l'est), l'impact sonore et vibratoire du site sera négligeable pour les riverains.

Pour les CSP, le trafic engendré par le nombre d'employés (environ 500) créera une source sonore non négligeable.

De plus, la salle des machines comprenant le système de conversion de chaleur (rotation de la turbine), ainsi que les condenseurs sont des équipements très bruyants. Dans le cas d'un refroidissement sec, l'impact sera plus important du fait du nombre important des aérocondenseurs.

Ces équipements fonctionnent tous 24h/24 et 7j/7.

Selon la disposition des équipements, ils pourraient constituer une gêne pour les riverains de Tasselmante.

Le tableau suivant présente une comparaison des nuisances sonores engendrées par les différentes technologies.

Tableau 53 : Impacts sonores et vibratoires

Technologie	Source	Impact
Photovoltaïque sans tracker	Phase chantier : trafic, ancrage des panneaux (impact faible) Phase exploitation : trafic, locaux onduleurs/transformateurs (impact négligeable)	Faible
Photovoltaïque avec tracker	Phase chantier : trafic, ancrage des panneaux (impact faible) Phase exploitation : trafic, locaux onduleurs/transformateurs, trackers (impact négligeable)	Faible
Capteurs cylindro-paraboliques Tour solaire	Refroidissement humide	Phase chantier : impacts modérés liés aux besoins importants en équipements, main d'œuvre, assemblage sur site et constructions. Phase exploitation : impacts modérés liés à la rotation de la turbine et aux condenseurs.
	Refroidissement sec	Phase chantier : impacts modérés liés aux besoins importants en équipements, main d'œuvre, assemblage sur site et constructions. Phase exploitation : impacts modérés liés à la rotation de la turbine et aux condenseurs.

6.5.6.2 Mesures compensatoires

Phase chantier

Les équipements utilisés lors des travaux seront conformes à la réglementation en vigueur et correctement entretenus.

Le nombre de véhicules lourds et légers sera limité au strict minimum, et leur vitesse de circulation sera limitée.

Une information de la population locale sera organisée préalablement aux travaux.

Phase d'exploitation

Pour le photovoltaïque, étant donné l'absence d'impact lié à l'exploitation du complexe dans ce domaine, aucune mesure de maîtrise des impacts n'est prévue.

Dans le cas du choix d'une CSP, la disposition de la salle des machines devra être soigneusement choisie et le plus possible éloignée du douar riverain de Tasselmante à l'est.

Le projet devra être conçu de façon à ce que le niveau d'émission sonore des installations soit inférieur aux minima requis.

Une étude de simulation acoustique devra être réalisée au niveau de la phase détaillée du projet afin de s'assurer que le niveau sonore en dehors de l'enceinte du complexe est en dessous du niveau acceptable de 70 db(A), limite de pression acoustique recommandée par la Banque Mondiale pour les zones à caractère industriel.

Afin de limiter les émissions de bruit, des équipements spécifiques en fonction des sources devront être intégrées dans le projet détaillé. Nous montrons dans le tableau ci-dessous des types de réduction de bruit

envisageables en fonction des équipements à isoler. Une grande attention devra être portée à l'isolation phonique des équipements, en particulier les ventilateurs, et des bâtiments techniques.

Tableau 54 : Mesures de réduction du niveau acoustique

Sources de bruit à l'intérieur du complexe	Mesures de réduction
Pompes	Capot anti bruit
Récupérateur de chaleur	Isolation phonique des bâtiments
Transformateur	Isolation phonique des bâtiments
Tour de refroidissement	Réducteur de bruit à l'entrée à la sortie
Station de détente du gaz	Capot anti bruit
Installation d'épuration et de déminéralisation de l'eau	Isolation phonique des bâtiments

6.5.7 La santé humaine

6.5.7.1 Impacts

Ce projet devrait pouvoir indirectement permettre un meilleur accès aux habitants des milieux ruraux à l'électricité. Ceci permettra de substituer pour l'éclairage l'utilisation du pétrole lampant au profit de lampes électriques, ce qui devrait entraîner une diminution des maladies visuelles et respiratoires du à l'utilisation de pétrole comme source d'éclairage.

Les travailleurs à l'intérieur de certaines zones du complexe pourront être occasionnellement soumis à un niveau sonore élevé, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'état de santé des personnes soumise à tel niveau de bruit.

Dans le cas d'un refroidissement humide, il existe un risque de formations de légionnelles.

L'exploitation d'un parc photovoltaïque n'émet aucune émission atmosphérique particulière, hormis les poussières et gaz d'échappements des quelques véhicules nécessaires à la maintenance.

L'exploitation d'une centrale CSP, la turbine de production d'électricité rejette dans l'atmosphère de la vapeur d'eau et quelques gaz liés à l'utilisation en complément de gaz ou pétrole, nécessaire au fonctionnement correct de la turbine. Cependant, ces rejets seront faibles (CO₂, CO, NOx), et ne seront pas susceptibles d'impact la qualité de l'air et de présenter des risques pour la population alentour.

6.5.7.2 Mesures compensatoires

Les mesures contre les nuisances sonores vues au paragraphe 6.5.6.2 ci-dessus devront être mises en place.

Dans le cas d'un refroidissement humide, un suivi régulier des légionnelles devra être mis en place, ainsi que des mesures correctives en cas de risque pour les travailleurs ou les riverains.

6.5.8 Les risques technologiques

6.5.8.1 Impacts

Les risques liés à l'exploitation diffèrent entre la technologie photovoltaïque et la technologie CSP.

Pour le photovoltaïque, les installations solaires étant des équipements électriques, le risque incendie existe (court-circuit par exemple).

Le projet étant avant tout construit au moyen de verre, béton et acier, les matériaux ne sont dans l'ensemble pas inflammables.

Pour le CSP, le risque existe au niveau des capteurs.

L'autre risque principal lié au fonctionnement du CSP est le risque lié à la turbine. En effet, un risque incendie et explosion existe, en raison du fonctionnement sous pression et à chaud de la turbine et de l'utilisation de gaz ou pétrole, en faible quantité.

Ainsi, le retour d'expérience montre qu'un important incendie a eu lieu dans la centrale d'Ain Beni Mathar en mai 2009 lorsqu'elle était encore en cours de construction. L'incendie, qui a eu lieu au niveau du filtre d'admission d'air, s'est propagé à l'une des turbines du complexe qui a été complètement détruite. Cet incendie serait lié à un mégot jeté.

Une importante explosion a également eu lieu dans la centrale SEGS1 à Daggett en Californie en 1999. L'explosion était due au fluide caloporteur à haute température dans l'un des bassins de stockage qui a pris feu. 400 000 litres d'huile minérale a brûlé et l'incendie a perduré plus de 14 heures.

6.5.8.2 Mesures compensatoires

Des mesures spécifiques devront être mises en place selon la technologie employée et les risques associés, et ce dès le début des travaux. Elles seront adaptées et maintenues pendant toute la durée de vie du projet.

Des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, citerne d'eau), des plans de prévention et d'intervention en cas d'incendie devront être mis en place.

Une procédure incendie spécifique, comprenant une formation du personnel, ainsi qu'un affichage adapté, sera installé.

Des pistes d'accès spécifiques (périphériques et intra-site) devront être prévues.

Ces mesures devront être discutées et validées avec les pompiers locaux.

Par ailleurs, les risques de vandalisme seront limités par la présence d'une clôture entourant le site. Un système de vidéosurveillance peut-être envisagé.

De plus, en phase d'exploitation, des exercices évacuation seront réalisés, en partenariat avec les pompiers.

6.6 Remise en état du site en fin d'exploitation

Une fois l'investissement amorti, la poursuite de l'activité est envisageable, et le démantèlement n'est pas nécessaire, pour autant que le cadre légal le permette, et que les conditions soient toujours réunies pour permettre l'exploitation de la ferme solaire.

Ceci est en particulier vrai pour les parcs photovoltaïques, car leurs coûts de maintenance et de maintien en opération sont très faibles.

Si le démantèlement devait avoir lieu, le coût du démantèlement pourrait être en partie couvert par la vente des matériaux recyclables (verre, métal).

L'enlèvement des champs solaires et de la clôture permettra un retour immédiat du sol dans les conditions initiales avant la construction du complexe.

Les pistes seront laissées intactes.

Dans le cas d'une centrale CSP, le champ solaire est entièrement recyclable, ce qui n'est pas le cas pour les panneaux photovoltaïques.

A l'inverse, une centrale CSP aura nécessité une surface d'imperméabilisation beaucoup plus importante, qui ne pourra être rendue à son état initial.

6.7 Synthèse comparative des impacts des différentes variantes

Impact très fort	Impact modéré	Impact positif faible
Impact fort	Impact faible	Impact positif fort

Tableau 55 : Synthèse comparative des impacts des différentes technologies

Photovoltaïque sans tracker		Photovoltaïque avec trackers	La tour solaire « Tower »	Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »		
						
Refrig-dissement	/	/	Humide	Sec	Humide	Sec
Géologie et sols	Imperméabilisation	Dalle des locaux techniques (transformateurs, onduleurs) (6 000 m ² environ) Ancrages des panneaux (de 1000 m ² à 6 000 m ²) Bâtiment administratif et parking (200 à 300 m ² pour 25 personnes environ) Soit un total de 12 300m².	Dalle des locaux techniques (transformateurs, onduleurs) (6 000 m ² environ), Bâtiment administratif et parking (200 à 300 m ² pour 25 personnes environ) Ancrage structure des trackers (400 000 m ² environ) Soit au total 406 000 m²	Bâtiment turbine (12 000 m ²), Dalle des tours (4 tours de 50 à 100 m ² soit environ 400 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes) Ancrages des panneaux (1 000 m ² pour des ancrages par pieux) Soit au total d'environ 35 000 m²	Bâtiment turbine (12 000 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes) Ancrage structure des capteurs (400 000 m ² environ) Soit au total maximum de 434 000 m²	
	Tasse-ment	Impact faible des travaux Peu de déplacements (peu de personnel)		Impact modéré des travaux Beaucoup de déplacements (beaucoup de personnel en travaux comme en exploitation)		
	Erosion		Impact très faible (aucun défrichement ne sera nécessaire)			
	Pollution	Impact très faible (seulement si pollution accidentelle en phase travaux)	Sels fondus (stockage thermique) Combustible fossile (alimentation d'appoint de la centrale)	Huile synthétique (fluide caloporteur) Sels fondus (stockage thermique) Combustible fossile (alimentation d'appoint de la centrale)		
Eaux souterraines			Aucun besoin en alimentation, absence de nappe au niveau du site (nappe très peu vulnérable en contrebas)			

Photovoltaïque sans tracker		Photovoltaïque avec trackers		La tour solaire « Tower »		Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »			
									
Refroi-dissement	/		/		Humide	Sec	Humide	Sec	
Eaux superficielles	<p>Faible surface à imperméabiliser (seulement les locaux techniques et administratifs – 12 000 m² environ)</p> <p>Faible consommation d'eau (seulement arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage peu fréquent des panneaux)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation - Aucun rejet d'eau</p> <p>Aucun risque de contamination des eaux pluviales (pas de produits dangereux stockés sur site)</p>		<p>Surface à imperméabiliser importante (surtout en raison des ancrages béton des trackers – 40 ha)</p> <p>Faible consommation d'eau (seulement arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage peu fréquent des panneaux)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation - Aucun rejet d'eau</p> <p>Aucun risque de contamination des eaux pluviales (pas de produits dangereux stockés sur site)</p>		<p>Surface à imperméabiliser moyenne (bâtiments techniques et administratifs – 35 000 m² environ)</p> <p>Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de combustible fossile (cas du gas-oil)</p>	<p>Surface à imperméabiliser moyenne (bâtiments techniques et administratifs – 35 000 m² environ)</p> <p>Consommation d'eau modérée (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – 6 Mm³/an)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de l'huile synthétique et de combustible fossile (cas du gas-oil).</p>	<p>Surface à imperméabiliser très importante (43 ha)</p> <p>Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – 6 Mm³/an)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de l'huile synthétique et de combustible fossile (cas du gas-oil).</p>	<p>Surface à imperméabiliser très importante (43 ha)</p> <p>Consommation d'eau modérée (arrosage des pistes, sanitaires et nettoyage fréquent des miroirs incurvés)</p> <p>Mise en place d'un bassin d'évaporation pas de rejets d'eau dans le milieu naturel</p> <p>Risque très localisé de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation de l'huile synthétique et de combustible fossile (cas du gas-oil).</p>	
Air	Gaz d'échappement et poussières des véhicules								
Cli-mat	Economie d'un million de tonnes de CO ₂ par an								
Risques	Pas d'effet sauf sur risque incendie (présence d'équipements électriques)		Source importante de risque liée à la présence de combustible fossile (gaz ou gas-oil)		Source importante de risque liée à la présence de combustible fossile Risque incendie augmenté du fait de la présence d'huile à haute température (400°C)				
Milieu naturel	<p>Impacts faibles durant la phase travaux (peu de terrassements et peu de déblais dans les unités de milieu de pente)</p> <p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux</p> <p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces entre les panneaux</p> <p>Risque nul de pollution des oueds à valeur patrimoniale élevée</p> <p>Impacts liés à la destruction de la végétation</p>		<p>Impacts modérés durant les travaux (terrassements, risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente).</p> <p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux et l'exploitation (personnel nombreux)</p> <p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces interstitiels (impact plus faible que pour le PV)</p> <p>Risque de pollution très faible ayant peu de chance d'affecter les oueds à valeurs patrimoniale élevée en aval du site.</p>		<p>Impacts modérés durant les travaux (terrassements, risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente).</p> <p>Risque de dérangement de la faune durant les travaux</p> <p>Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces interstitiels (impact positif plus faible que pour le PV, car la surface imperméabilisée est plus grande)</p> <p>Risque de pollution liée à la présence d'huile comme fluide caloporteur (fuites au niveau des canalisations) pouvant affecter indirectement les oueds à valeurs patrimoniale élevée en aval du site, et du Lac du barrage Mansour Ed Dahbi. Cependant fluide caloporteur biodégradable</p>				
Milieu Biologique	Risque de dérangement de la faune durant les travaux		Impact négatif sur les oiseaux en raison du flux de chaleur élevé près du récepteur de la tour (risque d'éblouissement provenant des miroirs héliostat pouvant causer momentanément l'aveuglement des oiseaux). Aucun impact sur les pilotes dont les couloirs de vol ne surplombent pas le site de complexe solaire.		Risque de dérangement de la faune durant les travaux				

Photovoltaïque sans tracker		Photovoltaïque avec trackers		La tour solaire « Tower »		Les capteurs cylindro-paraboliques « Trough »					
											
Refroi-dissement		/		Humide		Sec					
Environnement socio-économique	Paysage	En se limitant aux plates formes planes du site (vers le centre), l'impact visuel sera néant		En se limitant aux plates formes planes du site (vers le centre), les panneaux seront perçus depuis la RP1511 qui mène à Ghassate ainsi que depuis les pistes d'accès aux douars sis à l'Est du site		Projet très visible même depuis la ville d'Ouarzazate (signalons que les antennes à l'entrée du site depuis la RN10 sont visibles depuis la ville)					
	Emploi et activité économique	Nombreux emplois en phase construction, environ 25 à 50 emplois à plein temps en phase d'exploitation. Nombreux emplois indirects. Accès à l'électricité, réduction de l'isolation, formations et transfert de technologies.		Nombreux emplois en phase construction (2 000 à 2 500) et de 400 à 500 à plein temps en phase d'exploitation. Nombreux emplois indirects. Accès à l'électricité, réduction de l'isolation, formations et transfert de technologies.		Impacts visuels depuis la RP1511 et les accès aux douars de l'Est					
	Foncier	Le projet ne nécessite aucune destruction d'habitat, déplacement de population ou d'activités économiques. Seule la piste d'accès au douar Tasselmante sera modifiée par le projet. La ligne 60 kV sera éventuellement déplacée Le site n'a à l'heure actuelle qu'une vocation pastorale à faible offre fourragère, facilement transférable sur les sites alentours, et un faible intérêt touristique (piste de quad).									
	AgroPastoralisme	Pas d'impact sur la SAU. Seul un changement d'itinéraire des bergers est à prévoir.									
	Tourisme	Aucun impact sur le patrimoine culturel local Impact positif sur le tourisme et les retombées médiatiques du projet Rôle pédagogique du projet									
	Bruit et vibrations	Nuisances faibles en phase chantier liées au trafic routier et à l'ancrage des panneaux Impact sonore négligeable durant la phase d'exploitation		Phase chantier : impacts importants liés aux besoins importants en équipements, main d'œuvre, assemblage sur site et constructions. Phase exploitation : impacts importants liés à la rotation de la turbine et aux condenseurs.							
	Santé humaine	Aucun impact (hormis les nuisances temporaires durant la phase chantier)		Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles Risque lié à la présence de légionnelles	Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles	Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles Risque lié à la présence de légionnelles	Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles				
Remise en état en fin d'exploitation		Démontage facile des installations Recyclage des panneaux à prévoir, et plus ou moins compliqué selon le type de panneaux.		Capteurs entièrement recyclables Démantèlement des bâtiments d'exploitation complexe Maintien d'une surface imperméabilisée si les dalles béton ne sont pas toutes enlevées							

6.8 Synthèse : la solution la plus impactante

Suivant la méthodologie décrite précédemment, les impacts ont été évalués pour chaque variante pour une centrale solaire de 500 MW composée uniquement d'une technologie.

Le présent chapitre présente l'étape suivante : la sélection de la solution la plus impactante. Pour chaque domaine environnemental et sociétal étudié, l'impact retenu est le plus fort des 4 variantes.

Impact très fort	Impact modéré	Impact positif faible
Impact fort	Impact faible	Impact positif fort

Tableau 56 : Solution la plus impactante

		Solution la plus impactante	
Géologie et sols	Imperméabilisation	Capteurs cylindro-paraboliques Bâtiment turbine (12 000 m ²), Cuves de stockage de l'énergie thermique (20 000 m ² pour 500 MW pour 4h) Bâtiment administratif et parking (2 000 m ² environ pour 500 personnes) Anchage structure des capteurs (400 000 m ² environ) Soit au total maximum de 434 000 m²	
	Tassement	Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire Impact faible des travaux Beaucoup de déplacements (beaucoup de personnel en travaux comme en exploitation)	
	Erosion	Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Impact très faible (aucun défrichement ne sera nécessaire)	
	Pollution	Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile) Huile synthétique (fluide caloporteur) Sels fondus (stockage thermique) – risque limité uniquement en phase travaux Combustible (alimentation appoint de la centrale)	
Eaux souterraines		Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Aucun besoin en alimentation, nappe inexistante au niveau du site (nappe très peu vulnérable en contrebas dans la vallée)	
Eaux superficielles		Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile, refroidissement humide) Surface à imperméabiliser très importante (43 ha) Consommation d'eau très importante (arrosage des pistes, sanitaires, nettoyage fréquent des miroirs incurvés et en particulier le refroidissement humide – 6 Mm ³ /an) Mise en place d'un bassin d'évaporation – absence de rejets d'eau dans le milieu Risque de contamination des eaux pluviales lié à l'utilisation d'huile synthétique et de fioul	
Air		Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Gaz d'échappement et poussières des véhicules et rejets liés à l'alimentation en combustible fossile	

		Solution la plus impactante	
Climat		Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Economie d'un million de tonnes de CO ₂ par an	
Risques		Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile) Source importante de risque liée à la présence de combustible fossile Risque incendie augmenté du fait de la présence d'huile à haute température (400°C)	
		Capteurs cylindro-paraboliques (avec huile) Impacts modérés durant les travaux (terrassements, risques de dépôt de déblais sur les versants, dans les unités de milieu de pente).	
		Risque de dérangement de la faune durant les travaux	
		Impacts positifs liés à la mise en défens des espaces interstitiels (impact positif plus faible que pour le PV, car la surface imperméabilisée est plus grande) Risques de pollution liés à la présence d'huile comme fluide caloporteur (fuites au niveau des vannes, des pompes et des raccords de canalisations) pouvant affecter les sols et indirectement les oueds à valeur patrimoniale élevée en aval du site, et du Lac du barrage Mansour Ed Dahbi.	
Milieu naturel	Milieu biologique	Tour solaire Impact négatif sur les oiseaux en raison du flux de chaleur élevé près du récepteur de la tour (risque d'éblouissement provenant des miroirs héliostat pouvant causer momentanément l'aveuglement des oiseaux). Aucun impact sur les pilotes dont les couloirs de vol ne surplombent pas le site de complexe solaire.	
	Paysage	Tour solaire Projet très visible même depuis la ville d'Ouarzazate (signalons que les antennes à l'entrée du site depuis la RN10 sont visibles depuis la ville)	
Environnement socio-économique	Emploi et activité économique	Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Nombreux emplois en phase construction, entre 2 000 et 2 500 emplois/an et entre 400 et 500 en phase d'exploitation. Nombreux emplois indirects. Accès à l'électricité, réduction de l'isolement, formations et transfert de technologies.	
	Foncier	Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Le projet ne nécessite aucune destruction d'habitat, déplacement de population ou d'activités économiques. Seule la piste d'accès au douar Tasselmant sera modifiée par le projet. Le site n'a à l'heure actuelle qu'une vocation pastorale à faible offre fourragère, facilement transférable sur les sites alentours, et un faible intérêt touristique (piste de quad).	
	Agropastoralisme	Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Pas d'impact sur la SAU. Seul un changement d'itinéraire des bergers est à prévoir.	
Tourisme		Capteurs cylindro-paraboliques, tour solaire et photovoltaïque Aucun impact sur le patrimoine culturel local Impact positif sur le tourisme et les retombées médiatiques du projet Rôle pédagogique du projet	

		Solution la plus impactante
Bruit	Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire	<p>Phase chantier : impacts forts liés aux besoins importants en équipements, main d'œuvre, assemblage sur site et constructions.</p> <p>Phase exploitation : impacts forts liés à la rotation de la turbine et aux condenseurs.</p>
	Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire (refroidissement humide)	<p>Risques très faibles, en raison des rejets de vapeur d'eau et gaz de combustion, mais en quantités faibles.</p> <p>Risque lié à la présence de légionnelles.</p>
Remise en état en fin d'exploitation	Capteurs cylindro-paraboliques et tour solaire	<p>Capteurs entièrement recyclables</p> <p>Démantèlement des bâtiments d'exploitation complexe</p> <p>Maintien d'une surface imperméabilisée si les dalles béton ne sont pas toutes enlevées</p>

6.9 Conclusion sur les impacts du complexe solaire

En conclusion, l'on voit que la solution la plus impactante a des impacts très forts sur l'imperméabilisation des sols, sur les eaux superficielles et le risque incendie, principalement liés aux consommations importantes d'eau du procédé de refroidissement humide et à l'utilisation de produits polluants. Ces impacts peuvent être atténués et/ou compensés. L'impact sur la ressource en eau n'entravera pas les usages de l'eau au niveau du barrage, en particulier pour l'alimentation en eau potable.

La tour solaire aura un impact paysager très fort puisqu'elle sera visible même depuis la ville d'Ouarzazate. Aussi, il est identifié un impact négatif sur l'avifaune de passage au-dessus ou au voisinage de la tour du fait du flux de chaleur émanant du récepteur de la tour solaire.

Des impacts forts sont à prévoir sur l'ambiance sonore, notamment lors de la phase chantier.

Le tassement du sol et la remise en état du site en fin d'exploitation sont des impacts modérés du projet.

Rappelons que cette évaluation est théorique afin de maximiser les impacts. Dans la pratique, le complexe sera composé de plusieurs technologies. Son impact sera moindre que ce qui a été défini dans la présente étude cadre. Une étude d'impact environnemental et social "spécifique" qui permettra de prendre en compte les spécificités de la centrale et des installations connexes qui seront nécessaires sera réalisée ultérieurement, cette étude "spécifique" sera également conforme aux exigences des institutions financières internationales.

Soulignons enfin l'impact très positif du projet sur le climat, sur l'emploi, l'activité économique et le tourisme.

7 Programme de surveillance et de suivi environnemental

La surveillance environnementale vise à assurer que les engagements et les recommandations de nature environnementale inclus dans la présente étude soient appliqués de façon intégrale. Dans un premier temps, cette activité de surveillance comprend l'intégration des mesures d'atténuation et des autres considérations environnementales dans les plans et devis, puis leur mise en application lors de la construction.

Masen validera les documents d'études et d'exécution présentés par les entrepreneurs les mesures d'atténuation que les entreprises doivent intégrer.

De plus, avant le début des travaux, Masen mandatera un responsable de la surveillance environnementale (en interne ou prestation externalisée). La personne chargée de la surveillance environnementale sera présente sur le chantier sur une base régulière, sera facilement accessible et aura comme mandat d'assurer l'application concrète des mesures d'atténuation au chantier. Tout incident ou accident pouvant porter atteinte à l'environnement sera immédiatement signalé à Masen et le cas échéant, aux autorités locales et au MEMEE.

Le responsable de la surveillance environnementale pourra être un ingénieur en environnement de Masen ou un ingénieur d'un bureau d'études mandaté par Masen. Ce responsable pourra être assisté par des spécialistes, au besoin. Il importe de préciser que cette personne relèvera de la direction du chantier.

Lors de l'arrivée au chantier de nouveaux entrepreneurs, sous-traitants et/ou fournisseurs, les exigences en matière de protection de l'environnement et d'urgence environnementale leur seront présentées afin de les sensibiliser. Lors des réunions de chantier, un point « Environnement » sera mis à l'ordre du jour pour faire le suivi des éléments à corriger et/ou à apporter une attention particulière.

En plus de veiller à l'application de toutes les mesures d'atténuation, le responsable de la surveillance environnementale verra à relever les dérogations, à proposer des correctifs et orienter la prise de décision sur le chantier relativement aux questions d'environnement. Le processus de notification en cas de non-respect des mesures environnementales sera présenté lors de la première réunion de chantier, ainsi que les différents documents de surveillance environnementale qui devront être produits avant le début des travaux et tout au long du déroulement de ces derniers.

Tout au long du déroulement des travaux, Masen avisera les ministères ou organismes responsables du déroulement des travaux et des changements importants dans le calendrier de réalisation. Les ministères ou organismes responsables pourront en tout temps venir constater la mise en application des mesures d'atténuation prévues.

La personne responsable de la surveillance environnementale des travaux aura également la responsabilité de produire des rapports mensuels de surveillance environnementale et un rapport final à la fin des travaux.

Masen accorde par ailleurs une grande importance à ses relations avec les populations concernées par la réalisation du projet. Tout au long des travaux, Masen pourra informer la population du déroulement du chantier par l'entremise de son site Internet, et de communications avec les autorités locales et régionales.

En résumé, les activités liées à la surveillance environnementale permettront :

- De voir à l'application des mesures d'atténuation contenues dans l'étude d'impact et les plans et devis;
- De réaliser des inspections sur les sites des travaux et signaler toutes les non-conformités au responsable du chantier;
- D'identifier, de concert avec le chef de chantier, les mesures alternatives à mettre en place afin de résoudre toute problématique non prévue qui pourrait se manifester durant les travaux;

- De s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux exigences environnementales marocaines et des bailleurs de fonds.

7.1 Contenu du programme de surveillance environnementale

Le programme de surveillance environnementale portera sur les aspects suivants durant les travaux :

- Enceintes de chantier;
- Excavation et terrassement;
- Carrières et sablières
- Drainage;
- Eaux usées et résiduaires;
- Engins de chantier et circulation;
- Prévention des déversements accidentels de contaminants;
- Gestion des matières dangereuses et des déchets solides;
- Remise en état.

7.1.1 Enceintes du chantier

Une enceinte de chantier accueille les bâtiments administratifs et sanitaires, ainsi que les différents ateliers et sites d'entreposage relatifs au chantier. L'enceinte de chantier sera située sur l'emprise du site appartenant à Masen. Une clôture provisoire sera installée. L'accès au chantier devra être gardé pour contrôler et limiter les accès au strict nécessaire.

7.1.2 Excavation et terrassement

Le transport de matériaux meubles constitue une activité importante et le responsable chantier devra s'assurer que les plans de mouvements de sols, précisant les quantités précises de matériaux à être évacuées et apportées, les sites d'emprunts et de dépôts, la gestion des dépôts provisoires, sont respectés durant les travaux. En particulier, les sites de dépôts provisoires devront être identifiés de manière à ne pas perturber l'écoulement normal des eaux de surface.

L'entrepreneur devra limiter au strict nécessaire le décapage, le déblaiement, l'excavation, le remblayage et le nivellement des aires de travail, afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion.

L'entrepreneur devra transporter les déblais excédentaires dans un site approuvé par le représentant désigné de Masen et les autorités locales compétentes.

Après les travaux, l'entrepreneur devra niveler les aires d'excavation et d'entreposage des déblais en respectant la topographie du milieu environnant. De plus, il sera tenu de rétablir le drainage et de stabiliser les terrains susceptibles d'être érodés.

Si l'entrepreneur découvre un vestige archéologique lors de travaux d'excavation ou de construction, il devra arrêter les travaux et en informer sans délai le représentant désigné de Masen. L'entrepreneur devra éviter toute intervention de nature à compromettre l'intégrité du vestige découvert.

L'entrepreneur devra également décapier toute aire ayant servi à l'entreposage de matériaux, de déchets ou de matières dangereuses. Les sols devront être placés dans des contenants et éliminés dans un site autorisé.

Si des matériaux ou des équipements sont laissés sur place après les heures de travail, l'entrepreneur devra installer une clôture pour empêcher que des animaux entrent en contact avec ces produits.

7.1.3 Carrières et sablières

L'entrepreneur devra exploiter les carrières et sablières existantes ou prévues au contrat pour lesquelles il aura obtenu les autorisations requises. L'entrepreneur sera tenu de réduire le nombre de sites d'exploitation en choisissant des carrières ou sablières pouvant fournir le plus fort volume de matériaux.

L'entrepreneur devra indiquer clairement les limites de l'aire d'exploitation sur le terrain à l'aide de piquets ou de rubans. Posées avant le début des travaux, ces balises devront demeurer bien visibles tout au long de l'exploitation.

Pendant l'exploitation, l'entrepreneur devra réduire l'érosion due au ruissellement et éviter que les sédiments n'atteignent une ravine ou un oued.

L'entrepreneur devra garder sur le pourtour une bande de terrain suffisamment large pour y accumuler la terre organique décapée qui servira à recouvrir la surface exploitée de la carrière ou de la sablière lors de la remise en état des lieux. Il devra récupérer tout débris, déchet, matériel inutilisable, pièce de machinerie ou autre élément.

7.1.4 Drainage

En cours de travaux, l'entrepreneur devra respecter le drainage naturel du milieu et prendre toutes les mesures appropriées pour permettre l'écoulement normal des eaux et éviter la formation d'étangs.

7.1.5 Eaux usées et résiduaires

Au niveau des installations fixes du chantier, les eaux usées domestiques devront être traitées sur place. Il est recommandé d'utiliser dans la mesure du possible des toilettes sèches.

Les eaux résiduaires et industrielles émanant des stations de lavage et d'entretien des engins de chantier devront subir un traitement de séparation eau-huile. Après séparation, les eaux seront réutilisées sur le site en circuit fermé. Les huiles pourront être remises aux fournisseurs aux fins de recyclage.

7.1.6 Engins de chantier et circulation

L'entrepreneur devra tenir compte de la nature du terrain et du milieu environnant dans le choix de ses engins de chantier en vue d'éviter de créer des ornières et des décrochements de sols. Si, pour des raisons techniques, l'entrepreneur ne peut respecter cette directive, il devra soumettre des mesures de remise en état spécifiques au représentant désigné de Masen.

L'entrepreneur devra maintenir ses équipements en parfait état de fonctionnement. Tous les jours, il sera tenu de vérifier la présence de fuite de contaminants, qu'il devra réparer immédiatement, le cas échéant. De plus, les niveaux de bruit émis par les principaux équipements et engins de chantier seront vérifiés régulièrement. L'entrepreneur devra s'assurer que les équipements et les engins qu'il utilise sur le chantier sont en bon état de fonctionnement et qu'ils n'émettent pas des niveaux de bruit excessifs. Toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvadage, devra être effectuée à plus de 60 m de tout fossé ou oued. L'entrepreneur devra effectuer tous les travaux de maintenance et de ravitaillement en carburant de ses engins sur un site où les contaminants seront confinés en cas de déversement, tout en ayant sur place du matériel d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminants.

L'entrepreneur devra munir chaque engin de chantier d'une quantité suffisante d'absorbants afin d'intervenir efficacement en cas de déversement accidentel de contaminants.

Les bétonnières et les équipements servant au transport et à la pose du béton devront être lavés dans une aire prévue à cet effet. L'emplacement de cette aire sera déterminé par le représentant désigné de Masen. Il pourra s'agir d'un bassin de décantation que l'entrepreneur creusera à même le sol. À la fin des travaux, l'entrepreneur devra enlever les résidus solides décantés et les déposer dans un conteneur de matériaux secs. Finalement, il devra remblayer le bassin de décantation avec le sol d'origine.

L'entrepreneur devra maintenir en tout temps en bon état les voies de circulation qu'il utilise. Il devra obtenir l'autorisation du représentant désigné de Masen avant d'utiliser tout chemin, sentier ou chemin de contournement non indiqué au contrat.

À la demande du représentant désigné de Masen, l'entrepreneur devra arrêter toute circulation lourde, par exemple, sur des milieux sensibles à l'érosion, en particulier lors d'une pluie abondante ou sur des milieux de faible capacité portante.

Le responsable chantier devra s'assurer que les engins de chantier ne restent pas dans les aires de travail au-delà des horaires de travail. À la fin de chaque journée, tous les engins et véhicules devront regagner l'enceinte prévue à cet effet. Ces enceintes devront aménagées en terrasses étanches afin de récupérer les eaux de ruissellement et les diriger vers des bassins déshuileurs.

7.1.7 Déversements accidentels de contaminants

Au début des travaux, l'entrepreneur devra présenter un plan d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminants. L'entrepreneur devra placer son plan d'urgence dans un endroit à la vue de tous les employés. Ce plan d'intervention devra couvrir les aspects suivants :

- Objectifs;
- Liste des éléments sensibles dans l'environnement immédiat du site des travaux;
- Liste des situations potentiellement dangereuses;
- Mesures préventives afférentes;
- Suivi et mesures correctives;
- Interventions à réaliser en cas de déversement;
- Liste et coordonnées des intervenants à contacter en cas d'urgence.

De plus, l'entrepreneur devra avoir en sa possession au moins une trousse d'urgence en cas de déversement accidentel de contaminants. Celle-ci devra contenir des équipements adaptés aux particularités du lieu de travail.

A titre d'exemple, une trousse d'urgence en cas de déversement doit généralement contenir les équipements suivants :

- 1 baril ou boîte contenant le matériel d'intervention en cas de déversement;
- 10 coussins absorbants en polypropylène de 430 cm³ de dimension;
- 200 feuilles absorbantes en polypropylène;
- 10 boudins absorbants en polypropylène;
- 5 sacs de 10 litres de fibre de tourbe traitée pour absorber les hydrocarbures;
- 10 sacs en polyéthylène de 6 mm d'épaisseur et de 205 litres de grandeur pour déposer les absorbants contaminés.

L'entrepreneur devra aviser immédiatement le représentant désigné de Masen de tout déversement de contaminants dans l'environnement, quelle que soit la quantité déversée.

Lors d'un déversement accidentel de contaminants, l'entrepreneur devra procéder immédiatement, à ses frais, aux opérations suivantes :

- Contrôler la fuite;
- Vérifier l'étendue du déversement;
- Appliquer sa structure d'alerte;

- Confiner et récupérer le contaminant;
- Excaver et remplacer le sol contaminé, s'il y a lieu;
- Gérer les résidus contaminés en fonction du niveau de contamination observé;
- Rédiger un rapport de déversement.

7.1.8 Gestion des matières dangereuses et des déchets solides

Certains produits utilisés sur le chantier sont des matières dangereuses. L'entrepreneur devra faire approuver le lieu d'entreposage de ces produits par le représentant désigné de Masen. Ce lieu d'entreposage devra être éloigné de la circulation des véhicules et situé à une distance raisonnable des fossés de drainage et de tout autre élément sensible indiqué par le représentant désigné de Masen.

L'entrepreneur devra manipuler les produits pétroliers de façon à prévenir et à maîtriser les fuites et les déversements. Il devra s'assurer que les contenants, les réservoirs portatifs et les réservoirs mobiles qu'il utilise sont conformes aux normes de fabrication. L'entrepreneur devra aussi respecter les normes de localisation et d'installation pour les réservoirs hors sol.

De façon générale, l'entrepreneur qui installe un ou plusieurs réservoirs hors sol dont le volume totalise 5000 litres et plus, devra munir le tout d'une digue étanche formant une cuvette de rétention autour du ou des réservoirs. Si la cuvette de rétention ne protège qu'un seul réservoir, elle devra être de capacité suffisante pour contenir un volume équivalent à au moins 10 % de la capacité du réservoir. Si la cuvette de rétention protège plusieurs réservoirs, elle devra être de capacité suffisante pour contenir un volume au moins égal à la plus grande des valeurs suivantes : la capacité du plus gros réservoir plus 10 % de la capacité totale de tous les autres réservoirs ou la capacité du plus gros réservoir augmentée de 10 %.

De plus, l'entrepreneur devra récupérer quotidiennement et trier les différents déchets qu'il génère selon qu'ils constituent des déchets solides (déchets domestiques, matériaux secs, rebuts métalliques, etc.) ou des matières dangereuses résiduelles (filtres de véhicules, huiles usées, etc.).

L'entrepreneur sera responsable de l'entreposage et de l'élimination des déchets solides générés, et ceux-ci devront être éliminés à ses frais dans un lieu autorisé par l'Autorité compétente. L'entrepreneur devra fournir, sur demande, une preuve d'élimination au représentant désigné de Masen.

L'entrepreneur sera responsable également de la récupération et de l'entreposage des matières dangereuses résiduelles générées par ses activités. Il devra prévoir des conditions d'entreposage temporaires sécuritaires jusqu'au moment de leur élimination finale dans un site autorisé. La zone d'entreposage temporaire devra comprendre un abri étanche possédant au moins trois côtés, un toit et un plancher étanche formant une cuvette dont la capacité de rétention devra répondre au plus élevé des volumes suivants : 25 % de la capacité totale de tous les contenants entreposés ou 125 % de la capacité du plus gros contenant. À titre d'exemple, il peut s'agir d'un ou de plusieurs bacs étanches recouverts d'un abri, d'une roulotte de chantier ou d'un conteneur maritime.

Tous les frais reliés à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides et des matières dangereuses résiduelles seront à la charge de l'entrepreneur.

7.1.9 Remise en état

L'entrepreneur devra débarrasser le chantier des équipements, matériaux, installations provisoires et éliminer les déchets et déblais dans des sites autorisés à cet effet. Il devra retirer les ouvrages d'art temporaires.

L'entrepreneur devra niveler le terrain de façon à lui redonner sa forme d'origine ou une forme s'harmonisant avec le milieu environnant. À cet effet, il pourra être nécessaire de restaurer le drainage naturel et creuser au besoin des fossés pour assurer un bon drainage du terrain.

7.2 Programme de suivi environnemental

7.2.1 Objectifs et mise en œuvre

Le suivi environnemental concerne la phase d'exploitation et poursuit deux objectifs dans le cadre du projet :

- Vérifier l'évaluation de certains impacts identifiés lors de l'étude d'impacts et au besoin, apporter les ajustements à l'évaluation des impacts et proposer des mesures d'atténuation permettant de minimiser les répercussions imprévues sur le milieu d'insertion du projet;
- Vérifier l'efficacité de certaines mesures d'atténuation proposées et effectuer, si nécessaire, certains ajustements.

Le suivi environnemental de l'exploitation du complexe solaire d'Ouarzazate sera placé sous la responsabilité de Masen qui devra désigner un responsable environnemental en phase d'exploitation.

Intégrée au sein de l'équipe d'exploitation des différents éléments du complexe solaire d'Ouarzazate ou réalisée par des firmes spécialisées en environnement, l'équipe responsable d'effectuer le suivi environnemental devra avoir une bonne connaissance des problèmes de génie de l'environnement (domaines de l'eau, du bruit et de l'air). Les principales fonctions du suivi environnemental seront les suivantes :

- Dresser une liste exhaustive des mesures proposées dans l'étude d'impact et des engagements de Masen et des développeurs dans le cadre du projet;
- Établir un calendrier détaillé des activités à réaliser afin de rencontrer les engagements et la mise en œuvre des mesures proposées;
- Documenter les actions entreprises (lettres, rapports écrits, photographies, etc.);
- Rédiger des rapports semestriels des activités effectuées dans le cadre du suivi environnemental;
- Faire connaître les résultats du suivi aux directions concernées de Masen, des ministères impliqués dans la gestion et la protection de l'environnement, des bailleurs de fonds internationaux, et à la population locale.

Par ailleurs, un rapport semestriel de suivi environnemental sera préparé. Toutefois, advenant un incident ou une activité susceptible d'entraîner des impacts significatifs sur le milieu lors de l'exploitation, un rapport immédiat sera produit de façon à mettre en place, et ce, le plus rapidement possible, les mesures correctrices appropriées.

Le rapport semestriel et les éventuels rapports immédiats en cas d'incidents seront adressés aux bailleurs de fonds. Les modalités pratiques du reporting seront précisées ultérieurement.

Le rapport semestriel durant la phase des travaux pourra contenir les éléments suivants :

- principales phases de réalisation des travaux franchies (ie : assainissement pluvial, mise en place des éléments de génie civil, etc...)
- enjeux environnementaux liés à ces étapes (sols, milieu naturel etc...)
- mesures mises en œuvre par l'entreprise
- impacts résiduels éventuels et mesures prises
- éléments de synthèse des doléances éventuels

Le rapport semestriel en phase exploitation pourra contenir les éléments suivants :

- état de la production électrique
- état de la consommation en eau
- état de la consommation en fluide

- incidents éventuels observés
- éléments de synthèse des doléances éventuelles.

7.2.2 Contenu du programme de suivi environnemental

L'évaluation environnementale a montré que les impacts en phase exploitation étaient limités aussi le suivi environnemental ne va concerner que quelques éléments de l'environnement. Le suivi environnemental sera toutefois différent suivant le type de technologie mise en œuvre : solaire à concentration ou Photovoltaïque.

7.2.2.1 Suivi environnemental pour la centrale solaire à concentration

Pour cette technologie, le suivi des paramètres environnementaux est le suivant :

- suivi de la pollution accidentelle : les risques de pollution accidentelle par fuite du fluide caloporteur existent au niveau du circuit de ce fluide. Le suivi de la pollution se fera par :
 - o suivi des quantités d'appoint apportées. La fréquence sera mensuelle
 - o contrôle visuel de la pollution au niveau des vannes – joints de conduite et pompe. Le contrôle visuel sera effectué sur une base mensuelle.
- Suivi mensuel de la consommation en eau
- Suivi de la légionnellose au niveau de la tour de refroidissement
- Suivi des émissions atmosphériques liés à l'utilisation des combustibles
 - o Quantité de combustible utilisé et estimation des rejets de CO2
 - o Un contrôle annuel de la qualité des émissions sera effectué sur les paramètres suivants : T°, CO, SO2, NOx
 - o Un contrôle annuel de la qualité de l'air ambiant aux alentours du site pour les paramètres suivants : SO2 et NOx.

Il est aussi proposé de mettre en place un suivi de la faune et de la flore. Les suivis suivants devraient être effectués au moins une fois par an, et pourraient être effectués par les chercheurs de la Faculté des Sciences de Marrakech (Université Cadi Ayyad), qui seraient également chargés du suivi de la réserve si elle est mise en place :

- Suivi de l'état de la végétation sur les marges du complexe, afin de s'assurer que ces milieux ne sont pas dégradés par un surpâturage provoqué par l'installation du complexe ; dans le cas contraire, des mesures sont à envisager ;
- Suivi d'avifaune et d'herpétofaune dans les mêmes secteurs

Le coût du suivi de la faune et de la flore est estimé à 60 Kdhs/an.

7.2.2.2 Suivi environnemental pour la centrale solaire photovoltaïque

Pour cette technologie, le suivi des paramètres environnementaux ne concerne que les aspects suivants :

- Suivi mensuel de la consommation en eau
- Suivi de la production de déchets liés à la destruction éventuelle de panneaux.

Comme pour la technologie précédente, il est aussi proposé de mettre en place un suivi de la faune et de la flore. Les suivis suivants devraient être effectués au moins une fois par an, et pourraient être effectués par les chercheurs de la Faculté des Sciences de Marrakech (Université Cadi Ayyad), qui seraient également chargés du suivi de la réserve si elle est mise en place :

- Suivi de l'état de la végétation sur les marges du complexe, afin de s'assurer que ces milieux ne sont pas dégradés par un surpâturage provoqué par l'installation du complexe ; dans le cas contraire, des mesures sont à envisager ;
- Suivi d'avifaune et d'herpétofaune dans les mêmes secteurs

Le coût du suivi de la faune et de la flore est estimé à 60 Kdhs/an.

Les rapports de suivi environnementaux seront produits annuellement et transmis aux autorités concernées.

8 Plan de gestion environnementale et sociale

8.1 Introduction

Le présent plan de gestion environnementale et sociale (PGES) récapitule les mesures d'atténuation et de compensation qui seront mises en place dans le cadre du projet du complexe solaire d'Ouarzazate ainsi que les mesures de surveillance et de suivi environnemental proposées et relatives aux technologies CSP des capteurs cylindro-paraboliques et de la tour solaire.

Ces mesures concernent :

- les infrastructures à mettre en place directement par Masen ou en convention avec d'autres opérateurs nationaux tels que l'ONEE ;
- les différentes centrales à construire et à opérer sur le complexe.

Ces mesures concernent les phases de conception, aménagements et exploitation.

Masen reste globalement responsable de la mise en application de ce PGES et doit adopter une organisation pouvant assurer cette mission.

Pour les mesures qui sont directement prises en charge par les développeurs, des PGES adaptés à chaque technologie ont été identifiés. L'étude d'impact environnemental et social (y compris les PGES) sera jointe au dossier d'appels d'offres afin que les développeurs puissent intégrer ces mesures dans leurs propositions.

En outre, le développeur préparera une étude d'impact environnemental et sociale spécifique (EIES) qui comprendra un PGES adapté aux spécificités de la centrale, ce dernier sera validé par les autorités compétentes.

Comme nous l'avons vu tout au long de la présente étude d'impact, les impacts et mesures varient fortement d'une technologie à une autre. C'est pourquoi deux PGES différents sont réalisés : l'un pour les technologies photovoltaïques (avec et sans tracker) et l'autre pour les technologies de solaire à concentration (tour solaire et capteurs cylindro-paraboliques). Pour chacun sont détaillées les mesures en phase conception et travaux, et en phase d'exploitation.

Le promoteur du projet et le constructeur doivent mettre en place des mécanismes de suivi et se conformer à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE), aux exigences de la loi marocaine et aux directives des institutions financières internationales au cours de la construction. Le constructeur doit préparer un plan de gestion sociale et environnementale de la construction et se conformer à ces exigences applicables, qui comprennent des exigences spécifiques des impacts environnementaux et sociaux. L'entrepreneur doit également préparer un plan d'intervention d'urgence, plan d'accès, plan de gestion des déchets, l'assistance médicale et un plan d'enquête relatif aux accidents et des procédures d'évaluation des risques pour régir les activités de ses travailleurs sur place, et les soumettre à l'approbation de Masen. En outre, l'entrepreneur doit également développer des requis d'hygiène, sécurité et environnement pour ses sous-traitants. Des procédures supplémentaires, concernant des activités spécifiques telles que le travail dans des espaces confinés, levage critique, et l'installation et l'assemblage de miroirs, devraient être développées avant que les activités de construction ne commencent.

Un rapport mensuel HSE de suivi de chantier sera préparé et soumis à la MASEN tout au long de la phase travaux. Lors de l'exploitation, un bilan mensuel sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement devra être réalisé et envoyé à la MASEN. Ces rapports feront suite à une inspection détaillée de l'ensemble du site par au moins un membre de l'équipe HSE qui sera mise en place.

Ces rapports comprendront notamment la liste des incidents/accidents survenus durant la période, les données sur les consommations d'eau, les volumes de déchets et les filières de traitement utilisées, les

types et quantités de produits dangereux, des données sur le trafic engendré, les plantations, les éventuelles découvertes archéologiques, ainsi que toutes données utiles sur les mesures mises en place afin de protéger l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

Un mécanisme de doléances des populations locales a été mis en place dès le début des travaux. Les plaintes enregistrées sont intégrées dans les rapports HSE périodiques, et un plan d'action pour y répondre est mis en place.

Un mécanisme de doléances sera mis en place par Masen suffisamment tôt pour prévenir et corriger toutes préoccupations des populations locales, réduire les risques et créer un effet positif autour du projet. Le mécanisme devra être suffisamment clair et simple pour être compris par tous les intervenants et mis en œuvre facilement.

Le comité de gestion des doléances (CGD) et la procédure formelle de gestion des doléances sont les outils de base de mise en œuvre du mécanisme. Le CGD aura pour rôle d'examiner les recours, de proposer des amendements et d'assurer la transparence du mécanisme. Sa composition sera fixée pour assurer une efficacité maximale, tout en étant conforme à la réglementation en vigueur.

La procédure de gestion des doléances vise à fournir :

- un point de convergence pour les doléances exprimées afin de mieux les gérer,
- un point impartial et transparent, ainsi qu'un mécanisme de médiation pour traiter les doléances, dans le respect de la confidentialité des données sensibles,
- un système d'arbitrage crédible, efficace et orienté vers la recherche de solutions.

8.2 Organisation de Masen pour le suivi environnemental

Masen est une entreprise créée en mars 2010, et qui compte actuellement près de 30 employés.

Pour les phases de réalisation et d'exploitation, Masen identifiera en interne un chargé environnement qui sera responsable de l'unité de gestion de l'environnement (UGE). L'UGE aura notamment pour mission de s'assurer que les mesures préconisées dans l'étude d'impact sur l'environnement sont bien mises en œuvre dans la réalisation du projet. L'UGE pourra être renforcé, si besoin il y a, par le recours à une entreprise extérieure spécialisée en environnement.

Le chargé de l'UGE devra concevoir, coordonner et diriger la mise en œuvre de la politique de Masen en matière d'environnement (y compris la formation). Sous l'autorité de son supérieur hiérarchique, il devra s'assurer de la mise en œuvre du PGES Cadre et des PGES qui seront préparés pour les installations connexes. Il sera également chargé des relations suivies avec tous les services administratifs et les bailleurs de fonds pour les questions relatives à l'environnement.

8.3 Mesures pour la réalisation de l'aménagement et des infrastructures du site

La périodicité de mise en œuvre de ces mesures compensatoires ainsi que leur fréquence seront précisées dans les PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) relatifs aux études d'impact spécifiques à chaque projet et/ou infrastructure associée le cas échéant.

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre et du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Aménagement du site					
Tassement et imperméabilisation du sol	Etude géotechnique Etude hydrologique in site et hors site	L'aménagement du site par tranche tiendra compte des contraintes techniques et hydrologiques du site. L'étude hydrologique permettra d'optimiser la gestion des eaux pluviales afin de limiter l'érosion. Ces études seront transmises aux développeurs pour ajuster leurs propositions.	MASEN	~ 1 000 Kdh	Rapport des études Projet d'aménagement du site prenant en compte les contraintes
Tassement, risques d'éboulement Risque incendie	Zone tampon	Une zone tampon devra être préservée au niveau des limites du site, où des éboulements ont été constatés. Délimitation du périmètre d'implantation spécifique du projet	MASEN	Intégré au projet	Contrôle visuel, plan de masse
Tassement, risques d'éboulement, pollution des sols et des eaux, air, milieux naturels	Limitation des emprises, des risques de pollutions accidentelles et des rejets atmosphériques	En début de chantier, un pré-aménagement du terrain sera réalisé afin de matérialiser les voies principales de circulation. Identification des exigences à remplir par les entreprises chargées du développement	MASEN	Intégré au projet	Contrôle visuel, plan de circulation
Aménagement des infrastructures (eau, accès routiers, infra communes)	S'assurer de la prise en compte des impacts environnementaux	Réaliser une étude d'impact sur l'environnement sur tous les aménagements réalisés par Masen en dehors des équipements réalisés sous convention (voir ci-dessous). Cette étude devra être réalisée selon les politiques opérationnelles et directives de la Banque Mondiale notamment en matière de consultation, d'accès à l'information et d'acquisition des terrains (OP 4.12).	MASEN	~ 300 KdhS	Rapport d'étude (conforme aux exigences de la loi 12-03 et Bailleurs de fonds)
Milieux naturels	Eviter les milieux à forte valeur patrimoniale	Il est recommandé d'éviter les milieux de pente, à forte valeur patrimoniale (représentant 5,5% de la surface du site).	MASEN	Intégré au projet	Plan de masse de développement du projet
Milieux naturels	Protection des oueds secs	Il est recommandé d'éviter au maximum les oueds secs sur le site, afin de faciliter les écoulements des eaux et préserver les milieux à forte valeur patrimoniale en aval	MASEN	Intégré au projet	Plan de masse de développement du projet
Paysage	Intégration paysagère du projet	Une étude paysagère spécifique peut être réalisée globalement au niveau du projet afin d'identifier les principales orientations paysagères du site Des plantations pourront être réalisées dans une zone tampon autour du site (200 m de largeur) avec des espèces locales	MASEN	~300 Kdh	Réalisation étude
Foncier	Développement local	Les propriétaires du terrain (collectivité d'Ait Oukrour Toundout) seront indemnisés selon les mécanismes du Ministère de l'Intérieur et en concordance avec la politique de la Banque mondiale OP 4.12 du « acheteur consentant vendeur consentant. »	MASEN	31 038 600 dh	Note relative à la procédure d'acquisition du foncier du Complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate
Aménagements connexes					
Poste et raccordement lignes	Réalisation d'EIE pour les postes et raccordements	Le raccordement du complexe au réseau se fera via un poste et des lignes de rabattement. Ces installations seront prises en charge par l'ONEE. Ce dernier devra réaliser les évaluations	ONEE – contrôle MASEN	Intégré dans le projet	Réalisation EIE à spécifier dans la convention ONE

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre et du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
	lignes	environnementales nécessaires conformément aux exigences de la loi 12-03 et aux exigences des bailleurs de fonds, y compris les politiques opérationnelles et directives de la Banque Mondiale notamment en matière de consultation, d'accès à l'information et d'acquisition des terrains (OP 4.12).			Masen. Etude réalisée et validée par AGCE et bailleurs de fonds
Piste d'accès au douar	Réalisation de la piste en respectant les exigences environnementales	La réalisation des pistes rurales pour maintenir l'accès aux douars de la commune de Ghessat sera soumise aux procédures opérationnelles de la Banque mondiale, notamment l'OP 4.01 et 4.12.	DRE – contrôle MASEN	Intégré dans le projet	Documents environnementaux établis et fournis à Masen
Adduction d'eau potable du site	Réalisation d'une EIE pour l'alimentation en eau potable du site	L'alimentation en eau potable du site se fera par l'ONEE dans le cadre d'une convention avec MASEN. L'évaluation environnementale de cette adduction devra être réalisée par l'ONEE conformément aux exigences des bailleurs de fonds, y compris les politiques opérationnelles et directives de la Banque Mondiale notamment en matière de consultation, d'accès à l'information et d'acquisition des terrains (OP 4.12).	ONEE – contrôle MASEN	Intégré dans le projet	Réalisation EIE à spécifier dans la convention ONE Masen. Etude réalisée et validée par bailleurs de fonds
Socio-économie					
Aspects socioéconomiques	Limiter la gêne des riverains	Mettre en place un mécanisme de doléances des populations locales dès le début des travaux. Les modalités pratiques de ce mécanisme seront développées de manière concertée avec les parties prenantes (Masen, Développeurs, autorités locales, ...)	Développeur / MASEN	Intégré au projet	Cahier de doléances, rapport mensuel de suivi de chantier
Cout estmatif global (n'incluant pas les mesures dont les coûts sont intégrés au projet)				33 Mdhs	

8.4 Plan de gestion environnementale et sociale pour le solaire à concentration

8.4.1 En phase conception et travaux

La périodicité de mise en œuvre de ces mesures compensatoires ainsi que leur fréquence seront précisées dans les PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) relatifs aux études d'impact spécifiques à chaque projet et/ou infrastructure associée le cas échéant.

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Tassement et imperméabilisation du sol	Etude géotechnique détaillée de la zone d'implantation	La disposition, le type, la section et la longueur des ancrages au sol, ainsi que l'emplacement des bureaux administratifs et des locaux techniques, seront choisis en fonction des résultats de l'étude géotechnique afin d'être adaptés aux contraintes du site.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Rapport de l'étude
Tassement, risques d'éboulement, pollution des sols et des eaux, air, milieux naturels	Limitation des emprises, des risques de pollutions accidentelles et des rejets atmosphériques	<p>Les précautions suivantes seront imposées aux entreprises chargées d'effectuer les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer un bon entretien des véhicules pour limiter tout accident. Les opérations de maintenance et de nettoyage seront limitées sur le site à des zones aménagées et imperméabilisées permettant de récupérer les effluents liquides ; les stockages de produits potentiellement polluants (carburants et huile moteur) seront limités au maximum sur le site. Les produits seront stockés dans des fûts à double enveloppe. Le cas échéant, des rétentions d'un volume suffisant seront utilisées. Le rejet au milieu naturel de ces substances sera interdit. Elles devront être collectées et évacuées par des filières spécialisées de traitement des déchets dangereux ; définir l'emprise du chantier par un bornage afin de réduire toute incidence sur son environnement ; les véhicules lourds et légers devront justifier d'un contrôle technique récent ; l'accès au chantier et au site en règle générale sera interdit au public ; les substances non naturelles ne seront pas rejetées sans autorisation et seront retraitées par des filières appropriées conformément à la réglementation ; le cahier des charges relatif aux normes de chantier devra être respecté. <p>Enfin, l'entreprise mettra en place et justifiera les moyens nécessaires pour limiter les salissures de boues à l'extérieur du chantier (nettoyage éventuels des roues à l'eau avant la sortie du site).</p>	Développeur	MASEN (intégré dans DAO)	Sans coût additionnel	Rapport mensuel de suivi de chantier
Pollution des sols, des eaux et des milieux naturels	Limiter les risques de pollution des sols et des eaux	<p>Aucun transformateur au pyralène ne sera mis en place sur le site. De préférence, des transformateurs secs seront utilisés. Si cela n'est pas possible, les transformateurs à huile seront disposés sur des rétentions.</p> <p>Du matériel absorbant devra être mis à disposition à intervalles à proximité des transformateurs et des stockages éventuels d'huile ou autres produits dangereux. En cas de fuite ou de déversement, les produits souillés seront collectés et évacués par des filières spécialisées dans les déchets dangereux.</p> <p>L'utilisation de substances dangereuses sera limitée au maximum lors du chantier. Elle concerne l'entretien des véhicules et engins de chantier et les produits nécessaires aux travaux : aucun stockage important ne sera réalisé. Tout stockage de produits polluants se fera sur rétention et sur zone imperméabilisée.</p>	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Descriptif du projet
Pollution des eaux	Limiter les risques de pollution des eaux	Une fosse septique sera mise en place afin de traiter les eaux vannes pendant la réalisation du chantier. La vidange de la fosse septique pourra se faire dans la Station de Traitement des Eaux Usées de la ville d'Ouarzazate.	Développeur	MASEN (DAO et chantier)	Intégré au projet	Document d'installation de chantier
Gestion des eaux	Limiter les consommations en eau	Il est recommandé d'étudier la possibilité de mettre en place des toilettes sèches dans la base vie.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Consommations d'eau, contrôle visuel
Gestion des eaux	Gérer les eaux pluviales, limiter l'érosion des sols.	Etude hydrologique à mener sur chaque tranche de projet par le développeur pour la gestion des eaux pluviales tenant compte des contraintes in site et hors site définies par MASEN	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Plan de masse Examen du projet du développement

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
		Limiter la concentration du ruissellement Organiser l'écoulement des eaux Mettre en place les équipements de gestion des eaux				
Gestion des eaux	Pas de Rejet dans le milieu naturel Mise en place d'un bassin d'évaporation	Etude de dimensionnement du bassin d'évaporation afin de ne pas avoir de rejets dans le milieu naturel Concevoir le système de neutralisation des eaux.	Développeur	MASEN (contrôle des offres et réalisation)	Intégré dans le projet	Plan masse – offre du développeur.
Déchets	Limiter le volume de déchets et assurer leur gestion	La production de déchets sera limitée autant que possible à la source, notamment par l'utilisation d'éléments recyclables. Chaque entreprise a la responsabilité du ramassage, du tri et de l'acheminement vers les filières de valorisation et/ou de traitement des déchets qu'elle génère, y compris les déchets d'emballage.	Développeur	MASEN (DAO et suivi de chantier)	Intégré au projet	Rapport mensuel de suivi de chantier
Air	Limiter les émissions de poussière	Un arrosage léger des pistes d'accès est prévu pour limiter les soulèvements de poussières, le cas échéant.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Contrôle visuel – suivi de chantier
		L'utilisation de camions bâchés sera privilégiée.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Contrôle visuel – suivi de chantier
Milieux naturels	Protection des oueds secs	Aucun herbicide ne sera utilisé pour le défrichement (qui sera réalisé manuellement ou mécaniquement). Interdiction stricte des dépôts de déblais dans les milieux de pente ; les déblais devront être soit recyclés sur site, soit accumulés sur site, en milieu de reg de plateau ou déposés dans un site extérieur sous réserve de validation par MASEN. Etablissement d'un plan de mouvement de terres par le développeur au moment du démarrage du chantier.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Rapport mensuel de suivi de chantier
	Protection des espaces interstitiels	Un contrôle strict du déplacement des engins lors des travaux sera mis en place, au moyen d'un plan de circulation (de manière à perturber le moins possible ces espaces, dont la régénération est lente).	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Plan de circulation
Incendie	Limiter le risque incendie	Les mesures habituelles de prévention et de protection contre l'incendie seront mises en place (interdiction de fumer, habilitations électriques, véhicules aux normes en vigueur, mise en place d'extincteurs, etc.).	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Procédure de prévention du risque incendie
		Le site sera clôturé afin que le public n'ait pas accès aux installations.	Développeur	MASEN (DAO et suivi chantier)	42 074 520 dh	Contrôle visuel
		Le risque incendie sera maîtrisé par un entretien régulier des installations (et de la végétation alentour) et une surveillance du site, et la réalisation d'un examen soigneux de l'ingénierie de tous les composants électriques, en conformité avec toutes les exigences réglementaires.	Développeur	MASEN Protection civile	Intégré au projet	Procédure de prévention du risque incendie, rapport mensuel de suivi de chantier
		Des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, citerne d'eau), des plans de prévention et d'intervention en cas d'incendie devront être mis en place. Une procédure incendie spécifique, comprenant une formation du personnel, ainsi qu'un affichage adapté, sera installé.	Développeur	MASEN (DAO) et protection civile	Intégré au projet	Procédure de prévention du risque incendie, plan de formation
	Créer et aménager des pistes	Des pistes d'accès spécifiques (périphériques et intra-site) devront être prévues. Ces mesures devront être discutées et validées avec les pompiers locaux.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Plan de circulation,
Bruit	Limiter la gêne des riverains	Une information de la population locale sera organisée préalablement aux travaux.	Développeur/ MASEN	MASEN	Intégré au projet	Affichage, articles dans la presse

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Découvertes archéologiques	Déclaration	L'entreprise qui découvre des vestiges archéologiques en phase de travaux est dans l'obligation d'aviser immédiatement l'autorité communale compétente. Suite à cet avis, le Ministère de la culture intervient par l'entremise de ses représentants afin de réaliser une expertise et de déterminer les conditions définitives auxquelles seront soumis les travaux, allant jusqu'à la possibilité de décider de l'arrêt provisoire de ces derniers.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Rapport mensuel de suivi de chantier
Socio-économie	Utiliser les ressources locales	Employer de préférence les ressources locales pour la construction du complexe dans la mesure où cette population offre les compétences exigées.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Bilan ressources humaines
	Limiter la gêne des riverains	Mettre en place un mécanisme de doléances des populations locales dès le début des travaux. Les modalités pratiques de ce mécanisme seront développées de manière concertée avec les parties prenantes (Masen, Développeurs, autorités locales, ...)	Développeur / MASEN	MASEN (suivi chantier)	Intégré au projet	Cahier de doléances, rapport mensuel de suivi de chantier
Gestion environnementale	S'assurer de la prise en compte de la gestion environnementale du chantier	<p>Le développeur devra remettre dans son offre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan de gestion hygiène, sécurité et environnement pour la phase de travaux - un responsable environnemental du chantier - les procédures qui seront mises en œuvre pour assurer la prise en compte des mesures d'atténuation et de gestion de l'environnement <p>Le développeur devra intégrer la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental Spécifique à son projet dans son programme de développement.</p>	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	<p>EIE réalisée et validée par les bailleurs de fonds</p> <p>Responsable environnement nommé PGHSE disponible</p> <p>Procédures disponibles</p>
Cout estimatif global (n'incluant pas les mesures dont les coûts sont intégrés au projet)					42 Mdhs	

8.4.2 En phase exploitation

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Erosion des sols	Végétalisation	Afin de limiter les effets de l'érosion sur le site, le projet prévoira de laisser la végétation reprendre ses droits.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Contrôle visuel
Pollution des sols et des eaux	Prévention des pollutions	Les mesures suivantes seront mises en place : <ul style="list-style-type: none"> cuves de sels fondus parfaitement étanches, zones de stockage et de manipulation des produits (produits d'entretien et de maintenance, fioul, sels fondus) sur zone imperméabilisée et équipée de rétentions de volumes adéquats, en ce qui concerne les huiles thermiques (cas du cylindro-parabolique) : <ul style="list-style-type: none"> le choix sera porté de préférence vers un produit présentant les meilleures caractéristiques de biodégradabilité sans porter atteinte aux performances techniques, le circuit sera étanche et les vannes entretenues régulièrement. Des bacs de rétention seront installés au niveau des pompes 	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Plan de masse, descriptif détaillé du projet, procédure de prévention des déversements de produits polluants, plan de formation
	Intervention en cas de déversement	Une procédure spécifique de réaction en cas de déversement de produit polluant sera mise en place. Les terres/eaux polluées seront évacuées et éliminées dans des conditions environnementales adéquats. Une formation sera dispensée à tous les employés dès leur arrivée et des exercices pratiques seront réalisés.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Procédure de prévention des déversements de produits polluants, plan de formation
	Prévention des pollutions	Des fosses de rétention pour les futures zones de stockage et manipulation de produits (notamment les pompes de circulation d'huile synthétique) connectées à un séparateur d'hydrocarbures seront mises en place.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Plan de masse, descriptif détaillé du projet, procédure de prévention des déversements de produits polluants
	Traitement des rejets	La bassin d'évaporation recueillera les effluents liquides qui traitera les eaux provenant des conduites d'eau de lavage des compresseurs des turbines, de la décompression des tours de refroidissement, de l'unité d'eau déminéralisée... sera installée. La fosse septique qui sera mise en place pour le traitement des eaux vannes sera conforme aux normes en vigueur et aux directives de la Banque mondiale	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Plan de masse, descriptif détaillé du projet, procédure de prévention des déversements de produits polluants
Rejets aqueux	Limiter les consommations et les rejets	Les rejets du processus de refroidissement seront réutilisés en circuit fermé.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Plan de masse
Milieux naturels	Protection des espaces mis en défens	Les engins et véhicules devront se déplacer uniquement sur les voiries internes du projet, sauf cas exceptionnel.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Plan de circulation
	Limiter la perturbation de la faune	La base de la clôture qui sera mise en place autour du site devra posséder des petites ouvertures, permettant l'accès au site à la petite faune.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de	Contrôle visuel

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
					fonctionnement	
Air	Limiter les émissions liées au combustible d'appoint	Utiliser du gas-oil 50 ppm ou du gaz naturel pour limiter les émissions de SO2 liées à l'utilisation du combustible d'appoint. Les valeurs réglementaires de l'air ambiant (normes maroc) devront être respectés. Les valeurs réglementaires d'émissions des sources fixes (normes maroc) devront être respectées.	Développeur	MASEN	Intégré dans le budget	Rapport HSE.
Bruit	Limiter les émissions sonores	Le projet devra être conçu de façon à ce que le niveau d'émission sonore des installations soit inférieur aux minima requis. Une étude de simulation acoustique devra être réalisée au niveau de la phase détaillée du projet afin de s'assurer que le niveau sonore en dehors de l'enceinte du complexe est en dessous du niveau acceptable de 70 db(A), limite de pression acoustique recommandée par la Banque Mondiale pour les zones à caractère industriel. Afin de limiter les émissions de bruit, des équipements spécifiques en fonction des sources devront être intégrées dans le projet détaillé (capots anti-bruit, isolation phonique des bâtiments, choix des équipements).	Développeur	MASEN	100 000 dh	Rapport de l'étude acoustique
Incendie	Prévenir le risque incendie	Le projet fera l'objet d'une convention à long terme de surveillance et de maintenance. Le projet sera régulièrement surveillé pour s'assurer de sa propre sortie d'énergie. Des inspections et maintenances régulières sur site seront également effectuées et assureront une gestion appropriée de la végétation.	Développeur	MASEN (Protection civile)	Intégré au budget de fonctionnement	Rapport mensuel HSE
		Des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, citerne d'eau), des plans de prévention et d'intervention en cas d'incendie devront être mis en place. Une procédure incendie spécifique, comprenant une formation du personnel, ainsi qu'un affichage adapté, sera installé. Des exercices évacuation seront réalisés, en partenariat avec les pompiers de la protection civile.	Développeur	MASEN (Protection civile)	Intégré au budget de fonctionnement	Procédure de prévention du risque incendie, plan de formation
Santé	Protection des travailleurs et des riverains	Dans le cas d'un refroidissement humide, un suivi régulier des légionnelles devra être mis en place, ainsi que des mesures correctives en cas de risque pour les travailleurs ou les riverains.	Développeur	MASEN (Ministère de la santé)	Intégré au budget de fonctionnement	Rapport mensuel HSE

8.5 Plan de gestion environnementale et sociale pour le photovoltaïque

8.5.1 En phase conception et travaux

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Tassement et imperméabilisation du sol	Etude géotechnique détaillée de la zone d'implantation	La disposition, le type, la section et la longueur des ancrages au sol, ainsi que l'emplacement des bureaux administratifs et des locaux techniques, seront choisis en fonction des résultats de l'étude géotechnique afin d'être adaptés aux contraintes du site.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Rapport de l'étude
Tassement, risques d'éboulement, pollution des sols et des eaux, air, milieux naturels	Limitation des emprises, des risques de pollutions accidentelles et des rejets atmosphériques	<p>Les précautions suivantes seront imposées aux entreprises chargées d'effectuer les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer un bon entretien des véhicules pour limiter tout accident. Les opérations de maintenance et de nettoyage seront limitées sur le site à des zones aménagées et imperméabilisées permettant de récupérer les effluents liquides ; les stockages de produits potentiellement polluants (carburants et huile moteur) seront limités au maximum sur le site. Les produits seront stockés dans des fûts à double enveloppe. Le cas échéant, des rétentions d'un volume suffisant seront utilisées. Le rejet au milieu naturel de ces substances sera interdit. Elles devront être collectées et évacuées par des filières spécialisées de traitement des déchets dangereux ; définir l'emprise du chantier par un bornage afin de réduire toute incidence sur son environnement ; les véhicules lourds et légers devront justifier d'un contrôle technique récent ; l'accès au chantier et au site en règle générale sera interdit au public ; les substances non naturelles ne seront pas rejetées sans autorisation et seront retraitées par des filières appropriées conformément à la réglementation ; le cahier des charges relatif aux normes de chantier devra être respecté. <p>Enfin, l'entreprise mettra en place et justifiera les moyens nécessaires pour limiter les salissures de boues à l'extérieur du chantier (nettoyage éventuels des roues à l'eau avant la sortie du site).</p>	Développeur	MASEN (intégré dans DAO)	Sans coût additionnel	Rapport mensuel de suivi de chantier
Pollution des sols, des eaux et des milieux naturels	Limiter les risques de pollution des sols et des eaux	<p>Aucun transformateur au pyralène ne sera mis en place sur le site. De préférence, des transformateurs secs seront utilisés. Si cela n'est pas possible, les transformateurs à huile seront disposés sur des rétentions.</p> <p>Du matériel absorbant devra être mis à disposition à intervalles à proximité des transformateurs et des stockages éventuels d'huile ou autres produits dangereux. En cas de fuite ou de déversement, les produits souillés seront collectés et évacués par des filières spécialisées dans les déchets dangereux.</p> <p>L'utilisation de substances dangereuses sera limitée au maximum lors du chantier. Elle concernera l'entretien des véhicules et engins de chantier et les produits nécessaires aux travaux : aucun stockage important ne sera réalisé. Tout stockage de produits polluants se fera sur rétention et sur zone imperméabilisée.</p>	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Descriptif du projet
Pollution des eaux	Limiter les risques de pollution des eaux	Une fosse septique sera mise en place afin de traiter les eaux vannes pendant la réalisation du chantier. La vidange de la fosse septique pourra se faire dans la Station de Traitement des Eaux Usées de la ville de Ouarzazate.	Développeur	MASEN (DAO et chantier)	Intégré au projet	Document d'installation de chantier
Gestion des eaux	Limiter les consommations en eau	Il est recommandé d'étudier la possibilité de mettre en place des toilettes sèches dans la base vie.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Consommations d'eau, contrôle visuel
Gestion des eaux	Gérer les eaux pluviales, limiter	Etude hydrologique à mener sur chaque tranche de projet par le développeur pour la gestion des	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Plan de masse Examen du projet du

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
	l'érosion des sols.	eaux pluviales tenant compte des contraintes in site et hors site définies par Masen Limiter la concentration du ruissellement Organiser l'écoulement des eaux Mettre en place les équipements de gestion des eaux				développement
Déchets	Limiter le volume de déchets et assurer leur gestion	La production de déchets sera limitée autant que possible à la source, notamment par l'utilisation d'éléments recyclables. Chaque entreprise a la responsabilité du ramassage, du tri et de l'acheminement vers les filières de valorisation et/ou de traitement des déchets qu'elle génère, y compris les déchets d'emballage.	Développeur	MASEN (DAO et suivi de chantier)	Intégré au projet	Rapport mensuel de suivi de chantier
Air	Limiter les émissions de poussière	Un arrosage léger des pistes d'accès est prévu pour limiter les soulèvements de poussières, le cas échéant.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Contrôle visuel – suivi de chantier
		L'utilisation de camions bâchés sera privilégiée.	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Contrôle visuel – suivi de chantier
Milieux naturels	Protection des oueds secs	Aucun herbicide ne sera utilisé pour le défrichement (qui sera réalisé manuellement ou mécaniquement). Interdiction stricte des dépôts de déblais dans les milieux de pente ; les déblais devront être soit recyclés sur site, soit accumulés sur site, en milieu de reg de plateau ou déposés dans un site extérieur sous réserve de validation par Masen. Etablissement d'un plan de mouvement de terres par le développeur au moment du démarrage du chantier.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Rapport mensuel de suivi de chantier
	Protection des espaces interstitiels	Un contrôle strict du déplacement des engins lors des travaux sera mis en place, au moyen d'un plan de circulation (de manière à perturber le moins possible ces espaces, dont la régénération est lente).	Développeur	MASEN	Intégré au projet	Plan de circulation
Incendie	Limiter le risque incendie	Les mesures habituelles de prévention et de protection contre l'incendie seront mises en place (interdiction de fumer, habilitations électriques, véhicules aux normes en vigueur, mise en place d'extincteurs, etc.).	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Procédure de prévention du risque incendie
		Le site sera clôturé afin que le public n'ait pas accès aux installations.	Développeur	MASEN (DAO et suivi chantier)	42 074 520 dh	Contrôle visuel
		Le risque incendie sera maîtrisé par un entretien régulier des installations (et de la végétation alentour) et une surveillance du site, et la réalisation d'un examen soigneux de l'ingénierie de tous les composants électriques, en conformité avec toutes les exigences réglementaires.	Développeur	MASEN Protection civile	Intégré au projet	Procédure de prévention du risque incendie, rapport mensuel de suivi de chantier
		Des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, citerne d'eau), des plans de prévention et d'intervention en cas d'incendie devront être mis en place. Une procédure incendie spécifique, comprenant une formation du personnel, ainsi qu'un affichage adapté, sera installé.	Développeur	MASEN (DAO) et protection civile	Intégré au projet	Procédure de prévention du risque incendie, plan de formation
	Créer et aménager des pistes	Des pistes d'accès spécifiques (périphériques et intra-site) devront être prévues. Ces mesures devront être discutées et validées avec les pompiers locaux.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Plan de circulation,
Bruit	Limiter la gêne des riverains	Une information de la population locale sera organisée préalablement aux travaux.	Développeur/ MASEN	MASEN	Intégré au projet	Affichage, articles dans la presse

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Découvertes archéologiques	Déclaration	L'entreprise qui découvre des vestiges archéologiques en phase de travaux est dans l'obligation d'aviser immédiatement l'autorité communale compétente. Suite à cet avis, le Ministère de la culture intervient par l'entremise de ses représentants afin de réaliser une expertise et de déterminer les conditions définitives auxquelles seront soumis les travaux, allant jusqu'à la possibilité de décider de l'arrêt provisoire de ces derniers.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Rapport mensuel de suivi de chantier
Socio-économie	Utiliser les ressources locales	Employer de préférence les ressources locales pour la construction du complexe dans la mesure où cette population offre les compétences exigées.	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	Bilan ressources humaines
	Limiter la gêne des riverains	Mettre en place un mécanisme de doléances des populations locales dès le début des travaux. Les modalités pratiques de ce mécanisme seront développées de manière concertée avec les parties prenantes (Masen, Développeurs, autorités locales, ...)	Développeur / MASEN	MASEN (suivi chantier)	Intégré au projet	Cahier de doléances, rapport mensuel de suivi de chantier
Gestion environnementale	S'assurer de la prise en compte de la gestion environnementale du chantier	<p>Le développeur devra remettre dans son offre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan de gestion hygiène, sécurité et environnement pour la phase de travaux - un responsable environnemental du chantier - les procédures qui seront mises en œuvre pour assurer la prise en compte des mesures d'atténuation et de gestion de l'environnement <p>Le développeur devra intégrer la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental Spécifique à son projet dans son programme de développement.</p>	Développeur	MASEN (DAO)	Intégré au projet	<p>EIE réalisée et validée par les bailleurs de fonds</p> <p>Responsable environnement nommé</p> <p>PGHSE disponible</p> <p>Procédures disponibles</p>
Cout estimatif global (n'incluant pas les mesures dont les coûts sont intégrés au projet)					41 Mdhs	

8.5.2 En phase exploitation

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Erosion des sols	Végétalisation	Afin de limiter les effets de l'érosion sur le site, le projet prévoira de laisser la végétation reprendre ses droits.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Contrôle visuel
Pollution des sols	Prévention des pollutions	La fosse septique qui sera mise en place pour le traitement des eaux vannes sera conforme aux normes en vigueur et aux directives de la Banque mondiale	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Rapport annuel HSE
Milieux naturels	Protection des espaces mis en défens	Les engins et véhicules devront se déplacer uniquement sur les voiries internes du projet, sauf cas exceptionnel.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Plan de circulation
	Limiter la perturbation de la faune	La base de la clôture qui sera mise en place autour du site devra posséder des petites ouvertures, permettant l'accès au site à la petite faune.	Développeur	MASEN	Intégré au budget de fonctionnement	Contrôle visuel

Cible(s)	Objectif de la mesure d'atténuation ou de compensation	Mise en œuvre pratique de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre	Responsabilité du contrôle	Coût de la mesure	Indicateur de suivi
Bruit	Limiter les émissions sonores	<p>Le projet devra être conçu de façon à ce que le niveau d'émission sonore des installations soit inférieur aux minima requis.</p> <p>Une étude de simulation acoustique devra être réalisée au niveau de la phase détaillée du projet afin de s'assurer que le niveau sonore en dehors de l'enceinte du complexe est en dessous du niveau acceptable de 70 db(A), limite de pression acoustique recommandée par la Banque Mondiale pour les zones à caractère industriel.</p> <p>Afin de limiter les émissions de bruit, des équipements spécifiques en fonction des sources devront être intégrées dans le projet détaillé (capots anti-bruit, isolation phonique des bâtiments, choix des équipements).</p>	Développeur	MASEN	100 000 dh	Rapport de l'étude acoustique
Incendie	Prévenir le risque incendie	<p>Le projet fera l'objet d'une convention à long terme de surveillance et de maintenance. Le projet sera régulièrement surveillé pour s'assurer de sa propre sortie d'énergie. Des inspections et maintenances régulières sur site seront également effectuées et assureront une gestion appropriée de la végétation.</p>	Développeur	MASEN (Protection civile)	Intégré au budget de fonctionnement	Rapport mensuel HSE
		<p>Des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, citerne d'eau), des plans de prévention et d'intervention en cas d'incendie devront être mis en place.</p> <p>Une procédure incendie spécifique, comprenant une formation du personnel, ainsi qu'un affichage adapté, sera installé.</p> <p>Des exercices évacuation seront réalisés, en partenariat avec les pompiers de la protection civile.</p>	Développeur	MASEN (Protection civile)	Intégré au budget de fonctionnement	Procédure de prévention du risque incendie, plan de formation
Santé	Protection des travailleurs et des riverains	Dans le cas d'un refroidissement humide, un suivi régulier des légionnelles devra être mis en place, ainsi que des mesures correctives en cas de risque pour les travailleurs ou les riverains.	Développeur	MASEN (Ministère de la santé)	Intégré au budget de fonctionnement	Rapport mensuel HSE

Le financement du PGES se fera par l'entité qui le met en place.

8.6 Plan de surveillance et de suivi environnemental

Le plan de surveillance et de suivi environnemental a été présenté aux paragraphes précédents.

9 Note de synthèse

D'une puissance de 500 MW et d'un productible estimé à 1 150 GWh/an, le projet du complexe solaire d'Ouarzazate est le premier de la série des 5 sites du Programme Solaire Marocain qui totaliseront une puissance installée de 2 000 MW à l'horizon 2020. Ce programme est géré par un acteur dédié : Masen (*Moroccan Agency for Solar Energy*).

Le terrain choisi pour accueillir le projet occupe 2 500 ha. Le site se trouve à environ 10 km de la ville d'Ouarzazate sur la route nationale allant vers la ville d'Errachidia. Il est localisé dans un site appelé Tamzaghten Izerki, appartenant à la collectivité ethnique Ait Oukrour Toundout, sis commune rurale Ghessat.

Ce site présente peu d'enjeux environnementaux et est particulièrement bien adapté à l'installation d'une centrale solaire pour les raisons suivantes :

- Fort ensoleillement
- Accès existant
- Proximité du barrage Mansour Eddahbi
- Poste d'évacuation de l'ONEE à proximité
- Topographie adéquate
- Conflit d'usage mineur
- Eloignement des zones habitées
- Eloignement des zones naturelles et touristiques
- Très peu de covisibilités
- Nappe peu vulnérable

Les enjeux majeurs concernent la proximité du barrage, classé site RAMSAR et les milieux de pente et les oueds secs au droit du site, qui abritent une forte diversité.

Le projet sera réalisé par les sociétés ou les consortia choisi à l'issue d'un appels d'offres internationaux (celui de la première phase sera lancé le premier trimestre 2011). Les technologies de production solaire comprendront :

- Capteurs cylindro-paraboliques (CSP Parabolic Trough),
- Les tours solaires (CSP Power Tower)
- Le photovoltaïque, standard (avec et sans tracker) et/ou de concentration.

Le projet serait une combinaison de ces différentes technologies.

L'évaluation environnementale a permis d'étudier les impacts de chacune de ces 3 technologies. Dans une vue très conservatrice, ont été retenus pour chaque milieu considéré la technologie engendrant les impacts les plus forts. Cette évaluation environnementale constitue une étude cadre qui sera complétée par une étude d'impact environnemental et social "spécifique" qui permettra de prendre en compte les spécificités de la centrale et des installations connexes qui seront nécessaires. Cette étude "spécifique" sera également conforme aux exigences des institutions financières internationales.

La solution la plus impactante ainsi analysée montre des impacts très forts liés à l'imperméabilisation des sols, au risque de pollution des sols et d'incendie (lié à l'utilisation d'huile synthétique dans le cas de la technologie cylindro-parabolique et de combustible fossile), à la consommation d'eau (jusqu'à 6 Mm³/an selon le type de refroidissement), au dérangement de la faune du site durant la phase travaux, et au paysage (dans le cas d'une tour solaire, celle-ci serait visible depuis Ouarzazate).

A l'inverse des impacts très positifs sont à prévoir :

- Economie d'un million de tonnes de CO₂ par an
- Création d'emplois : entre 2 000 et 2 500 emploi/an en phase construction, et de 400 à 500 emploi/an durant la phase d'exploitation.
- Des milliers d'emplois indirects.
- Réduction de l'isolement, formations et transfert de technologies.
- Impact positif sur le tourisme (attrait du projet, possibilité d'organisation de visites) et les retombées médiatiques du projet
- Impact positif sur le développement économique de la région
- Rôle pédagogique du projet

De plus, des mesures seront mises en place afin d'atténuer et de compenser les impacts négatifs du projet. Elles concerneront :

- La limitation de la consommation en eau, des risques de pollution, le traitement des effluents
- La protection de la biodiversité (milieux évités, choix de la période des travaux)
- La création d'une route d'accès au douar Tasselmant
- La plantation d'arbres et d'espaces verts selon une étude spécifique
- L'accompagnement des projets de développement de la commune au travers des plans de développement de la commune et de la région
- L'indemnisation des ayant-droits.

Dès que possible, il sera fait appel pour la construction des centrales ainsi que pour leur exploitation à des ressources, sous-traitants et fournisseurs marocains.

Rappelons enfin que le projet ne nécessitera aucun déplacement de population.

10 Consultation et participation

La consultation publique de concertation sur le projet de la station solaire d'Ouarzazate s'est tenue le 03 Novembre 2010 à l'hôtel Berbère Palace d'Ouarzazate et dont l'objet était d'informer le public et les participants sur le projet de la « STATION SOLAIRE D'OUARZAZATE, les informer sur les résultats de l'EIE du projet, répondre à leurs questions et procéder à la collecte de leurs appréciations, objections, inquiétudes et propositions. Le thème de la consultation portait sur la présentation et discussions des résultats de « l'Etude d'Impact sur l'Environnement EIE» réalisée par le groupement des bureaux d'études « PHENIXA-BURGEAP »

Avaient participé à cette réunion qui avait été co-présidée par le Gouverneur de la Région d'Ouarzazate et par le Président du directoire de Masen, les collaborateurs du directoire de Masen, les représentants du groupement de bureaux d'études Phenixa-Burgeap et l'équipe de travail, les élus des communes de la région, les représentants des départements ministériels (Energies et Mines, Environnement, Eaux et Forêts), ONEE, associations de la société civile; etc.

Les détails sur cette consultation publique et la participation des parties prenantes ainsi que la liste détaillée des participants, les questions et observations ainsi que les réponses aux différentes questions, se trouvent en annexe 1.

Le processus d'acquisition des terrains par Masen dans le cadre du développement du projet complexe solaire d'Ouarzazate résulte de deux acquisitions successives :

- Une première acquisition de 2500 hectares auprès de la collectivité Ait Ougrour
- Une seconde acquisition de 543 hectares auprès de la collectivité d'Ait Ougrour

Les nouabs de la collectivité d'Ait Ougrour, représentants de la population concernée par l'acquisition, ont été consulté dans le cadre de réunion de concertation qui ont eu lieu respectivement le 14 janvier 2010 et le 25 aout 2011, donnant ainsi leur accord, sur la cession du Terrain à Masen conformément aux modalités de cession en vigueur et aux prix fixés par les commissions d'expertise.

Dans le cadre de la mise à jour de la présente étude, une consultation publique a été tenue le 9 Juin 2014 au siège de la commune rurale de Ghassate à Ouarzazate, en présence, entre autres, du Président de la commune rurale de Ghassate, des naibs de terres collectives et représentants de la population des douars de la commune de Ghassate, des représentants de la province d'Ouarzazate, des représentants de Masen ainsi que du représentant du groupement de bureaux d'études Phenixa-Burgeap.

L'objectif de cette consultation a été d'informer l'ensemble du public sur les résultats d'actualisation de la FESIA du complexe solaire NOOR Ouarzazate suite aux changements affectant le projet, présenter l'état d'avancement du projet (y compris les infrastructures communes et annexes réalisées dont les infrastructures routières, électriques, celles liées à l'eau, etc), répondre aux questions des différents participants et procéder à la collecte de leurs appréciations, questionnements, objections et propositions liées à ces changements.

Dans le cadre des études d'impact environnemental et social spécifiques à chaque centrale qui seront réalisées conformément aux exigences des institutions financières internationales et à la règlementation marocaine, des consultations publiques d'information et de concertation seront organisées. Elles seront menées en présence de la population et des représentants de la population, des élus des communes concernées, des représentants des départements ministériels concernés et des représentants de Masen. Elles auront pour objectif de présenter chaque projet spécifique, les résultats de l'étude d'impact environnemental et social menée, et enfin collecter les questions de la population afin de leur apporter des réponses appropriées.

Dans le cadre de l'étude d'impact environnementale et sociale spécifique au projet NOOR I, une consultation publique de la population tenue le 2 novembre 2012 et dans laquelle le cadre global du projet NOOR a été rappelé, a permis de présenter les résultats de l'EIES du projet de la première centrale du complexe solaire de Ouarzazate, collecter les appréciations et répondre aux questions des personnes présentes.

Masen a établi un processus d'information, de consultation et de concertation avec les parties prenantes afin de détecter et de traiter tout mécontentement, doléance, conflit ou plainte. Une boîte aux lettres est installée dans les locaux de MASEN sur site à Ouarzazate, et sert à recueillir les plaintes de la population. En outre, un expert en matière sociale recruté par Masen, basé sur site à Ouarzazate, directement rattaché au département développement local de Masen, et en contact direct avec la population, est chargé du recueil et du traitement des plaintes et doléances, de la gestion des conflits et enfin du suivi et de l'évaluation des projets de développement local. Les plaintes enregistrées sont intégrés dans les rapports périodiques qui aussi fait référence aux actions qui ont été pris pour répondre à ces plaintes.

11 Analyse des méthodes et des difficultés rencontrées, bibliographie

La présente étude d'impact a été réalisée par PHENIXA et BURGEAP, assistées d'experts indépendants pour la faune-flore, le paysage et la socio-économie.

Elle comprend l'ensemble des parties exigées par le cahier des charges de l'ONEE, conformément aux recommandations des institutions financières internationales.

L'étude s'est basée d'une part sur la visite du site et de ses environs, et d'autre part sur la collecte d'informations dont les sources sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 57 : Analyse des méthodes

Aspect	Source
Contexte	<p>Compte-rendu de la conférence internationale DERBI (Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) 2008</p> <p>Déclaration finale de l'Union pour la Méditerranée, Marseille, novembre 2008</p> <p>Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, Paris, juillet 2008</p> <p><i>Clean Power from Deserts - The DESERTEC Concept for Energy, Water and Climate Security WhiteBook · 4th Edition</i>, février 2009</p> <p><i>Energy technology perspective 2008 – Scenarios and strategies to 2050</i> – Agence Internationale de l'Energie, 2008</p> <p>Regional Co-operation : Union pour la Méditerranée - <i>An overview of programmes and projects</i>, Commission Européenne</p> <p>Présentation du Plan Solaire pour la Méditerranée par Philippe Lorec du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire français</p> <p>Présentation du Projet Solaire Marocain, Royaume du Maroc, novembre 2009</p> <p>Dossier de presse de la présentation du Plan Solaire Méditerranéen</p> <p>FICHE : Situation énergétique de la région euro-méditerranéenne</p>
Milieu physique	<ul style="list-style-type: none"> - Google Earth pour la situation géographique - Cartes topographiques IGN²⁵ à l'échelle 1/50 000 (pour la situation géographique et hydrographie) : Feuilles : Ouarzazate, Tiflit et Tizgui - Modèle numérique de terrain (Résolution 90m) pour la génération des cartes d'altitude et de pente ; - Carte géologique du Haut Draa digitalisée - Source : Ressources en eau du Maroc - Tome 3 ; - Esquisse préliminaire de la carte des sols du Maroc réalisée par l'Institut de Recherches Agronomiques - Maroc (2000), digitalisée ; - Carte numérique du réseau routier du Maroc ; - Carte de sismicité du Maroc (1901-1998) et carte des intensités maximales observées (1901-
Aspect	<p>2001). In « Fenêtre sur le Territoire Marocain. » Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement ; Direction de l'Aménagement du Territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiches climatologiques achetées de la Direction de la Météorologie Sud - Station Ouarzazate (paramètres : Vent, givre, grêle, orage, température et insolation) : <ul style="list-style-type: none"> o Vent (direction et vitesse) ; o Grêle (variation mensuelle, nombre de jour/an) ; o Neige (variation mensuelle, nombre de jour/an) ; o Orage (variation mensuelle, nombre de jour/an) ; o Givre, nombre de jours où la température est <0°C ; o Durée d'insolation (variation mensuelle, nombre de jour/an) . - Fiches climatologiques fournies de la délégation de l'ABH de Souss Massa et Draa à Ouarzazate (Paramètres : pluviométrie, température, évaporation et humidité) ; - Fiche technique du barrage Mansour Ed Dahbi – Direction Régionale de l'ONEE - Ouarzazate - Discussions avec des responsables de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La délégation de l'ABH de Souss Massa et Draa - Ouarzazate ▪ La direction Provinciale des Eaux et Forêts - Ouarzazate ▪ Projet IMPETUS (projet Maroc - Allemand) ; ▪ Projet de la Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA) - Données bibliographiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Masen – 2010 : Etude hydraulique et hydrologique du complexe énergétique solaire d'Ouarzazate ▪ Direction Régionale de l'Hydraulique du Souss - Massa et Draa - 2002 : Elaboration du schéma directeur de la province d'Ouarzazate pour l'approvisionnement en eau potable des populations rurales et définition des projets. Mission I : Analyse de situation existante - Etude des ressources en eau ; ▪ Notes et Mémoires du service géologique du Maroc n° 231. (1975) : Ressources en eau du Maroc - Tome 3 ▪ Agoussine et al, 2004 : Reconnaissance des ressources en eau du bassin d'Ouarzazate – Sud Est marocain. ▪ Données sismiques du Laboratoire de Géophysique au Centre National de Recherches Scientifiques et technologiques (CNRST) à partir du site : Source : http://sismolog.cnrst.ma
Milieu naturel	<p>L'étude faune et flore a été réalisée à l'aide des données bibliographique, des données cartographiques et topographiques IGN, et des visites du site et son périmètre rapproché Projet de la Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec des responsables de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction Provinciale des Eaux et Forêts – Ouarzazate

²⁵ IGN : Institut Géographique National

Aspect	Source	Aspect	Source
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de la Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA) <p>Données bibliographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS ET DE LA CONSERVATION DES SOLS, 1995. Projet étude et plan de gestion des aires protégées du Maroc. Tome 1: Plan directeur des aires protégées du Maroc. Volume n°1: Les écosystèmes marocains et la situation de la flore et de la faune. Ministère de l'Agriculture et de la Mise en valeur agricole/ BAD/ BCEOM- SECA, 346 p. ; ▪ ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS ET DE LA CONSERVATION DES SOLS, 1995. Projet étude et plan de gestion des aires protégées du Maroc. Tome 1: Plan directeur des aires protégées du Maroc. Volume n°2: Les sites d'intérêt biologique et écologique du domaine continental. Ministère de l'Agriculture et de la Mise en valeur agricole/ BAD/ BCEOM- SECA, 412 p. ; ▪ AULAGNIER S. & M. THÉVENOT, 1986. Catalogue des Mammifères sauvages du Maroc. <i>Trav. Inst. Sci., sér. zool.</i>, n°42. Rabat. 164 p. ; ▪ BONS J. & P. GENIEZ, 1996. Amphibiens et Reptiles du Maroc (Sahara occidental compris). Atlas biogéographique. Asociacion Herpetologica Espanola, Barcelona. 320 p. ; ▪ CUZIN F., 2003. Les grands Mammifères du Maroc méridional (Haut Atlas, Anti Atlas, Sahara). Distribution, écologie et conservation. Thèse Doctorat, EPHE, Montpellier II, Montpellier. 348p. ; ▪ CUZIN F., A. BENABID & M. EL YOUSSEOUFI, 2005. Inventaire participatif, identification et évaluation des sites clé de la biodiversité. CBTHA, 234 p. ; ▪ CUZIN, F., SEHHAR, E.A., & WACHER, T. (2007). Etude pour l'élaboration de lignes directrices et d'un plan d'action stratégique pour la conservation des ongulés au Maroc. Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD), Projet de Gestion des Aires Protégées (PGAP), Banque Mondiale, Global Environment Facility (GEF) ; ▪ DAKKI M. & E. A. SEHHAR, 2003. Diagnostic pour la gestion durable des zones humides du Mgoun-Dades. Projet de "Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le Versant sud du Haut Atlas", ORMVAO, Ouarzazate. 80 p. ; ▪ DANET P., 2006. Les oiseaux d'Ouarzazate au début des années 1980. <i>Go-South Bull.</i>, 3: 18-27 ; ▪ FENNANE M. & M. IBN TATTOU, 1998. Catalogue des plantes vasculaires rares, menacées ou endémiques du Maroc. <i>Bocconea</i>, 243 p. ; ▪ FENNANE, M., IBN TATTOU, M., MATHEZ, J., OUYAHYA, A., & EL OUALIDI, J. (1999) <i>Flore pratique du Maroc. Manuel de détermination des plantes vasculaires. Pteridophyta, Gymnospermae, Angiospermae (Lauraceae-Neuradaceae)</i>, Rabat ; ▪ FENNANE, M., IBN TATTOU, M., OUYAHYA, A., & EL OUALIDI, J. (2007) <i>Flore pratique du Maroc. Manuel de détermination des plantes vasculaires. Angiospermae (Leguminosae - Lentiulariaceae)</i>, Rabat ; ▪ IUCN SPECIES SURVIVAL COMMISSION, 2010. 2010 IUCN red list of threatened species. http://www.redlist.org ; ▪ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHESES MARITIMES (2008). Plan cadre de gestion de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain (RBOSM) . Volume I – Rapports Principal Rabat. 459p.; ▪ SCHWEIGER, M. (1992) Herpetologische Beobachtungen Ouarzazate (Marokko). Herpetological observations in the Ouarzazate area (Morocco). <i>Herpetozoa</i>, 5, 13-31; ▪ THÉVENOT M., R. VERNON & P. BERGIER, 2003. The birds of Morocco. An annotated 		<p>checklist. <i>BOU Checklist Series, n°20</i>. Tring, Herts (UK). 594 p.</p>
		Environnement socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Données statistiques de la commune de Ghassate - Données statistiques de la caïdat et Ait Moggrane - Données statistiques de l'ORMVAO - Données statistiques sur le trafic routier de la zone d'étude à partir de la Direction Provinciale de l'Equipement d'Ouarzazate ; - Données urbanistiques de l'Agence urbaine d'Ouarzazate - Données sur le foncier à partir de la Province d'Ouarzazate - Division des Affaires Rurale ; - Observations in situ - Données bibliographiques : ▪ Direction Générale des Collectivité Locales - Agence du développement Social - Initiative Nationale pour le Développement Humain » - 2009 : Diagnostic Territorial Participatif de la commune rurale de Ghassate ; ▪ Monographie de la commune de Ghassate - Discussions avec des responsables de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ONEE - Ouarzazate ▪ La délégation du Ministère de la Santé - Ouarzazate ▪ La délégation du Ministère du Tourisme - Ouarzazate ▪ La division Equipment - Province d'Ouarzazate ▪ Le Centre Régional d'Investissement – Ouarzazate
		Paysage	<p>L'étude paysagère a été réalisée à l'aide des données bibliographique (monographie de la commune de Ghassate et autre (Cf. Bibliographie)), Ghassate, des données cartographiques et topographiques IGN, de photos aériennes, et de visites du site et ses périphéries rapprochée et éloigné.</p> <p>- Discussions avec des responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune de Ghassate ▪ La direction Provinciale des Eaux et Forêts – Ouarzazate ▪ Projet de la Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA)
		Description des variantes et évaluation des impacts	<p>Description du projet fourni dans le cahier des charges de l'ONEE et lors de la réunion tenue le 26/03/2010 dans les locaux de l'ONEE : entre le BET Phenixa – Le chef du Projet du complexe solaire d'Ouarzazate (Mr El Moussaoui) – Mr Ahnach e Me El Boukhary de la Division Environnement au sein de l'ONEE.</p> <p>Retour d'expérience sur des études d'impacts pour des projets de centrales solaires réalisés en France (une quarantaine d'études d'impacts pour des centrales photovoltaïques, de puissance allant jusqu'à 100 MW) et au Maroc (centrale d'Aïn Beni Mathar) réalisées par BURGEAP/PHENIXA.</p> <p>Sites internet</p>

Aspect	Source	Aspect	Source
	<p>Sites internet des constructeurs : Exosun, Solfocus, Stirling Energy Systems, Infinia, ESolar, Ausra, Areva Renewable, CNIM, FirstSolar, Tessera Solar, Prism Solar, Abengoa Solar, Solar Millenium, Bright Source, ENEL, Starwood Energy, etc.</p> <p>NREL (National Renewable Energy Laboratory, US Department of Energy) : www.nrel.gov</p> <p>SolarPaces (organisation internationale de référence regroupant des experts à travers le monde, pour le développement des CSP) : www.solarpaces.org</p> <p>Fraunhofer IWES (membre de nombreux associations et réseaux scientifiques, coopérant avec de nombreuses sociétés et institutions de recherche) : www.iset.uni-kassel.de</p> <p>Publications, articles</p> <p>[R]évolution énergétique, Vers un avenir énergétique propre et durable, EREC (European Energy Council), janvier 2007</p> <p><i>The parabolic trough power plants Andasol 1 to 3 The largest solar power plants in the world – Technology premiere in Europe</i>, Solar Millennium</p> <p>Dossier de presse AREVA : <i>Ausra aquisition</i></p> <p><i>SolarPaces Annual Report 2008</i>, Agence Internationale de l'Energie</p> <p>Les Centrales Solaires à Concentration, Université de Liège, mai 2007</p> <p><i>Concentrating Solar Power Global Outlook 09, Why Renewable Energy is Hot</i>, Greenpeace International, SolarPACES and ESTELA</p> <p>First Solar Presentation to Project Finance Banks 2010</p> <p><i>Solutions to Global Climate ChangePower - Tower Plants</i>, Abengoa Solar</p> <p><i>Solutions to Global Climate Change - Parabolic Trough Plants</i>, Abengoa Solar</p> <p><i>Solar parabolic trough</i>, SolarPaces</p> <p>Climat favorable à l'énergie solaire - L'énergie solaire thermique à grande échelle pourrait connaître un développement fabuleux, L'état de la Planète, N°31 mai/juin 2008</p> <p>Repère : les plus grands projets solaires thermiques mondiaux, GreenUnivers, mai 2009</p> <p>Le solaire thermique, plus prometteur que le photovoltaïque, GreenUnivers, septembre 2009</p> <p><i>List of solar power stations</i>, Wikipedia</p> <p><i>Comparison of Wet and Dry Rankine Cycle Heat Rejection January 20, 2005 – December 31, 2005</i>, NREL</p> <p>Nombreux articles de divers webzines (L'Economiste, LaVieEco, GreenUnivers, etc.)</p> <p>Personnes contactées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mr. Moussaif : Chef de Division des Affaires Rurales - Province d'Ouarzazate ▪ Mr. Charaf : Chef du service Programmation et Equipment - Division de l'Equipment - Province d'Ouarzazate ▪ Mr. Youbi : Chef du bureau d'Etudes et Topographie – ORMVAO ▪ Mr. Ritoui : Chef du PCR Ouarzazate – ORMVAO ▪ Mr. El Khattabi Az Eddine : Chef du service de l'élevage – ORMVAO ▪ Mr. Zouk Abdelmouaine : Chef du Service Infrastructure - Direction Provinciale 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mr. Ifrassen : de l'Equipment - Ouarzazate ▪ Mr. Lakhdar : Président de la commune de Ghassate ▪ Mr. Sabbar : Caïd de Mograne ▪ Mr. Hammou - Zaki Youssef : Délégué de l'ABH de Souss Massa Draa à Ouarzazate ▪ Mr. Aziz Rahou : Directeur Provincial des Eaux et Forêts Ouarzazate ▪ Mr. Azeroual Taha : Chef du Projet CBTHA / PNUD ▪ Mr. Jamal Ait Lhaj : Ingénieur agronome - Projet CBTHA / PNUD ▪ Mr. Schulz Oliver : Directeur du Projet IMPETUS ▪ Mr. Ihlal : Hydrologue - Projet IMPETUS ▪ Mr. Alaoui : Agence urbaine d'Ouarzazate ▪ Mr. Bencharaa : Service d'Exploitation - ONEE – Ouarzazate ▪ Mr. Cheikh Maalainine Laghdef : ONEE – Ouarzazate ▪ Mr. Moussaïd : Délégué provincial du département de l'Energie et Mines – Ouarzazate ▪ Mr. Ait El Qadi : Délégué Provincial du Tourisme – Ouarzazate ▪ Mr. Benbrahim : Médecin Chef de la Délégation du Ministère de la Santé – Ouarzazate ▪ Mr. Lahcen Ararya : Administrateur Provincial - Chef administratif et économique - Délégation du Ministère de la Santé – Ouarzazate ▪ Mr. Zine Sayeh : CNRST - Institut National de Géophysique ▪ Mr. Lahcen Ararya : Technicien à la délégation l'ABH de Souss Massa Draa à Ouarzazate ▪ Mr. Zine Sayeh : Technicien à la commune de Ghassate

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée.

ANNEXES

Annexe 1 : PVs de réunions liées au projet de la centrale solaire d'Ouarzazate et Autorisations acquises et requises

Compte rendu de la réunion publique et de concertation sur le projet de la station solaire d'Ouarzazate

Ouarzazate le 03 Novembre 2010

Objet :

Réunion publique d'information et de concertation sur le projet de la « STATION SOLAIRE D'OUARZAZATE »

Thème :

Présentation et discussions des résultats de « l'Etude d'Impact sur l'Environnement EIE» réalisée par le groupement des bureaux d'études « PHENIXA-BURGEAP »

Dates et lieu : le 03 Novembre 2010 à l'hôtel Palace Berbère, Ouarzazate

Participants : (voir la liste détaillée en annexe).

Ont participé à cette réunion qui a été co-présidée par Monsieur le Gouverneur de la ville d'Ouarzazate et par Monsieur le Président du directoire de l'Agence Marocaine pour l'Energie Solaire (Masen) :

- les collaborateurs de Monsieur le Président du directoire de Masen.
- les représentants du groupement de bureaux d'études Phenixa-Burgeap et l'équipe de travail ;
- Les élus des communes de la région, les représentants des départements : Energies et Mines ; service Environnement attaché au secrétariat d'état chargé de l'Eau et de l'Environnement ; Eaux et Forêts ; ONEE ; associations ; etc.

Objectifs : informer l'ensemble des participants sur les résultats de l'EIE du projet, répondre à leurs questions et procéder à la collecte de leurs appréciations, objections, et propositions.

I - Déroulement de la réunion

Monsieur le Gouverneur de la province d'Ouarzazate a introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence. Il a focalisé son discours principalement sur :

- les objectifs de cet important projet solaire qui a été inauguré, la semaine précédente par Sa Majesté le Roi Mohammed VI ;
- les impacts socio-économiques positifs sur le Maroc en général et sur la région en particulier.

Enfin, il a demandé à l'ensemble des participants dans leurs diversités et selon leurs spécialités d'apporter leur soutien à ce projet et de participer dynamiquement à cette réunion de concertation.

Ensuite, le discours de Monsieur le Président du Directoire de Masen, qui a souhaité, à son tour, la bienvenue aux participants a porté essentiellement sur :

- l'intérêt important qu'accorde Masen au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes dont les habitants et leurs représentants pour la conduite et la mise en oeuvre de ce projet.

Il a insisté sur sa ferme volonté de conduire ce projet rapidement mais sans aucune précipitation en tenant en compte l'ensemble des contraintes, des observations et des propositions des différentes parties ;

- un résumé clair et synthétique du plan solaire marocain en général, de ses ambitions et de ses objectifs,
- un exposé clair détaillé de ce Projet pilote du complexe Solaire d'Ouarzazate notamment :

Y Les étapes franchies (prospection, choix du site et ses caractéristiques, études réalisées, les techniques disponibles, etc) ;

Y Les étapes à venir (préparations des appels d'offres, précautions et mesures d'accompagnement,

Y Les objectifs et l'intérêt de l'étude d'impact sur l'environnement objet de la présente réunion en insistant sur les impacts positifs de ce projet mais aussi sur la ferme volonté de Masen d'appliquer l'ensemble des mesures d'atténuation des impacts négatifs conformément aux résultats de cette étude.

A la fin de son discours, Monsieur le président du Directoire de Masen a invité lui aussi l'ensemble des participants à enrichir dynamiquement la présente réunion par leurs questions, leurs objections et leurs propositions.

Par la suite, le modérateur de la réunion

- a informé les participants sur l'organisation prévisionnelle et le programme de la journée,
- a donné un bref aperçu sur la signification de «l'étude d'impact sur l'environnement de ce projet » ses composantes, ses objectifs, les méthodes et les étapes de sa réalisation et les rapports finaux des résultats.
- il a enfin donné la parole à l'équipe du groupement PHENIXA/BURGEAP pour présenter les résultats de l'étude.

L'exposé des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement du projet solaire a mis l'accent principalement sur :

- o Les raisons du choix du site du projet et les différentes technologies qui peuvent être utilisées pour la production de l'énergie solaire, leurs avantages et inconvénients ;
- o Un inventaire du milieu (physique, humain et biologique) ;
- o Une synthèse des enjeux du projet sur les différents milieux ;
- o Une étude détaillée sur les sources d'impacts sociaux et environnementaux que ce soit :
 - l'imperméabilisation du sol ;
 - Les produits utilisés par les technologies (fluides caloporeur, nitrate de sodium, nitrate de potassium, hydrocarbures, etc.) ;
 - les besoins en eau et
- o la présentation des impacts positifs ;
- o les mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet sur le milieu et les solutions compensation que se soit pendant la phase de construction ou d'exploitation ;

II - Questions, observations et propositions de l'assistance :

Après l'exposé, des listes ont été ouvertes pour l'inscription des participants désireux d'intervenir. Ainsi les principales interventions ont porté sur :

1- M. BENCHRA, directeur Energie et Mines.

Après avoir remercié l'équipe Masen pour ce projet qui constitue un grand enjeu pour le Maroc, deux questions ont été posées :

Question 1 : Pour la réussite à long terme du projet, peut-on prévoir un projet de dragage des sédiments du barrage afin de pérenniser l'approvisionnement en eau ?

Question 2 : Les technologies qui seront utilisées vont consommer des eaux qui à leur tour seront déversées dans la nature en fin de processus. Peut-on prévoir des bassins de rétention avec géomembranes afin de récupérer les sels et éviter l'infiltration dans le sol ?

2- Youssef HAMOU ZAKI, Directeur Provincial aux Eaux et Forêts - Ouarzazate.

Question : Le site du projet est situé dans une région considérée comme une réserve naturelle et une des plus riches au Maroc en biodiversité. Le BET chargé de cette étude environnementale a déjà pris contact avec le service des eaux et forêts d'Ouarzazate, qui lui a fourni l'ensemble des informations disponibles, il convient donc de citer l'ensemble des réserves naturelles entourant le site du complexe en plus du site de la retenue du barrage Mansour Dahbi et la réserve de biosphère des oasis Sud du Maroc, citées dans l'exposé. Pour ces réserves naturelles situées à plus de 10 km au Nord du site, Il n'existe aucun impact négatif pouvant être lié aux technologies retenues.

3- Anas EZZOUAKI, service environnement, province Ouarzazate.

Question : est ce qu'il faudrait faire une étude d'impact pour chacune des 4 technologies proposées ?

4- Youssef ELBOUHALI, association Tissu associatif.

Question : Les inondations ont un impact sur le barrage. Est-ce que cela n'aura pas d'effet sur le projet ?

5- Abdallah AIT CHOUAIB, président de la commune Tarmikte.

A posé 6 questions et a émis des recommandations :

Question 1 : il faut prendre en considération les impacts négatifs de chacune des technologies proposées et pour cela, il serait préférable de développer une technologie de pointe pour la production de l'énergie solaire.

Question 2 : Quelle est la durée de vie du projet ?

Question 3 : Proposer aux investisseurs que l'unité de production des éléments constitutifs du complexe solaire soit installée à Ouarzazate.

Question 4 : Le projet va engendrer 10 000 emplois, serait il possible de prévoir des logements pour les employés ?

Question 5 : Quelle est la destination des 6.10^{+6} m³ d'eau utilisés annuellement dans le projet ?

Question 6 : Est ce qu'il ne faut pas intégrer le projet dans son environnement urbanistique étant donné qu'il est proche du parc ?

Recommandations :

- Il propose de prendre les mesures de précaution car la région a des surprises naturelles et que la vitesse du vent peut quelques fois dépasser 35km/h.
- La carte sismique du Maroc classe Ouarzazate dans la zone sans risque. Il s'agit d'une donnée qui n'est pas vrai et qu'il faudra prendre en considération ce risque naturel.
- Il propose de créer un forum dans le site et de récolter les recommandations du public
- Il recommande que le projet intègre le critère social

6- Mohammed SAAD, association Tissu associatif.

Intervention visant à remercier, applaudir et féliciter Masen et les autorités pour ce projet.

7- Ahmed HAFID, directeur ONEE, Ouarzazate.

Question : Les besoins en eau du projet (6.10^{+6} m³/an) constituent une fois et demie les besoins annuels de la ville d'Ouarzazate. Quel est le devenir de cette eau et est-ce qu'elle peut être réutilisée ?

8- Jamal Eddine ELYACOUBI, premier vice président du conseil provincial

Question 1 : La quantité d'eau (6.10^{+6} m³) consommée par le processus est elle annuelle ou est-elle demandée une seule fois par le processus sans renouvellement ?

Question 2 : La vitesse du vent dans la région est élevée pendant certaines périodes de l'année. Il faudra prendre en considération ce facteur pour la réussite du projet.

Question 3 : Le projet va-t-il réussir économiquement et gagner ce qui a été prévu pour sa réalisation ?

9- Kabbour BAI, commune de Skoura

Question : prière de bien respecter le barrage El Mansour Eddahbi et de bien nettoyer autour du site de projet pour préserver la propreté de la région.

10- Mohammed KORIS, vice président, commune Idalsan

Question : est ce que le projet a un impact sur le développement urbain dans la région Est d'Ouarzazate ?

11-Ami DOUAH, chef de service études générales, Agence urbaine.

Il serait préférable que les propriétaires du projet disposent d'un document officiel autorisant l'occupation du site.

12- Omar KABBOUCHE, président, Association Ghassat

Question 1 : Est-ce que le gouvernement prévoit de mettre en place d'autres barrages dans la région ?

Question 2 : Il faut penser à l'implantation des arbres autour du barrage.

13- S. AGHEZZAF, chef de service, ORMVAO

Il faut respecter l'environnement pendant la phase de construction du projet

14- L. BOUZIDI, délégué M.E.N

Propose que Masen s'investisse dans l'éducation des enfants dans la région.

15- M. JANAH, commune Inzékkane

Propose la création d'un institut dans la région où les étudiants pourront bénéficier d'une formation sur les techniques de production de l'énergie solaire.

16. Ahmed BAHAJ, directeur provincial de l'équipement et transport.

Question 1 : Est-ce que le projet optimise la perte d'énergie (effet du jour) ?

Question 2 : L'intersection du site de projet et la route nationale est considérée un point noir où un grand nombre d'accidents surgissent. Est-ce que le projet de l'accès au site ne pourra pas être soumis au département de l'équipement et transport pour approbation ?

III- Réponses aux questions et discussions

Toutes les observations, propositions et recommandations des participants ont été notées. Les questions posées par l'assistance ont été classées par thèmes. Les réponses, les éclaircissements et les explications ont été données par les représentants de Masen et par les membres de l'équipe du groupement Phenixa/Burgeap.

Ainsi les réponses ont porté sur les thèmes suivants :

Le vent :

La région est caractérisée par une vitesse de vent faible (10 à 12 km/h). Sur le site la vitesse du vent ne dépasse pas 6 km/h. Au cours de l'année il y a 4 jours en août où la vitesse du vent est aux alentours de 36 km/h. Les panneaux solaires sont munis d'un système de rotation qui permet de changer de direction pour ne pas s'opposer aux vents et profiter au maximum du rayonnement solaire.

L'eau :

Lors de l'évaluation des offres des investisseurs, le niveau de consommation en eau sera pris en compte pour la notation.

Le volume de 6 millions de m³/an est effectivement une consommation annuelle. Mise à part la consommation pour le lavage des installations, le reste de l'eau sert au refroidissement dont une grande partie est évaporée.

La consommation en eau est relativement optimisée, elle sert au refroidissement et elle est réutilisée car il s'agit d'un système fermé. La construction du nouveau barrage assure la pérennité du projet.

Mises à part quelques fuites accidentelles qui peuvent s'échapper des canalisations, il n'y a pas de déversement dans la nature et il n'y aura pas de rejet de sels dans le barrage ni la contamination du sol. Les eaux de lavage seront traitées dans une station d'épuration et réutilisées. Il n'est pas prévu de rejet dans le milieu naturel.

Le dragage des boues est une technique qui peut être envisagée pour améliorer la capacité des barrages envasés. Cependant la mise en oeuvre de telles techniques ne relève pas spécifiquement du projet.

Pendant les deux dernières années, les précipitations étaient abondantes et ont suscité des lâchers de barrage qui a permis l'évacuation d'une partie des sédiments accumulés dans la retenue.

Les technologies mises en oeuvre pour le projet d'Ouarzazate :

Dans la première étape du projet, les technologies utilisées seront celles du solaire à concentration car elles prennent en considération les besoins du réseau. Dans la deuxième étape seront utilisées les techniques du photovoltaïque afin de permettre leur développement dans le marché marocain. L'appel d'offre permettra de choisir les technologies les moins coûteuses.

L'aspect optimisation de la production d'énergie adaptée aux besoins nationaux a également été étudié. Une option de stockage de l'énergie est proposée dans le projet.

Les infrastructures pour le fonctionnement du projet :

Les infrastructures nécessaires pour la réalisation du projet (amenée d'eau, route, etc...) seront mises en oeuvre en étroite collaboration entre Masen et les différents départements concernés (Equipement, ONEE, etc...).

Le Milieu naturel

Effectivement l'étude des impacts environnementaux a pris en compte le projet des réserves naturelles de la région, dont celle d'Iguernane, site clé de Sbaa Chaab et la Réserve de gazelle dorcas de Bouljir, en plus du site RAMSAR du barrage Mansour Dahbi et la réserve de biosphère des oasis Sud.

La Planification de l'aménagement du territoire

Effectivement suite à la mise en oeuvre de ce projet il est nécessaire de mettre à jour les documents de planification du territoire, ce qui relève de la responsabilité de l'Agence Urbaine.

Les Impacts socio-économiques

Le projet a des retombées socioéconomiques importantes. Il permet la création d'emplois directs et indirects que ce soit à Ouarzazate ou à l'extérieur de la région. Effectivement, il y aura des milliers d'emplois créés et répartis dans le temps sur les différentes étapes du projet. Masen essaiera de maîtriser le nombre et la nature des postes de travail offerts (cadres, ouvriers,...).

Une étude sera réalisée afin de permettre des bonnes conditions de séjour et de formation des employés. Les formations seront programmées en collaboration avec les instituts professionnels.

La rentabilité du projet

Le projet a une rentabilité économique et sociale avant d'être financière. Il permet de maximiser les effets en termes de production d'emploi, de création d'unité de recherche permettant l'emploi des cadres et des chercheurs. Il va permettre également à la région de redéfinir des objectifs et des stratégies de développement dans lesquels les différents départements techniques devront s'investir.

La rentabilité financière n'est pas immédiate. Mais elle peut être améliorée par la mobilisation de financements à moindre coût, par des dons etc...

La présentation des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement du projet

Les présentations en arabe et en français de la journée seront installées sur le site web de la Masen : www.masen.ma.

La réunion est clôturée à 13h par le gouverneur de la région.

LISTE DES PARTICIPANTS

- Les représentants de MASEN/

- Mustapha Bakkoury, Président du Directoire de MASEN,
- Hakim El Moussaoui, MASEN
- Mohammed Bernnanou, MASEN,
- Dayae Oudghiri, MASEN,

Les représentants du groupe PHENIXA BURGEAP

- Christine Léger, gérante Phénixa – c.leger@phenixa.com,
- Hinde Cherkaoui-Dekkaki, docteur hydrogéologue, Phenixa – h.cherkaoui@phenixa.com,
- Sarah Cherel, ingénieur environnement, Burgeap – s.cherel@burgeap.fr,
- Mohammed Fezzaz, modérateur, Phenixa – fezzazm@yahoo.fr,
- Samah Aït Bénichou, s.aithenichou@phenixa.com.

Liste des participants

Nom	Fonction	Organisme	Téléphone	Mail
M. BENCHRA	Directeur énergie et mines	Energie et mines	0661312876	m.benchra@mem.gov.ma
Lahcen BOUZIDI	Délégué du MEN	Men	0661358919	bouzidi555@yahoo.fr
Rachid El MAHJOUB	Cabinet du gouverneur	Province Ouarzazate		
Moustapha FAOUZI	Chef division urbanisme et environnement	province	0654375381	Mus_fao@hotmail.com
Merouan HASSAN	Tissu associatif	Association	0662835313	assotif@yahoo.fr
Ahmed HAFID	Directeur ONEP	ONEP Ouarzazate	0661296777	ahhafid@onep.org.ma
A. IGUERNI	DGSN		0666387604	
Jamal Addine ELYAAKOUBI	1 ^{er} vice président du conseil	Province Ouarzazate	0676022955	

Nom	Fonction	Organisme	Téléphone	Mail
Mohammed Anas ZAROG	Chef service environnement	Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'environnement	06 61 70 21 78	Anas.zarog@gmail.com
BAHAJ Ahmed	DPET	Equipement et Transport	06 60 19 23 80	bahajahmed@mtpnet.gov.ma
KABBOUCHE	Association GHASSAT	GHASSAT	06 70 22 44 71	
Mohamed AGLAGANE	PS. ASS. ALBISHER	SKOURA	06 71 04 57 28	Aglagane-aah@hotmail.com
Mohamed AMI DOUAH	Chef de service des études générales	Agence urbaine Ouarzazate	06 15 20 06 39	Amidouah_med@yahoo.fr
Rachid BELHOUCINE	Chef de cercle Anerzgane	Province	06 61 17 31 41	
NEMAR Abdelhakim	Secrétaire général	Province	06 61 12 85 11	
SAAD Mohamed	Espace associatif Toundite	Province	06 61 70 31 59	
BIKYOD	2 ^{ème} vice président	Commune Ghassat	06 61 58 21 31	
Dr. BERJAOUI My Mohamed	Délégué	Sécurité	06 61 84 01 72	Berj-1964@hotmail.com
KORIS Mohamed	Vice président	Commune Idalsame	06 67 41 33 42	m.kouris@yahoo.fr
OMAR Abdellali	Ingénieur Ass. Oxygène	Ass. O2	06 61 77 66 34	Oxygene_femme@yahoo.fr
AIT CHAIB Abdellah	Président TARMIKTE	Commune TARMIKTE	06 61 24 09 57	betsadetrad@yahoo.fr
Kabbour BAI	Vice président Skoura	Skoura	06 62 83 53 68	
Mohamed SAADAOUI	Fonctionnaire	Commune rurale	06 70 61 45 29	
Mohamed RIDOUANE	Chef Cercle		06 61 12 87 21	
Smali LAKHDER	Caid	Caladat Maghan	06 61 97 84 23	
Rachid BELBACHIR	Directeur Provincial	ONE	06 61 46 36 05	bebachi@one.org.ma
AGHEZZAF Salah	Chef de service ORMVAO	ORMVAO	06 62 16 35 29	ormvaoz@gmail.com
Mohamed BENCHRIFA	Rédacteur Principal	CR Ghassat	06 61 40 75 47	Benchrifa1955@hotmail.com
MY Ali EL ALAOUS	Agent d'autorité	Province Ouarzazate	06 61 97 64 23	Myali20@yahoo.fr

Nom	Fonction	Organisme	Téléphone	Mail
Mohamed EL YAZAL	Chef D.C.L Orzli	Province Ouarzazate	06 68 73 20 45	m.elyazal@hotmail.com
Youssef HARASS	SRDGSN	SR Ouarzazate	06 68 92 84 38	
Youssef L BOUHALI		Tissu associatif skoura	06 68 73 19 59	Eljorf007@gmail.com

الملكية المغربية
ROYAUME DU MAROC

A 054133

الوكالة الوطنية للمحاجنة العقارية و المسح العقاري و الخرائطية

Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie
ANCFC

شهادة

مطلب التحفظ عدد 28/34071

إن أخافض على الأموال العقارية والرهون بورزازات الموقع أسفله بين على سجل
الإرشاد :

أنه تم إيداع بتاريخ 29 أكتوبر 2010 (كتاب: 09 عدد: 498 وعدد: 499)
طقا لمقتضيات الفصل 84 من ظهر 12 غشت 1913 ، فقد تقيده على الرسم العقاري المراد
تامس للملك الخارجية مسطرة تحفظه والمسى : "أوكرور الطاقة" ، موضوع مطلب التحفظ
عدد : 28/34071 البالغة مساحته ألفان وخمسة هكتار 2500 ها تقريبا، الكائن بالإقليم
ورزازات جماعة غات اهل المدعا : لاسلمات ، عقد بيع توثيق بتاريخ 18/10/2010
مشفوع بعقد إقرار بالصديق توثيق بنفس التاريخ ، مضمته أن الجماعة السالبة أيدت أوكرور
توبودت مثلا من طرف السيد وزير الداخلية بصفته وصا على الجماعات السالبة (طالبة
التحفظ) ، باعت لفالة شركة "الوكلالة المغربية للطاقة الشمسية" .
ـ (MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY) . كافة الملك المذكور .

شهادة مقتضية على المعلومات المطلوبة وتحت سائر التحفظات لا ينصرف عنه مسطرة التحفظ لاحقا .

حرر بورزازات في : 29 أكتوبر 2010

كتاب رقم 5126146
كتاب رقم 2192
مبلغ 75,00 درهم

عن أخافض ويلات
أوكرور الطاقة
عبد الرحيم العلادي
الخافض بالنيابة عن الملكية

شهادة مسلمة إلى الأستاذة : مريم عزيز بنقطة . بناء على طلبها المردود بالخافض العقارية بورزازات بتاريخ 29 أكتوبر 2010

Reynette du Merle
Ministère de l'Intérieur
Région-Nature Massif Central
Secteur Régional d'Aménagement - Région Massif Central

ATTESTATION DE VOCATION NON AGRICOLE

N°SMD/VNA/20/2010 en date du 26/07/2010

Le Wall de la Région Souss Massa Drâa

Vu le décret n° 02-04-683 en date du 29 décembre 2004 relatif à la Commission Régionale chargée de certaines opérations foncières;

Vu la demande d'attestation de vocation non agricole formulée par la Société « Moroccan Agency For Solar Energy » (par abréviation MASEN) SA de droit marocain, au capital de 500 millions de dh, inscrite au registre de commerce de Rabat sous le n°79835, et représentée par Monsieur Mostapha BAKKOURY en sa qualité de président du directoire, déposée auprès de l'Agence du Centre Régional d'Investissement de la région Souss Massa Drâa à Ouarzazate en date du 18 octobre 2010 ;

Vu l'accord des représentants des terres collectives de la Collectivité Ethnique Aït Okbou (Messieurs Mehmed AZTOURI, Mohamed ZAKI et M'hend AIT NACER ICHOU) en date du 14 janvier 2010, pour l'affectation d'un terrain collectif d'une superficie de 2500 ha sis au lieu dit Tamerzghou, Commune Rurale Ghessat, Caidat d'Améthras Province de Ouerzazate au profit de l'Office National d'Électricité.

Vu la déclaration de commanditaires de l'année 2010, aux termes de laquelle

* la Collectivité Traditionnelle Aït Okbou Toudoumt, représentée par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur vend à l'Office National d'Électricité (ONE) représenté par son Directeur Général Monsieur Ali FASSI FIHRI la totalité de la propriété dite « OUIGROUR Energie » consistant en un terrain nu d'une superficie approximative de 2500ha, objet de la Réquisition d'Immatriculation n°14.071/28.

* Monsieur Ali FASSI FIHRI, représentant l'Office National d'Électricité déclare que l'acquisition de propriété susvisée a été faite pour le compte de la société « Moroccan Agency For Solar Energy » (par abréviation MASEN) représentée par Monsieur Mostapha BAKKOURY en sa qualité de président du directoire ;

Via le projet de réalisation du complexe énergétique solaire de Ouarzazate dans le cadre du plan solaire marocain

Vis Favis favorable émis par la Commission Régionale chargée de certaines opérations foncières tenue au siège de l'Annexe du Centre Régional d'Investissement de la Région Souss Massa Drâa à Ouarzazate en date du 18 octobre 2010 :

ATTESTED

Que la propriété dite « Ougron Energie », objet de la Réquisition d'Immatriculation n°34971/28, sis au lieu dit Aït Oukrour Teoudout, CR de Ghessat, Province de Ouarzazate, d'une superficie approximative de 2500 ha, a perdu sa vocation agricole.

La présente attestation est délivrée à la société « Moroccan Agency For Solar Energy » (par abréviation MASEN SA) pour servir et valoir ce que de droit...

Appendix B



Le Wali de la Région Souss Massa Drâa
Gouverneur de la Préfecture d'Agadir
L'Agadir

Signs of the season

Annexe 2 – Compléments concernant l'analyse de l'état initial de l'environnement

Annexe 2.1 - Climatologie

Tableau 1 : Pluviométrie moyenne mensuelle (mm)

Période : 1975/76 - 2008/09

Station Tinouar

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
Moyenne	9	17	10	10	10	10	12	8	7	6	2	7	108
Max	39	89	84	85	62	51	69	66	62	93	15	50	197
Min	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Ecart Type	11	21	17	17	15	12	17	15	15	17	4	11	52
Coefficient de variation (%)	114	123	163	160	155	129	140	195	217	296	186	143	48

Tableau 2 : Pluviométrie moyenne mensuelle (mm)

Période : 1975/76 - 2008/09

Station Tiflit

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
Moyenne	8	16	10	13	12	12	12	8	4	5	1	6	109
Max	39	95	115	87	77	63	59	63	53	59	12	26	250
Min	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Ecart Type	9	23	20	19	17	16	17	16	10	13	3	7	59
Coefficient de variation (%)	115	144	202	149	138	134	137	205	229	259	171	110	54

Tableau 3 : Pluviométrie moyenne mensuelle (mm)

Période : 1975/76 - 2008/09

Station Mansour Dahbi

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
Moyenne	10	17	9	12	9	13	12	6	5	10	3	7	112
Max	50	90	66	91	70	52	49	34	45	201	14	34	268
Min	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Ecart Type	11	23	15	19	15	16	15	10	10	36	4	7	62
Coefficient de variation (%)	108	136	156	162	170	129	126	177	221	345	159	108	55

Tableau 4 : Température moyenne mensuelle (°C)

Période : 1980 - 2009

Station Mansour Ed Dahbi

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
Moyenne	10	12	16	19	22	26	30	29	25	20	14	11
Max	12	15	18	22	27	29	32	31	31	22	17	13
Min	5	7	13	16	12	9	20	20	16	13	8	6
Ecart Type	2	2	1	2	3	4	2	2	2	2	2	1
Coefficient de variation (%)	16	16	8	8	14	14	7	7	9	8	13	14

Tableau 5 : Moyenne mensuelle de l'humidité relative de l'air (%)

Période : 1980 - 2009

Station Mansour Ed Dahbi

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
Moyenne	57	51	46	43	37	34	30	35	40	46	54	59
Max	73	62	58	101	62	52	47	48	54	64	72	85
Min	42	38	23	23	24	19	18	18	25	23	30	36
Ecart Type	8	7	11	16	9	10	9	8	8	10	12	11
Coefficient de variation (%)	15	14	23	37	24	28	28	24	20	22	22	18

Tableau 6 : Evaporation mensuelle au bac Colorado (mm)

Période : 1980 - 2009

Station Mansour Ed Dahbi

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
Moyenne	102	118	197	250	322	359	406	368	286	210	141	88
Max	414	151	329	299	365	419	485	422	339	267	581	117
Min	67	92	148	168	255	209	332	315	234	158	97	57
Ecart Type	61	16	35	31	22	46	38	29	29	24	85	13
Coefficient de variation (%)	60	14	18	12	7	13	9	8	10	11	60	15

Tableau 7 : Nombre de jours avec orages (Période d'observation : 2000-2009)												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne	0,1	0,2	1	1,5	1,9	4	3,4	6	4	2,5	0,5	0
Maximum	1	1	3	5	4	10	9	11	8	6	2	0
Minimum	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

Tableau 8 : Nombre de jours avec Neige (Période d'observation : 2000-2009)												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maximum	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Minimum	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 9 : Nombre de jours avec Grêle (Période d'observation : 2000-2009)												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne	0	0,2	0,2	0	0	0,1	0	0	0	0	0	0
Maximum	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Minimum	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 10 : Nombre de jours avec température < 0°C (Période d'observation : 2000-2009)												
Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne	7,2	1,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4	2,8
Maximum	18	8	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9
Minimum	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 11 : Direction du vent max instantanées du mois (Période d'observation : 2000-2009)												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne	28,2	17	26,4	30,2	29,7	24,7	22,8	27,4	24,3	26,8	30,9	27,5
Maximum	36	36	36	36	36	34	35	36	30	34	36	35
Minimum	6	2	2	4	4	12	10	1	1	1	1	8

Tableau 12 : Insolation totale mensuelle en Heure (Période d'observation : 2000-2009)												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyenne	264,52	254,68	297,5	322,54	348,82	330,29	305,47	297,91	280,73	267,12	248,28	240,65
Maximum	294,3	288	346,5	341,7	390,4	383,1	347,9	323	315,5	310,3	274,4	261,7
Minimum	229,9	214,3	254,4	282,4	323,6	269,3	250,6	272,1	240,4	233,3	205,1	208,2

Annexe 2.2 - Hydrologie - Inondabilité du site du complexe solaire d'Ouarzazate

Tableau 1 : Caractéristiques des bassins versants des oueds

Chaâbas	N°BV	Caractéristiques BV			
		A (km ²)	L (km)	DH (m)	P (m/m)
Oued Izerki	BV1-Izerki	318.360	37.197	744	2.0%
	BV2-Izerki	13.780	5.460	55	1.0%
	BV1+BV2 Izerki	332.140	42.657	769	1.8%
Oued Argouin	BV1-Argouin	33.720	9.851	99	1.0%
	BV2-Argouin	45.490	16.597	136	0.8%
	BV1+ BV2Argouin	79.210	26.448	233	0.9%

BV : Bassin Versant ; A : Superficie du bassin versant ; L : Longueur de l'oued ;
 DH : Diamètre Hydraulique ; P : Pluviométrie.

Chaâbas	N°BV	Caractéristiques BV			
		A (km ²)	L (km)	DH (m)	P (m/m)
Chaâba C	C1	0.554	2.200	33.00	1.5%
	C2	0.576	1.400	17.50	1.3%
	C1+C2	1.130	3.600	50.20	1.4%
	C3	1.190	2.100	22.50	1.1%
	C1+C2+C3	2.320	5.700	71.84	1.3%
	C4	1.330	2.300	23.00	1.0%
	C1+C2+C3+C4	3.650	8.000	94.08	1.2%
	C5	1.195	1.800	14.00	0.8%
Chaâba D	C1+C2+C3+C4+C5	4.845	9.800	106.10	1.1%
	D1	1.058	2.900	11.00	0.4%
	D2	1.174	2.100	21.00	1.0%
	D1+D2	2.232	5.000	26.96	0.5%
	D3	1.114	2.000	18.00	0.9%
	D1+D2+D3	3.346	7.000	43.14	0.6%
	D4	1.632	2.900	25.50	0.9%
	D1+D2+D3+D4	4.978	9.900	67.28	0.7%
Chaâba E	D5	1.850	3.000	24.50	0.8%
	D1+D2+D3+D4+D5	6.828	12.900	91.35	0.7%

Tableau 2 : Caractéristiques des chaâbas (petits bassins versants)

Chaâbas	N°BV	Caractéristiques BV			
		A (km ²)	L (km)	DH (m)	P (m/m)
Chaâba A	A1	1.743	2.700	40.00	1.5%
	A2	0.851	1.600	14.00	0.9%
	A1+A2	2.594	4.300	51.51	1.2%
	A3	1.141	1.800	37.50	2.1%
	A1+A2+A3	3.735	6.100	84.73	1.4%
	A4	1.776	2.600	27.50	1.1%
	A1+A2+A3+A4	5.511	8.700	110.95	1.3%
Chaâba B	B1	0.293	1.000	8.00	0.8%
	B2	0.970	1.800	20.50	1.1%
	B1+B2	1.263	2.800	27.91	1.0%
	B3	0.910	1.500	13.00	0.9%
	B1+B2+B3	2.173	4.300	40.77	0.9%
	B4	1.517	2.100	18.50	0.9%
	B1+B2+B3+B4	3.690	6.400	59.22	0.9%

Tableau 3 : Caractéristiques des chaâbas (petits bassins versants)

Chaâba	N°BV	Caractéristiques BV			
		E1	E2	E3	E4
Chaâba E	E1	0.423	1.600	15.00	0.9%
	E2	0.705	1.400	13.50	1.0%
	E1+E2	1.128	3.000	28.50	0.9%
	E3	0.480	1.300	10.50	0.8%
	E1+E2+E3	1.608	4.300	38.84	0.9%
	E4	1.355	1.600	13.00	0.8%
Chaâba F	E1+E2+E3+E4	2.963	5.900	51.75	0.9%
	F1	0.630	1.300	3.00	0.2%
	F2	1.145	1.700	17.00	1.0%
	F1+F2	1.775	3.000	13.91	0.5%
	F3	0.770	1.600	15.00	0.9%
Chaâba G	F1+F2+F3	2.545	4.600	26.52	0.6%
	G	0.662	2.300	54.50	2.4%
	H	0.566	1.900	14.50	0.8%
Chaâba I	I	0.226	1.500	5.00	0.3%

Source : Etude hydraulique et hydrologique du complexe énergétique solaire d'Ouarzazate - MASE - 2010

Annexe 2.3 - Milieu naturel

Liste des espèces de plantes par milieu

	Oued	Oued Izerki	Pente	Pente argile gypse	Reg plateau	Reg alluvial	Reg raviné
Recouvrement	10 à 20%	<5%	5 à 20%	<5%	<5%	5 à 10%	5 à 10%
Ligneux 3à1m							
<i>Nerium oleander</i>		x					
<i>Phoenix dactylifera</i>		x					
<i>Tamarix canariensis</i>		x					
<i>Ziziphus lotus</i>	x					x	
Ligneux 0,5-1m							
<i>Carthamus fruticosus</i>	x						
<i>Farsetia ramosissima</i>	x		x		x		
<i>Genista scorpius</i>			x				
<i>Launaea arborescens</i>	x				x		
<i>Ononis angustissima</i>	x		x			x	
<i>Withania adpressa</i>	x		x				
<i>Zilla macroptera</i>	x	x				x	
Ligneux <0,5m							
<i>Antirrhinum ramosissimum</i>	x						
<i>Anvillea radiata</i>	x			x			
<i>Artemisia inculta</i>	x	x	x	x			
<i>Astragalus tragacanthoides</i>				x			x
<i>Bubonium odorum</i>				x			
<i>Convolvulus trabutianus</i>			x				x
<i>Farsetia occidentalis</i>	x				x		x
<i>Farsetia ramosissima</i>							
<i>Hamada scoparia</i>	x	x		x			x
<i>Helianthemum sessiliflorum</i>	x						
<i>Lavandula coronopifolia</i>	x		x				
<i>Marrubium desertii</i>	x						
<i>Moricandia suffruticosa</i>	x		x	x			
<i>Salvia aegyptiaca</i>	x		x				
<i>Teucrium polium</i>	x						
Herbacées							
<i>Aizoon canariense</i>		x				x	
<i>Aristida caerulescens</i>	x		x		x	x	
<i>Aristida ciliata</i>	x					x	
<i>Aristida plumosa</i>	x					x	
<i>Asphodelus temuifolius</i>	x	x	x		x	x	
<i>Astragalus mareoticus</i>						x	
<i>Bromus rubens</i>	x						
<i>Carduncellus devauxii</i>	x		x			x	
<i>Carlina involucrata</i>	x						
<i>Catananche arenaria</i>						x	
<i>Caylusea hexagyna</i>						x	
<i>Centaurea pungens</i>						x	
<i>Cistanche violacea</i>	x						
<i>Citrullus colocynthis</i>	x					x	
<i>Cleome amblyocarpa</i>							
<i>Cynodon dactylon</i>		x					
<i>Diplotaxis harra</i>	x						x
<i>Echinops strigosus</i>	x		x				

	Oued	Oued Izerki	Pente	Pente argile gypse	Reg plateau	Reg alluvial	Reg raviné
<i>Erodium hirtum</i>	x						x
<i>Eryngium ilicifolium</i>	x						x
<i>Fagonia glutinosa</i>	x		x				
<i>Fagonia isotricha</i>	x						
<i>Forskahlea tenacissima</i>			x				
<i>Gymnarrhena micrantha</i>							x
<i>Juncus maritimus</i>		x					
<i>Launaea nudicaulis</i>							
<i>Launaea resedifolia</i>							
<i>Leyssera capillifolia</i>							x
<i>Linaria aegyptiaca</i>	x						
<i>Linaria bipartita</i>						x	
<i>Medicago laciniata</i>						x	
<i>Morretia canescens</i>		x				x	x
<i>Notoceras biforme</i>	x						
<i>Paronychia arabica</i>						x	
<i>Peganum harmala</i>	x	x					x
<i>Plantago akkensis</i>	x					x	
<i>Plantago ciliata</i>	x		x				x
<i>Reseda villosa</i>	x		x		x		x
<i>Schismus barbatus</i>	x	x					
<i>Stipa cappensis</i>	x					x	
<i>Trigonella anguina</i>						x	
Nombre d'espèces	41	13	17	7	4	28	9
Nombre d'espèces endémiques	1		1			1	1

Faune (Vertébrés)

Endémisme :

MarS : Maroc méridional

Mar : Maroc

Mag : Maghreb

AfrN : Afrique du Nord (Sahara compris)

Statut :

International (selon UICN 2002) : au niveau mondial

National : au niveau du Maroc

Régional : au niveau de la zone d'action du Projet CBTHA / PNUD Ouarzazat

Selon les statuts UICN, avec par ordre de menace décroissante

CE Critically Endangered

EN Endangered

VU Vulnerable

NT Near Threatened

LR Lower Risk

Herpétofaune

Espèces	Nom latin	Endémisme	Statut international	Statut national	Statut régional	Zone d'étude
Crapaud de Maurétanie	<i>Bufo mauritanicus</i>	Mag	LR		Vu	environs
Crapaud vert	<i>Bufo viridis viridis</i>		LR			environs
Grenouille verte d'Afrique du Nord	<i>Rana saharica</i>	Mag	LR			observé
Emyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>		LR			environs
Agame de Bibron	<i>Agama impalearis</i>		LC			observé
Fouette-queue	<i>Uromastix acanthinurus</i>		NT	VU	VU	environs
Gecko d'Oudri	<i>Ptyodactylus oudrii</i>	Mag	LC	LC	LC	environs
Gecko à écaillles carénées	<i>Tropiocolotes tripolitanus</i>					environs
Erémias d'Olivier	<i>Mesalina olivieri</i>		LC			environs
Erémias à gouttelettes	<i>Mesalina guttulata</i>		LC			environs
Acanthodactyle de Bosk	<i>Acanthodactylus boskianus</i>		LC			environs
Seps ocellé	<i>Chalcides ocellatus</i>		LC			environs
Leptotyphlops macrorhynque	<i>Leptotyphlops macrorhynchus</i>		DD			environs
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>					environs
Couleuvre de Moïla	<i>Scutophis moilensis</i>		LC	LC		environs
Couleuvre de Schokar	<i>Psammophis schokari</i>		LC	LC	LC	environs
Vipère à cornes	<i>Cerastes cerastes</i>		LC	LC	LC	environs

Avifaune

Espèces	Nom latin	Endémisme	Statut international	Statut national	Statut régional	Zone d'étude
Vautour pernoptère	<i>Neophron percnopterus</i>					Éteint
Buse féroce	<i>Buteo rufinus</i>					Éteint
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>					environs
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>					environs
Outarde Houbara	<i>Chlamydotis undulata</i>		NT	EN	CE	Éteint
Courvite isabelle	<i>Cursorius cursor</i>					observé
Ganga couronné	<i>Pterocles coronatus</i>					environs
Ganga tacheté	<i>Pterocles senegallus</i>					environs
Ganga unibande	<i>Pterocles orientalis</i>					observé
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>					environs
Tourterelle maillée	<i>Streptopelia senegalensis</i>					environs
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>					environs
Hibou grand-duc ascalaphe	<i>Bubo (bubo) ascalaphus</i>					environs
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>					environs
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>					environs
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>					environs
Engoulevent à collier roux	<i>Caprimulgus ruficollis</i>					environs
Guêpier de Perse	<i>Merops superciliosus</i>					environs
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>					environs
Ammomane élégante	<i>Ammomanes cincturus</i>					environs
Ammomane isabelline	<i>Ammomanes deserti</i>					observé
Sirli du désert	<i>Alaemon alaudipes</i>					environs
Alouette de Clot-Bey	<i>Rhamphocorys clot-bey</i>		Sah			environs
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>					observé
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>					environs
Cochevis de Thekla	<i>Galerida theklae</i>					observé
Alouette bilophe	<i>Eremophila bilopha</i>					environs
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>					environs
Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>					environs
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba subpersonata</i>					environs
Bulbul des jardins	<i>Pycnonotus barbatus</i>					environs
Agrobat rouge	<i>Cercotrichas galactotes</i>					environs
Traquet du désert	<i>Oenanthe deserti</i>					observé
Traquet deuil	<i>Oenanthe lugens</i>					observé
Traquet à tête blanche	<i>Oenanthe leucopyga</i>					observé
Merle noir	<i>Turdus merula</i>					environs
Hypolais obscur	<i>Hippolais opaca</i>					environs
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>					environs
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>					environs
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>					environs
Mésange bleue d'Afrique du Nord	<i>Cyanistes teneriffae</i>		Afr N			environs
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius excubitor</i>					observé
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>			Vu	CE	Éteint?
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>					environs
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>					environs
Sérin cini	<i>Serinus serinus</i>					environs
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>					environs
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>					environs
Roselin githagine	<i>Bucanetes githaginea</i>					observé
Bruant striolé	<i>Emberiza striolata</i>					environs
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>					environs

Mammifères

Espèce	Nom latin	Endémisme	Statut international	Statut national	Statut régional	Zone d'étude
Hérisson d'Algérie	<i>Atelerix algirus</i>		LR	LR		Environs
Hérisson du désert	<i>Hemiechinus aethiopicus</i>		LR	LR		Environs
Macroscélide de Rozet	<i>Elephantulus rozeti</i>	Mag	LR	LR	LR	Environs
Grand Rhinopome	<i>Rhinopoma microphyllum</i>		LR			
Petit Rhinopome	<i>Rhinopoma hardwickei</i>		LR			
Grand Rhinolophe fer à cheval	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		NT			
Petit Rhinolophe fer à cheval	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		Vu			
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>		Vu			
Rhinolophe de Blasius	<i>Rhinolophus blasii</i>		NT			
Trident	<i>Asellia tridens</i>		LR			
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>		LR			
Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>		LR			
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli		LR			
Pipistrelle de Rüpell	<i>Pipistrellus rueppellii</i>					
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>					
Oreillard d'Hemprich	<i>Otonycteris hemprichii</i>	LR				
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>					
Minioptère	<i>Miniopterus schreibersii</i>		NT			
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>		LR			
Molosse d'Egypte	<i>Tadarida aegyptiaca</i>					
Lièvre commun	<i>Lepus capensis</i>		LR	LR	LR	Environs
Ecureuil de Barbarie	<i>Atlantoxerus getulus</i>	Mag	LR	LR	LR	Environs
Gerbille champêtre	<i>Gerbillus campestris</i>		LR	LR	LR	Environs
Gerbille naine	<i>Gerbillus nanus</i>		LR	LR		Environs
Grande Gerbille d'Egypte	<i>Gerbillus pyramidum</i>					Environs
Rat à queue en massue	<i>Pachyuromys duprasi</i>		LR	LR		Environs
Mérione de Shaw	<i>Meriones shawi</i>		LR	LR	LR	Environs
Mérione du désert	<i>Meriones crassus</i>		LR	LR		Environs
Rat de sable diurne	<i>Psammomys obesus</i>			LR		Environs
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>			LR		Environs
Souris domestique	<i>Mus musculus</i>			LR		Environs
Rat épineux	<i>Acomys cahirinus</i>					Environs
Lérot occidental	<i>Eliomys quercinus</i>					Environs
Petite Gerboise	<i>Jaculus jaculus</i>		LR	LR	LR	Environs
Porc-épic	<i>Hystrix cristata</i>		NT	En	CE	Éteint
Chacal doré	<i>Canis aureus</i>		LR	Vu	Vu	Éteint?
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LR	LR	LR	observé1
Belette	<i>Mustela nivalis</i>		LR	LR	LR	environs
Genette	<i>Genetta genetta</i>		LR	LR	LR	environs
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>		NT	CE	CE	éteint
Chat ganté	<i>Felis sivestris</i>			NT	NT	environs
Gazelle dorcas	<i>Gazella dorcas</i>		Vu	En	CE	éteint
Gazelle de Cuvier	<i>Gazella cuvieri</i>	Mag	En	En	CE	éteint

Annexe 2.4 – Données sur le barrage Mansour Ed Dahbi

Apport du Bassin (en millions de m³)

ANNEES	SEP	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	TOTAL
1985 -86	8,2	5,6	42,9	4,4	7,9	5,9	8,6	3,9	2,0	1,6	2,4	1,4	94,8
1986 -87	3,8	8,8	2,3	3,2	21,2	12,5	20,7	4,7	4,1	1,2	3,2	0,9	86,6
1987 -88	29,5	160,3	171,9	67,3	46,2	130,1	291,3	34,1	22,0	14,6	13,9	7,8	989,0
1988 -89	7,1	13,4	316,6	52,0	40,5	168,6	99,2	80,5	43,3	42,5	22,1	31,9	917,7
1989 -90	16,0	63,3	75,5	510,8	101,6	67,3	301,4	109,1	91,2	42,9	29,7	22,8	1431,6
1990 -91	54,0	27,4	19,6	21,2	21,8	22,7	70,9	71,7	21,9	21,1	18,9	21,6	392,8
1991 -92	13,8	9,7	7,7	119,9	22,5	71,3	155,9	46,3	38,9	21,0	10,4	27,5	544,9
1992 -93	6,5	7,2	7,0	11,9	13,1	22,4	47,0	27,1	11,1	8,5	5,1	4,4	171,3
1993 -94	4,1	15,0	53,8	30,4	24,6	44,9	171,1	58,5	23,5	14,6	7,7	9,1	457,3
1994 -95	4,6	46,1	16,1	6,4	8,8	5,0	24,0	157,7	19,0	7,1	5,6	3,6	304,1
1995 -96	3,9	47,5	3,9	17,8	46,2	123,2	172,9	88,5	33,2	199,6	46,8	13,6	797,1
1996 -97	12,1	14,6	9,6	26,3	31,5	28,7	23,9	63,8	24,4	11,4	6,5	40,6	293,4
1997 -98	35,1	13,7	7,1	8,6	14,7	159,8	63,1	32,4	12,6	16,2	8,7	8,9	372,3
1998 -99	12,5	5,4	2,1	5,1	10,9	2,8	2,9	2,6	3,1	3,1	2,9	28,9	82,1
1999 -00	16,6	198,9	20,3	17,5	11,6	6,8	5,6	3,1	4,9	5,2	2,1	2,6	295,2
2000 -01	1,6	2,5	8,2	4,3	8,1	4,8	3,5	1,2	1,4	1,4	3,9	1,0	41,9
2001 -02	1,0	0,9	0,2	8,7	2,5	1,4	14,9	108,4	15,4	11,2	1,9	2,1	168,5
2002 -03	2,0	0,8	3,2	16,1	2,1	2,2	22,6	7,1	2,1	2,2	3,5	26,6	90,4
2003 -04	18,4	67,5	6,3	16,0	7,3	30,8	20,9	8,6	34,0	17,1	10,7	7,1	244,6
2004 -05	1,7	2,4	16,0	10,4	6,5	4,8	26,7	3,6	1,9	41,7	9,8	5,1	130,6
2005 -06	2,0	12,7	6,4	9,0	6,1	12,3	23,0	8,9	7,7	2,8	1,9	2,8	95,5
2006 -07	20,1	107,7	64,7	60,1	41,7	61,0	21,6	44,2	14,1	8,1	3,9	10,4	457,5
2007 -08	8,7	13,7	5,0	4,0	13,5	81,9	37,2	8,5	7,3	4,8	2,1	9,3	195,9
2008 -09	88,2	64,7	42,7	21,3	25,0	41,3	104,3	36,6	15,9	85,1	11,5	4,2	540,8
2009 -10	65,3	10,1	5,1	43,0	20,3	321,4	185,7	29,4	13,4	9,3	10,7	21,0	734,8
2010 -11	38,0	16,0	45,3	40,6	12,2	9,5	48,9	30,4	86,7	72,8	7,1	7,8	415,3
2011 -12	1,6	10,6	18,3	15,8	10,5	6,3	63,0	36,5	9,7	4,6	1,9	2,1	181,1
2012 -13	8,7	11,5	25,0	15,6	10,6	11,3	66,8	14,4	4,4	3,2	10,6	2,4	184,5
2013 -14	2,3	1,4	6,5	3,4	4,1								17,7
MOYENNE	24,7	39,3	46,4	37,4	33,9	45,6	60,2	39,2	28,8	21,5	9,8	10,6	404,8
MINIMUM	0,3	0,7	0,2	2,8	2,1	1,4	2,1	0,3	0,9	0,9	0,1	0,0	35,9
MAXIMUM	264,4	490,2	673,9	510,8	228,6	321,4	301,4	183,1	123,7	199,6	54,5	70,7	1431,6

Demande d'irrigation (en millions de m³)

Années	Sep	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	TOTAL
1984-85	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,7	0,0	0,0	0,0	0,0	26,6	13,1	66,4
1985-86	0,0	0,0	34,3	0,0	24,9	0,0	32,8	0,0	0,0	0,0	15,7	0,0	107,7
1986-87	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1	0,0	31,9	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	72,0
1987-88	0,0	0,0	23,4	0,5	30,7	35,3	0,0	11,5	10,8	10,6	11,3	25,5	159,6
1988-89	0,0	32,0	0,0	3,7	42,0	23,0	66,8	64,8	31,1	0,0	22,4	35,8	321,6
1989-90	25,9	8,7	15,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	40,1	40,1	134,8
1990-91	34,7	33,5	20,5	23,6	4,3	31,3	34,5	31,6	29,4	0,0	14,6	0,0	258,0
1991-92	27,7	6,8	33,3	0,0	34,6	17,2	14,0	42,1	29,3	16,0	10,7	30,7	262,4
1992-93	0,0	33,3	29,0	6,1	27,2	5,7	36,3	37,0	0,0	0,0	26,6	8,5	209,7
1993-94	0,0	12,1	25,0	32,1	14,2	26,8	44,5	29,5	23,2	2,3	14,3	26,8	250,8
1994-95	0,0	0,0	24,5	12,7	36,7	34,9	36,2	18,3	9,0	32,4	15,8	28,7	249,3
1995-96	0,0	0,0	39,8	25,9	15,1	36,5	41,3	30,0	9,0	0,0	16,2	33,5	247,3
1996-97	32,4	0,0	33,5	7,8	33,5	30,5	41,5	25,8	3,0	28,1	13,5	34,3	283,9
1997-98	0,0	0,0	39,8	4,1	34,6	7,1	57,1	17,1	28,1	21,9	25,6	20,5	255,9
1998-99	0,0	0,0	45,9	13,5	21,1	36,5	36,2	30,5	0,0	0,0	37,2	0,0	220,9
1999-00	0,0	0,0	40,1	0,7	36,0	31,5	35,9	31,0	0,0	0,0	14,4	20,6	210,2
2000-01	0,0	0,0	38,2	1,8	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,1	0,0	93,1
2001-02	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,4	0,0	0,0	47,2	0,0	0,0	73,6
2002-03	0,0	0,0	24,3	0,0	0,0	0,0	0,0	35,7	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0
2003-04	30,9	0,0	0,0	27,2	7,8	0,0	30,2	0,0	0,0	7,2	39,1	0,0	142,4
2004-05	0,0	0,0	14,2	20,8	0,0	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	45,0	0,0	115,0
2005-06	0,0	0,0	12,1	27,9	0,0	0,0	33,6	1,4	0,0	0,0	0,0	31,5	106,5
2006-07	3,5	0,0	0,0	35,2	0,0	42,2	29,5	10,6	0,0	0,0	50,0	0,0	171,0
2007-08	0,0	0,0	22,9	19,3	0,0	12,1	25,7	41,0	0,0	0,0	14,2	37,4	172,6
2008-09	0,0	0,0	20,7	16,0	21,6	37,6	65,3	41,6	0,0	32,7	57,1	0,0	292,6
2009-10	18,9	7,1	45,0	0,0	44,8	54,9	67,0	31,7	3,3	0,1	47,0	0,0	319,8
2010-11	0,0	19,1	3,4	52,9	22,2	32,0	38,0	36,0	22,5	49,7	24,3	23,9	323,8
2011-12	0,0	0,0	9,9	33,7	12,1	27,9	40,0	34,2	0,5	0,0	25,0	22,0	205,1
2012-13	0,0	0,0	16,4	29,0	7,7	33,9	25,0	13,9	0,0	0,0	0,0	0,0	125,9
2013-14	0,0	0,0	44,8	0,0	0,0								44,8
Moyenne	6,9	6,4	21,7	11,0	16,3	19,3	30,4	19,6	6,2	9,3	21,6	14,8	183,5
Minimum	0,0	24,5											
Maximum	34,7	33,5	45,9	35,2	44,8	54,9	67,0	64,8	31,1	47,2	57,1	40,1	342,5

Evolution de réserve (en Millions de m³)

Années		Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout
1984	-85	19,3	19,0	19,0	30,4	33,5	47,0	28,4	37,2	46,9	81,8	83,4	59,0
1985	-86	46,5	52,9	57,2	64,9	68,6	51,1	55,4	30,8	33,3	33,9	33,8	18,6
1986	-87	18,8	21,7	29,7	31,4	34,3	39,9	51,7	39,5	42,7	45,2	44,4	20,7
1987	-88	20,4	48,9	207,7	352,2	415,9	428,6	515,8	543,1	542,6	534,5	526,0	512,1
1988	-89	482,0	478,5	431,4	533,2	521,7	505,2	526,9	517,0	523,6	523,1	521,7	500,6
1989	-90	476,7	437,6	479,7	517,4	526,9	530,3	526,5	537,6	537,6	522,2	490,1	461,1
1990	-91	429,3	438,9	412,2	403,1	394,9	406,2	391,4	418,7	449,0	430,1	438,1	405,8
1991	-92	413,0	386,0	383,4	352,7	467,3	451,2	500,6	518,4	514,2	512,2	503,9	479,2
1992	-93	463,3	458,9	425,2	398,8	401,5	385,3	399,2	404,3	386,0	387,2	383,4	349,1
1993	-94	334,0	329,5	326,5	352,6	349,0	356,5	371,1	491,9	511,3	499,2	497,8	478,3
1994	-95	449,0	443,9	484,6	472,6	463,8	433,0	399,2	382,3	508,0	505,7	468,1	444,8
1995	-96	408,6	404,3	446,5	406,6	396,4	423,9	506,6	538,0	521,7	519,3	534,6	511,8
1996	-97	466,8	437,6	445,2	414,6	429,7	424,8	418,7	394,5	425,6	437,2	408,6	387,6
1997	-98	384,9	412,2	417,4	379,2	380,4	358,0	505,2	504,3	507,6	478,8	456,8	423,1
1998	-99	398,0	400,7	398,8	350,5	338,4	326,2	289,1	251,2	217,0	212,2	207,8	162,3
1999	-00	184,5	194,6	389,1	364,9	378,9	351,6	323,2	287,9	253,4	250,3	247,0	225,2
2000	-01	146,4	143,3	142,4	110,4	111,5	88,1	91,3	92,3	90,4	88,2	85,6	62,4
2001	-02	75,0	73,0	71,5	70,2	78,1	79,6	79,7	66,3	170,7	180,7	138,9	135,2
2002	-03	132,5	130,7	128,3	105,2	120,2	120,6	120,9	141,0	108,8	107,0	105,2	104,4
2003	-04	126,8	110,8	175,8	179,7	166,8	164,7	193,5	180,7	185,3	214,2	217,4	182,5
2004	-05	183,7	180,7	179,3	179,0	166,9	171,6	174,5	163,3	162,5	158,9	194,8	152,9
2005	-06	152,4	150,0	159,5	151,4	131,1	135,8	146,4	132,5	136,3	139,3	137,1	133,8
2006	-07	100,0	113,2	217,9	279,5	301,6	340,4	355,1	340,0	365,5	368,1	363,3	304,7
2007	-08	303,9	303,5	310,9	288,3	270,2	280,9	347,5	352,2	311,3	308,2	301,6	278,4
2008	-09	242,4	324,5	383,1	400,7	402,6	402,6	402,1	434,0	419,3	422,6	435,4	376,8
2009	-10	368,5	405,8	401,2	356,4	396,1	367,6	441,2	436,4	425,4	424,5	421,7	372,4
2010	-11	382,6	411,4	399,8	436,9	414,6	400,7	373,3	377,3	362,4	417,9	410,0	379,1
2011	-12	351,7	343,8	347,5	350,4	338,4	333,4	307,8	324,5	318,9	318,1	310,5	275,5
2012	-13	246,4	248,3	254,8	259,2	243,7	243,7	218,1	254,2	248,3	245,0	239,8	193,1
2013	-14	189,0	186,3	183,3	141,9	143,4	145,6						
MOYENNE		244,5	246,7	263,8	261,9	261,6	266,5	280,8	284,6	287,2	290,5	284,2	259,5
MINIMUM		18,6	18,3	19,0	30,4	33,5	39,9	28,4	25,2	21,6	20,6	19,1	18,6
MAXIMUM		482,0	478,5	556,9	556,4	542,5	544,3	534,4	563,4	559,1	535,7	534,6	512,1

Annexe 3 – Note relative à la procédure d'acquisition du foncier du Complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate

1. Situation du Terrain

Le complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate est situé sur un terrain rural de parcours d'approximativement 2 500 ha, à 10km au Nord-Est d'Ouarzazate (ci-après le « Terrain »).

Le Terrain est une parcelle du terrain de nature collective, d'une superficie totale de 64 000 ha, appartenant à la collectivité d'Ait Oukrour Toundout.

L'ensemble du terrain de cette collectivité a fait l'objet d'une délimitation administrative (DA 382), physique (à travers un bornage) et juridique (suite à une enquête publique) conformément aux dispositions du Dahir du 18 février 1924 portant règlement spécial pour la délimitation des terres collectives.

Cette délimitation a fait l'objet d'une homologation par arrêté ministériel n° 2-03-113 en date du 20/04/2006 publié au « Bulletin Officiel » n° 5419, en date du 08/05/2006 fixant de manière irréversible la consistance matérielle (délimitation du terrain) et l'état juridique de l'immeuble délimité (droit de propriété du terrain).

2. Régime foncier du Terrain

Le Terrain étant une terre collective appartenant à une collectivité, celle d'Ait Oukrour Toundout, il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

Cela étant, pour toute cession, le conseil de tutelle de ladite collectivité, présidé par le Ministère de l'Intérieur, et composé du Ministère de l'Agriculture et des Forêts, des Directeurs des Affaires Politiques et des Affaires Administratives du Ministère de l'Intérieur et de deux membres désignés par le Ministère de l'Intérieur doit être saisi.

Le Terrain, de par sa nature de terre collective, est imprescriptible, inaliénable et insaisissable conformément aux dispositions de l'article 4 du Dahir du 27 avril 1919 organisant la tutelle administrative des collectivités ethniques et réglementant la gestion et l'aliénation des biens collectifs, modifié et complété à plusieurs reprises.

Cependant, par dérogation à ce principe d'inaliénabilité, l'Etat, les établissements publics et les communes peuvent acquérir un terrain collectif conformément aux dispositions de l'article 11 du Dahir du 27 avril 1919 précité.

3. Processus de cession

Le schéma de cession envisagé pour le Terrain fait usage de la dérogation précitée et implique les étapes suivantes :

a) Détermination du prix de cession du Terrain par une commission d'expertise

Le prix de la transaction doit être fixé, conformément à l'article 6 du Dahir du 27 avril 1919, par une commission d'expertise composée des membres suivants : (i) le pacha ou caïd, président, (ii) un représentant local du ministère des finances, (iii) deux représentants locaux du ministère de l'agriculture du commerce et des forêts, et (iv) un représentant local du ministère des travaux publics.

Le conseil de tutelle de la collectivité statuera sur l'utilisation à faire, au profit de la collectivité d'Ait Oukrour Toundout, des fonds provenant de la cession du Terrain.

b) Obtention des autorisations requises

- Accord par écrit de la collectivité d'Ait Oukrour Toundout sur le principe et les conditions d'aliénation du Terrain ; et
- Autorisation du conseil de tutelle de la terre collective dont le Terrain fait partie après (i) analyse des risques et pertes de toute nature ainsi que des bénéfices qui pourront en résulter pour la collectivité intéressée et (ii) vérification que cette dernière possède suffisamment de terres pour que la cession envisagée n'impacte pas son développement.

c) Signature des actes notariés relatifs à la cession du Terrain

Masen étant une société anonyme et ne pouvant, par conséquent, pas acquérir directement le Terrain, l'acquisition du Terrain se fait en deux temps par-devant un notaire :

- Acquisition du Terrain par l'Office National de l'Electricité (ci-après « ONEE »), établissement public, auprès de la collectivité d'Ait Oukrour Toundout, sous réserve d'élire command ; et
- Déclaration de commande entre l'ONEE et Moroccan Agency for Solar Energy (ci-après « Masen ») établie le jour même de l'acquisition du Terrain précitée, au titre de laquelle l'ONEE reconnaît avoir acquis le Terrain pour le compte de MASEN et que cette dernière s'est acquittée entre les mains du notaire de l'intégralité du prix d'acquisition du Terrain et de ses accessoires.

Cette faculté « d'élire command » est expressément prévue par le code général des impôts marocain et permet de ne pas payer doublement les droits d'enregistrement et de mutation afférents (de la collectivité à l'ONEE et de l'ONEE à Masen)

d) Sécurisation du foncier

Masen étant une société anonyme et conformément à la réglementation marocaine en vigueur, elle doit justifier de la vocation non agricole du Terrain afin de pouvoir initier les formalités relatives à l'immatriculation foncière de ce dernier.

Une fois cette vocation non agricole établie, l'immatriculation foncière du Terrain sera prononcée après récolelement du bornage et levée du plan foncier de l'immeuble par le service de la conservation foncière d'Ouarzazate.

4. Etat d'avancement de l'acquisition

Le prix d'acquisition du Terrain a été fixé par la commission d'expertise le 18 janvier 2010 à 25 000 000 dirhams (sur la base d'un prix de 10 000 dirhams par hectare).

La collectivité d'Ait Oukrour Toundout et son conseil de tutelle ont donné leur accord, respectivement les 14 janvier et 20 mai 2010, sur la cession du Terrain à Masen conformément aux modalités de cession exposées ci-dessus et au prix qui a été fixé par la commission d'expertise.

L'ensemble des autorisations et des pré-requis précités ayant été obtenus, l'acquisition du Terrain a été finalisée le 18 octobre 2010 dans le cadre d'une cession de gré à gré, réservant la faculté d'élire command, entre d'une part, la collectivité d'Ait Oukrour Toundout en qualité de vendeur et d'autre part, l'ONEE en qualité d'acquéreur. Cette cession a été suivie de la déclaration de command précitée entre l'ONEE et Masen.

L'attestation de vocation non agricole du Terrain a été obtenue en date du 22/10/2010 auprès de l'autorité territoriale compétente habilitée à délivrer cette attestation et les opérations de récolelement du bornage et de levé du plan foncier du Terrain sont réalisées par le service du cadastre d'Ouarzazate afin d'être à même procéder à l'immatriculation foncière du Terrain.

5. Acquisition de l'extension du complexe solaire

Trois nouvelles parcelles de terrain acquis, d'une superficie de 543 ha, sont adjacentes au site du complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate, situé sur un terrain rural de parcours d'approximativement 2 500 ha, à 10 km au nord-est d'Ouarzazate. Le tout forme un terrain de 3043 ha, destiné à porter le complexe solaire d'Ouarzazate dans sa globalité et une plateforme de recherche et développement dans le domaine des énergies solaires. L'acquisition du terrain a été effectuée sur la base « d'acheteur consentant - vendeur consentant. »

Les trois nouvelles parcelles sont de nature collective, d'une superficie totale de 543 ha, appartenant à la collectivité d'Ait Oukrour Toundout.

Les terrains acquis n'ont aucune vocation agricole, ne portent aucun commerce ou établissements industriels, et leur cession n'a engendré aucun déplacement d'installation préexistante.

6. Conclusion

A l'issue du processus de cession volontaire précité, Masen détient la totalité des terrains acquis (3043 hectares) en pleine propriété, ces derniers ayant désormais le statut de propriété privée. Masen peut librement décider de la mise à disposition partielle de ces terrains aux sociétés de projet en charge du développement des différentes phases du programme solaire intégré d'Ouarzazate. . L'acquisition du terrain a été effectuée sur la base « d'acheteur consentant - vendeur consentant. »

Annexe 1
Coordonnées et plan de situation du Terrain

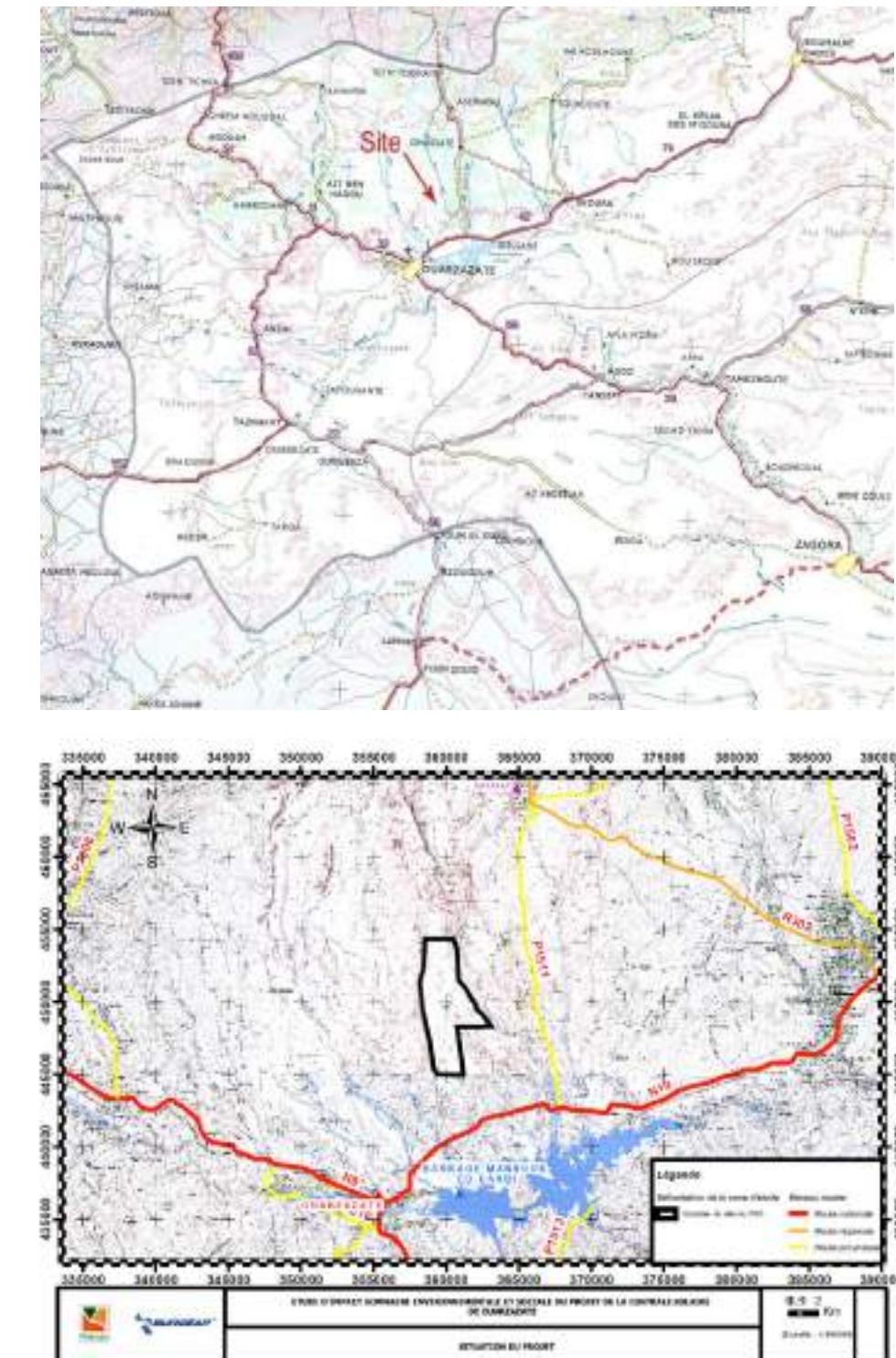
1. Coordonnées Lambert du site d'Ouarzazate:

Matricule	Abscisse	Ordonnée
B.1	358489.49	55384.58
B.2	360461.39	55381.55
B.3	360701.67	54631.76
B.4	360817.46	52509.34
B.5	361177.19	52082.24
B.6	361380.80	51797.50
B.7	361938.09	50859.59
B.8	361992.39	50757.90
B.9	361988.48	50563.80
B.10	362497.84	50050.53
B.11	363053.30	49313.08
B.12	360704.99	49312.28
B.13	361130.05	45986.79
B.14	359305.34	46016.45
B.15	359072.62	46427.36
B.16	358812.52	48180.55
B.17	358306.01	50522.71
B.18	8122.06	52427.83
B.19	358360.77	53275.77

2. Coordonnées Géographiques :

Centroïde : Longitude : 6° 52'30" Ouest Latitude : 31° 03' Nord.

3. Plan de situation du site d'Ouarzazate :



Annexe 4 : Compte-rendu d'entretien avec les représentants de la collectivité ethnique des Aït Ougrour.

Date : le vendredi 24 décembre 2010

Lieu : siège de la Commune de Ghessate

Représentants de la collectivité ethnique ayant participé à l'entretien :

- Zerki Mohammed représentant de Zaouiat Tidghresst
- Azatouri Mohammed représentant de Izerki (y compris Tasselmant)
- Tiken Youssef, représentant des Aït Athmane ou youssef et Aït Ouaarab

4. Les attentes vis-à-vis du projet

Représentant une population avec peu de moyens et en partie enclavée, les représentants de la communauté locale nourrissent à l'égard du projet de fortes attentes qui se focalisent dans deux domaines : l'emploi, l'équipement et les infrastructures. Ils espèrent que le projet apporte du travail aux jeunes chômeurs des localités qui l'entourent, qu'il enclenche une dynamique de développement économique dans la région et qu'il soit l'occasion de désenclaver les douars qui ne le sont pas encore.

1. La collectivité ethnique des Aït Ougrour

Les populations qui composent la communauté locale des Aït Ougrour vivent sur un territoire étendu qui comporte imine Ouacif, Assagmou, Aït Athmane/Aït Ouarab ; Ghessat ; Izerki ; Tiflit ; Timatdit et Tidghresst.

La vallée d'Izerki qui comprend les douars de Tasselmant, Oum Romane (Izerghi bas), Sour, Agdim et Izenaghen (Izergui haut) est représentée par un Naïb M. Mohamed Azatouri.

Tidghesst, est composée de trois douars, ayant chacun son Naïb : Ighram Amallal (M. Boussaid Hassan), Zaouiat Tidghesst (Mohamed Zerki) et Tafarghoust (Mohammed Aït Nasser Ou Ichou).

2. Appartenance du terrain acquis pour le projet

Ce sont en premier lieu Izerki et ensuite Tidghesst, qui sont géographiquement les plus proches du site du projet d'énergie solaire et c'est à eux qu'appartenait le terrain acquis par Masen (80% Izerki).

3. La signature de l'accord de vente du terrain pour implanter le projet à Masen

Cinq représentants des composantes de la communauté locale les plus proches du site identifié pour l'implantation du projet ont été invités par les autorités locales à donner leur accord par signature pour la vente du terrain appartenant à la collectivité ethnique qu'ils représentent : ceux de Izerki, de Tidghesst et de Timatdit. Les représentants de Izerki, de Tafarghoust et de Zaouit Izerki (3) ont signé.

Certains représentants regrettent de ne pas avoir disposé de suffisamment d'informations sur le projet et ont montré une certaine amertume mais liée à des expériences antérieures qui les ont marqués et les ont rendus sensibles aux questions ayant trait aux terres.

Cela étant, un accueil positif a été accordé à ce projet d'envergure national.

5. Les propositions de projets à financer par le produit de la vente du terrain recueillies par la consultation organisée par la Province fin novembre 2010

Les représentants de la communauté locale expriment un avis globalement positif à l'égard de la démarche poursuivie par la Province pour recueillir des propositions de projet à financer par le produit de la vente du terrain. Même s'ils considèrent que l'opération a été assez rapide dans certains douars, elle a permis néanmoins à leurs yeux de faire ressortir les besoins effectifs de l'ensemble des populations qui composent la collectivité.

Annexe 5 : Statut des EIES et PAT des infrastructures associées

Infrastructure	EIES + PAT		
	Nom	Statut	
Route d'accès au site + extension de la route d'accès	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés
Route d'accès au village de Tasselmante	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés
Réservoir de stockage d'eau brute	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés
Drainage de l'eau	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés
Conduite d'eau brute	WaterESIA	PAT WaterESIA	Approuvés, publiés
Lignes 22 kV (pour l'infrastructure d'eau brute)	WaterESIA	PAT WaterESIA	Approuvés, publiés
Lignes 22 kV sur site	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés
Infrastructures Telecom	Note Phenixa	NA	Finalisée
Infrastructures de sécurité	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés
Bâtiment et éclairage	ICESIA	PAT ICESIA	Approuvés, publiés

Infrastructure	EIES		PAT	
	Nom	Statut		
EVACUATION				
NOOR I				
Extension du poste 225/60 kV d'Ouarzazate	ElecESIA ONEE NOOR I	NA (EIES y faisant référence)	NA (inclus dans PAT approuvé)	
Création du poste 225 kV sur site	FESIA	Approuvée et publiée	Approuvé	
Ligne 225 kV Complexe- OZZ (8.6 km)	ElecESIA ONEE NOOR I	Approuvée et publiée	Approuvé	
Création du poste 225/60 kV de Tinghir	ElecESIA ONEE NOOR I	Approuvée et publiée	Approuvé	
Extension du poste 225/60 kV d'Errachidia	ElecESIA ONEE NOOR I	NA (EIES y faisant référence)	NA (inclus dans PAT approuvé)	
Ligne 225 kV OZZ-Errachidia	ElecESIA ONEE NOOR I	Approuvée et publiée	Approuvé	
NOOR II & III				
Extension du poste 225/60 kV de Tazarte	ElecESIA ONEE NOOR II	NA (EIES y faisant référence)	NA (inclus dans PAT approuvé)	
Ligne 225 kV Complexe -Tazarte	ElecESIA ONEE NOOR II	Finalisée (dernière version envoyée à la PAT en cours BM le 04/11/2013)		
AUTRES				
Déviation de la ligne 60 kV	Note Phenixa	Transmis à la BM le 14/10/13	PAT en cours	

*Date de l'ordre de service

Annexe 6 : Tableau comparatif des procédures du cadre national marocain (les lois 12.03 et 10.95) et des politiques opérationnelles de la Banque mondiale OP 4.01, OP 4.12 et OP 4.37

Annexe 6: Tableau comparatif des procédures du cadre national marocain et des Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale OP 4.01, OP 4.12 et OP 4.37

Tableau comparatif des PO 4.01, 4.12 et PO. 4.37 avec les lois 12.03 et 10.95

Sujet	Exigences de la politique de la Banque Mondiale	Disposition de la loi Marocaine	Ecart	d'atténuations	minimiser ou compenser les effets négatifs des projets et accroître leurs impacts positives grâce à une planification et une gestion de l'environnement qui comprend les mesures d'atténuation proposées, des mesures de suivi, de renforcement des capacités institutionnelles et de formation, un calendrier de mise en œuvre et des estimations de coûts.	prescrit l'évaluation des impacts positifs et négatifs avec un objectif central d'éliminer, réduire ou compenser les impacts négatifs. La préparation, adoption et mise en œuvre de mesures d'atténuation ou de compensation est traitée par la Loi 12-03 qui prescrit aussi des mesures de renforcement institutionnel à cette fin. (alinéas 4 et 5 de l'article 6 de la Loi). Il est aussi prévu dans le même article de maximiser les impacts positifs.	alinéas 6) mais il n'y a pas mention explicite d'une obligation de définir un budget pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde y compris le contrôle et le suivi.
Evaluation des impacts potentiels du projet, y compris les aspects transfrontaliers et globaux, et les impacts potentiels sur la santé et la sécurité des personnes.	PO 4.01 : Cette politique est déclenchée si un projet est susceptible d'avoir des risques et impacts environnementaux (négatifs) sur sa zone d'influence. - Catégorie A : impact négatif majeur - Catégorie B : impact négatif potentiel - Catégorie A : impact négatif majeur	Art 3 de la loi 12.03 stipule que les EIE doivent inclure l'ensemble du projet lorsqu'il existe plusieurs composantes différentes	Malgré le fait que le Royaume du Maroc a ratifié de très nombreux traités, accords et conventions internationales sur la protection de l'environnement qui incluent des dispositions sur l'obligation de recourir aux EIE, Il n'y a pas de référence à des considérations d'impacts transfrontaliers et globaux dans la législation marocaine. Le Maroc n'est pas signataire de la convention d'ESPOO adoptée en 1991 et est entrée en vigueur le 10 septembre 1997.				
Faire appel à une expertise indépendante dans la préparation de l'EE.	PO 4.01 prévoit d'utiliser des organismes de conseil indépendants pendant la préparation et l'exécution de projets où les risques sont élevés et les litiges possibles, ou qui sont susceptibles de soulever des questions graves et pluridimensionnelles en matière environnementale et sociale.	Loi 12-03 ne mentionne pas l'obligation de séparer le maître d'œuvre du projet de celui qui prépare l'EIE.	Il n'y a pas de référence précise au recours à l'expertise indépendante dans la préparation des EIE. Dans la pratique, certains promoteurs de projets font appel à des bureaux d'études et experts indépendants non impliqués dans la réalisation du projet pour la préparation des EIE.	Participation Publique	PO 4.01 stipule que pour tous les projets de Catégorie A et B, les groupes affectés par le projet et les ONG locales sont consultés sur les aspects environnementaux du projet, et tient compte de leurs points de vue. Pour les projets de catégorie A, ces groupes sont consultés au moins à deux reprises : -peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'EIE. -une fois établi le projet de rapport d'EIE. Par ailleurs, ces groupes sont consultés tout au long de l'exécution du projet, en cas de besoin.	La loi 12-03 stipule que l'objectif de l'EIE est « d'informer la population concernée sur les impacts négatifs du projet sur l'environnement » (article 5.4).	La consultation est indirecte, sans donner lieu à des réunions d'information. La loi ne mentionne pas l'exigence de la consultation des parties prenantes et affectées pendant la préparation de l'EIE. Les documents sont mis à disposition indirectement (seulement soumis à la commune) et sont résumés.
Evaluation Environnementale et sociale	L'OP 4.01 couvre les impacts sur l'environnement naturel (air, eau et terre) ; la santé humaine et la sécurité ; les ressources culturelles physiques ainsi que les problèmes transfrontaliers et environnementaux mondiaux.	La loi 12.03 sur les EIE stipule dans l'Art 5 et 6 les exigences pour les études d'impact social et environnementale et indique les catégories de projets qui en raison de leur nature, taille ou implantation peuvent affecter l'environnement humain et biophysique.	Cette catégorisation ne tient pas compte de l'ampleur du projet. Pénalisation des petits projets.	Diffusion d'information	PO 4.01 stipule de rendre disponible le projet d'EIE (pour les projets de la catégorie A) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie B) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. En plus, la Banque mondiale diffusera les rapports appropriés, dans le pays, par le biais de l'InfoShop.	La loi 12-03 stipule que l'objectif de l'EIE est « d'informer la population concernée sur les impacts négatifs du projet sur l'environnement » (article 5.4).	La mise en œuvre de la consultation publique, à travers le mécanisme de l'enquête publique se trouve limitée par des dispositions relatives à la diffusion des informations contenues dans l'EIE. En effet la Loi laisse une grande marge aux autorités et au promoteur pour décider de l'ampleur de l'information. Des obstacles se créent au niveau de la forme de diffusion de l'information (Analphabétisme, dialecte local, Darija, Amazigh ...)
Planification des mesures	PO 4.01 exige de prévenir ou, si ce n'est pas possible, au moins	Le système mis en place par la loi 12-03 (Article 6)	Il est fait référence au coût global du projet (article 6,				

Supervision et évaluation	<p>PO 4.01 demande de faire en sorte que le dispositif de surveillance intègre les clauses relatives à l'environnement, et aussi faire en sorte que les rapports fournis par l'emprunteur sur l'avancement du projet traitent comme il convient de son respect des mesures environnementales convenues, et en particulier de l'application des mesures d'atténuation des effets sur l'environnement, de surveillance environnementale et d'aménagement du milieu.</p>	<p>L'Art 6 de la loi sur les EIE stipule que l'étude doit inclure : « un programme de surveillance et de suivi du projet pour garantir l'exécution, le fonctionnement et le développement du projet conformément aux exigences des EIE.</p>	<p>La gestion des entrepreneurs afin de garantir la mise en œuvre des engagements est non traité dans la législation marocaine des EIE mais dans le Programme de Suivi et de Surveillance Environnemental PSSE de l'administration en charge de l'environnement (se fait en collaboration avec les ministères concernés) : le problème se pose au niveau de l'absence du contrôle par les autorités compétentes.</p>
Sécurité du Barrage Mansour Eddahbi existant	<p>PO 4. 37 : cette loi est déclenchée si le projet dépend de la performance du barrage existant ou sous construction, ou le défaut ou la mauvaise utilisation du barrage existant ou sous construction peut entraîner des dégâts importants au projet financé par la Banque</p>	<p>La loi 10-95 : Article 16 introduit le plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE), établissant une administration pour chaque ou ensemble de bassins hydrauliques. L'article 20 de cette loi met en place les agences de bassin hydraulique, établissement public avec autonomie financière</p>	<p>Malgré que le comportement du barrage Mansour Eddahbi et de ses ouvrages annexes est contrôlé régulièrement à l'aide d'un dispositif d'auscultation de PDAIRE, il n'y a pas de loi exigeant que son comportement tienne compte des projets qu'elle alimente.</p>

Annexe 7 : Compte-rendu de la consultation publique du 9 juin 2014

Ouarzazate le 09 Juin 2014

Compte rendu

Objet : Consultation publique concernant l'actualisation de la FESIA²⁶ du complexe solaire NOOR (Ouarzazate), réalisée par MASEN²⁷

Objectifs : Informer l'ensemble du public sur les résultats d'actualisation de la FESIA du complexe solaire NOOR suite aux changements affectant le projet, présenter l'état d'avancement du projet (y compris les infrastructures communes et annexes réalisées dont les infrastructures routières, électriques, celles liées à l'eau, etc), répondre aux questions des différents participants et procéder à la collecte de leurs appréciations, questionnements, objections et propositions liées à ces changements.

Dates et lieu : Le 09 Juin 2014 au siège de la commune rurale de Ghassate - Ouarzazate.

Participants : Ont participé à cette réunion :

- Mme Oudghiri Dayae, - Membre du Directoire - MASEN ;
- Mme Lakhssassi Meryem, Chargée du Développement Durable - MASEN ;
- Mme Hassoune Bouchra, Chargée du Développement Local - MASEN ;
- Mr El Amrani Abderrazak, Ingénieur - MASEN ;
- Madame Cherkaoui Dekkaki Hinde, Environnementaliste, représentante du bureau d'études Phénixa ;
- Mr Tabai Said, Division Environnement - ONEE²⁸ - Branche Electricité ;
- Mr Boujnah Abdallah, Chargé de réalisation du projet - ONEE - Branche Electricité ;
- Mr Didi Brahim, Responsable Etudes-Lignes Electriques THT - ONEE - Branche Electricité ;
- 16 participants représentant différents acteurs du projet dont : le président de la Commune rurale de Ghassate (siège du site du complexe solaire NOOR), les naibs de terres collectives et représentants de la population des douars de la commune de Ghassate ainsi que les représentants de la province d'Ouarzazate (Cf. Liste de présence en Annexe 1 et Photothèque en Annexe 2).

Supports :

- Un programme de la consultation publique en arabe et en Français (Cf. Annexe 3) ;
- Une présentation en Powerpoint en arabe servant de support pour l'exposé relatif aux mises à jour de la FESIA et état d'avancement du projet NOOR (Cf. Annexe 4) ;
- Une présentation complémentaire en Powerpoint servant de support pour l'exposé relatif aux résultats de l'EIES²⁹ du projet de lignes d'Evacuation de la centrale solaire et des postes de la centrale solaire, d'Ouarzazate et de Tazarte (Cf. Annexe 5).

Langue : L'arabe dialectal a été choisi comme moyen de communication.

Mode d'invitation : Invitation ouverte et information sur la tenue de la consultation réalisées en coopération avec MASEN et autorité locale (Province d'Ouarzazate - Commune Rurale de Ghassate).

I - Déroulement de la réunion

Mme Lakhssassi, chargée du **Développement Durable à MASEN** a ouvert la séance en remerciant les participants pour leur présence et en leur souhaitant la bienvenue. Elle a aussi rappelé l'objectif de la présente consultation publique.

Mme Cherkaoui Dekkaki, représentante de Phénixa, a ensuite présenté le programme de la journée.

Avant de passer à la présentation orale, Mme Cherkaoui Dekkaki a introduit les représentants de MASEN et de l'ONEE - Branche Electricité et a sensibilisé encore une fois les participants, en attirant leur attention sur l'importance de la participation, de la communication et de la concertation entre l'ensemble des acteurs et l'intérêt que réserve cette approche sur le bon déroulement du projet et sa durabilité.

Mme Cherkaoui Dekkaki a présenté un exposé détaillé articulé sur les principales thématiques suivantes :

- Aperçu général sur le plan solaire marocain et le projet global du complexe solaire NOOR ;
- Présentation technique actualisée du projet NOOR dans son ensemble et ses infrastructures communes et annexes ;
- Présentation de l'organisation définitive du complexe autour de 4 centrales solaires ;
- Présentation du listing des études environnementales spécifiques et complémentaires autres que la FESIA, auxquelles les différentes parties du projet NOOR ont été soumises ;
- Principales caractéristiques de l'environnement existant au niveau des trois milieux (physique, biologique et humain) de l'aire d'étude délimitée au tour du complexe NOOR ;
- Enjeux environnementaux au regard du projet NOOR et ses infrastructures annexes et communes ;
- Impacts positifs du projet ;
- Impacts négatifs potentiels du projet sur l'environnement en phase de travaux, en phase d'exploitation, etc.) ;
- Mesures proposées d'atténuation et de limitation des impacts dans leur diversité et pendant les trois phases : conception, travaux et exploitation.

M. Tabai de l'ONEE - Branche Electricité, a présenté dans le détail les résultats de l'étude d'impact environnemental et social du projet de lignes d'évacuation de la centrale solaire et des postes de la centrale solaire, d'Ouarzazate et de Tazarte.

Le contenu sommaire de cette deuxième présentation est le suivant

- Introduction ;
- Description des composantes de l'ensemble du projet ;
- Aires d'études autour des composantes du projet ;
- Etat actuel ;
- Impacts et mesures ;
- Plan de Gestion Environnemental et Social ;
- Plan de réinstallation et d'acquisition des terrains ;
- Conclusions.

Après les présentations orales, Mme Cherkaoui Dekkaki, a rappelé l'objectif de la réunion une deuxième fois et a validé avec les participants les modalités d'organisation des discussions. Une liste d'inscription des intervenants (public présent souhaitant intervenir dans le débat) a été ouverte. Cette liste comporte des questions, des requêtes, des observations différentes voire même un constat.

²⁶ : Etude d'Impact Environnemental et Social Cadre

²⁷ : Agence Marocaine pour l'Energie Solaire

²⁸ : Office National de l'Eau et de l'Electricité

²⁹ : Etude d'Impact Environnemental et Social

II - Questions, observations et propositions de l'assistance

1^{ère} intervention : M. ZIKI, Naib de terres collectives à Zaouiat Tideghest

Après avoir remercié l'équipe organisatrice de la réunion et MASEN pour ce projet, l'intervention de Mr. Ziki a pris forme de : question, requête et constat :

Question 1 : Est-ce que l'impact du projet sur l'avifaune tel que cité dans la présentation et dans la FESIA en général concerne aussi les abeilles (apiculture) et les autres animaux de la région dans son ensemble. Qui est responsable devant cet impact ?

Requête 1 : La population souhaite que MASEN construise une route d'accès à Zaouiat Tideghest à partir de la route de Tasselmante. Dans le cas échéant, cette population invite MASEN à trouver une autre solution pour désenclaver ce douar, essentiellement en période pluvieuse vu sa situation entre 2 oueds.

Constat : Mr. Ziki conteste contre un prétendu usage des eaux souterraines d'un puits d'une ferme « Ait Moudden » par l'une des entreprises chargées des travaux de construction du réservoir d'eau intrasite au complexe NOOR. Selon les dires de Mr. Ziki, le pompage serait de 24h/24h. L'impact local ressenti de cette exploitation étant la baisse du niveau d'eau dans les puits de Tideghest. Pour régler ce problème, Mr. Ziki invite les représentants de MASEN d'effectuer un contrôle sur place et prendre les dispositions nécessaires.

2^{ème} intervention - A. O'NASSER, Président de l'association Développement Tasselmante

Observation 1 : Mr O'Nasser a précisé qu'il ne comprenait pas réellement l'objectif de cette consultation dans la mesure où les changements opérés dans la FESIA et présentés ce jour-ci ne sont pas substantiels.

Mr O'Nasser a surtout exprimé ses craintes concernant la situation de l'ouvrage hydraulique extrasite mis en place au Nord du complexe NOOR et visant la protection de ce dernier en cas de crue catastrophique. Le souhait de Mr O'Nasser représentant la population de Tasselmante, est d'éviter l'évacuation de cet ouvrage vers l'Est et de déplacer ce point d'évacuation plutôt vers l'Ouest où il n'y aucun habitat.

La population de Tasselmante craint essentiellement les conséquences d'une évacuation agressive de cet ouvrage hydraulique en cas de crue exceptionnelle, et les risques d'accentuation de l'effet d'inondation de l'oued Izerki et son impact sur les habitations les plus proches au cours d'eau.

Mr O'Nasser a donné par la suite un aperçu sur les projets de développement local proposés à la DAR³⁰ (Province d'Ouarzazate) dans le cadre des indemnisations liées à l'acquisition du site du complexe NOOR. Selon Mr. O'Nasser, la situation est la suivante : parmi les 23 projets proposés à la DAR, seulement 4 sont actuellement fixés mais non aboutis, cas du projet d'équipement du puits du douar Tasselmante (dont les canalisations et château ne sont pas encore fonctionnels/construits), et les seguias non achevées. Seule la route de Tasselmante est achevée à 100%.

Requête 2 : Mr. O'Nasser a précisé qu'il est du devoir de MASEN d'identifier clairement les risques ou impacts éventuels sur la population de Tasselmante suite à la mise en place d'un tel ouvrage hydraulique et de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin d'éviter toute nuisance où risque potentiel encouru par la population avoisinante.

Mr. O'Nasser a par ailleurs signalé qu'en cas d'accident quelconque lié au fonctionnement de l'ouvrage hydraulique protecteur du complexe NOOR, MASEN sera tenu responsable des potentiels dégâts causés à la population locale dont essentiellement celle du douar Tasselmante.

Mr. O'Nasser a noté que vu l'espace très limité, des habitants du douar Tasselmante ont déjà obtenu des autorisations de construire à proximité de ce point d'évacuation, d'où sa crainte vis-à-vis des risques d'inondabilité.

Une commission multidisciplinaire est à mobiliser sur le terrain afin de dégager les risques et impacts pouvant être engendrés par cet ouvrage hydraulique sur la route de Tasselmante et sur les cours d'eau du douar Tasselmante.

Le déplacement du point d'évacuation de l'ouvrage hydraulique vers l'Ouest ou l'approfondissement de cet ouvrage construit sont là 2 mesures fortement recommandées par la population locale.

Requête 3 : Dans un souci de transparence et d'éclaircissement auprès de la population locale, Mr. O'Nasser invite MASEN à bien éclaircir à la population locale, les impacts sur la santé humaine, effet de la luminosité sur la route, effet de bruit, etc, et ce, avec tous les moyens de communication possibles. Dans ce sens, Mr. O'Nasser souhaite que MASEN prenne toutes les dispositions nécessaires et retenir toutes les mesures possibles pour éviter ces impacts.

Enfin, conscient de la taille et la portée du projet du complexe NOOR à l'échelle nationale et internationale, Mr. O'Nasser propose qu'au cas échéant, la population risquant un impact sur sa santé ou sa sécurité soit déplacée. Le souhait de Mr. O'Nasser serait qu'il y ait un canal de communication et d'information transparent et continu entre MASEN et la population locale.

3^{ème} intervention : I. OURAHOU, Président de l'association Izerki

Requête 4 : Mr. Ourahou souhaite que MASEN intervienne pour trouver des solutions liées aux problèmes du secteur agricole dans la commune de Ghassate, notamment par réalisation de barrages collinaires et seguias.

Mr. Ourahou invite MASEN et ses partenaires locaux à concrétiser la réalisation des projets listés par la DAR, tout en évitant la perte de temps quant à la réalisation des études techniques de base, qui d'après lui, sont souvent réitérées et interminables.

Requête 5 : Mr. Ourahou souhaite que MASEN propose ou intervienne dans d'autres projets de développement social dans la commune de Ghassate, en dehors de ceux listés par la DAR (Province d'Ouarzazate).

Mr. Ourahou a enfin exprimé le refus de la population vis-à-vis de tout projet nécessitant une contre partie de leur part, cas de paiement de frais de branchement ou d'abonnement en ce qui concerne le projet d'alimentation en eau potable porté par l'ONEE.

4^{ème} intervention : A. NAJI, Naib des terres collectives Timedite - Ghassate

Requête 6 : Mr. Naji souhaite que MASEN réalise la route d'accès au douar Tiflit ainsi que des barrages collinaires pour canalisation des eaux des sources.

5^{ème} intervention : A. ARANJA, Président de l'association Igherm Amellal - Tidghest

Question 2 : Est-ce que le prélèvement des eaux nécessaires pour satisfaire les besoins du projet n'aura pas d'impact sur l'état des eaux souterraines et l'approvisionnement général en eau potable de la région ?

Question 3 : Est-ce qu'il y a un impact de la ligne électrique 225 kV partant du Complexé solaire NOOR à Errachidia sur la population locale dont essentiellement Igherm Amellal, en particulier d'un point de vue exposition aux champs électromagnétiques ?

Question 4 : Est-ce que le projet du lotissement prévu dans ce douar est pris en compte lors de la définition du tracé de cette ligne ?

Question 5 : Comment sont arrêtés les montants des indemnisations ?

6^{ème} intervention : A. AMARA, Aménagiste - Urbaniste - Province d'Ouarzazate

³⁰ : Division des Affaires Rurales

Question 6 : Suite aux mises à jours et changements présentés dans le cadre de la présente consultation publique, est ce qu'il est nécessaire de soumettre à nouveau la FESIA révisée devant le CNEIE³¹ ?

7ème intervention : M. OUHLOUCH, Paysagiste - Province d'Ouarzazate

Requête 7 : La population locale a besoin d'un accompagnement pour limiter ses craintes et doutes quant aux promesses proposées par différents acteurs dont MASEN, DAR, etc. Il y a là un net besoin de recherche d'un partenaire efficient. MASEN est tenue d'ouvrir un canal de communication efficace avec la population locale.

Mr. Ouhlouch s'est demandé s'il y a eu une évaluation socioéconomique préalable aux EIES réalisées et relatives au projet du complexe NOOR. Cette étude devrait donner une large liste de projets à proposer dont des projets liés aux secteurs : éducatif, culturel, sanitaire, etc. MASEN peut aussi promouvoir localement la formation au secteur des énergies.

Enfin, en l'absence de la ressource en eau souterraine locale et/ou sa rareté, Mr. Ouhlouch invite MASEN à cibler les projets de transfert régional de l'eau.

III- Réponses aux questions et discussions

Toutes les interventions des participants ont été notées. Les questions posées par l'assistance ont été classées par thèmes. Les réponses, les éclaircissements et les explications ont été donnés par les représentants de MASEN, du bureau d'études Phénixa et de l'ONEE - Branche Electricité, chacun selon l'aspect le concernant.

Ainsi, **Mme Cherkaoui Dekkaki**, a couvert les aspects environnementaux en précisant que tous les impacts du projet NOOR sur la santé et le milieu naturel sont couverts par la FESIA et seront étudiés en détail dans le cadre des SESIA relatives à chaque centrale solaire du complexe en fonction de la technologie retenue.

De point de vue milieu humain, le projet dans son ensemble est considéré propre. Toutes les composantes susceptibles d'être impactantes sont signalées et dûment étudiées afin de mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires :

- Pour les sources de bruits, toutes les isolations nécessaires seront utilisées, bien que la situation du site éloignée des habitats réduise cet impact sur la population la plus proche du site.
- Une gestion optimale des déchets solides et liquides sera assurée en phase travaux et exploitation.

En phase exploitation, aucun rejet liquide vers l'extérieur du site ne sera effectué ou autorisé. Chaque centrale solaire du complexe assurera le traitement de ses propres eaux industrielles via sa propre station de traitement. Les eaux de parkings passeront par des déshuileurs. Toutes les eaux internes à chaque centrale seront acheminées pour stockage dans un bassin d'évaporation. Seules les eaux pluviales en principe non contaminées rejoindront le milieu naturel.

Les déchets solides seront traités selon leur nature dans des filières appropriées.

- Enfin, l'impact sur l'aviation locale étant nul. Le site du complexe n'est surplombé par aucun couloir de vol.
- En se référant aux centrales solaires à tour du Sud de l'Espagne ou encore celle d'Ivanpah en Californie, l'effet d'éblouissement généré vis-à-vis des usagers des routes les plus proches aux sites est très négligeable.

Au niveau du complexe NOOR, au sol, il y aurait plutôt un risque d'éblouissement pour le personnel travaillant sur le site s'il n'est pas muni de lunettes de protection. Mais dans les villages et sur les axes routiers situés dans l'aire du projet, ce risque semble nul du fait de la

distance qui les sépare du site et implique même de diluer le rayonnement émanant du champ solaire dans le rayonnement solaire ambiant.

De point de vue milieu biologique, le site du complexe n'est pas situé sur un couloir de migration d'oiseaux à fort effectif. En effet, les couloirs à fort effectif, se trouveraient plutôt le long des vallées bordières du site dont celle d'Izerki (à l'Est) et celle de Wargouine (à l'Ouest).

Toutes les mesures nécessaires pour la préservation de l'avifaune seront prises, essentiellement dans le cas de la tour solaire, où le risque d'aveuglement des oiseaux est probable. Des suivis de l'avifaune, des comptages et balisages sont des mesures parmi d'autres proposées.

NB : En complément, la SESIA du complexe NOOR III (procédure exigée émanant de la présente FESIA) retenant la technologie de tour solaire, traitera en détail tous les risques liés à la luminosité et l'éblouissement pouvant être générés et leurs impacts sur l'avifaune locale et la santé humaine. Des mesures compensatoires adaptées seront également proposées.

De point de vue ressource en eau, Mme Cherkaoui Dekkaki a précisé que les besoins en eau du projet seront satisfaits à partir des eaux superficielles issues de la retenue du barrage Mansour Ed Dahbi, et ce durant les 2 phases du projet : travaux et exploitation. Cette mobilisation liée au projet, n'affectera en aucun cas la réserve en eau souterraine locale (au-dessous du barrage, ne gite pas de nappes d'eau souterraines signalées par l'ABHSM).

Mme Cherkaoui Dekkaki a signalé que toutes les études techniques et environnementales réalisées par MASEN ou au niveau local et en concertation avec l'ABHSM et l'ONEE - Branche Eau, attestent que les besoins en eau du complexe NOOR, essentiellement sous leurs dernières estimations qui ne dépasseraient pas 3 Mm³/an (en imposant un refroidissement à sec au niveau des 2 centrales solaires NOOR II et III), n'auront aucun impact sur la dotation du barrage Mansour Ed Dahbi et donc sur les besoins locaux en eau potable, industrielle ou agricole. De plus, il est statué que les besoins locaux en eau potable de la population restent prioritaires par rapports aux autres utilisations de l'eau du barrage. Mme Cherkaoui Dekkaki a aussi attiré l'attention de l'assistance sur le fait que le barrage Tiouine prévu sur Oued Iriri constituera une sécurité supplémentaire permettant de satisfaire les besoins en eau potable d'Ouarzazate dans son ensemble.

Mme Cherkaoui Dekkaki a signalé que dans le cadre de la préservation de la ressource en eau souterraine locale, MASEN s'est engagée à interdire l'implantation des points de captage d'eau souterraine pour les différents chantiers et à imposer à toutes les entreprises chargées des constructions à mobiliser les eaux superficielles du barrages Mansour Ed Dahbi (via des camions citernes, des conduites provisoires, etc).

Mme Lakhssassi et Mme Hassoune, ont confirmé cet engagement et ont signalé qu'une visite du point de prélèvement des eaux souterraines au niveau de la ferme « Ait Moudden » devra être réalisée par MASEN pour identifier l'entreprise pompant de l'eau afin de vérifier si elle fait effectivement partie des entreprises chargées des chantiers du complexe ou pas et, le cas échéant, mettre en place des mesures correctives contre cette pratique.

Enfin, **Mme Cherkaoui Dekkaki** a assuré l'assistance en précisant que toutes les composantes du projet ayant subi des changements, en plus des infrastructures communes, ont fait objet d'études d'impact environnemental et social complémentaires ou spécifiques et examinées par le CNEIE et les bailleurs de fonds internationaux. Un tableau d'état d'avancement de ces études environnementales complémentaires a été présenté lors de l'intervention orale de Mme Cherkaoui Dekkaki et a été rappelé.

De son côté, **Mme Hassoune**, représentante de MASEN, Chargée du Développement Local, a donné plus de détail sur le choix du point d'évacuation de l'ouvrage hydraulique visant la protection du complexe NOOR en cas de crue exceptionnelle. Elle a aussi précisé les mesures proposées et dimensionnées suite aux études techniques réalisées pour le compte de MASEN (dont le gabionnage nécessaire et suffisant) afin d'éviter tout risque d'atteinte à la population du douar Tasselmante et inondation en cas de déversement

³¹ : Comité National des Etude d'Impact sur l'Environnement

obligatoire au niveau de l'oued Izerki. Tous les risques sont couverts par le dimensionnement du gabionnage mis en place.

Mme Hassoune a signalé la nécessité de respecter les marges hydrauliques sécuritaires et d'éviter l'installation de nouvelles habitations sur les bordures de l'oued Izerki, essentiellement à proximité du point d'évacuation de l'ouvrage hydraulique.

N.B : L'équipe Réalisation, n'ayant pas eu l'occasion de participer à cette consultation publique, a expliqué que les aménagements prévus par Masen permettent non seulement de protéger les habitations proches mais en plus d'apporter une source d'eau naturelle supplémentaire pour la création de végétation et l'alimentation de la nappe phréatique. Des sorties ont eu lieu avec la population, des explications ont été données et leurs demandes en termes d'aménagement ont été prises en compte. Un contact régulier est établi avec le représentant de Tasselman au conseil communal, qui confirme sa satisfaction par rapport aux actions de Masen au niveau du village, et en lien avec cet ouvrage.

Concernant la contribution de MASEN au volet social local, Mme Hassoune a assuré à l'assistance que les objectifs du développement local du projet du complexe solaire NOOR n'ont pas changé, les engagements de MASEN effectivement pris vis-à-vis du cadre social local sont tenus.

Mme Hassoune a signalé le rôle important de MASEN dans l'accompagnement social de la population local sans pour autant se substituer aux différentes parties concernées et en dehors des projets listés au niveau de la DAR et donc liés à l'acquisition du terrain du complexe.

Dans ce sens, Mme Hassoune a rappelé que dans le cadre de sa politique de développement local, MASEN a fortement contribué au développement de plusieurs projets et a mené plusieurs actions d'ordre éducatif, notamment par l'équipement de « Dar At Talib », mis à disposition d'un bus scolaire pour le transport des élèves, etc, ou encore d'ordre médical, via des caravanes médicales. A cela s'ajoute les recommandations formulées par Masen pour l'emploi de la main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée.

Dans le cadre de l'accompagnement social de la population locale, MASEN a mené une étude pour l'amélioration de l'agriculture en zone de montagne et de vallée. Cette étude a visé 2 axes majeurs : formation des agriculteurs et rationalisation de l'usage de l'eau.

Mme Hassoune a rappelé que ces actions s'inscrivaient dans une démarche volontaire, au vu de la conviction portée par Masen.

Le représentant de la DAR a expliqué que les projets programmés par les services de la DAR ne sont pas encore concrétisés à l'état actuel. La liste dressée par la DAR contient des projets à réaliser par ordre de priorité ou d'urgence. La route de Tasselman, de priorité majeure est réalisée à 100 %, le projet d'approvisionnement en eau potable des douars de la commune de Ghassate devrait couvrir l'ensemble du groupement Ait Ougrour Toundout. La finalisation des seguias connaît un décalage, du fait de l'absence d'eau (liée aux conditions climatiques et donc naturelles) ce qui affaiblit l'ordre de priorité correspondant.

Concernant les aspects liés spécifiquement à la ligne électrique 225 kV reliant le complexe NOOR au poste Errachidia, Mr. Tabaa de l'ONEE - Branche Electricité a rassuré l'assistance de l'absence de tout impact sur la santé de la population locale essentiellement vis-à-vis des risques liés à leur exposition aux champs électromagnétiques.

Dans ce sens, Mr. Tabaa a rappelé que le couloir retenu pour cette ligne a été validé par une commission pluridisciplinaire constituée de représentants de services administratifs et techniques divers, mais aussi de représentants des autorités locales. Dans le choix de ce tracé, une zone tampon de 16 km de part et d'autre, est non constructible. Cette distance serait suffisante pour préserver la santé et la sécurité humaine, suivant les normes nationale et internationales. Toutefois, et dans la procédure générale adoptée par l'ONEE - Branche Electricité, et en cas d'éventuel risque de surplomb d'un habitat isolé ou agglomération, le couloir pourra être dévié. Le déplacement de la population vient comme dernière alternative, si les contraintes techniques s'avèrent imposantes pour une simple déviation.

Mr. Tabaa a rappelé aussi que dans le cas de la ligne électrique discutée, tous les douars sont contournés/évités, et ce, en concertation avec les autorités locales et la population concernée.

D'autre part, et du point de vue des indemnisations, Mr. Tabaa a rappelé que toutes les indemnisations sont établies par une commission regroupant toutes les administrations concernées conformément aux dispositions de la réglementation marocaine. L'ONEE-Branche Electricité y participe en tant qu'observateur. Enfin, le débat a été clôturé par l'intervention de **Mr. Ifrassen**, Président de la commune rurale de Ghassate, qui a synthétisé la situation de la commune rurale de Ghassate après le lancement du projet du complexe solaire NOOR à Ouarzazate, et en particulier sur le territoire de la commune rurale.

Mr Ifrassen a commencé son intervention en rappelant la stérilité hydrogéologique et/ou rareté des eaux souterraines au niveau de la commune de Ghassate. La dernière étude hydrogéologique réalisée par l'ABHSM³², aurait révélé une présence éventuelle de l'eau au-dessous de l'aire de cette commune mais à une profondeur allant jusqu'à 1200 m. Dans ce sens, le besoin prioritaire actuel étant la réalisation de barrages combinée à l'implantation d'au moins 2 sondages de 300 m pour la reconnaissance hydrogéologique.

D'autre part, Mr. Ifrassen a rappelé que les différents projets liés à l'indemnisation du terrain ont été proposés à la DAR par les naibs des terres collectives concernés et donc des représentants de la population locale et non pas par des représentants d'associations, ni par MASEN. Toute réclamation ou proposition, doit être formulée à la DAR et non directement à MASEN. Un accord entre naibs et présidents d'associations doit être tenu.

Mr. Ifrassen a aussi signalé qu'à l'état actuel, MASEN a rempli tous ces engagements légaux vis-à-vis des indemnisations liées au terrain supportant le complexe NOOR.

Enfin, Mr. Ifrassen a affirmé que l'impact social du projet du complexe NOOR est déjà ressenti dans sa commune notamment via :

- La réalisation de la route de Tasselman (finalisée à 100%, route en exploitation) ;
- La finalisation de l'étude d'extension de la route de Tasselman jusqu'à Aguedim ;
- Le lancement des études techniques pour la mise en place d'un barrage sur Izerki ;
- L'approvisionnement en eau potable des douars de Ghassate et alimentation en eau de l'ensemble du groupement Ait Ougrour Toundout ;
- L'électrification à 100 % des douars de Ghassate ;
- Le lancement des études de recherche de solution d'approvisionnement en eau et de prospection ;
- Le projet d'assainissement du centre de Ghassate.

C'est là une liste très simplifiée de projets structurants avançant à grande vitesse à travers et/ou grâce au projet NOOR.

Au bout de 3 ans, suite au lancement du projet NOOR, la commune rurale de Ghassate a connu une expansion notable.

La séance a été levée aux termes de l'intervention de Mr. Ifrassen.

La réunion est clôturée par le modérateur à 13H00.

³² : Agence du Bassin Hydraulique de Souss - Massa

III- Synthèse

La présente consultation publique a permis d'informer le public participant sur les mises à jour et changements apportées au projet NOOR dans son ensemble y compris les infrastructures communes et annexes.

Cette réunion a souligné le fort intérêt de la population porté au projet dans sa globalité, la volonté de celle-ci de contribuer à sa réussite, mais aussi sa crainte quant aux impacts environnementaux éventuels sur lesquels une communication n'aurait pas été faite et a également souligné l'étendue de leurs attentes par rapport aux projets de développement local. Ainsi :

- **De point de vue représentativité :** la majorité des participants (non compris les organisateurs / animateurs de la consultation (MASEN - PHENIXA - ONEE - Branche Electricité) représente directement ou indirectement la population locale. En effet :
 - 81 % des participants représentent la population locale (naibs de terres collectives, habitants des douars de la communes de Ghassate, présidents d'associations culturelles, et/ou de développement, etc) ;
 - 19 % sont des représentants de l'administration locale dont la commune rurale de Ghassate et la Province d'Ouarzazate (Division Environnement et Urbanisme).
- **De point de vue interventions :** 40 % des interventions sont sous forme de questions directes et 60 % sont des requêtes ou propositions, observations avec un constat.
Dans ces interventions, la santé et la sécurité de la population a constitué la crainte majeure des participants. Les modalités et le degré d'intervention de MASEN dans les projets de développement local représentent le deuxième enjeu soulevé. Les aspects liés à la ressource en eau locale et au milieu naturel ont été abordés modestement.
Enfin, une seule intervention a concerné le projet d'évacuation de la centrale solaire. Celle-ci a émané de Mr. A. ARANJA, Président de l'association Igherm Amellal – Tidhest.

Annexes de la consultation publique

Annexe 1 : Liste de présence

Annexe 2 : Photothèque

Annexe 3 : Programme de la Consultation Publique

Annexe 4 : Contacts

Annexe 1 : Liste de présence

**Etude d'impact environnemental et social cadre du complexe solaire de Ouarzazate
Noor**

Consultation publique – Commune de Ghassat

Lundi 9 juin 2014

Liste des participants

Nom et Prénom	Fonction	Organisme	Tél/Fax	Adresse électronique	Signature
Mohamed stiti	Président	Association Fey A.Fey	Tél : Fax : 0667122877		Y
Abdelkhalil Dajacev		Association de développement ressources	Tél : Fax : 0642633916		D
Nacer Schoua Y'hamed Naib	Terro collectif	Tafergħha site	Tél : Fax : 0		P
Mohamed Zili	Naib et Président Zygħix	Zygħix	Tél : Fax : 0624984410		D
Abdelghani Aranga	Président	Li dgħix site Ass. is-Sħiru Aranga	Tél : 0642219247 Fax : 0642219247	abdelghani. lidgħisk126@gmail.com	Jingħda
BOUJANAH ABDELLAH	chargé de réalisation du projet	ONÉE	Tél : 0661932667 Fax :		
DIDI Brahim	Responsable Logistique	ONÉE	Tél : 066163499 Fax :	abdelghani.m	D
TABAI SAID	ENVIRONNEMENT	ONÉE	Tél : 0522662493 Fax :		S
Dajjez Dukħla	M. Dc̡	MIFSEN	Tél : Fax :		DNH

Nom et Prénom	Fonction	Organisme	Tél/Fax	Adresse électronique	Signature
Brahim Saghroun	Président	Association ELKHA Tizi Ouzou	Tél : 0673919683 Fax : 0673919683		BD
Abdelrahmane Hafsi	Président co-Productif	Timidité Chasse	Tél : 0660223017 Fax : 0660223017		ABD
Abdelhamed Berrada	Législateur député des CR	CF Chassate	Tél : 0661407567 Fax :		ABD
Houcine Amara	Aménagiste urbainiste	Province d'Oujda	Tél : 066215 Fax : 3570		HA
Mbark Ouhlouch	Paysagiste	Province Oujda	Tél : 0668734077 Fax :	tamazirttine agoudil.com	MB
CATHERINE DEMARCI	Co-fondatrice Hind	QAHENNA	Tél : 0662109292 Fax :		CD
			Tél : Fax :		
			Tél : Fax :		
			Tél : Fax :		
			Tél : Fax :		
			Tél : Fax :		
			Tél : Fax :		

Annexe 2 : Photothèque







Mr. O'Nasser – Président de l'association Développement Douar Tasselmante



Mr. ZIKI, Naib de terres collectives Zaouiat Tideghest



Mr. M. OUHLOUCH, Paysagiste - Province d'Ouarzazate



Mr. OURAHOU, Président de l'association Izerk

Annexe 3 : Programme de la Consultation Publique

دراسة التأثير البيئي والاجتماعي الإطار للمركب الشمسي لورززات - نور

برنامج العمومية الاستشارية

2014 يونيو 9

مقر الجماعة القروية غسات

استقبال المشاركيين	9H30-10H00
افتتاح الاستشارة العمومية بكلمة من ممثل مازن	10H00-10H15
عرض تقدم المشروع والتغييرات المرتبطة	10H15-10H45
مشروع الخط الكهربائي تقديم وارززات تازارت	10H45-11H15
تسجيل المشاركيين الراغبين في طرح الأسئلة	11H15-11H30
افتتاح جلسة الأسئلة والأجوبة	11H30-12H15
الختام	12H15

Etude d'Impact Environnemental et Social Cadre (FESIA) du complexe solaire d'Ouarzazate - NOOR

Programme de la Consultation Publique

Siège de la commune rurale de Ghassate

9 juin 2014

09H 30 - 10H00	Accueil et inscription des participants
10H00 - 10H15	Ouverture de la session par un représentant MASEN
10H15 - 10H45	Présentation de l'état d'avancement du projet dans son ensemble et mises à jour liées
10H45 - 11H15	Présentation du projet de la ligne électrique 225 kV Ouarzazate - Tazart
11H15 - 11H30	Inscription des participants voulant faire une intervention
11H30 - 12H15	Ouverture de la session débat : session Questions / Réponses / Propos
12H15	Clôture du débat

Annexe 4 : Contacts

Les représentantes de MASEN :

- Madame Oudghiri Dayae, - Membre du Directoire - MASEN - oudghiri@masen.ma ;
- Madame Lakhssassi Meryem, Chargée du Développement Durable – MASEN – m.lakhssassi@masen.ma ;
- Madame Hassoune Bouchra, Chargée du Développement Local – MASEN – b.hassoune@masenservices.ma ;
- Monsieur El Amrani Abderrazak, Ingénieur – MASEN - elamrani@masenservices.ma.

11.1.1.1 Les représentant de 'ONEE - Branche Electricité :

- Monsieur Tabai Said, Division Environnement - ONEE - Branche Electricité - tabai@onee.ma ;
- Monsieur Boujnah Abdallah, Chargé de réalisation du projet - ONEE - Branche Electricité ;
- Monsieur Didi Brahim, Responsable des études - Lignes Electriques THT - ONEE - Branche Electricité.

La représentante du BET PHENIXA :

- Hinde Cherkaoui Dekkaki, Hydrogéologue - Environnementaliste - Chef de projets - hcherkaouidekkaki@menara.ma